



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 2016

Gorgé





Document de référence **2016**

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 avril 2017, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le présent document comprend le rapport financier annuel 2016.

INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le présent Document de référence incorpore par référence les informations suivantes auxquelles le lecteur est invité à se reporter :

- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2015 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence 2015 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2016 (numéro de dépôt D.16-0269) ;
- relativement à l'exercice clos le 31 décembre 2014 : rapport de gestion, comptes consolidés et sociaux et rapports des Commissaires aux comptes y afférents, figurent dans le Document de référence 2013 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2015 (numéro de dépôt D.15-0387).



Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais au siège de la Société : 19, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris, sur simple demande adressée à la Société, sur le site internet www.groupe-gorge.com et sur le site de l'AMF www.amf-france.org

Sommaire

1

2

3

LE MOT DU PRÉSIDENT
4

PRÉSENTATION DU GROUPE
ET DE SES ACTIVITÉS
7

1.1 Chiffres clés 8

1.2 Présentation du Groupe
et de ses activités 10

1.3 Stratégie et perspectives,
politique d'investissement
et de R&D 25

1.4 Analyses des
performances consolidées
et des secteurs 29

1.5 Activité et résultats
de la société
GROUPE GORGÉ SA 32

1.6 Facteurs de risques 35

GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE
41

2.1 Composition du Conseil
d'administration 42

2.2 Présentation des
membres du Conseil 43

2.3 Information sur les
opérations sur titres
des mandataires sociaux 46

2.4 Rémunération des
mandataires sociaux 47

2.5 Rapport du Conseil
d'administration
sur la politique
de rémunération
des dirigeants
mandataires sociaux 50

2.6 Rapport du Président 52

2.7 Conventions réglementées
et conventions visées
à l'article L. 225-102-1
du Code de commerce 57

INFORMATIONS
FINANCIÈRES
ET COMPTABLES
61

3.1 États financiers
consolidés 2016 62

3.2 États financiers
individuels 2016 109



4

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

123

4.1	Informations sur la Société	124
4.2	Le capital	126
4.3	L'actionnariat	131
4.4	Communication financière (calendrier financier, performance de l'action, politique de dividendes, etc.)	132

5

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

137

5.1	Notre approche RSE	138
5.2	Informations sociales	138
5.3	Informations environnementales	142
5.4	Informations sociétales	144
5.5	Méthodologie - panel de sociétés retenues	145
5.6	Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion	146

6

INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2017

149

6.1	Rapport du Conseil d'administration de présentation des résolutions soumises à l'Assemblée générale mixte du 16 juin 2017	150
6.2	Texte des résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 16 juin 2017	155
6.3	Rapports des Commissaires aux comptes présentés à l'Assemblée générale	162
6.4	Autres rapports du Conseil d'administration présentés à l'Assemblée générale du 16 juin 2017	164

7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

167

7.1	Informations relatives aux contrôleurs légaux des comptes	168
7.2	Responsable de l'information	169
7.3	Tables de concordance	170



« L'année 2017 est une nouvelle année importante pour le Groupe. Les deux pôles aux métiers historiques sont solides, le pôle Impression 3D est lui à une étape charnière. »

En 2016, le Groupe s'est réorganisé en trois pôles au lieu de quatre, les pôles Protection en Milieux Nucléaires et Projets et Services Industriels fusionnant pour créer le pôle Protection des Installations à Risques. Cette fusion facilitera la mise en œuvre de synergies commerciale et industrielle.

L'ensemble des activités du Groupe affichent de la croissance en 2016.

La croissance a été modérée pour le nouveau pôle Protection des Installations à Risques (+ 1,8 %). Le pôle est d'un point de vue managérial et organisationnel dans une phase de transition. L'acquisition du fonds de commerce nucléaire de PORTAFEU a été réalisée au premier semestre et renforce l'offre dans le nucléaire. Aujourd'hui les perspectives sont riches de gros projets à l'export (EPR d'Hinckley Point et Chine). Ces perspectives ainsi que la généralisation au sein du pôle de bonnes pratiques dans les activités de proximité permettent d'être confiant à moyen terme.

Le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité (ECA) a réalisé en 2016 ses premières livraisons de solutions novatrices développées au cours des dernières années : systèmes de drones navals, simulateurs terrestres de défense... Il affiche une croissance de 7 %. Deux acquisitions (ELTA et BE MAURIC) ont été réalisées fin 2016. BE MAURIC donne au Groupe la capacité d'intégrer au mieux les drones sur les navires des clients. ELTA élargit l'offre dans l'aéronautique (équipements embarqués) et le spatial (stations sol). Depuis plusieurs années, le pôle est entré dans une bonne dynamique, de renforcement de l'offre, de développement à l'international et d'amélioration des marges.

Enfin, le pôle Impression 3D a connu une forte croissance en 2016. Créée en 2013 au sein du Groupe, ce pôle a vu son chiffre d'affaires passer de presque rien en 2013 à 5 millions d'euros en 2014, 17,8 millions d'euros en 2015 et 25,2 millions d'euros en 2016. Le Groupe a franchi de nombreuses étapes de développement, il est positionné aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur et représente un modèle intégré unique en Europe. Les perspectives sont extrêmement prometteuses, sur un marché en croissance attendue supérieure à 30 % pour la période 2017-2020 (source étude WOHLERS). Après la phase de création et structuration, le pôle doit entrer dans une nouvelle phase de développement. Nous avons donc annoncé le 7 mars dernier notre projet de réaliser une levée de fonds, à l'occasion de l'introduction en Bourse de PRODDWAYS GROUP (bien entendu, sous réserve des conditions de marché). GROUPE GORGÉ restera majoritaire dans le capital de PRODDWAYS GROUP.

L'année 2017 est donc une nouvelle année importante pour le Groupe. Les deux pôles aux métiers historiques sont solides, s'appuient sur des collaborateurs de qualité qui portent les succès du Groupe et leurs perspectives sont aujourd'hui très positives, notamment à moyen terme. Le pôle Impression 3D est lui à une étape charnière. La levée de fonds doit lui permettre de consolider ses bases et maintenir un niveau de croissance particulièrement élevé. À court terme, l'équilibre en termes d'EBITDA est attendu au quatrième trimestre. Au-delà, nous visons de bénéficier à plein du développement spectaculaire de l'impression 3D.

Je suis enthousiaste et confiant en faisant face, avec nos 1 800 collaborateurs, à l'avenir du Groupe.

Raphaël Gorgé, Président Directeur Général





PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1	CHIFFRES CLÉS	8	1.4	ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS	29
	Évolution du chiffre d'affaires	8	1.4.1	Analyse des résultats du Groupe	29
	Évolution de l'EBITDA	8	1.4.2	Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)	32
	Évolution du résultat opérationnel courant	8	1.5	ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ SA	32
	Évolution du résultat net	8	1.5.1	Rôle de GROUPE GORGÉ SA au sein du Groupe	32
	Principales données bilancielles	9	1.5.2	Activité et résultats	33
	Saisonnalité	9	1.5.3	Proposition d'affectation du résultat	33
	Investissements	9	1.5.4	Délais de paiement usuels	33
	Évolution des effectifs	9	1.5.5	Autres informations financières et comptables	34
1.2	PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS	10	1.6	FACTEURS DE RISQUES	35
	1.2.1 Historique et évolution de GROUPE GORGÉ	10	1.6.1	Risques juridiques	35
	1.2.2 Activités, marchés et concurrence	10	1.6.2	Risques opérationnels	36
	1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2016	23	1.6.3	Risques financiers	38
	1.2.4 Faits marquants	24	1.6.4	Risques industriels et environnementaux	38
1.3	STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D	25			
	1.3.1 Stratégie	25			
	1.3.2 Perspectives d'avenir	27			
	1.3.3 Politique d'investissement et R&D	27			
	1.3.4 Événements postérieurs à la clôture	29			

1.1 CHIFFRES CLÉS

Les chiffres clés sont extraits des états financiers consolidés. Les chiffres 2014 ont fait l'objet de retraitements tels que détaillés au sein de l'annexe aux comptes consolidés 2015 en note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs ». Les chiffres 2015 ont été retraités tel qu'expliqué en note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » de l'annexe consolidée 2016.

Évolution du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Systèmes Intelligents de Sûreté	112,49	105,22	93,87
Protection des Installations à Risques	144,86	142,35	124,6
Impression 3D	25,21	17,81	5,04
Structure et éliminations	(1,40)	(0,85)	(0,22)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	281,15	264,53	223,30

Évolution de l'EBITDA

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Systèmes Intelligents de Sûreté	14,64	14,03	13,10
Protection des Installations à Risques	11,64	10,36	11,58
Impression 3D	(4,91)	(2,90)	(2,10)
Structure et éliminations	0,3	(0)	0,15
EBITDA ⁽¹⁾ CONSOLIDÉ	21,66	21,47	22,73

(1) EBITDA : résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions.

Évolution du résultat opérationnel courant

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Systèmes Intelligents de Sûreté	9,34	8,87	7,06
Protection des Installations à Risques	7,06	7,54	11,22
Impression 3D	(8,06)	(4,52)	(2,38)
Structure et éliminations	0,7	(0,12)	(0,15)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT CONSOLIDÉ	9,03	11,76	15,75

Évolution du résultat net

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	4,86	3,64	4,84
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	0,17	1,07	2,62

Principales données bilancielles

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
CAPITAUX PROPRES ⁽¹⁾	101,74	96,97	83,33
Trésorerie disponible (a)	38,75	34,43	29,42
Dettes financières ⁽²⁾ (b)	(90,17)	(73,56)	(55,29)
Endettement net ⁽³⁾ - (a) - (b) (+ : endettement net)	51,42	39,13	25,87
ENDETTEMENT NET RETRAITÉ ⁽⁴⁾	49,46	37,78	25,01

(1) Capitaux propres part du Groupe plus intérêts minoritaires.

(2) Un échéancier des dettes financières figure en note 8.1.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

(3) Dettes financières diminuées de la trésorerie disponible.

(4) Endettement net majoré de la valeur de marché au 31 décembre 2016 de l'autocontrôle.

Saisonnalité

(pourcentage réalisé au second semestre)	2016	2015	2014
Chiffre d'affaires	50 %	57 %	55 %
EBITDA	66 %	70 %	67 %
Résultat opérationnel courant	72 %	86 %	75 %

Investissements

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Dépenses totales de R&D ⁽¹⁾	12,8	11,3	10,3
Dépenses de R&D en pourcentage du chiffre d'affaires	4,6 %	4,3 %	4,6 %
Autres investissements capitalisés	8,3	9,7	5,2

(1) R&D constatée en charges plus R&D capitalisée au cours de l'exercice.

Évolution des effectifs

	2016	2015	2014
Systèmes Intelligents de Sûreté	705	593	568
Protection des Installations à Risques	875	761	727
Impression 3D	249	188	61
Structure	7	7	7
EFFECTIFS TOTAUX	1 836	1 549	1 363

1.2 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Le GROUPE GORGÉ est un groupe indépendant présent dans des industries de haute technologie. Le Groupe est aujourd'hui actif dans les secteurs de la sécurité et de la protection en environnements extrêmes ainsi que dans le secteur de l'impression 3D. Le Groupe emploie environ 1 800 personnes, est implanté dans huit pays et exporte directement environ 40 % de son activité. Le Groupe est ancré sur une forte culture entrepreneuriale. Il a été fondé en 1988 par Jean-Pierre GORGÉ, le père de Raphaël GORGÉ actuel PDG ; la famille GORGÉ détient 56 % du capital du Groupe coté sur Euronext.

1.2.1 Historique et évolution de GROUPE GORGÉ

Au cours de plus de 25 ans d'histoire, GROUPE GORGÉ a toujours su se développer et être un acteur des innovations technologiques et industrielles de son temps.

1988 : Création de FINUCHEM par Jean-Pierre GORGÉ (deviendra GROUPE GORGÉ en 2009).

1990-2005 : ECA et robotique industrielle.

1992 : Acquisition de la société ECA.

1998 : Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.

1999 : Acquisition de la société CIMLEC Industrie.

2004 : Introduction d'ECA au Second Marché de la Bourse de Paris.

2005-2009 : Déploiement dans de nouveaux secteurs d'activité.

2005 : Raphaël GORGÉ rejoint le Groupe et est nommé Directeur général délégué. Il engage un redéploiement stratégique du Groupe pour réduire la dépendance au secteur automobile et investir dans des secteurs d'avenir, en particulier dans les semi-conducteurs, la construction navale, la sécurité et la protection.

2006 : Acquisitions d'ECA FAROS et d'ECA SINDEL dans le secteur de la simulation.

2008 : Raphaël GORGÉ est nommé Directeur général.

2009-2013 : Renforcement sur les secteurs de la sécurité et de la protection.

2009 : Le Groupe se concentre sur les secteurs de la sécurité et de la protection des personnes et des biens avec en particulier les acquisitions de BAUMERT et CLF-SATREM.

2011 : Raphaël GORGÉ est nommé Président-Directeur général. Entrée de Bpifrance (à l'époque, le Fonds Stratégique d'Investissement, FSI) au capital du Groupe.

Depuis 2013 : Entrée dans le secteur de l'impression 3D et élargissement de l'offre de robotique mobile.

2013 : Le Groupe fait son entrée dans l'impression 3D avec le rachat de la société PHIDIAS TECHNOLOGIES (renommée PRODWAYS depuis).

2014 : Le Groupe achète DELTAMED et INFOTRON.

Le Groupe a eu l'honneur en septembre 2014 de se voir décerner le Prix de l'Audace Créatrice, remis par le Président de la République.

2015 : Accélération de la croissance sur le pôle Impression 3D : levée de fonds d'un montant de 10 millions d'euros réalisée auprès du groupe FIMALAC ; acquisitions des sociétés INITIAL, NORGE SYSTEMS et EXCELTEC ; signature d'un partenariat stratégique avec l'acteur chinois FARSOON ; création d'une filiale aux USA (PRODWAYS AMERICAS).

En avril, le Groupe a reçu la visite du ministre de l'Économie Emmanuel MACRON sur le site de sa filiale PRODWAYS.

Le Groupe a également renforcé son positionnement sur le secteur de la protection incendie grâce à l'acquisition du solde du capital de la filiale AI GROUP au cours du premier semestre 2015.

2016 : Acquisitions sur deux des trois pôles du Groupe :

- sur le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté : renforcement des compétences sur les divisions Aérospatial et Robotique et Systèmes Intégrés avec les acquisitions d'ELTA et de BE MAURIC ;
- sur l'activité de fabrication de portes de haute sécurité pour les installations nucléaires du pôle Protection des Installations à Risques : acquisition du fonds de commerce nucléaire de PORTAFEU.

Les pôles Projets et Services Industriels et Protection en Milieux Nucléaires se rapprochent sous le nom Protection des Installations à Risques.

Le Groupe a eu l'honneur de recevoir la visite du Président de la République sur le site de sa filiale PRODWAYS. Cette visite fait suite à la remise du Prix de l'Audace Créatrice décerné par le Président au Groupe en 2014.

Bpifrance a cédé en septembre l'intégralité de sa participation au GROUPE GORGÉ pour un montant d'environ 21 millions d'euros.

1.2.2 Activités, marchés et concurrence

Le Groupe est structuré en trois pôles et en filiales :

- pôle Systèmes Intelligents de Sûreté - ECA et ses filiales ;
- pôle Protection des Installations à Risques - BALISCO et ses filiales (CLF-SATREM, AMOPSI, AI GROUP, VAN DAM, CIMLEC...), NUCLEACTION et ses filiales (BAUMERT, PORTAFEU NUCLEAIRE) et SERES Technologies ;
- pôle Impression 3D - PRODWAYS GROUP et ses filiales.

Les filiales sont en contact direct avec leurs marchés et leurs concurrents. Les pôles réunissent les filiales en fonction de leurs métiers et de leur secteur d'activité. Au travers de cette organisation, GROUPE GORGÉ est positionné sur trois des douze avancées technologiques de rupture listées dans le rapport du McKinsey Global Institute de mai 2013 : la robotique avancée, les véhicules autonomes et l'impression 3D.

1.2.2.1 Pôle Systèmes Intelligents de Sûreté - ECA et ses filiales

Acteur mondial, reconnu pour son expertise dans la robotique, les systèmes automatisés spécialisés et la simulation, le groupe ECA développe depuis 1936 des solutions technologiques innovantes et complètes pour des missions complexes dans des environnements hostiles ou contraints.

Son offre s'adresse à une clientèle internationale exigeante en termes de sécurité et d'efficacité, essentiellement dans les secteurs de la défense, du maritime, de l'aéronautique, du nucléaire, de l'énergie, du transport et des équipements industriels.

Le groupe ECA décline ses solutions dans trois pôles d'activité : la Robotique et Systèmes Intégrés, l'Aéronautique et la Simulation.

Le chiffre d'affaires du groupe ECA s'élève à 112,5 millions d'euros en 2016, soit environ 40 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

Pôle Robotique et Systèmes Intégrés

Neuf des dix premières armées mondiales sont équipées de solutions développées par le groupe ECA. Disposant d'un savoir-faire et de compétences reconnus dans le monde entier, le groupe ECA concilie ses expertises en conception de drones mobiles sous-marins, navals, terrestres et aériens et en développement de systèmes intégrés pour une gamme complète de solutions qui s'adressent aux marchés de la défense, du maritime, du nucléaire, du pétrole, du gaz et de l'industrie.

Marchés de la Robotique et Systèmes Intégrés

Le marché mondial de la robotique mobile est aujourd'hui un marché en forte croissance pour plusieurs raisons :

- le développement des conflits armés dans le monde a incité les États à se doter de nouveaux moyens permettant d'assurer la sécurité de leurs forces armées et de réduire leur exposition aux menaces et aux risques. Cet effet est renforcé avec d'un côté les « armées matures » qui cherchent à limiter leurs pertes humaines en s'appuyant sur des systèmes de drones et de robots et de l'autre les « nouvelles armées » qui cherchent à accéder immédiatement aux solutions les plus modernes ;
- l'accroissement d'actes et de menaces terroristes pousse les États à sécuriser au maximum leurs sites sensibles (nucléaires, pétrochimiques, etc.) ;
- la raréfaction des ressources naturelles pousse les industriels à faire appel à des technologies avancées pour accéder à de nouvelles réserves dans des environnements de plus en plus extrêmes à un coût optimum.

Le groupe ECA répond à ces nouveaux défis en étant aujourd'hui un des seuls acteurs au monde à disposer d'une offre en robotique mobile complète pouvant agir dans tous les environnements (sous l'eau, en surface, sur terre et dans les airs). Cet avantage concurrentiel unique lui permet d'adresser des besoins très spécifiques sur les différents marchés de la robotique mobile. Le groupe ECA propose non seulement une offre de robotique mobile mais aussi de systèmes de robots pour réaliser des missions spécifiques. Le Groupe s'est par ailleurs doté d'une compétence complémentaire stratégique en prenant une participation majoritaire dans la société d'architecture navale BE MAURIC qui

lui permet de proposer des prestations d'intégrateur de systèmes spécifiques civils ou militaires garantissant aux clients d'ECA un système robotisé bien intégré dans leurs navires et, d'autre part, de maîtriser le design et la conception de la future gamme de drones de surface (USV) du Groupe.

Sur le volet des systèmes de robots, le groupe ECA s'appuie sur ses activités et compétences de simulations tactiques décrites au sein du pôle Simulation.

Défense et Sécurité

Depuis plus de 60 ans, les solutions en robotique mobile, en simulation d'entraînement et systèmes télécommandés du groupe ECA répondent aux besoins de la sécurité intérieure et des forces spéciales de nombreux pays ainsi que ceux des forces navales, aériennes et terrestres de nombreuses armées. Ce marché est le plus important du groupe ECA et représente environ 50 % de son chiffre d'affaires.

Le Groupe intervient par exemple sur des missions de :

- lutte sous-marine (démunage sous-marin, systèmes sous-marins) ;
- missions de reconnaissance tactique (protection d'infrastructures sensibles, protection intérieure, protection des armées, protection des bases, surveillance et protection des eaux territoriales).

Maritime

L'offre en robotique avancée du groupe ECA répond parfaitement aux différentes contraintes et spécificités des activités du secteur maritime, qu'elles aient lieu sur ou sous l'eau. Ainsi, les solutions d'AUV (*autonomous underwater vehicles*) et de ROV (*remotely operated vehicles*) équipées de caméras, de capteurs ou de bras articulés répondent à une large variété de missions telles que :

- l'exploration des fonds sous-marins (recherche de nouvelles réserves sous-marines, recherche hydrographique et océanographique, inspection et étude des gisements sous-marins) ;
- la surveillance de zones sensibles (plateformes offshore) ;
- les opérations de recherche et sauvetage.

Énergie et Industrie

Les solutions développées par le Groupe sont particulièrement adaptables aux secteurs de l'énergie et de l'industrie nécessitant de pouvoir agir de très près dans des milieux dangereux et contraints pour l'homme. En effet, l'ensemble des drones du Groupe est équipé de caméras ou de bras articulés, et peut également être résistant aux radiations ou être équipé de capteurs divers.

Ces compétences permettent au Groupe de pouvoir intervenir sur des missions comme :

- l'inspection, la protection et la maintenance de réseaux d'eau et industriels ;
- la surveillance des infrastructures (barrages, raffineries, champs d'éoliennes, centrales nucléaires, etc.) ;
- le démantèlement de centrales nucléaires ;
- la gestion des déchets.

Concurrence

Le marché de la robotique mobile est un marché couvrant un nombre très important d'applications. Le groupe ECA fait face à des concurrents différents selon le type d'applications. Ils ont pour point commun d'être pratiquement tous des groupes internationaux de taille significative. On pourra notamment citer :

- sur les robots sous-marins, les groupes KONGSBERG et BLUEFIN ROBOTICS pour les AUV (*Autonomous Underwater Vehicles*), les groupes ATLAS ELEKTRONIK et BAÉ SYSTEMS sur les robots de déminage sous-marins, le groupe SAAB SEAEYE sur les ROV (*Remotely Operated Vehicles*) ;
- sur les drones navals, le groupe ELBIT SYSTEMS et la société ASV pour les USV (*Unmanned Surface Vehicles*) ;
- sur les robots terrestres, les groupes NEXTER, IROBOT et TELEROB ;
- sur les drones aériens, les groupes AIRBUS, AIRROBOT, MICRODRONES, AERYON LABS ou encore BERTIN Technologies.

Les compétences de R&D sont critiques pour adapter les vecteurs, les charges utiles, l'analyse des données et les systèmes aux besoins des missions. La capacité d'ECA à fournir cette offre intégrée dans tous les milieux distingue ECA de ses concurrents.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

De nombreuses solutions développées par le Groupe sont aujourd'hui parmi les plus reconnues sur le marché de la robotique mobile. Nous citerons ci-dessous quelques exemples emblématiques :

- Le PAP MK6

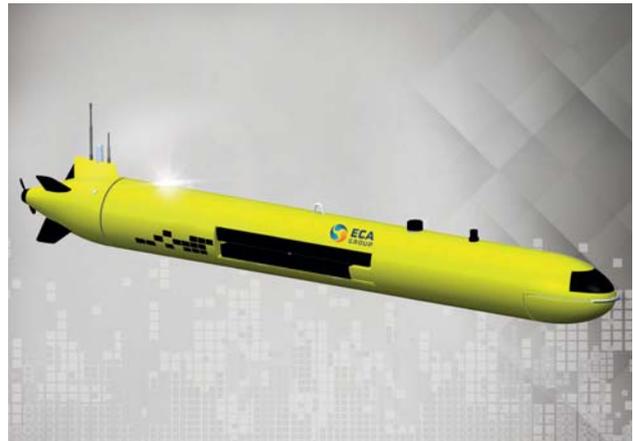
Le PAP MK6 fait partie de la gamme des ROV (*remotely operated vehicles*) automoteur, dédié à la guerre des mines. Il a une capacité de charge élevée. Sa conception robuste et fiable et son système de propulsion fort lui permettent de faire face à des courants forts et de résister à des conditions environnementales difficiles.

Le système de « contrôle commande » offre des fonctions de pilotage automatique.



- Gamme des AUV

Le groupe ECA possède une gamme complète d'AUV des plus compacts avec les A9 aux plus gros avec les A27 ou ALISTAR 3000. Tous partagent une architecture informatique, des logiciels d'autonomie et une interface de supervision communs. Ils ont tous une grande endurance (supérieure à 30 heures pour certains) et une grosse capacité d'emport de capteurs. Ils permettent de réaliser les missions les plus exigeantes. L'AUV A27 est utilisé par la marine française notamment pour l'hydrographie et les opérations de surveillance sous-marine à grand rayon d'action.



- Gamme des INSPECTOR

L'INSPECTOR est un drone de surface dédié à la protection de structures maritimes critiques telles que les plates-formes offshore. En effectuant la surveillance, la reconnaissance, la détection des menaces et leur identification, la gamme des INSPECTOR fournit aux opérateurs un état réel de la situation.

- Le COBRA

Le COBRA est un drone terrestre équipé, avec une caméra jour et nuit dédié aux opérations d'inspection et de reconnaissance. Il peut être facilement déployé par un soldat débarqué et contrôlé à distance sur le terrain grâce à son système de commande à distance.



- IT180

Le drone aérien IT180 fait partie de la gamme des UAV (*unmanned autonomous vehicle*). Il s'agit d'une solution d'inspection sans pilote. Ce drone offre une longue endurance (120 min), une capacité à être téléopéré en longue distance (10 km) tout en assurant une qualité de données élevée. Ce drone existe également en version captive.



Pôle Simulation

Le groupe ECA dispose d'une gamme très complète de simulateurs de conduite et de simulateurs d'entraînement aux missions à la pointe des technologies.

Marchés de la simulation

Le groupe ECA s'adresse au marché de la simulation d'entraînement à la conduite, qu'elle soit civile ou militaire, et au marché de la simulation de missions tactiques.

La simulation d'entraînement à la conduite

L'offre du Groupe couvre tous les environnements et s'adresse à des clients de la défense et du civil pour la :

- simulation de conduite aérienne sur les appareils AIRBUS et BOEING ;
- simulation de conduite terrestre (motos, automobiles, bus, poids lourds – civile ou militaire) ;
- simulation de conduite maritime (application civile ou militaire).

Les clients de ces solutions sont les compagnies aériennes, les centres de formation et écoles de conduite et les écoles de formation maritime ainsi que les armées et forces navales des différents pays.

La simulation de missions tactiques

Le Groupe offre également des solutions permettant l'entraînement aux différentes situations que peuvent rencontrer la police, les pompiers, les armées, etc. sans risques pour leurs personnels.

Ces solutions couvrent des missions de :

- sécurité intérieure (police, lutte contre le feu) ;
- défense (exploration de zones dangereuses, déminage sous-marin) ;
- maritime (lutte anti-pollution, gestion de crises, gestion du positionnement dynamique).

Concurrence

Le marché de la simulation est un marché concurrentiel où l'on retrouve d'une part des acteurs internationaux de très grande taille, et d'autre part des acteurs locaux low-cost.

- les concurrents de grande taille évoluent notamment sur le marché spécifique de la simulation de conduite militaire et de la simulation tactique. On citera notamment les groupes BAÉ SYSTEMS, THALES SIMULATION, LOCKHEED MARTIN, SAAB et L3 ;
- sur le marché de la simulation de conduite civile, les concurrents sont essentiellement des concurrents nationaux, plus ou moins nombreux en fonction des pays. On notera EDISER et DEVELTER en France, DORON et L3 aux États-Unis ;
- sur le marché de la simulation de conduite aérienne, on pourra citer CAE au Canada, L3 Link simulation training, AEROSIM et INDRA aux États-Unis et SIM Industrie aux Pays-Bas.

L'importance de la R&D est critique sur ce marché concurrentiel afin de proposer des situations de conduite de plus en plus réelles. D'autre part, le caractère mondial de ce marché implique une veille très importante sur les réglementations de chaque pays en termes de sécurité routière, aérienne et maritime afin de proposer des logiciels de simulation incluant les dernières réglementations.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le groupe ECA a développé une gamme de solutions très large qui va des simulateurs de conduite terrestre, aérienne et maritime aux simulateurs de missions tactiques.

- Simulateur de conduite civile

Ce simulateur offre une cabine réaliste, un logiciel complet de formation et des visuels réalistes. Il comprend une plate-forme de mouvement qui tangue, roule et soulève toute la cabine pour simuler le mouvement d'un véhicule réel en conduite sur la route.



PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

- Simulateur de conduite de véhicule militaire terrestre

Ce simulateur offre aux armées la possibilité de s'entraîner comme si elles se trouvaient sur de véritables théâtres d'opérations.



- Simulateur naval tactique

Ce simulateur naval permet aux marins de tous niveaux de se familiariser avec les procédures tactiques et les paramètres de capteurs grâce à l'utilisation de scénarios complexes et réalistes, dans un environnement de formation totalement sécurisé.

Pôle Aérospatial

Le pôle Aérospatial du groupe ECA propose une offre de solutions destinée à l'aviation civile et militaire. Son expertise du domaine alliée à celles de la robotique et de l'automatisme lui permet de répondre aux exigences des constructeurs aéronautiques, des compagnies aériennes, des centres de maintenance et de réparation, ainsi qu'à celles de la défense aérienne.

Marchés de l'Aéronautique

Le groupe ECA conçoit aussi bien des postes d'assemblage, des outillages de production et de maintenance, des équipements électroniques embarqués, et des équipements de tests pour les constructeurs aéronautiques que des équipements mécatroniques de réparation et de maintenance (GSE - *Ground Support Equipment*) pour les exploitants d'aéronefs.

Suite à l'acquisition d'ELTA, le pôle s'est doté de nouvelles compétences autour de 3 grands domaines : l'électronique sécuritaire, la transmission radio et la mesure. Dans le domaine aéronautique, le pôle propose désormais de manière complémentaire une gamme d'équipements pour aéronefs : balises de détresse, équipements de connectivité et conversion d'énergie. Dans le domaine spatial : des stations sol et des systèmes ballons (nacelle plateforme et station sol associée) ainsi que des équipements électroniques à dominante Radiofréquence, Hyperfréquence et Traitement du signal.

Concurrence

Sur un marché en pleine mutation économique, l'aéronautique exige de ses partenaires réactivité, qualité, strict respect des délais et des coûts.

Grâce à son expertise reconnue sur ses différentes activités, le groupe ECA est capable de garantir innovation et efficacité économique à ses clients. Le Groupe est aujourd'hui un fournisseur de premier rang pour les constructeurs aéronautiques et exploitants d'aéronefs. Il fait face à des acteurs de plus ou moins

grande taille comme GE POWER CONVERSION sur ses solutions d'équipements de tests ; id3D sur la partie outillages de production et de maintenance ou encore SEROMA et PRONOË sur la totalité des métiers du groupe ECA sur ce pôle (équipements de tests, lignes d'assemblage, outillages de production).

Dans les domaines de l'électronique sécuritaire, la transmission radio et la mesure (nouvellement adressés grâce à l'acquisition de la société ELTA), le groupe ECA fait face à des acteurs comme le groupe français OROLIA spécialisé dans les applications GPS ou encore HONEYWELL spécialisé dans les appareils de mesure, contrôle et détection et la fourniture de boîtes noires.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le groupe ECA a aujourd'hui une expertise reconnue par ses clients auxquels il fournit des produits et solutions éprouvés comme :

- *Production Line*

Le Groupe conçoit et livre des lignes de production aux constructeurs aéronautiques.

- *Power Board Test Bench*

Ce banc d'essai a été développé pour AIRBUS. Il est utilisé pour aider à concevoir tous les nouveaux programmes d'AIRBUS. Il est également fourni aux fabricants de cartes d'alimentation pour leurs tests de production finale.



- *ATR GSE (ground support equipment)*

Le groupe ECA est homologué ATR dans le monde entier. Le Groupe conçoit, fabrique, répare et calibre tous les outils de support d'équipements au sol pour ATR.



- Balises de détresse

Le Groupe conçoit des balises de détresse au service des autorités de recherche et de sauvetage afin de localiser un avion en détresse. Elles sont conçues de sorte à s'activer automatiquement à l'impact ou manuellement par un opérateur. Le développement de cet équipement obligatoire suit des processus rigoureux afin de se conformer aux standards réglementaires.



1.2.2.2 Pôle Protection des Installations à Risques - CLF-SATREM, AMOPSI, AI GROUP, VAN DAM, CIMLEC et leurs filiales, BAUMERT, PORTAFEU NUCLEAIRE et SERES Technologies

Le Groupe a annoncé en octobre 2016 une modification dans l'organisation de ses activités : les pôles Projets et Services Industriels et Protection en Milieux Nucléaires sont dorénavant regroupés. Rodolphe BASSI, qui dirigeait le pôle Projets et Services Industriels depuis 2015 a été nommé à la tête de ce nouveau pôle désormais appelé Protection des Installations à Risques.

Avec cette réorganisation, le Groupe renforce son positionnement d'acteur majeur du marché de la sécurité des biens et des personnes et propose désormais une offre globale à tous les secteurs de l'énergie.

Ce rapprochement permet également d'apporter encore plus de cohérence à ses activités tant sur les produits que sur le service en bénéficiant de complémentarités géographiques évidentes pour construire un réseau mondial commun de commercialisation.

Par ailleurs, les synergies opérationnelles, déjà mises en œuvre au sein du pôle Projets et Services Industriels, vont être déployées sur les filiales de l'ancien pôle Protection en Milieux Nucléaires.

Le pôle Protection des Installations à Risques est constitué de six filiales principales dont quatre (CLF-SATREM, AI GROUP, VAN DAM et BAUMERT) intervenant dans le domaine de la protection et la sécurité pour les marchés de l'énergie, notamment du pétrole,

du gaz et du nucléaire ainsi que sur les secteurs industriels et tertiaires en France. Deux filiales (CLF-SATREM et AI GROUP) ont des activités principalement de protection incendie active et 3 filiales (VAN DAM, BAUMERT et SERES) ont des activités de protection incendie passive, fournissent des systèmes de cloisonnement de haute performance et assurent la sûreté en milieux extrêmes.

Enfin, la dernière filiale constituant le pôle, CIMLEC, développe des projets spécifiques et des services dans la robotique industrielle pour des clients industriels et du secteur tertiaire dans quatre domaines d'activités principaux : l'automatisme-électricité, la serrurerie-métallerie, l'intégration d'îlots robotisés et leur rénovation et la programmation de trajectoires de robots industriels.

Le chiffre d'affaires du pôle Protection des Installations à Risques s'élève à 144,9 millions d'euros en 2016, soit environ 51 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

Activité Protection Incendie

L'activité « Protection Incendie » est constituée de trois filiales (CLF-SATREM, AI GROUP et VAN DAM) aux activités complémentaires s'adressant chacune à des marchés différents.

CLF-SATREM

CLF-SATREM conçoit, installe et maintient des systèmes fixes de protection incendie. Ses solutions vont des systèmes fixes classiques (sprinkleurs, RIA) aux systèmes plus spécifiques répondant à des risques spéciaux (systèmes par déluge, mousse, brouillard d'eau, gaz). Elle couvre l'ensemble du territoire français au travers de dix agences régionales.

Marchés de CLF-SATREM

CLF-SATREM évolue sur le marché de la protection incendie active pour les secteurs industriels et tertiaires en France.

Environ 60 % de son chiffre d'affaires découle de travaux neufs ou d'extension alors que les 40 % restants sont liés à des activités récurrentes de maintenance de systèmes installés répartis sur plus de 500 sites clients.

Concurrence

CLF-SATREM se positionne comme le cinquième acteur national derrière trois groupes internationaux, VINCI ÉNERGIES, COFELY AXIMA (filiale du groupe SUEZ), TYCO et un acteur national ATLANTIQUE AUTOMATISME INCENDIE et devant AIRESS et MINIMAX. Au total ces sept acteurs représentent 80 % du marché français estimé à 360 millions d'euros.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le cœur de l'activité de CLF-SATREM consiste à installer et maintenir des réseaux de sprinklers. Des solutions innovantes et connexes complètent l'offre de services.

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

- Réseau sprinkleur

Un sprinkleur est un appareil de détection de chaleur excessive et de dispersion automatique d'eau (éventuellement avec des additifs) lors d'un incendie. Ce système est mis en réseau au-dessus de la zone à protéger. Une augmentation anormale de la température entraîne la rupture de l'ampoule ou la fonte du fusible qui maintient la tête fermée. Son déclenchement ne nécessite aucune intervention humaine.



AI GROUP

AI GROUP est spécialisée dans le domaine de la protection incendie active pour les grands risques industriels. Cette filiale conçoit et fabrique des systèmes fixes, des équipements mais aussi des véhicules d'intervention répondant aux grands risques industriels (sécurisation et protection incendie d'un site industriel ou pétrolier, de centrales d'énergie, d'un aéroport international, d'une base militaire, etc.).



Marchés d'AI GROUP

Les marchés d'AI GROUP sont mondiaux et en croissance. En effet, tous les secteurs d'activité sont confrontés aux grands risques industriels. Dès l'instant où les biens à protéger sont de grande valeur, ou qu'entrent en jeu des liquides, solides ou gaz hautement inflammables, l'usage de systèmes de protection incendie conçus sur mesure est préconisé. Le premier marché d'AI GROUP est celui de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz.

Concurrence

Ce marché présente des barrières à l'entrée fortes (il faut faire partie d'une *vendors list* pour accéder aux marchés potentiels) mais il reste néanmoins assez concurrentiel. Parmi les concurrents d'AI GROUP, on retrouve des sociétés internationales de taille moyenne telles qu'ANGUS FIRE et de grands groupes internationaux comme UTC (avec sa filiale SILVANI), TYCO et MINIMAX.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Parmi les produits et solutions développés par AI GROUP, les systèmes fixes (skids) font partie des équipements les plus vendus :

- Systèmes fixes - skids

Fabrication de tous les types de skids (équipements spécifiques constituant le cœur des systèmes montés sur des châssis) utiles à l'extinction de feux industriels et pétroliers (*onshore* et FPSO *offshore*) dans le respect des spécifications pétrolières les plus exigeantes :

- skids poudre, skids mousse, skids *twin* agents, skids gaz inertes et agents propres (CO₂, Novec...);
- skids déluges, skids de prémélange ;
- skids de pompe.

VAN DAM

VAN DAM conçoit, fabrique et installe des systèmes de protection incendie passive (portes, murs et fenêtres anti-feu et anti-explosion) afin de protéger le personnel et les équipements dans des environnements hostiles sur les marchés de l'énergie, en particulier du pétrole et du gaz, du maritime et de l'éolien *offshore*.

Marchés de VAN DAM

Les marchés du secteur de l'énergie de VAN DAM sont en croissance pour plusieurs raisons :

- les marchés de l'énergie, en particulier du pétrole et du gaz, sont en croissance, tirés par une demande en progression ;
- les ressources énergétiques se trouvent dans des environnements de plus en plus hostiles (*e.g.* forages en eau profondes, gaz en Sibérie) ;
- les normes de sécurité se renforcent et la réglementation est de plus en plus stricte, en particulier dans ces environnements extrêmes. Par exemple sur l'exploration *offshore* l'une des normes existantes les plus strictes est la norme norvégienne NORSOK, utilisée comme référence au niveau mondial, et dont VAN DAM est l'un des rares acteurs à être certifié sur ses activités.

VAN DAM est aussi présent sur les marchés de l'énergie renouvelable, en protégeant les sous-stations dans l'éolien *offshore*, et sur le marché de la défense et du maritime, en fournissant les chantiers navals. VAN DAM, qui bénéficie d'une renommée de qualité et d'une expertise reconnue, est particulièrement bien positionné pour bénéficier de la croissance de ces marchés.

Concurrence

VAN DAM évolue sur des marchés de niches avec de fortes barrières à l'entrée et fait partie des rares sociétés capables de répondre aux normes strictes de ces marchés. VAN DAM propose deux types de produits dans ces marchés :

- les portes spéciales : avec 5-10 % de part de marché dans le secteur de l'offshore et du maritime, VAN DAM se situe en deuxième position derrière RAPP BOMEK, *ex aequo* avec INTERDAM et suivi par BOOTH Industries et NORAC. Ces cinq acteurs représentent 40-50 % de l'activité mondiale ;
- les murs spéciaux : VAN DAM est présent aujourd'hui principalement sur les murs spéciaux rivetés et se confronte à des acteurs comme MTE, DSC, INTERDAM, BOOTH Industries, CHARTEC qui offrent, eux, l'ensemble des murs spéciaux, en particulier les murs spéciaux soudés.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

VAN DAM propose une gamme de portes et de systèmes de murs spéciaux qui répondent aux normes les plus sévères, par exemple :

- portes à actionnement pneumatique.

Le système d'entraînement de la porte est équipé d'une soupape de sécurité incendie brevetée afin d'empêcher la porte de s'ouvrir lors d'un incendie. Des bouteilles d'air (20 litres) sont installées et utilisées pour faire fonctionner la porte en cas d'urgence (au moins quatre cycles d'ouverture/fermeture).



Activité Protection Nucléaire - filiales BAUMERT, PORTAFEU NUCLEAIRE et SERES Technologies

Au travers de sa filiale BAUMERT, le Groupe développe une offre complète dans le domaine de la « protection et de la sécurité en milieux nucléaires ». Cette filiale conçoit et produit des systèmes de cloisonnements de haute performance :

- des portes spéciales et techniques : neutroniques, biologiques, résistantes aux explosions, à isolation phonique, coupe-feu, étanches à l'air et à l'eau, etc. ;
- des murs spéciaux : antiradiation, coupe-feu, résistants aux explosions ou aux crashes d'avions, etc. ;
- les services/la maintenance associés.

Ces solutions de cloisonnement de haute sécurité équipent essentiellement des centrales nucléaires mais aussi des centres de recherche, des usines de retraitement, des sites industriels sensibles (pétrochimiques ou pharmaceutiques).

De manière complémentaire, SERES Technologies fournit des services de conseils spécialisés dans les études et recherches pour la sûreté des installations nucléaires, sites pétrochimiques et industries de l'innovation énergétique.

Marchés

BAUMERT est aujourd'hui leader mondial des portes spéciales et techniques pour les centrales nucléaires sur technologies française (EPR) et américaine (WESTINGHOUSE AP1000) (source interne). La filiale intervient sur l'ensemble des technologies existantes (AREVA, KEPCO, CNNC, WESTINGHOUSE, ROSENERGOATOM) et a notamment équipé une grande partie du parc des centrales nucléaires françaises, une grande partie des centrales nucléaires construites en Chine depuis vingt ans et l'ensemble des six réacteurs en activité en Belgique.



BAUMERT est aujourd'hui l'un des rares sous-traitants européens à servir les énergéticiens chinois sur la technologie WESTINGHOUSE AP1000. Cette situation lui permet de bénéficier de la croissance forte du marché du nucléaire en Chine et bientôt dans les pays où la technologie chinoise sera exportée. Actuellement, BAUMERT conçoit, fabrique et installe des portes ainsi que des cloisons de haute sécurité sur de nouveaux projets en Chine. D'autres programmes de construction sont également en cours en Europe. Par exemple, en Finlande, sur le programme Olkiluoto 3, BAUMERT conçoit et installe 60 % des portes techniques et clapets.

Le Groupe se positionne aussi sur des programmes d'envergure à venir en Europe (programme Hinkley Point en Grande-Bretagne), en Chine, aux États-Unis, en Russie, en Inde, en Afrique du Sud et en Arabie Saoudite.

Parallèlement à ces projets de construction de nouvelles centrales, de nombreux projets de maintenance ou de remise à niveau de centrales existantes sont à venir, en particulier au sein du programme d'EDF du Grand Carénage dédié à la mise à niveau des centrales nucléaires françaises aux standards EPR et post-Fukushima. Grâce à son leadership et à son ancrage international, BAUMERT est positionné pour tenir un rôle important en France mais aussi à l'international sur ces projets post-Fukushima.

Concurrence

BAUMERT évolue sur des marchés de niche, à haute valeur ajoutée avec de très fortes barrières à l'entrée (barrière technique, brevets, *vendors list*, etc.). La filiale bénéficie aujourd'hui d'une position de leader sur les technologies EPR et AP1000 (*source interne*) et continue d'investir en recherche et développement dans le but de conserver son avance technologique.

En Europe, le principal concurrent de BAUMERT est l'allemand SOMMER. La concurrence est ensuite locale et fonction des pays. En France, un des rares concurrents de BAUMERT est la société PORTAFEU. En Chine, le Groupe a choisi d'ouvrir en 2014 une filiale pour faire face à la concurrence locale et pour être consulté directement sur les appels d'offres chinois. Cette filiale couvre aussi le reste de l'Asie.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

BAUMERT a développé une très large gamme de systèmes de cloisonnement reconnus mondialement et présents dans les programmes nucléaires du monde entier. Parmi ces solutions, les produits les plus fréquemment installés sont :

- Porte neutronique

Les portes neutroniques situées dans les centrales EPR (centrales de troisième génération) ont pour fonction de permettre les interventions des professionnels de façon sécurisée dans le Bâtiment Réacteur, sans interruption de son fonctionnement.



- Porte coupe-feu

Les portes et systèmes coupe-feu permettent de lutter contre les incendies en évitant la propagation du sinistre dans les bâtiments par confinement des zones.

- Porte anti-souffle

Une porte anti-souffle est une porte étanche à l'air présentant des caractéristiques de résistance telles qu'elle peut faire face à une pression générée par une explosion ayant lieu à l'intérieur ou à l'extérieur du bâtiment nucléaire.

Activité Robotique Industrielle

L'activité « robotique industrielle » est pilotée au sein du groupe CIMLEC qui regroupe quatre domaines d'activités dans trois sociétés :

- l'automatisme-électricité et la serrurerie-métallerie dans la société CIMLEC Industrie ;
- l'intégration d'îlots robotisés et leur rénovation dans la filiale COMMERCY Robotique ;
- la programmation de trajectoires de robots industriels dans la filiale TENWHIL.

Tous ces métiers répondent aux besoins de clients industriels et du secteur tertiaire.

Marchés du groupe CIMLEC

Les marchés du groupe CIMLEC sont localisés en France et dépendent des investissements dans les sites industriels ou tertiaires des filiales des grands groupes ou des PME en France. 60 % de l'activité correspond à des projets, les 40 % restant sont du service.

L'activité d'électricité-automatisme consiste à automatiser des outils ou des lignes de production et à réaliser la distribution électrique de sites industriels et tertiaires. L'activité serrurerie coordonne différents projets comme des charpentes métalliques, des passerelles, des protections grillagées, des superstructures pour les sites industriels et le bâtiment. Un repositionnement sur les secteurs historiques, en particulier l'automobile et sur des niches plus porteuses (transport/logistique, énergie/environnement, *smart buildings*) est en cours.

L'activité d'intégration d'îlots robotisés et leur rénovation se concentre principalement sur des robots de soudage à l'arc en France. L'activité de programmation de trajectoires de robots industriels est globale et multi-sectorielle.

Concurrence

La concurrence du groupe CIMLEC dépend de l'activité mais est systématiquement composée de filiales de grands groupes, de petits acteurs locaux ou de quelques acteurs de taille intermédiaire similaires au groupe CIMLEC :

- sur l'activité électricité et automatisme, les leaders incluent CLEMESSY (EIFFAGE), ACTEMIUM (VINCI ÉNERGIES). Les concurrents de taille similaire à CIMLEC Industrie se différencient géographiquement et/ou par secteur et comportent par exemple OTHUA, APILOG ou encore SOTEB ;
- concernant l'activité serrurerie, la concurrence est principalement locale et comporte les filiales de grands groupes du bâtiment comme BOUYGUES, VINCI, EIFFAGE. Dans les concurrents de taille similaire, on peut citer ERI ainsi que la société SAM+ ;
- sur l'activité robotique industrielle, les concurrents comportent les fabricants de robots comme YASKAWA, FANUC, ABB, KUKA qui proposent aussi des services d'intégrations.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

Le groupe CIMLEC propose une large gamme de solutions dans ses différents métiers, par exemple la mise en service d'un îlot de soudage. Il s'agit d'une des applications robotisées les plus répandues. Un industriel ou une PME peut espérer un gain de productivité d'un rapport de deux à cinq tout en supprimant les tâches dangereuses et répétitives pour son personnel.



1.2.2.3 Pôle Impression 3D - PRODWAYS GROUP et ses filiales

PRODWAYS GROUP est présent sur le marché de l'impression 3D via deux pôles principaux : d'une part le pôle « Systems » est en charge de la conception et de la commercialisation des machines et des matières associées et d'autre part le pôle « Products » est en charge de la conception et de la fabrication de pièces répondant aux besoins des clients, et directement commercialisées via INITIAL, ou via des business unit spécialisées sur des marchés de niche.

Le chiffre d'affaires du pôle Impression 3D s'élève à 25,2 millions d'euros en 2016, soit environ 9 % du chiffre d'affaires global du GROUPE GORGÉ.

Pôle Systems

PRODWAYS GROUP produit et commercialise pour ses clients différentes gammes d'imprimantes 3D et de matières associées. Cette complémentarité d'offre positionne PRODWAYS GROUP en tant qu'acteur majeur de l'industrie 3D. Elle offre également une récurrence des revenus pour la Société en commercialisant les matières nécessaires au bon fonctionnement des machines achetées par les clients. PRODWAYS GROUP a ciblé deux secteurs prioritaires : le médical et l'aéronautique.

● Les imprimantes 3D

PRODWAYS GROUP est l'un des principaux fabricants européens d'imprimantes 3D. La société propose trois gammes de systèmes d'impression 3D :

- plastic DLP* MOVINGLight® : une gamme L a été conçue pour la production de prototypes nécessitant des détails précis. Cette gamme a été conçue pour des applications

industrielles telles que des modèles dentaires ou des guides chirurgicaux, du moulage par injection, du moulage par injection et soufflage, des modèles de thermoformage, des modèles de semelles, ou la conception de bijoux ;

- céramique DLP* MOVINGLight® : une gamme V utilisant la technologie propriétaire DLP* MOVINGLight® pour la production industrielle de pièces en céramique. La série Promaker V a été conçue pour la production de pièces en céramique destinées à des applications biomédicales comme les substituts osseux et les activités de R&D ;
- plastic Laser Sintering : une gamme P de frittage sélectif au laser issue de l'acquisition de NORGE SYSTEMS, de R&D internes à PRODWAYS Technologies et du partenariat technologique avec FARSOON Technologies a été conçue pour le prototypage rapide industriel et la production de masse. Cette technologie a été conçue pour un large éventail d'industries comme l'aérospatial, l'automobile, la santé, le design et l'architecture, les produits de consommation, l'éducation et la recherche.

Initialement positionné sur le haut de gamme du marché, PRODWAYS Technologies a depuis élargi son offre de produits pour couvrir l'ensemble des besoins professionnels : PRODWAYS Technologies commercialise ses imprimantes entre 99 milliers d'euros et 450 milliers d'euros pour une durée de vie pouvant atteindre 10 ans.

● Les matières associées

Suite à l'acquisition de DELTAMED en 2014, PRODWAYS GROUP produit des résines de première qualité pour l'impression 3D basée sur la technologie DLP. Grâce à l'acquisition d'EXCELTEC, PRODWAYS GROUP a également acquis 15 ans d'expérience sur les poudres polymères utilisées avec la technologie de frittage de poudre au laser. La société possède donc les compétences internes pour devenir un acteur majeur des matières intervenant dans les procédés d'impression 3D. Cette activité offre également une forte complémentarité avec les machines vendues par le Groupe.

PRODWAYS GROUP propose une gamme de matières hybrides et composites sous forme de résines liquides et de poudres de polymères contenant des niveaux élevés de céramique, de métal, de fibres ou de nanoparticules. Les matières « PRODWAYS GROUP » ont été conçues pour être particulièrement performantes et offrir des caractéristiques distinctives en termes de propriétés mécaniques (résistance et élasticité), physiques et esthétiques (couleur et transparence) et de stabilité dans le temps (vieillesse prolongée). Ces matières peuvent être utilisées à la fois avec les imprimantes du Groupe et celles des autres fabricants.

Les matières d'impression 3D produites par PRODWAYS GROUP sont principalement utilisées pour la dentisterie esthétique et réparatrice, les dispositifs d'aide auditive, les bijoux, le prototypage et le secteur aérien.

PRODWAYS GROUP produit et commercialise majoritairement des matières propriétaires et commercialise également des matières par des tiers.

* Digital Light Processing.

Pôle Products

Via le pôle « Products », PRODWAYS GROUP conçoit et vend des pièces imprimées en 3D, via son entité INITIAL, ou via des entités spécialisées sur des niches de marché comme CRISTAL et PODO 3D. Ces ventes sont principalement réalisées dans le secteur dentaire (15 % des ventes) et le secteur aéronautique (16 % des ventes). Deux tiers des clients sont des grands comptes industriels.

Ce pôle permet d'atteindre plusieurs objectifs :

- une veille de marché permettant de détecter les nouvelles tendances du secteur ;
- une optimisation de la valeur en capturant plus de marge ;
- une accélération de la vitesse d'adoption.

Ce pôle est une vitrine pour les clients potentiels.

- INITIAL, fabricant de pièces imprimées en 3D

Acquis par PRODWAYS GROUP en mars 2015, INITIAL est le leader français de la conception et de la production de pièces en fabrication additive et injection thermoplastique. En 2016, INITIAL réalise un chiffre d'affaires de 9,5 millions d'euros représentant 78 % du pôle « Products » du Groupe.

Fort de 25 ans d'expérience, INITIAL propose un large éventail de solutions pour les pièces industrielles et professionnelles qui sont ou seront transformées par l'impression 3D comme l'industrie dentaire, la médecine, l'aéronautique et le secteur spatial, le luxe, la fonderie, l'outillage et le prototypage.

Basé à Annecy, INITIAL exploite 30 systèmes d'impression de fournisseurs variés dont 20 imprimantes plastiques et 10 imprimantes métalliques à travers toutes les technologies disponibles sur le marché (MOVINGLight®, SLS®, SLA®, FDM, etc.). La société produit 600 000 pièces par an.

INITIAL compte plus de 2 000 clients entreprises, aussi bien grands comptes que petites entreprises, en France et en Europe et s'appuie sur une équipe de 76 ingénieurs qui accompagnent les projets de leurs clients depuis la rédaction du cahier des charges jusqu'à la phase d'industrialisation.

INITIAL a également un portefeuille de scanners 3D haute définition permettant de capturer la géométrie de n'importe quel objet et d'offrir à ses clients un « reverse engineering » ou un contrôle dimensionnel.

Grâce à sa large gamme de produits et ses équipes commerciales, INITIAL compte 15 000 clients potentiels. Cette entité permet l'identification des applications et des secteurs clés où l'impression 3D serait susceptible de transformer les processus industriels traditionnels. Une fois ces marchés clés identifiés, PRODWAYS GROUP développe alors des entités dédiées et spécialisées comme CRISTAL et PODO 3D.

- CRISTAL, laboratoire dentaire interne présentant les applications du groupe PRODWAYS dans l'industrie dentaire

En juin 2016, PRODWAYS GROUP crée la société CRISTAL pour reprendre les actifs d'un laboratoire dentaire français (SOCALAB) avec l'ambition d'accélérer le développement des applications de l'impression 3D dans le domaine dentaire. CRISTAL est un laboratoire dentaire français basé à Bordeaux où il emploie 54 salariés. Il a réalisé 2,6 millions d'euros de chiffre d'affaires de juin à décembre 2016 représentant 21 % du pôle « Products » du Groupe en 2016. CRISTAL a constitué un portefeuille de 170 chirurgiens-dentistes. Le laboratoire dentaire travaille également en étroite collaboration avec les mutuelles d'assurance

maladie qui contribuent à hauteur de 50 % de ses revenus. CRISTAL offre aux chirurgiens-dentistes une gamme complète de dispositifs dentaires comprenant des modèles, des guides chirurgicaux, des gouttières, des porte-empreintes individuels, etc.

PRODWAYS GROUP souhaite transformer CRISTAL en un centre d'excellence démontrant les avantages de l'impression 3D dans l'industrie dentaire.

CRISTAL étudie à ce jour entre 4 et 5 sujets de recherche liés à l'impression 3D qui pourraient avoir un impact significatif sur l'industrie dentaire.

Le Groupe souhaite aussi commercialiser ses solutions développées en interne auprès d'autres laboratoires dentaires.

- PODO 3D, start-up interne ambitionnant de révolutionner le marché des semelles orthopédiques

En mars 2016, PRODWAYS GROUP lance PODO 3D afin de transformer le secteur des semelles orthopédiques. Grâce à l'impression 3D, le marché est en pleine phase de transformation avec une forte rentabilité affichée des semelles 3D par rapport aux conceptions traditionnelles et un gain de temps observé sur toute la chaîne de production.

Le processus de fabrication d'une semelle 3D se décompose en quatre étapes distinctes : la réalisation d'un scan du pied du patient, la virtualisation de l'empreinte, la modélisation 3D, l'impression et la livraison de la semelle.

Les semelles sont imprimées en 3D par INITIAL à Annecy en utilisant la technologie la technologie SLS® puis envoyées par courrier aux podologues qui les livrent ensuite aux patients. Les premiers tests se sont révélés concluants. 48 podologues ont déjà testé la solution d'impression 3D et 15 sont devenus des clients réguliers. À ce jour, PRODWAYS GROUP fabrique 25 semelles par jour et environ 3 000 patients sont équipés de semelles de PODO 3D.

PODO 3D prévoit un déploiement de son offre auprès des podologues français à partir de 2017 et délivrera dans le même temps des formations visant à prouver la simplicité d'utilisation de son processus, la précision de l'impression 3D des semelles orthopédiques et leur qualité.

Marchés

L'impression 3D est l'une des douze avancées technologiques de rupture qui va transformer notre vie dans la prochaine décennie (*McKinsey Global Institute, 2013*). L'impression 3D permet de transformer directement un fichier 3D immatériel en une pièce ou un produit fini sans passer par plusieurs étapes de transformation. Cette technique permet de limiter les stocks, de limiter les déchets de matière mais surtout donne accès à des conceptions de formes radicalement nouvelles. L'impression 3D joue déjà un rôle clé dans certaines applications, en particulier dans le médical (prothèses auditives, implants, etc.). Ses utilisateurs sont attirés par les différents avantages qu'apporte ce nouveau procédé de fabrication, en particulier l'amélioration de la qualité des pièces et des produits complexes, la réduction du temps et des coûts de développement d'un produit et l'accès à la personnalisation de masse.

Le marché industriel de l'impression 3D en 2015 représente 4,7 milliards d'euros. Ce marché industriel se divise en deux branches : l'impression de la pièce finale (approche directe) ou l'impression d'un moule permettant ensuite de concevoir la pièce finale (approche indirecte).

La conception d'un moule *via* un processus traditionnel est un processus long (allers retours sur les spécifications techniques, plusieurs tentatives avant d'arriver au moule parfait, etc.). L'impression indirecte offre un gain de temps considérable pour la production de moules utilisés ensuite dans l'industrie. L'impression 3D permet de concevoir rapidement le moule disposant des spécifications techniques parfaites afin d'élaborer la pièce. L'approche indirecte est également utilisée afin de concevoir des pièces métalliques. En élaborant dans un premier temps un moule plastique qui sera ensuite utilisé pour élaborer la pièce métallique (ex : pièces de moteur d'avion développées par PRODWAYS GROUP).

Trois grandes déclinaisons existent dans l'impression 3D :

- prototypage rapide (1,6 milliard d'euros en 2015, 33 % du CA sur le marché B2B).

Le prototypage rapide fait référence à la production de maquettes et de prototypes issus des données de Conception Assistée par Ordinateur (CAO) en 3D ;

- pièces fonctionnelles (1,6 milliard d'euros en 2015, 33 % du CA sur le marché B2B).

Sur ce segment, l'impression 3D est utilisée pour la fabrication de pièces personnalisées et de pièces de rechange, la fabrication de produits d'édition limitée, la production de courtes séries et même pour la fabrication en série notamment sur les marchés de la santé et de l'aviation ;

- instruments et moules (1,0 milliard d'euros en 2015, 22 % du CA sur le marché B2B).

Les instruments ou outils sont produits directement par l'imprimante 3D alors que les moules font partie de l'approche indirecte qui consiste à utiliser un modèle de forme standard pour produire un moule qui sera ensuite utilisé pour produire une pièce ;

- autres (500 millions d'euros en 2015, 12 % du CA réalisé sur le marché B2B).

Il s'agit principalement des métiers liés à la recherche et l'éducation. Les imprimantes 3D connaissent un franc succès auprès des établissements d'enseignement secondaire technique et des instituts de recherche.

Aujourd'hui, l'impression 3D est principalement utilisée pour la fabrication de prototypes, de modèles, de composants industriels et d'outils de production (moules par exemple, utilisés dans certaines techniques de la bijouterie) mais également pour la fabrication de produits finis nécessitant une grande précision ou une personnalisation des pièces finies (secteurs dentaire, médical, aéronautique).

Les différentes technologies lui permettent d'utiliser plusieurs types de matériaux tels que le plastique, le métal, la céramique, les matériaux composites.

Concurrence

Le marché est segmenté selon quatre axes :

- les acteurs intégrés (pratiquant les trois pans de l'impression 3D : fabrication de machines, matières et pièces) et non-intégrés ;
- les acteurs présents sur le *rapid prototyping* et les acteurs présents sur le *rapid manufacturing* ;

- les acteurs mono-technologie et multi-technologies ;
- les acteurs généralistes présents sur le marché B2C et B2B et les acteurs spécialistes du marché industriel (B2B).

PRODWAYS GROUP est un acteur intégré, présent sur le *rapid manufacturing*, multi-technologies, et spécialisé sur le marché industriel.

Le marché de l'impression 3D est un marché particulièrement dynamique présentant de fortes barrières à l'entrée (technologie, brevets) mais où le nombre d'acteurs majeurs reste aujourd'hui limité et de tailles relativement modestes. Les cinq sociétés réalisant le chiffre d'affaires le plus important au niveau mondial sont :

- STRATASYS (632 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015) qui est née de la fusion fin 2012 du constructeur israélien Objet avec STRATASYS, STRATASYS fabrique des imprimantes 3D et propose à ses clients (B2B & B2C) des services associés. Elle est présente en Amérique, en Europe, en Asie, en Israël et en Australie.
- 3D SYSTEMS (613 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015) qui a été fondé en 1986 en Californie. 3D SYSTEMS fabrique des imprimantes 3D, propose à ses clients (B2B & B2C) des services associés et des matériaux, et est présente en Amérique du Nord, en Europe et en Asie.
- EOS (263 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015) qui est un constructeur de machine de Frittage et Fusion Laser de poudres basé à Munich. EOS fabrique des imprimantes 3D, propose à ses clients (B2B) des services associés, des matériaux et des logiciels. EOS est présente en Europe et en Amérique du Nord.
- MATERIALISE NV (102 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015) est spécialisée dans les solutions logicielles, les services d'impression industrielle 3D, les applications médicales, le design industriel avancé grâce à MATERIALISE MGX et les services d'impression 3D en ligne *via* I MATERIALISE. MATERIALISE NV est présente en Europe, en Amérique, en Asie et au Moyen-Orient et se concentre sur le marché B2B.
- SLM Solutions (86,1 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015) conçoit des imprimantes 3D (*Selective laser melting*), propose des services associés et fournit des matières. SLM Solutions est présente en Europe et en Amérique et se concentre sur le marché B2B.

Nos produits et solutions les plus reconnus sur le marché

PRODWAYS GROUP propose aujourd'hui une gamme de quinze machines, de vingt-et-une matières et une activité de « service bureau ». Ses produits phares incluent :

- ProMaker L5000

En raison de sa grande fiabilité, la ProMaker L5000 offre le plus bas coût de fonctionnement, sans compromis sur la performance. Compatible avec des résines sous longueur d'onde UV à 365 nm, la ProMaker L5000 est idéale pour une large variété d'applications, quel que soit leur niveau d'exigence. Le résultat est un coût de revient des pièces réalisées parmi les plus bas du marché, satisfaisant les demandes de rentabilité les plus élevées.

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

- ProMaker P1000

La ProMaker P1000 propose une large plateforme de fabrication pour imprimer de grandes pièces et bénéficier d'une productivité professionnelle. Elle offre une excellente stabilité thermique grâce à son système intelligent de contrôle de température, et bénéficie d'un laser très fin pour des pièces haute résolution aux propriétés mécaniques optimisées.



- Résine Plastcure Model 300

Matériau compatible avec un grand nombre d'applications, notamment pour le secteur des modèles dentaires. Il offre une haute précision et une excellente résolution ainsi que de bonnes propriétés.



- Semelles « ScientiFeet »

Offre de fabrication de semelles podologiques en 3D en utilisant la technologie la technologie SLS*.



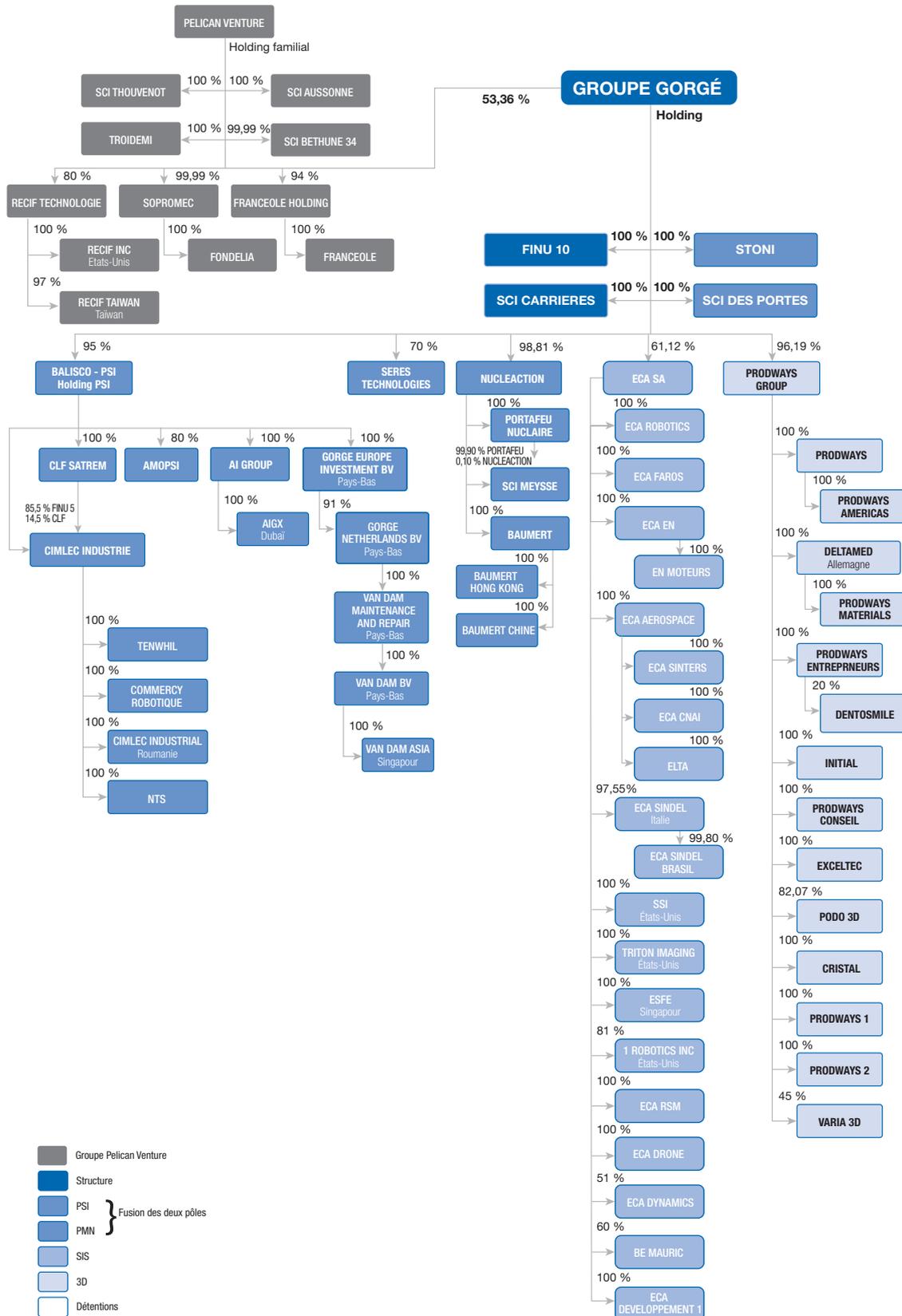
- Fabrication de pièces en série

Offre de fabrication de pièces en série en polymères et en métal à l'aide de la technologie de fabrication additive en particulier pour le secteur aéronautique.





1.2.3 Principales filiales et organigramme au 31 décembre 2016



Les taux indiqués correspondent au pourcentage de détention de capital. Les filiales du GROUPE GORGÉ indiquées sont celles incluses dans le périmètre de consolidation.

1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Présentation du Groupe et de ses activités

Les mouvements importants (acquisitions et cessions) intervenus dans l'organigramme ces trois dernières années sont les suivants :

	Entrées dans le périmètre	Sorties de périmètre
2016	Fonds de commerce nucléaire de PORTAFEU (acquis par PORTAFEU NUCLEAIRE) Fonds de commerce de SOCALAB (acquis par CRISTAL) ELTA BE MAURIC	-
2015	Fonds de commerce de NORGE (acquis par PRODWAYS) INITIAL WANDERCRAFT ⁽¹⁾ VARIA 3D ⁽¹⁾ EXCELTEC	-
2014	DELTAMED INFOTRON	-

(1) Prise de participation minoritaire.

La liste complète des sociétés du Groupe, regroupées par pôle, figure dans la note 13 de l'annexe aux comptes consolidés. Le tableau des filiales et participations de GROUPE GORGÉ SA figure en note 6 de l'annexe aux comptes individuels de la Société. Les comptes consolidés sont insérés dans le chapitre 3.1 du présent document, les comptes individuels de GROUPE GORGÉ SA sont insérés au chapitre 3.2.

1.2.4 Faits marquants

En 2016, les principaux faits marquants des différents pôles sont les suivants.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

L'année 2016 a été pour le pôle une année particulièrement dynamique sur le plan commercial et sur le plan R&D. De nombreux développements techniques sont venus renforcer la gamme de solutions déjà très complète du groupe ECA : lancement dans le cadre d'un partenariat technologique et commercial avec la société DELAIR-TECH d'une offre commune de mini-drone tactique de longue endurance dédié au secteur de la défense (DT26M) ; dépôt d'un brevet baptisé STERNA[®] récompensé par le Trophée de l'innovation sur le salon Euronaval combinant l'utilisation d'un UAV (par exemple l'IT180) et d'un capteur magnétique emporté par le drone pour effectuer des mesures du magnétisme d'un navire ; lancement (en collaboration avec OCEA et DCI) d'une solution commune de chasse aux mines proposant aux Marines une capacité effective de lutte contre les mines qui réduit les risques d'engagement des équipages et des moyens mis en œuvres.

D'un point de vue commercial, de nombreux contrats significatifs ont été remportés sur l'ensemble des pôles, en France comme à l'international. On citera notamment : l'annonce d'importants succès commerciaux dans le domaine des drones aériens ; la vente de 3 simulateurs navals en Asie pour un montant cumulé supérieur à 6 millions d'euros ; la livraison de plusieurs systèmes entièrement robotisés de déminage sous-marin à deux marines dont celle du Kazakhstan ; la vente de six nouveaux véhicules autonomes sous-marins (AUV) de type AUV A27-M pour le programme MMCM FR/UK (2^e tranche).

Enfin, d'un point de vue capitalistique, le groupe ECA a tout d'abord annoncé en janvier 2016 la création de la société ECA DRONE ayant pour vocation à fournir tous les services aux clients du secteur civil autour de la gamme de drones IT180 et à assurer la maintenance des drones IT180. En novembre 2016, ECA a annoncé avoir acquis 60 % du capital de BE MAURIC, une société d'architecture navale qui conçoit différents types de navires pour la défense, la sécurité, l'Oil&Gas, la pêche, le transport de passagers, ou encore la voile. Cette prise de participation majoritaire permettra à ECA d'accélérer son développement dans les systèmes de robots, d'étendre la gamme de ses USV et d'étudier la meilleure intégration possible de ses drones navals ou aériens notamment sur les petites plateformes navales. Enfin, en décembre 2016, le groupe a annoncé avoir finalisé l'acquisition de la société ELTA auprès d'AREVA TA et AREVA SA. Cette acquisition vient renforcer les compétences aéronautiques d'ECA non seulement par ses activités et son expérience dans les équipements embarqués mais aussi par ses savoir-faire dans les domaines des radio-fréquences et de la radio-navigation. ECA se dote ainsi d'une activité dans le domaine spatial, domaine où plusieurs sociétés du groupe pourraient valoriser leurs savoir-faire.

PÔLE « PROTECTION DES INSTALLATIONS À RISQUES »

Sur le plan organisationnel, l'exercice 2016 est marqué par une réorganisation fusionnant les pôles Projets et Services Industriels et Protection en Milieux Nucléaires. Avec cette réorganisation, le Groupe renforce son positionnement d'acteur majeur du marché de la sécurité des biens et des personnes et propose désormais une offre globale à tous les secteurs de l'énergie. Ce rapprochement permet également d'apporter encore plus de cohérence à ses activités tant sur les produits que sur le service en bénéficiant de complémentarités géographiques évidentes pour construire un réseau mondial commun de commercialisation.

En parallèle, sur les plans commercial et opérationnel, de nombreux projets d'envergure ont ponctué l'année à l'international :

- la société VAN DAM a remporté le deuxième train du projet phare Yamal (gaz naturel liquéfié) pour la fourniture de systèmes de mur anti-incendie à isolation thermique. VAN DAM avait déjà remporté en 2015 le premier train de ce projet titanique et avait déjà fourni plus de 35 000 m² de murs anti-incendie ;

- la société BAUMERT a finalisé l'importante commande dans le cadre du projet NSC (*New Safe Confinement*/nouvelle enceinte de confinement du réacteur n° 4 de la centrale de Tchernobyl) mené par le consortium européen NOVARKA. Le pôle a fourni l'ensemble des portes techniques du projet de démantèlement de la centrale de Tchernobyl, avec plus de 14 portes de grande dimension, 10 portes biologiques, 57 portes tornades et 6 portes spéciales qui équipent désormais les bâtiments destinés au démantèlement des déchets contaminés présents à l'intérieur du sarcophage.

Enfin, cet exercice 2016 a marqué le retour à la rentabilité du groupe CIMLEC (et de sa filiale COMMERCY Robotique) et le début du redressement de la société AI GROUP dont le Groupe avait acquis le solde du capital en 2015.

Par ailleurs, d'un point de vue capitalistique, le pôle a finalisé l'acquisition du fonds de commerce nucléaire de la société PORTAFEU, concurrent historique de BAUMERT. Le pôle s'est concentré au cours de l'exercice sur l'intégration des moyens de PORTAFEU NUCLEAIRE afin qu'ils soient intégrées à l'offre du Groupe sur les centrales en exploitation en France pour mieux répondre aux besoins des clients de cette activité.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Pour le pôle Impression 3D, l'année 2016 a représenté une étape majeure dans son développement. Le pôle s'est concentré sur la consolidation des acquisitions réalisées et partenariats signés au cours de l'année 2015 et a focalisé ses efforts sur l'optimisation de ses dépenses et frais fixes tout en visant une croissance importante de son chiffre d'affaires.

Le pôle a poursuivi sa stratégie de développement vertical qui devrait permettre au Groupe de développer un savoir-faire spécifique sur chaque application industrielle impactée par l'impression 3D.

C'est donc dans une stratégie d'accompagnement de la transformation des modes de fabrication traditionnels vers la fabrication additive que le pôle Impression 3D a :

- lancé « Initial - Les Créations », une division spécialement dédiée aux métiers du luxe, du design, de l'art et de l'architecture, afin de pouvoir accompagner ses acteurs dans la fabrication de prototypes, de moules, de pièces uniques mais aussi de pré-séries et séries ;
- finalisé le rachat des actifs d'un laboratoire dentaire français - SOCALAB renommé CRISTAL - pour conforter sa position dans le secteur du dentaire ;
- lancé en interne une division dédiée à la podologie sous le nom PODO 3D.

L'exercice 2016 a également été marqué par la commercialisation de la machine ProMaker P1000, machine de frittage de poudre plastique utilisant la technologie laser. Cette imprimante 3D est la première machine de frittage de poudre professionnelle vendue à un prix inférieur à 100 000 euros.

En parallèle, le pôle a poursuivi son développement sur la recherche de nouveaux matériaux en signant plusieurs partenariats stratégiques avec BASF, A. SCHULMAN et ARKEMA afin de renforcer son offre de matériaux dans le domaine du frittage de poudre.

Enfin, André-Luc ALLANIC, co-fondateur de PRODDWAYS et Directeur de son service R&D, s'est vu décerner le prix de l'Ingénieur de l'année attribué par le jury de la rédaction d'Usine Nouvelle. Ce trophée récompense la contribution d'André-Luc ALLANIC aux avancées technologiques de la fabrication additive.

1.3 STRATÉGIE ET PERSPECTIVES, POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET DE R&D

1.3.1 Stratégie

GROUPE GORGÉ poursuit résolument sa stratégie de développement ambitieux et durable selon une série d'axes forts :

- devenir un acteur de référence dans des marchés de niche de haute technologie ;
- renforcer son exposition à des marchés à fort potentiel de développement alignés aux tendances macro-économiques mondiales durables qui façonnent l'avenir ;
- équilibrer les activités du Groupe entre des produits à forte valeur ajoutée, des projets complexes et des activités récurrentes associées dans les domaines de la sécurité et de la protection des personnes et des biens et de l'impression 3D.

Au sein de chacun de ses trois pôles, le Groupe s'appuie sur une forte culture entrepreneuriale et un modèle décentralisé favorisant la prise de décision rapide et la proximité clients.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

2016 voit la croissance d'ECA s'accroître, l'objectif annoncé de 110 millions d'euros ayant été dépassé.

Le travail de renforcement de ses positions dans ses marchés cœurs, en particulier la robotique mobile et les systèmes de robots se poursuit. Pour cela le Groupe bénéficie de plusieurs facteurs favorables, en particulier la croissance des marchés de la robotique avancée, les besoins de montée en cadence en aéronautique et le renforcement de la simulation dans les formations et entraînements. Les investissements initiés en commerce, marketing et communication vont continuer à produire leurs effets sur les prises de commandes et le chiffre d'affaires et ainsi permettre à ECA de renforcer encore sa présence à l'export.

- La division **Robotique et Systèmes Intégrés** poursuit le développement de systèmes de robots - différents et complémentaires - pour la réalisation d'une même mission. Pour accélérer le développement de ces systèmes de robots coopérant entre eux et dotés d'une autonomie toujours

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

croissante, ECA poursuit un ambitieux programme de Recherche & Développement (le groupe a reçu le Prix de l'innovation lors du salon Euronaval pour une nouvelle application combinant l'utilisation d'un UAV – par exemple l'IT180 – et d'un capteur magnétique emporté par le drone pour effectuer des mesures du magnétisme d'un navire).

En parallèle, la division continue de viser un développement des ventes de son drone aérien IT180, que ce soit pour des applications civiles (surveillance de sites sensibles, surveillance d'incendies...) ou de défense.

Enfin, l'acquisition de 60 % du capital de BE MAURIC en fin d'exercice – société d'architecture navale concevant différents types de navires pour la défense, la sécurité et l'Oil&Gas notamment – devrait permettre à ECA d'accélérer son développement dans les systèmes de robots, d'étendre la gamme de ses USV et d'étudier la meilleure intégration possible de ses drones navals ou aériens notamment sur les petites plateformes navales.

- La division **Aérospatial** renforce ses positions de fournisseurs de premier rang de systèmes d'assemblage et de tests des usines aéronautiques européennes tout en diversifiant sa base de clients et en renforçant son positionnement d'acteur de haute technologie. L'acquisition d'ELTA vient renforcer les compétences aérospatiales du groupe non seulement par ses activités et son expérience dans les équipements aéronautiques embarqués mais aussi par ses savoir-faire dans les domaines des radio-fréquences et de la radio-transmission. Avec ELTA, la division se dote d'une activité dans le domaine spatial, domaine où plusieurs sociétés du groupe pourraient valoriser leurs savoir-faire.
- La division **Simulation** continue de se concentrer sur le domaine de l'entraînement aux missions notamment pour la défense ou la sécurité. Ce marché de la Simulation d'Entraînement pour la Défense accessible pour le Groupe est estimé au-delà de 50 millions d'euros annuels.

PÔLE « PROTECTION DES INSTALLATIONS A RISQUES »

Le pôle « Protection des Installations à Risques » continue son développement et s'est réorganisé en fin d'exercice 2016. Un accent est mis sur le partage et la mise en œuvre des bonnes pratiques sur les activités récurrentes de service et de maintenance et l'activité commerciale à l'export.

Sur le domaine de la **protection incendie**, le pôle a pour ambition de devenir un acteur majeur dans le domaine de la protection incendie active et passive pour les marchés de l'énergie, notamment du pétrole et du gaz et sur les secteurs industriels et tertiaires en France. L'activité récurrente industrielle et tertiaire en France permet d'équilibrer les effets de cycle de ces secteurs de l'énergie. Pour atteindre cet objectif, nos trois filiales de protection et de sécurité incendie :

- accompagnent nos clients historiques sur leurs nouveaux projets ;
- élargissent leurs offres de produits, de solutions et de services ;
- se développent à l'international.

Sur le domaine de la **protection nucléaire**, le pôle poursuit son développement autour de deux axes principaux :

- renforcer sa position de leader mondial de fournisseur de portes spéciales pour centrales nucléaires ;
- développer son offre dans le domaine de la protection et de la sécurité des centrales nucléaires.

Le pôle met l'accent sur la structuration et l'élargissement de son offre dans les domaines de la protection et de la sécurité des centrales nucléaires en France et à l'étranger, en particulier au sein du programme d'EDF du Grand Carénage dédié à la mise à niveau des centrales nucléaires françaises aux standards EPR et post Fukushima (enveloppe de 55 milliards d'euros).

D'autre part, après sa remarquable percée en Chine, BAUMERT est dorénavant l'un des rares sous-traitants européens à servir les énergéticiens chinois sur la technologie WESTINGHOUSE AP1000. Cette situation en fait le numéro un mondial des portes spéciales sur technologies EPR et AP1000 et place BAUMERT dans une situation privilégiée pour bénéficier de la croissance forte du marché du nucléaire dans les pays émergents. L'objectif est dorénavant de i/ maintenir cette position sur les prochains programmes EPR et AP1000 en Chine en cours de lancement et ii/ répliquer cette percée dans une nouvelle géographie, en particulier sur le programme UK *new built*.

Enfin, l'activité de **robotique industrielle** se renforce dans ses marchés historiques, en particulier sur les activités récurrentes de fonds de commerces, tout en continuant son travail de structuration de son offre de produits et de services sur l'ensemble de sa gamme.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Issu de l'acquisition de PHIDIAS TECHNOLOGIES par GROUPE GORGÉ en 2013, PRODWAYS GROUP est l'un des leaders européens de l'impression 3D, procédé de fabrication additive consistant à créer des objets physiques par superposition de différentes couches de matière.

L'impression 3D a connu trois grandes phases historiques depuis les années 1960. Au cours de la phase de création (1960s-2010), l'impression 3D était principalement utilisée afin de créer des prototypes. Le marché a connu plus récemment une amélioration importante des processus d'impression et le développement de nouvelles matières. Ces nouvelles dynamiques technologiques ont entraîné l'ouverture d'une phase de substitution. L'impression 3D permet aujourd'hui de fabriquer des pièces et des produits complexes. Cette technologie constitue désormais un complément et dans certains cas une alternative crédible aux techniques de fabrication traditionnelles. En outre, le marché de l'impression 3D a bénéficié récemment d'un regain d'intérêt de la part de grands groupes internationaux. En 2016, l'acquisition d'ARCAM et de CONCEPT LASER par GENERAL ELECTRIC marque l'entrée de l'impression 3D dans une nouvelle phase d'industrialisation. Les pièces, autrefois soumises aux exigences industrielles traditionnelles, peuvent désormais adopter dès leur conception une forme sur-mesure grâce à l'impression 3D.

Fondant sa stratégie sur ce nouveau cycle industriel, PRODDWAYS GROUP a décidé de concentrer ses activités sur le marché de l'impression 3D industrielle. Ce segment a en effet connu une croissance importante au cours des dernières années et a généré un chiffre d'affaires de 4,7 milliards d'euros en 2015 (taux de croissance annuel moyen - TCAM - de 30 % sur 5 dernières années). PRODDWAYS GROUP a la volonté de se développer sur le segment du « rapid manufacturing », impression 3D appliquée aux séries industrielles. Les matières principalement utilisées dans le processus d'impression 3D sont principalement le plastique - 51 % du marché - et le métal - 25 % du marché.

La Société opère *via* deux pôles d'activité. Avec 76 machines vendues à fin 2016 *via* son pôle « Systems », PRODDWAYS GROUP est l'un des principaux fabricants européens d'imprimantes 3D. La Société propose des gammes de systèmes d'impression 3D ainsi que des matières associées (résines et poudres). PRODDWAYS GROUP est multi-matériaux et adresse un nombre important de secteurs incluant l'aéronautique et le dentaire. Enfin, *via* son pôle « Products », PRODDWAYS GROUP fabrique et commercialise des pièces imprimées en 3D en plastique et en métal. Ces ventes peuvent être directes ou indirectes (*via* des entités spécialisées sur des marchés de niche).

En intégrant au cœur de son savoir-faire la conception de machines, de matières et de pièces, PRODDWAYS GROUP se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur. La société développe ainsi un modèle intégré offrant à ses clients une solution clé en main, unique en Europe et prometteur à l'échelle mondiale.

Le pôle « Impression 3D » est celui sur lequel la croissance attendue est la plus forte et sur lequel les investissements du Groupe se concentrent.

1.3.2 Perspectives d'avenir

Le Groupe débute 2017 avec un carnet de commandes fermes élevé à 200 millions d'euros et vise un chiffre d'affaires qui pourrait s'approcher de 300 millions d'euros en 2017.

PÔLE « SYSTÈMES INTELLIGENTS DE SÛRETÉ »

Pour l'année 2016, le pôle est positionné sur de nombreux appels d'offres significatifs : drones aériens, systèmes complets de robots, systèmes d'assemblage pour l'aéronautique, systèmes intégrés sous-marins, etc. Le carnet de commandes fermes s'élevait à 121 millions d'euros début 2017.

Le pôle vise un chiffre d'affaires de 120 millions d'euros pour 2017.

PÔLE « PROTECTION DES INSTALLATIONS À RISQUES »

En 2017, le pôle devrait afficher un niveau d'activité comparable à 2016. Une ou plusieurs commandes significatives pourraient être remportées avant la fin du premier semestre. Le carnet de commandes du pôle s'élevait à 74 millions d'euros début 2017.

PÔLE « IMPRESSION 3D »

Le développement de ce pôle va se poursuivre en 2017. Le Groupe souhaite en effet donner à son pôle « Impression 3D » les moyens d'entrer dans sa seconde phase de développement à travers une levée de fonds. À ce titre, le Groupe envisage en 2017 l'introduction en Bourse sur Euronext Paris de sa filiale PRODDWAYS GROUP, sous réserve des conditions de marché.

Le Groupe espère par ailleurs un développement assez significatif en 2017 des ventes de sa nouvelle machine (ProMaker P1000), dont la commercialisation sera lancée au cours du premier semestre 2017.

Des développements sur des nouvelles technologies propriétaires de machines d'impression 3D métal sont également en cours.

INFORMATIONS RÉCENTES

Début 2016, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a communiqué (janvier) sur l'obtention d'un contrat de plus de 2 millions d'euros auprès d'IFREMER (L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer) pour le développement et la livraison d'un nouveau véhicule sous-marin autonome (AUV) innovant, capable d'atteindre 6 000 mètres de profondeur.

En février, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a communiqué sur l'obtention d'un nouveau contrat pour la livraison de simulateurs de conduite des véhicules militaires auprès du même client au Moyen Orient que le contrat de début 2014.

En février également, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a annoncé avoir remporté un contrat pour des systèmes de démagnétisation et des systèmes de mesure magnétique à base du drone IT180 pour un ministère de la défense d'un pays en Asie, dans le cadre d'un contrat d'une valeur de plus de 7 millions d'euros.

En mars, le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a annoncé la prise de commandes significatives, par ELTA, pour plus de 3 millions d'euros pour la fourniture de balises de détresse type ELT qui équiperont au total plus de 680 avions dans le monde entier.

Enfin, toujours en mars, le Groupe a annoncé souhaiter réaliser une levée de fonds pour sa filiale PRODDWAYS GROUP et envisager pour cela son introduction en Bourse sur Euronext Paris, sous réserve des conditions de marché. L'opération serait réalisée par augmentation de capital, GROUPE GORGÉ souhaitant rester actionnaire majoritaire et de long terme, et permettrait à PRODDWAYS GROUP d'accélérer sa stratégie ambitieuse de conquête de parts de marché.

1.3.3 Politique d'investissement et R&D

Politique de R&D

Afin de maintenir et développer des avantages concurrentiels, le Groupe maintient un niveau élevé d'investissement en matière de recherche et développement. Le Groupe dépose parfois des brevets si cela permet de protéger une avance technique, technologique ou commerciale.

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Stratégie et perspectives, politique d'investissement et de R&D

En 2016, l'effort de Recherche et Développement (R&D) a concerné les trois pôles. Les axes principaux des travaux de recherche et développement ont été les suivants :

- poursuite du programme « Systèmes de robots » pour améliorer l'autonomie décisionnelle, la perception et la coopération entre tous les drones du Groupe ;
- fin du développement du démonstrateur de drone captif IT180-999 qui a été présenté en démonstration dynamique à Eurosatory 2016 et développement de la solution de mesure magnétique pour le brevet STERNA® ;
- poursuite du développement du nouveau robot terrestre Iguana ;
- poursuite du programme AUV (*Autonomous Underwater Vehicle*) avec la fin du développement de l'A18D qui sera livré à un premier client en 2017 et début du développement de l'A18-M ;
- développement des premiers simulateurs de « Damage Control » ;
- poursuite du développement d'une gamme d'imprimantes 3D, de résines associées et de nouvelles solutions utilisant l'impression 3D ;
- poursuite des développements de portes spéciales pour répondre aux requis des centrales nucléaires.

Les dépenses de R&D se sont élevées en 2016 à environ 12,8 millions d'euros. Leur évolution est la suivante :

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Recherche et développement immobilisée	7,7	6,3	4,2
Recherche et développement constatée en charges	5,1	5,0	6,1
DÉPENSES TOTALES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	12,8	11,3	10,3
Recherche et développement totale en % du chiffre d'affaires	4,6 %	4,3 %	4,6 %
Crédits d'impôt de l'exercice	4,5	4,0	3,6
Recherche et développement nette des crédits d'impôt	8,3	7,3	6,7

Voici la valeur des investissements sur trois ans :

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Recherche et développement ⁽¹⁾	7,7	6,3	4,2
Autres immobilisations incorporelles	0,9	1,1	0,9
Terrains et constructions	0,8	0,4	0,1
Installations techniques, matériel	6,2	7,3	1,9
Autres immobilisations corporelles ⁽²⁾	0,4	0,9	2,3
TOTAUX	16,0	16,0	9,4

(1) Uniquement la R&D immobilisée.

(2) Acomptes et immobilisations en cours.

Les pôles Systèmes Intelligents de Sûreté (ECA et filiales) et Impression 3D ont réalisé l'essentiel des dépenses totales (respectivement 7,5 et 2,4 millions d'euros sur 12,8 millions d'euros ; 4,3 et 1,8 millions d'euros de dépenses immobilisées sur un total de 7,7 millions d'euros).

Pour financer ces investissements, le Groupe recherche systématiquement des financements externes (DGA, Bpifrance, FUI, Europe, Régions...) et utilise le crédit d'impôt recherche (CIR). L'ensemble des filiales du Groupe ont obtenu des crédits d'impôt recherche pour un total de 4,5 millions d'euros, dont 2,6 millions d'euros sont constatés en produit au compte de résultat de l'année et 1,9 million d'euros est comptabilisé en produits différés et contribuera aux résultats futurs. Sur le total de 4,5 millions d'euros de CIR, 2,5 millions d'euros ont été constatés par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

Les dépenses de R&D sont des coûts internes en quasi-totalité, il n'est que très exceptionnel que des travaux de R&D soient sous-traités.

Principaux investissements réalisés en 2016

En dehors de la recherche et développement, les investissements courants du Groupe sont constitués pour l'essentiel de matériel informatique, de logiciels, d'outillage pour les ateliers, d'aménagement et d'installation de locaux.

Les investissements du Groupe se sont élevés à 16,0 millions d'euros. Ils sont composés pour près de la moitié d'investissements incorporels (R&D, logiciels). Le pôle Impression 3D représente plus d'un tiers des investissements (5,5 millions d'euros), ainsi que le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté (7,1 millions d'euros). Les investissements industriels sont majoritairement financés sur fonds propres et parfois en crédit-bail. Les investissements immobiliers, peu fréquents, sont financés par endettement classique ou sous forme de crédit-bail.

En 2016, plusieurs opérations de croissance externe ont été réalisées, dans chacun des trois pôles :

- l'acquisition du fonds de commerce nucléaire de la société PORTAFEU, société du groupe ASSA ABLOY, a été réalisée en mai 2016. Ce fonds de commerce a été acquis par la société créée *ad hoc* PORTAFEU NUCLEAIRE, filiale de BAUMERT ;
- en juin 2016, le pôle Impression 3D a fait l'acquisition des actifs d'un laboratoire dentaire au sein d'une société créée *ad hoc* et dénommée CRISTAL ;
- en novembre 2016, deux opérations ont été réalisées par le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté : l'acquisition de 60 % du capital de la société BE MAURIC et celle de 100 % du capital de la société ELTA.

Il n'y a pas d'investissement significatif pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris. Aucun financement significatif attendu ne conditionne la réalisation d'un investissement prévu dans le Groupe.

Immobilisations corporelles importantes/locations immobilières

Les immobilisations corporelles du Groupe sont composées de quelques actifs immobiliers décrits ci-après, d'agencements, d'installations et de matériel informatique. Le parc de véhicules

est essentiellement loué auprès de sociétés spécialisées. L'activité du Groupe n'étant pas une activité de production industrielle en série, le Groupe ne dispose que de très peu de machines de production mais essentiellement d'outillages pour lesquels il n'est pas effectué de mesure de taux d'utilisation.

En matière immobilière, le Groupe loue l'essentiel de ses locaux en bail commercial classique. Le Groupe est propriétaire de locaux utilisés pour les activités du Groupe à La Garde (proximité de Toulon, 83, site principal d'ECA), à Lannion (22, site de ECA FAROS) et à Schaeffersheim (67, principal site des activités du pôle Protection en Milieux Nucléaires). Des locaux sont détenus en contrat de crédit-bail à Gênes (Italie, site de ECA SINDEL) et aux Mureaux (78, site de CIMLEC Industrie, TENWHIL, NTS, PRODWAYS et CLF-SATREM). Outre ces implantations opérationnelles, le Groupe possède un immeuble vacant aux Mureaux. Les sites actuellement en location ne présentent pas de risque en termes de pérennité de disponibilité de ces sites ou de sites opérationnels similaires

1.3.4 Événements postérieurs à la clôture

Les événements importants survenus entre la clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes (20 mars 2017) sont décrits en note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.4 ANALYSES DES PERFORMANCES CONSOLIDÉES ET DES SECTEURS

1.4.1 Analyse des résultats du Groupe

Le Conseil d'administration a, le 20 mars 2017, arrêté les comptes consolidés 2016 qui font apparaître :

- un chiffre d'affaires de 281 153 milliers d'euros ;
- un résultat net de 4 859 milliers d'euros ;
- un résultat net part du Groupe de 172 milliers d'euros.

Les comptes consolidés ont été établis conformément aux règles d'évaluation et de présentation de l'information financière des normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*), référentiel adopté par l'Union européenne et publié au *Journal officiel* du 13 octobre 2003. Les chiffres présentés ci-après sont ceux des comptes 2016 et 2015. Les comptes 2015 ont fait l'objet de retraitements détaillés dans l'annexe aux comptes (note 1.3), les chiffres commentés sont les chiffres retraités. Les données ne peuvent être comparées qu'en prenant en compte les variations de périmètre commentées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Les faits les plus significatifs de l'exercice sont les suivants :

- poursuite du développement du pôle Impression 3D ;
- acquisition des fonds de commerce de PORTAFEU (activité nucléaire de la société) et SOCALAB, par l'intermédiaire de deux sociétés *ad hoc*, PORTAFEU NUCLEAIRE et CRISTAL ;
- en termes d'information sectorielle, regroupement des pôles Protection en Milieux Nucléaires et Projets et Services Industriels, sous le nom Protection des Installations à Risques ;

- acquisition de 60 % du capital de BE MAURIC ;
- acquisition de 100 % du capital de la société ELTA ;
- poursuite de l'utilisation de la ligne de financement en fonds propres.

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit pour l'exercice à 281,15 millions d'euros, contre 264,53 millions d'euros en 2015.

Le résultat opérationnel courant ressort à 9,03 millions d'euros, contre 11,76 millions d'euros en 2015. Les éléments non courants du résultat opérationnel s'élèvent à + 2,53 millions d'euros contre - 4,45 millions d'euros en 2015. Ils concernent principalement un écart d'acquisition négatif lié à l'acquisition d'ELTA, des coûts liés aux réorganisations (déménagements en 2015) ou restructurations et des amortissements d'incorporels reconnus à la juste valeur dans le cadre des acquisitions.

Les charges financières (nettes des produits financiers) s'élèvent à - 2,25 millions d'euros contre - 2,02 millions d'euros en 2015. Comme en 2015 les charges financières incluent une provision sur les titres REDHALL pour 0,17 million d'euros (0,11 million d'euros en 2015).

L'impôt s'élève à - 4,49 million d'euros contre - 1,65 millions d'euros en 2015. Le résultat des sociétés mises en équivalence est de + 0,04 million d'euros contre - 0,003 million d'euros en 2015, l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit donc par un bénéfice net de l'ensemble consolidé de 4,86 millions d'euros, contre 3,64 millions d'euros l'exercice précédent.

Le résultat net est réparti entre la part du Groupe pour 0,17 million d'euros (+ 1,07 million d'euros en 2015) et la part des minoritaires (principalement due à ECA) pour 4,69 millions d'euros (+ 2,57 millions d'euros en 2015).

Principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires	281 153	264 525	6,3 %
Résultat opérationnel courant	9 031	11 762	- 23,2 %
Résultat opérationnel	11 561	7 307	+ 58,2 %
Charges et produits financiers	(2 255)	(2 018)	ns
Mise en équivalence	40	(3)	ns
Impôt	(4 488)	(1 647)	ns
RÉSULTAT NET	4 859	3 639	+ 33,5 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	172	1 071	- 83,9 %

L'évolution du compte de résultat entre les deux exercices doit être analysée en prenant en compte des éléments non récurrents et sans impact sur la trésorerie du Groupe (mise en équivalence de REDHALL et dépréciation des titres en 2014, écart d'acquisition négatif en 2016) ainsi que la contribution de l'activité Impression 3D en phase de lancement et de structuration. Les tableaux ci-après mettent en lumière la contribution de ces éléments :

Évolution du résultat opérationnel retraité

(en millions d'euros)	2016	2015	2014
Systèmes Intelligents de Sûreté	9,14	8,31	6,58
Protection des Installations à Risques	5,85	6,54	10,44
Impression 3D	(8,54)	(4,76)	(2,49)
Structure et éliminations	0,56	(0,15)	(0,47)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RETRAITÉ ⁽¹⁾	7,00	9,94	14,08
Écart d'acquisition négatif	5,57	-	-
Coût des déménagements	-	(1,63)	-
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur reconnus lors des acquisitions	(1,01)	(1,00)	(1,08)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL CONSOLIDÉ	11,56	7,31	13,00

(1) Résultat opérationnel retraité : résultat opérationnel avant écart d'acquisition négatif, coût des déménagements de filiales intervenus en 2015, amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions.

Retraité des éléments les plus exceptionnels qui le composent et de l'évolution du résultat du pôle Impression 3D, le résultat opérationnel apparaît en baisse pour le pôle Protection des Installations à Risques et en hausse pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté.

Exercice 2016

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sûreté	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	144 857	112 488	25 210	3 418	(4 819)	281 153
EBITDA	11 637	14 641	(4 915)	293	-	21 656
% du chiffre d'affaires	8,0 %	13,0 %	-19,5 %	8,6 %	-	7,7 %
Résultat opérationnel courant	7 057	9 342	(8 058)	690	-	9 031
% du chiffre d'affaires	4,9 %	8,3 %	-32,0 %	20,2 %	-	3,2 %
Résultat opérationnel	5 851	14 021	(8 867)	556	-	11 561
% du chiffre d'affaires	4,0 %	12,5 %	-35,2 %	16,3 %	-	4,1 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	1 681	4 245	1 790	-	-	7 716
Autres investissements corporels et incorporels	1 699	2 863	3 666	62	-	8 291

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Exercice 2015

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sûreté	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	142 349	105 218	17 807	3 427	(4 275)	264 526
EBITDA	10 362	14 026	(2 899)	(17)	-	21 473
% du chiffre d'affaires	7,3 %	13,3 %	- 16,3 %	- 0,5 %	-	8,1 %
Résultat opérationnel courant	7 539	8 868	(4 523)	(123)	-	11 762
% du chiffre d'affaires	5,3 %	8,4 %	- 25,4 %	- 3,6 %	-	4,4 %
Résultat opérationnel	6 553	6 000	(5 087)	(159)	-	7 307
% du chiffre d'affaires	4,6 %	5,7 %	- 28,6 %	- 4,6 %	-	2,8 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	1 342	3 318	1 646	-	-	6 306
Autres investissements corporels et incorporels	2 164	3 411	3 841	228	-	9 643

(1) Une réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel courant est faite en note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Systèmes Intelligents de Sûreté

Le chiffre d'affaires du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté est en croissance de 6,9 %. Le chiffre d'affaires du pôle est réalisé pour environ 47 % à l'international (export direct uniquement), contre 44 % en 2015.

Le taux de marge opérationnelle courante du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté atteint 8,3 % contre 8,4 % en 2015, ce qui confirme l'amélioration de la performance opérationnelle engagée depuis 2013. En 2016 et à la différence des années précédentes, la contribution du second semestre au chiffre d'affaires de l'année n'est que légèrement supérieure à celle du premier semestre. Le taux de marge est néanmoins bien meilleur au second semestre, comme les exercices précédents : il s'élevait à 6,4 % au premier semestre (résultat opérationnel courant de 3 377 milliers d'euros pour 53,0 millions d'euros de chiffre d'affaires) et à 10,0 % sur le second semestre.

À fin d'exercice le carnet de commandes est en hausse de 29 % à 121 millions d'euros.

Protection des Installations à Risques

Le pôle Protection des Installations à Risques est en croissance de 1,9 %. L'activité du pôle est tirée par la protection incendie, notamment à l'international. *A contrario*, les activités dans le secteur nucléaire sont en recul sur l'exercice. La part du chiffre d'affaires à l'international est stable par rapport à l'exercice précédent, à l'occasion duquel elle était en croissance, elle atteint 32 %.

Le pôle atteint un résultat opérationnel courant de 7,1 millions d'euros, soit 4,9 % du chiffre d'affaires (contre 7,5 millions d'euros et 5,3 % en 2015). Le carnet de commandes est en recul en fin d'année à 74 millions d'euros contre 94 millions d'euros fin 2015. Dans le secteur du nucléaire de gros contrats sont en phase finale de réalisation, mais de nouveaux projets de constructions neuves (Grande-Bretagne, Chine) permettent d'être confiants à moyen terme.

Impression 3D

Le pôle Impression 3D a réalisé un chiffre d'affaires de 25,2 millions d'euros en 2016, contre un chiffre d'affaires de 17,8 millions d'euros en 2015 et 5,0 millions d'euros en 2014. CRISTAL est intégrée sur 6 mois et contribue pour 2,6 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires est réalisé à 58 % à l'international, mais à 93 % pour les activités machines et matières du pôle.

Le résultat opérationnel courant est négatif pour 8,1 millions d'euros (- 4,5 millions d'euros en 2015). Ce résultat est dû à la poursuite des dépenses réalisées pour la constitution du pôle, sa structuration et son développement (recrutements nombreux notamment pour la R&D et le commercial, mise en place d'un réseau de distribution).

Le carnet de commandes est stable à 3 millions d'euros ; à la différence de nos autres activités, le carnet de commandes de ce pôle n'a pas vocation à représenter une forte partie du chiffre d'affaires, le délai entre prise de commandes et livraison étant beaucoup plus court.

1.4.2 Situation financière du Groupe (trésorerie, financements et capitaux)

La situation nette consolidée s'élève à 101,7 millions d'euros contre 97,0 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2016, l'endettement financier net consolidé (somme des emprunts et des dettes financières pour 81,0 millions d'euros et des concours bancaires pour 9,1 million d'euros, moins les disponibilités pour 38,7 millions d'euros) s'élève à 51,4 millions d'euros. Au 1^{er} janvier 2016, il s'élevait à 39,1 millions d'euros. Les actions d'autocontrôle détenues par ECA et par GROUPE GORGÉ ne sont pas incluses dans ces chiffres. La dette nette corrigée de l'autocontrôle s'élève à 49,5 millions d'euros (contre 37,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2016).

L'augmentation de la dette nette s'explique notamment par : la consommation de trésorerie du pôle Impression 3D, du fait de ses pertes et de ses investissements élevés, le maintien d'un niveau élevé d'investissement en R&D dans le pôle Systèmes Intelligents de Sécurité et l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 14,4 millions d'euros, en raison notamment de la croissance de l'activité (augmentation de 4,0 millions d'euros du besoin en fonds de roulement d'exploitation) et de l'augmentation des créances fiscales (crédit d'impôt recherche et crédit d'impôt compétitivité emploi) non imputables sur de l'impôt à payer.

Des informations détaillées sur les dettes financières du Groupe et les éventuels covenants associés sont données dans l'annexe aux comptes consolidés (note 8 « Financements et instruments financiers »).

1.5 ACTIVITÉ ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ GROUPE GORGÉ SA

1.5.1 Rôle de GROUPE GORGÉ SA au sein du Groupe

L'organisation du Groupe est la suivante :

GROUPE GORGÉ SA est une holding dont les actifs sont les participations dans ses filiales. La Société n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, opérations, etc.) ;
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, analystes, etc.) ;
- apporter une assistance technique (contrôle de gestion, juridique, etc.) ;
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité, etc.).

Ses ressources sont assurées grâce aux dividendes qu'elle reçoit et grâce à un contrat de prestations de services basé sur la facturation de coûts réels, conclu entre GROUPE GORGÉ SA et ses filiales.

GROUPE GORGÉ SA a également conclu avec la société PÉLICAN VENTURE (holding de la famille GORGÉ et actionnaire majoritaire de GROUPE GORGÉ) un contrat de prestation de services. Du fait de ce contrat, PÉLICAN VENTURE assiste et accompagne GROUPE GORGÉ dans l'élaboration de la politique générale et la

stratégie du Groupe, notamment en matière d'organisation, de croissance externe, de politique de recrutement, de communication financière et de politique de financement. Pour cela, PÉLICAN VENTURE se rémunère en facturant depuis 2016 une rémunération de 500 milliers d'euros à GROUPE GORGÉ. Cette convention est en vigueur pour une durée indéterminée mais peut-être dénoncée par les deux parties et serait automatiquement résiliée en cas de changement de contrôle de GROUPE GORGÉ. Jean-Pierre GORGÉ (Administrateur et ancien Président de GROUPE GORGÉ) et Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) sont tous les deux rémunérés par PÉLICAN VENTURE. GROUPE GORGÉ peut leur verser des jetons de présence et Raphaël GORGÉ peut percevoir de GROUPE GORGÉ une rémunération variable, déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

PÉLICAN VENTURE est une SAS au capital de 3 309 778,08 euros. Ses capitaux propres consolidés (2015) s'élevaient à 142 millions d'euros, son principal actif étant sa participation dans GROUPE GORGÉ. Ses autres actifs sont :

- SOPROME PARTICIPATIONS SA, société de capital-investissement gérant environ 13 millions d'euros de capitaux ;
- RECIF Technologies SAS (société concevant et assemblant des robots pour l'industrie du semi-conducteur) ;
- FRANCEOLE HOLDING SAS (société détenant FRANCEOLE, fabricant de mats d'éoliennes) ;
- ainsi que des actifs immobiliers et financiers.



1.5.2 Activité et résultats

Le Conseil d'administration du 20 mars 2017 a arrêté les comptes sociaux de la société GROUPE GORGÉ SA faisant apparaître :

- un chiffre d'affaires de 3 458 milliers d'euros ;
- un résultat net de 5 181 milliers d'euros.

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes et méthodes que les années précédentes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 3,46 millions d'euros, contre 3,73 millions d'euros en 2015. Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 0,25 million d'euros, contre - 0,09 million d'euros en 2015.

Le résultat courant avant impôts s'établit à 2,74 millions d'euros, contre 4,67 millions d'euros en 2015. Le résultat financier de GROUPE GORGÉ en 2016 s'élève à 3,0 millions d'euros (4,8 millions en 2015), incluant des dividendes pour 4,1 millions d'euros (4,5 millions d'euros en 2015).

Après prise en compte du résultat exceptionnel de + 0,9 millions d'euros (contre + 3,2 millions d'euros en 2015) et d'un produit d'impôt de 1,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale dont

GROUPE GORGÉ SA est la société de tête (1,6 million d'euros l'exercice précédent), l'exercice clos le 31 décembre 2016 se traduit par un bénéfice de 5,18 millions d'euros, contre 9,39 millions d'euros en 2015. Le niveau élevé du résultat exceptionnel s'expliquait par la plus-value réalisée à l'occasion de la cession de titres à la société créée à la tête du pôle Projets et Services Industriels.

Par ailleurs, les actionnaires sont amenés à se prononcer sur le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement que nous avons engagées au cours de l'exercice écoulé, dont le montant global s'élève à 18 667 euros, ainsi que le montant d'impôt théorique correspondant, soit 6 222 euros.

1.5.3 Proposition d'affectation du résultat

Le résultat social de l'exercice clos le 31 décembre 2016 représente un bénéfice de 5 181 090,28 euros. Le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017 a décidé de proposer d'affecter une somme de 12 900 euros à la réserve légale pour la porter à 10 % du capital social, de ne pas procéder à une distribution de dividende cette année et d'affecter le solde du résultat disponible (soit 5 168 190,28 euros) au poste « report à nouveau ».

Il est rappelé que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

	Dividende par action (en euros)	Nombre d'actions composant le capital social ⁽¹⁾	Dividende global ⁽²⁾ (en euros)
2013	0,32	12 981 843	4 154 189,76
2014	0,32	13 181 843	4 218 189,76
2015	néant	13 439 843	néant

(1) À la date de l'Assemblée générale d'approbation des comptes.

(2) Sommes incluant le montant du dividende correspondant aux actions auto détenues non versé et affecté au compte report à nouveau.

1.5.4 Délais de paiement usuels

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article D. 441-4 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 décembre 2016, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de GROUPE GORGÉ SA s'élevait à 584 milliers d'euros (379 milliers d'euros au 31 décembre 2015). Ces dettes fournisseurs sont non échues et en général payables à 30 jours (en 2016 comme en 2015).

1.5.5 Autres informations financières et comptables

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES DÉTENUES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2016

Sociétés	Valeurs nettes d'inventaire (en euros)
I - TITRES DE PARTICIPATION	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres de participation cotés	
ECA	33 564 269
b/ Titres de participation non cotés	
CNAI (en liquidation)	0
BALISCO (ex FINU 5)	5 000
FINU 10	5 000
LASER TECHNOLOGIES (en liquidation)	0
MARINE INTÉRIM	34 000
NUCLÉACTION	7 463
PRODWAYS GROUP	30 072 982
SCI DES CARRIÈRES	610 000
SCI DES PORTES	999
SERES TECHNOLOGIES	990 000
STONI	5 690 000
2. Sociétés étrangères	
Néant	
TOTAL I	70 979 713
II - AUTRES TITRES IMMOBILISÉS	
1. Sociétés françaises	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
2. Sociétés étrangères	
a/ Titres cotés	
Néant	
b/ Titres non cotés	
Néant	
TOTAL II	-
III - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	
a/ SICAV et dépôts à terme	3 014 975
b/ actions françaises cotées	
Néant	
c/ actions étrangères cotées	
d/ actions propres	89 706
TOTAL III	3 104 681
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	74 084 394

TABLEAU FINANCIER - ARTICLE R. 225-102 DU CODE DE COMMERCE

Nature des indications	2016	2015	2014	2013	2012
Capital social	13 495 843 €	13 366 843 €	13 081 843 €	12 731 843 €	12 731 843 €
Nombre d'actions	13 495 843	13 366 843	13 081 843	12 731 843	12 731 843
Valeur nominale d'une action	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Chiffre d'affaires hors taxes	3 458 396	3 731 165	3 107 420	2 545 612	2 229 634
Résultats avant impôts, amortissements & provisions	3 242 814	5 274 298	23 942 297	2 569 664	(3 443 972)
Impôt sur les bénéfices	(1 517 036)	(1 558 748)	(1 652 758)	(1 678 134)	(1 429 024)
Résultats après impôts mais avant amortissements & provisions	4 759 850	6 833 046	25 595 055	4 247 797	(2 014 948)
Résultats après impôts, amortissements & provisions	5 181 090	9 388 143	24 299 934	5 479 594	(1 428 003)
Résultats distribués	-	4 217 227	4 154 190	4 074 190	3 813 617
Par action, résultat après impôt mais avant amortissements & provisions	0,35	0,51	1,96	0,33	(0,16)
Par action, résultat après impôt, amortissements & provisions	0,38	0,70	1,86	0,43	(0,11)
Dividende net attribué à chaque action ⁽¹⁾	-	0,32	0,32	0,32	0,30
Effectif moyen des salariés	7	7	7	7	8
Montant de la masse salariale	823 824	868 187	861 175	639 202	1 162 173
Cotisations sociales et avantages sociaux	389 131	393 804	353 924	297 616	450 762

(1) Dividende versé au cours de l'exercice, au titre de l'exercice précédent.

1.6 FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. La compréhension globale des risques auxquels est confronté le Groupe nécessite la lecture complète des comptes consolidés et du Document de référence et pas seulement celle de ce chapitre.

1.6.1 Risques juridiques

Respect de la réglementation

De manière générale, les activités du Groupe peuvent être impactées par les risques juridiques liés au respect des dispositions légales et réglementaires applicables en France et dans toutes les juridictions dans lesquelles le Groupe a des intérêts.

Afin de limiter les risques juridiques inhérents à leurs activités, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).

Autorisations réglementaires ou administratives

Les activités du Groupe ne dépendent pas d'autorisations légales réglementaires ou administratives mais peuvent dépendre de procédures d'habilitations ou d'homologations professionnelles.

La société CLF-SATREM est certifiée APSAD pour l'installation et la vérification d'équipements de sprinklers. Cette certification est délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, elle est nécessaire à la Société pour ses activités de maintenance périodique et une partie de ses installations neuves, à la demande des clients et de leurs assureurs. La certification ne pourrait être remise en cause que si la Société ne respectait pas les recommandations techniques du référentiel APSAD.

Les activités du Groupe dans le secteur nucléaire nécessitent des certifications professionnelles délivrées par le CEFRI (Comité français de certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants) ou EDF (certifications EDF-UTO). Ces certifications nécessitent la mise en place d'organisations adaptées, de procédures spécifiques et de formations du personnel. Ces certifications ne pourraient être remises en cause que si la Société ne respectait pas les normes et procédures requises, qui peuvent être amenées à évoluer.

Plusieurs sociétés du groupe ECA possèdent des habilitations leur permettant de traiter des contrats de défense à caractère confidentiel. La perte de ces habilitations menacerait le niveau d'activité, notamment en R&D, avec l'Armée française. Chacune de ces sociétés a mis en place l'organisation requise par les organismes d'habilitation pour assurer le respect de toutes ces règles de protection du secret.

Toujours concernant ECA et ses filiales, la commercialisation hors de France de systèmes et équipements de défense nécessite des autorisations d'exportation gérées par différents Ministères, ainsi que par les services du Premier Ministre. De même la commercialisation à l'export de certaines des technologies à caractère dual du groupe ECA nécessite l'autorisation du Ministère de l'Industrie. Les sociétés concernées doivent tenir à jour la liste de ces technologies à caractère dual et doivent obtenir ces autorisations avant toute vente.

Recherche et développement

En raison de l'importance de ses dépenses de recherche et développement, le Groupe utilise le dispositif fiscal du crédit d'impôt recherche. La remise en cause de ce dispositif dans le futur menacerait le niveau de dépenses en R&D que peut raisonnablement financer le Groupe. Par ailleurs, il est connu que les contrôles fiscaux du CIR font d'une façon générale souvent l'objet de contentieux. Le Groupe veille à la conformité et la qualité de ses dossiers justificatifs, il n'avait jamais connu de redressement significatif en la matière avant 2013 et la contestation de 340 milliers d'euros de CIR de sa filiale BAUMERT (pour 766 milliers d'euros contrôlés). Le Groupe a opposé toutes les voies de contestation possibles de ce redressement et a obtenu partiellement gain de cause auprès du Tribunal Administratif de Paris en décembre 2015. Le Groupe attend maintenant la décision que doit prendre le Tribunal Administratif de Strasbourg dans la même affaire et la fin des délais d'appel.

Propriété industrielle

Le Groupe mène une politique active de dépôt de brevets afin de protéger ses inventions. Pour ce faire, il s'appuie sur des conseils en propriété intellectuelle.

Les demandes de brevets font l'objet de procédures d'examen par les organismes compétents locaux ou internationaux. La délivrance du brevet demandé prend plusieurs années. Les procédures d'examen peuvent par ailleurs déboucher sur la délivrance d'un brevet présentant des revendications plus restreintes que la demande initiale ou sur un refus de brevet dans certaines juridictions. Les droits de propriété intellectuelle déposés ne fournissent en outre pas une protection dans toutes les juridictions.

Le risque existe qu'un tiers intente une action contre le Groupe en matière de propriété industrielle, comme cela est déjà arrivé dans le passé (contentieux BAÉ, voir Document de référence 2012). Les filiales, avec leurs équipes internes ou leurs conseils externes, évaluent notamment le risque de contrefaçon de brevets de tiers lors du déroulement de leurs programmes de recherche ou développement.

Litiges

Le Groupe peut être confronté à des contentieux et litiges avec des tiers. Les litiges en cours font l'objet d'évaluation et de provisions dans les comptes ou sont mentionnés en annexe aux comptes consolidés (note 12.1 « Faits exceptionnels et litiges »).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1.6.2 Risques opérationnels

Risques liés aux évolutions technologiques

Certains des marchés du Groupe lui imposent une veille permanente sur l'état de l'art technique ou technologique. Les filiales concernées réalisent des efforts importants en matière de recherche et développement pour développer de nouveaux produits ou de nouvelles solutions en répondant au mieux aux attentes des clients ou prospects.

Risques liés à la concurrence

De nombreux donneurs d'ordres du Groupe souhaitent de plus en plus réduire le nombre de leurs fournisseurs et avoir des partenaires solides, pérennes et pouvant les accompagner dans leurs projets et exercent une forte pression sur les prix d'achat des prestations et produits. Cette difficulté est aggravée par le contexte économique, des concurrents étant plus souvent disposés à accepter des réductions de prix qui pourraient être jugées déraisonnables pour obtenir des commandes.

Dans ce contexte, l'expertise du Groupe, la qualité de ses produits et prestations sont des facteurs clés de succès. Le Groupe veille donc à maintenir un niveau de qualité particulièrement élevé dans toutes ses activités et à en obtenir la certification. La présence en Bourse des sociétés GROUPE GORGÉ et ECA, la solidité financière et le faible endettement net du Groupe, la variété de ses activités et marchés, sa présence internationale renforcent l'image du Groupe vis-à-vis de ses concurrents.

Risques liés à l'évolution des marchés

Le Groupe dans son ensemble est positionné sur de nombreux marchés différents, qui peuvent avoir des évolutions opposées. Un ralentissement fort des projets d'investissement sur un marché peut avoir des conséquences négatives sur l'activité de la ou des filiales concernées tout en limitant les conséquences au niveau Groupe.

La croissance des activités du pôle Protection en Milieux Nucléaires est très importante depuis plusieurs années. La dangerosité éventuelle de la filière de l'énergie nucléaire fait régulièrement l'objet de débats publics, qui peuvent influencer la concrétisation et le planning des projets de construction de centrales neuves. Pour ce pôle comme pour le pôle Impression 3D, des difficultés liées à la gestion de la croissance sont également susceptibles de

survenir, que ce soit dans les domaines commercial, technique ou administratif. Cette croissance nécessite de renforcer régulièrement les structures managériales, de réussir les recrutements des personnels qualifiés nécessaires et de s'appuyer sur les synergies possibles au sein du Groupe.

Risques liés aux personnes clés

Le succès et le développement du Groupe dépendent des efforts et de l'expérience du personnel clé et de l'équipe dirigeante. Le départ ou la défaillance d'une personne clé peut avoir des conséquences négatives sur les activités, la situation financière et les résultats d'une filiale ou du Groupe.

Les collaborateurs du Groupe sont naturellement motivés par l'intérêt commercial ou technique des affaires sur lesquelles ils interviennent. La mise en œuvre de plans d'intéressement et la participation au capital peuvent être des éléments complémentaires de motivation.

L'équipe dirigeante de GROUPE GORGÉ veille également à ce que le succès d'une société ne s'appuie pas sur un nombre trop limité de personnes et que les dirigeants des filiales réfléchissent à la mise en place de plans de succession des personnes clés.

Risques liés à la confidentialité

Certains de nos savoir-faire, connaissances et technologies ne font pas l'objet de protection par un brevet. Malgré la mise en place de procédures de confidentialité, le risque existe que des informations confidentielles soient divulguées.

Par ailleurs, des sociétés concurrentes peuvent tenter de développer des technologies identiques ou semblables, ce qui pourrait avoir un impact sur l'activité des filiales concernées.

Couverture des risques d'exploitation

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être confronté à des litiges, procédures et réclamations relatifs à son activité et à ses produits. Le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les coûts liés à ces risques potentiels. Toutefois, ces assurances comportent des exclusions et exceptions qui ne permettent pas de couvrir l'intégralité des préjudices potentiels. De plus, le montant des dépenses pourrait excéder le plafond de notre assurance.

Les assurances souscrites par le Groupe en vue de couvrir les risques éventuels susceptibles d'être encourus concernent :

- la responsabilité civile ;
- les actifs corporels ;
- les locaux loués.

L'ensemble des contrats a été conclu avec des compagnies d'assurance de notoriété reconnue.

Des assurances spécifiques ont été souscrites pour les risques maritimes et aéronautiques après livraison.

De plus en plus souvent, les clients demandent des garanties significatives pour les risques après livraison. Pour les contrats les plus significatifs, une analyse de couverture des risques est faite avec notre assureur pour s'assurer de la bonne couverture de ces risques dans le cadre de nos contrats d'assurance responsabilité civile. Au besoin, des assurances complémentaires sont souscrites pour l'exécution d'un contrat.

Risques de non-respect d'obligations de résultat - responsabilité des produits

Le Groupe ne peut jamais écarter le risque de connaître des difficultés à respecter une obligation de résultat qu'il aurait contractuellement acceptée vis-à-vis d'un client. Le Groupe dispose d'une expérience ancienne de la gestion de ce risque et met en œuvre des procédures de contrôle au moment de l'approbation des contrats. La survenance d'un tel risque peut néanmoins arriver et impacter défavorablement la marge du contrat en question.

Les produits vendus par le Groupe sont complexes et peuvent comporter des défauts de conception ou de fabrication. Ces défauts peuvent également provenir de pièces achetées à des fournisseurs. Le Groupe peut recevoir des réclamations sur la qualité de ses produits ce qui peut générer des coûts.

Des procédures de contrôle et de vérification sont mises en place par le Groupe pour déceler d'éventuels défauts, mais peuvent ne pas permettre de détecter des défauts cachés.

Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a régulièrement acquis des activités ou des sociétés tierces dans le cadre de son développement et devrait poursuivre cette stratégie selon les opportunités identifiées.

Toute acquisition comporte des risques liés à l'intégration dans le Groupe de la société ou de l'activité acquise, à l'existence de coûts non anticipés et au départ du personnel clé de ces sociétés.

Le Groupe procède systématiquement à des audits financier, juridique et technique pour anticiper ces risques et négocie des clauses de garantie d'actif et de passif. Le Groupe prend également les mesures nécessaires pour conserver les personnes identifiées comme des personnes clés et assurer ainsi la pérennité de ces sociétés.

Des écarts d'acquisition sont comptabilisés dans les comptes consolidés à l'occasion de la plupart des acquisitions. Des tests de valeur sont réalisés tous les ans. Si des dépréciations de certains écarts d'acquisition devaient être constatées, cela aurait un impact sur la situation financière du Groupe (résultat et capitaux propres) et cela signifierait que les perspectives de l'activité concernée ne sont pas du niveau espéré lors de l'acquisition.

1.6.3 Risques financiers

Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le contexte économique et son évolution dans le monde peuvent impacter nos partenaires, clients et fournisseurs du fait de ralentissements économiques, difficultés financières, géopolitiques, sociales ou tout autre facteur. Toutefois, compte tenu de la variété des activités et des marchés du Groupe, du profil de sa clientèle (majorité d'institutionnels et de grands donneurs d'ordres) et de sa capacité à obtenir un nombre croissant de nouveaux référencements, le Groupe n'est pas exposé à un risque client particulier.

Il n'existe pas de forte dépendance de l'ensemble du Groupe à un client, comme le montrent les parts respectives des cinq premiers clients en pourcentage du chiffre d'affaires consolidé (pour chacun des 5 premiers clients de 2016 est indiqué également le pourcentage qu'il représentait dans le chiffre d'affaires 2015) :

	2016	2015
• Client A :	7,0 %	6,9 %
• Client B :	5,5 %	4,0 %
• Client C :	3,5 %	4,0 %
• Client D :	2,9 %	2,5 %
• Client E :	2,6 %	2,2 %

En 2016, les cinq premiers clients représentent 21,4 % du chiffre d'affaires du Groupe (contre 19,5 % en 2015). Les 20 premiers clients du Groupe représentent 43 % du chiffre d'affaires (38 % en 2015). Il peut arriver néanmoins qu'une filiale du Groupe connaisse un flux d'affaires important avec un client particulier : par exemple ECA CNAI avec AIRBUS, BAUMERT avec EDF. Les interlocuteurs et le nombre des affaires traitées avec ces clients permettent d'éviter une concentration du risque sur un nombre trop limité d'affaires.

La qualité des clients du Groupe, les procédures de gestion de crédit et de recouvrement permettent de maîtriser le risque de crédit client. Les provisions pour dépréciation des comptes clients représentent 1,5 % des comptes clients, comme en 2015. Les créances clients échues sont indiquées en annexe aux comptes consolidés (note 4.4 « Créances clients »).

Les activités du Groupe sont réalisées en majorité en Europe occidentale et dans cette zone le Groupe ne connaît pas de dépendance forte au secteur public. À l'international, le Groupe n'est amené à contracter qu'avec de très grands donneurs d'ordres ou des donneurs d'ordres publics. Il n'y a pas d'exposition à un risque pays significatif, hormis la situation d'AI GROUP. AI GROUP, entrée dans le Groupe fin 2011, avait développé un courant d'affaires avec l'Iran. Le Groupe s'est assuré de la conformité des exportations d'AI GROUP aux règles définies par l'Union européenne et de la bonne application des demandes d'autorisations par la Direction générale du Trésor (DGT) nécessaires pour chaque commande. L'évolution des sanctions européennes contre l'Iran ne peut néanmoins avoir qu'un impact marginal sur le niveau d'activité du Groupe (moins de 1 %).

L'évolution géopolitique d'un pays peut compliquer ou suspendre les relations commerciales avec ledit pays. La diversité des pays avec lesquels le Groupe exporte ses produits et services permet de maîtriser les impacts d'un tel risque. En 2013-2014, le Groupe a obtenu plusieurs contrats avec la Russie. Du fait de l'embargo de l'Europe sur ce pays, une attention particulière a dû être portée sur les garanties et clauses contractuelles liées à ces contrats. Un suivi régulier de l'évolution des sanctions contre la Russie ou ses ressortissants est effectué pour une bonne maîtrise des risques liés à cette situation.

Le Groupe dispose de sources variées pour réaliser ses achats de composants ou de sous-ensembles. Du fait de cette forte atomisation, il n'existe pas de lien de dépendance vis-à-vis d'un sous-traitant ou d'un fournisseur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est décrit au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3.1 « Risque de liquidité »). L'endettement net faible du Groupe et sa situation financière lui permettent d'avoir une capacité d'accès au crédit importante, permettant notamment le financement d'opérations de croissance externe.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risques de marché

Les risques de taux, de change, sur actions et autres instruments financiers sont décrits au sein de l'annexe aux comptes consolidés (note 8.3 « Politique de gestion des risques »). L'essentiel des opérations à l'international est libellé en euros. Le risque de change est donc relativement aisé à contrôler. Le risque sur actions et autres instruments financiers est marginal du fait de la politique prudente du Groupe, mais n'est significatif que sur les actions propres. Le risque de taux est décrit de façon détaillée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le Groupe n'est pas exposé à un risque spécifique sur matières premières. Quand une commande d'un client est susceptible d'exposer la filiale concernée à un risque sur matières premières (acier, plomb), une clause d'indexation est habituellement prévue au contrat à la demande de la filiale.

1.6.4 Risques industriels et environnementaux

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires.

Comme pour toute activité industrielle, nos activités peuvent nécessiter de conserver et de manipuler des produits dangereux. Les sociétés concernées mettent en place les procédures de sécurité recommandées dans le cadre de la conservation et de la manipulation de tels produits.

Le Groupe n'est pas exposé à un autre risque particulier.



2



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2

2.1	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	42	2.6	RAPPORT DU PRÉSIDENT	52
2.2	PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL	43	2.6.1	Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne	52
	Expertise et expérience en matière de gestion des Administrateurs et du censeur	43	2.6.2	Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GROUPE GORGÉ	56
	Liste des mandats et fonctions exercés par les Administrateurs	44			
	Adresses professionnelles des Administrateurs	45	2.7	CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE	57
2.3	INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX	46	2.7.1	Présentation des conventions	57
2.4	RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX	47	2.7.2	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	57
2.5	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	50			
	Rapport sur la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux pour 2017	50			

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ est composé au 31 décembre 2016 de six Administrateurs, à savoir M. Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général), M. Jean-Pierre GORGÉ, Mme Sylvie LUCOT, Mme Martine GRIFFON-FOUCO, Mme Catherine GORGÉ et M. Hugues SOUPARIS.

Mme Amélie FINAZ de VILLAIN (représentant Bpifrance), censeure, a démissionné de ses fonctions en 2016 à la suite de la cession par Bpifrance de ses titres GROUPE GORGÉ.

Madame GRIFFON-FOUCO avait été nommée administratrice en 2013 sur proposition de Bpifrance qui détenait alors une participation de plus de 8 %. Cette Administratrice a accepté de rester membre du Conseil d'administration malgré la cession par Bpifrance de ses titres GROUPE GORGÉ ; elle est désormais considérée comme une Administratrice indépendante supplémentaire.

Mme Sylvie LUCOT et M. Hugues SOUPARIS sont des Administrateurs indépendants (à savoir des Administrateurs qui n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, de nature à compromettre l'exercice de leur liberté de jugement).

M. Jean-Pierre GORGÉ est le père de M. Raphaël GORGÉ et Mme Catherine GORGÉ est l'épouse de M. Raphaël GORGÉ.

Deux comités spécialisés (audit, rémunérations) ont été créés au sein du Conseil. Le rôle et la composition de ces comités sont présentés dans le rapport du Président (voir chapitre 2.6 ci-après).

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ni aucun mandataire social (dirigeant) n'a fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, n'a participé en qualité de membre du Conseil d'administration ou de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ, il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des membres des organes d'administration et leurs devoirs à l'égard de la Société.

À la connaissance de la société GROUPE GORGÉ, les Administrateurs et les dirigeants mandataires sociaux n'ont accepté aucune restriction concernant la cession de leur participation, quand ils en ont une (à l'exception de ce qui est mentionné à l'article 4.3.2).

2.2 PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Expertise et expérience en matière de gestion des Administrateurs et du censeur

Raphaël GORGÉ	Monsieur Raphaël GORGÉ est entré chez GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 2004 après un parcours professionnel de 10 ans dans le monde de la finance et de la technologie. Il a tout d'abord initié et mis en œuvre le désengagement du Groupe du secteur automobile (70 % du CA en 2004), puis orienté son développement vers de nouveaux domaines d'activité. Raphaël GORGÉ est Directeur général du Groupe depuis 2008. Raphaël GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en modélisation moléculaire.
Jean-Pierre GORGÉ	Avant de fonder GROUPE GORGÉ (qui s'appelait alors FINUCHEM) en 1988, Monsieur Jean-Pierre GORGÉ a exercé diverses fonctions au sein de l'administration (il a été notamment Sous-Directeur à la Direction des Industries chimiques au ministère de l'Industrie, délégué à la PMI et chef du service des affaires régionales au ministère de l'Industrie). Jean-Pierre GORGÉ est actuellement Président de FRANCEOLE, société de fabrication de mats d'éoliennes contrôlée par la holding de la famille GORGÉ. Jean-Pierre GORGÉ est ingénieur de l'Armement École polytechnique (X62) et est diplômé de l'IEP Paris (1967).
Catherine GORGÉ	Madame Catherine GORGÉ a démarré sa carrière en tant qu'ingénieur procédés chez ATLANTIC RICHFIELD, puis a rejoint le groupe TECHNIP en tant qu'ingénieur projet. Après un passage au sein du pôle Projets et Services Industriels de GROUPE GORGÉ, elle a rejoint le secteur du luxe. Elle a alors occupé des fonctions de Directeur du Développement et des Opérations au sein du groupe PUIG pour la marque PACO RABANNE, puis pour la marque MAJE. Actuellement, elle dirige sa société CBG CONSEIL, spécialisée en conseil aux entreprises. Elle mène depuis 2014 une mission de consultante au sein du pôle Impression 3D du GROUPE GORGÉ. Catherine GORGÉ est également administratrice d'ECA. Madame Catherine GORGÉ est ingénieur Centrale Marseille et titulaire d'un DEA en gestion de projet.
Sylvie LUCOT	Madame Sylvie LUCOT a été Vice-Président, <i>International Corporate Affairs</i> , du groupe THALES, de 2008 à son départ à la retraite en février 2014. De 1986 à 1997, elle a été Directeur des Relations investisseurs du groupe THOMSON et de THOMSON-CSF puis, de 1998 à 2008, du groupe THOMSON-CSF, devenu en 2000 le groupe THALES. De 1974 à son entrée dans le groupe THOMSON en 1984, elle a été analyste financier, à la société DAFSA puis au ministère de l'Industrie. Depuis 2011, Madame LUCOT est membre du Collège de l'AMF en tant que représentante des salariés actionnaires.
Martine GRIFFON-FOUCO	Madame Martine GRIFFON-FOUCO exerce depuis 2016 les fonctions de Directrice de SETEC Nucléaire au sein du Groupe d'Ingénierie SETEC. Elle a auparavant été membre du Directoire, Executive Vice President et Corporate & Business Development au sein de la société ASSYSTEM SA de 2007 à 2014. Préalablement, elle avait exercé diverses fonctions au sein de CEGELEC, EDF et du CEA. Madame GRIFFON-FOUCO a notamment été membre du COMEX chez EDF en tant que Directrice de la Communication et Directrice du Centre de Production nucléaire du Blayais de juin 1994 à novembre 1998. Elle a par ailleurs créé dans les années quatre-vingt au sein d'EDF et du CEA les premières équipes « facteurs humains » dans le nucléaire. Madame Martine GRIFFON-FOUCO a une formation d'ingénieur (ENSMA de Poitiers) doublée entre autres d'une licence de psychologie.
Hugues SOUPARIS	Monsieur Hugues SOUPARIS est le fondateur et Président de la société SURYS (anciennement dénommée HOLOGRAM INDUSTRIES), société française spécialisée dans l'authentification et la traçabilité de documents et de produits basées sur les sciences optiques, telles que les hologrammes, les nano-structures et les solutions digitales. SURYS est notamment le concepteur et le fournisseur des hologrammes des hautes dénominations des billets Euro ou encore des films optiques d'authentification des passeports biométriques français. Monsieur Hugues SOUPARIS est diplômé de l'École Centrale Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels.
Amélie FINAZ de VILLAINÉ (censeure, représentante de Bpifrance Participations, démissionnaire)	Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ est Directeur d'Investissement chez Bpifrance Investissement ETI/GE qu'elle a rejoint en 2009. Elle a débuté sa carrière en fusion-acquisitions chez ROTHSCCHILD & Cie à Paris puis a rejoint la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE en financements structurés à New York pendant près de 5 ans. Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ est diplômée de l'ESSEC.

Liste des mandats et fonctions exercés par les Administrateurs

Nom et prénom	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
GORGÉ Catherine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice	Présidente de CBG CONSEIL SAS	Administratrice d'ECA SA
GORGÉ Jean-Pierre	CA du 11 mars 1991	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020	Administrateur	Président de PÉLICAN VENTURE SAS Représentant permanent de PÉLICAN VENTURE au poste de Président de FRANCEOLE HOLDING SAS Représentant permanent de PÉLICAN VENTURE au poste de Président de FRANCEOLE SAS	Administrateur d'ECA SA Vice-Président du Conseil de surveillance de la société SOPROME Gérant de la SOCIÉTÉ CIVILE G21 Gérant de la SARL TROIDEMI
GORGÉ Raphaël	AG du 17 juin 2004	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021	Président du Conseil d'administration et Directeur général	Directeur général délégué de PÉLICAN VENTURE SAS	Mandats exercés à l'extérieur du Groupe : Membre du Comité de direction de LA VÉLIÈRE CAPITAL (ex PROMELYS PARTICIPATIONS SA jusqu'au 18 octobre 2016) Présidents du Conseil de surveillance de SOPROME SA Gérant de la SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET Gérant de la SCI THOUVENOT Gérant de la SCI AUSSONNE Mandats exercés dans le Groupe : Administrateur d'ECA SA Président du Conseil d'administration d'ECA SA Président de NUCLÉACTION SAS Gérant de la SCI DES CARRIÈRES Président de STONI SAS Directeur général (General Manager) de GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV Représentant permanent de PRODWAYS GROUP au poste de Président de CRISTAL (ex. FINU 9), PRODWAYS, PRODWAYS 1, PRODWAYS 2, PODO 3D, Prodways Entrepreneurs, Prodways Conseil Président de FINU 10 Représentant permanent de GROUPE GORGÉ SA au poste de Président de BALISCO Président-Directeur général et Administrateur de PRODWAYS GROUP SA Gérant de la SCI MEYSSE
GRIFFON-FOUCO Martine	AG du 8 juin 2012	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017	Administratrice indépendante	Présidente de la société GALI	Administratrice de l'ISAE-ENSMA Administratrice de KEDGE Gérante de la SCI LAUFRED Gérante de la SCI GALA
LUCOT Sylvie	AG du 18 décembre 2006	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016. Le renouvellement de son mandat est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée du 16 juin 2017	Administratrice indépendante		Membre du Collège de l'AMF
SOUPARIS Hugues	AG du 18 juin 2014	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019	Administrateur indépendant	Président de SURYS	Gérant de la société ENOWOOD Président d'ENOWE Président d'ENOGRAM Président de HOLOGRAM FOUNDATION Administrateur de USINE IO

Adresses professionnelles des Administrateurs

Raphaël GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Jean-Pierre GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Catherine GORGÉ	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Sylvie LUCOT	Chez GROUPE GORGÉ, 19, rue du Quatre-Septembre – 75002 Paris
Hugues SOUPARIS	Chez SURYS, 22, avenue de l'Europe Parc d'Activités Gustave Eiffel – 77600 Bussy Saint Georges
Martine GRIFFON-FOUCO	Chez GALI, 10, rue Daru – 75008 Paris

Au cours des cinq dernières années, les mandataires sociaux ont exercé des mandats dans les sociétés suivantes :

	2012	2013	2014	2015	2016
Jean-Pierre GORGÉ					
ECA	X	X	X	X	X
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
PÉLICAN VENTURE	X	X	X	X	X
SOPROMECC PARTICIPATIONS	X	X	X	X	X
AUPLATA	X				
LA VÉLIÈRE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS)	X	X			
AF MATHURINS COMMANDITE SARL	X	X			
SOCIÉTÉ CIVILE G21	X	X	X	X	X
FRANCEOLE HOLDING SAS	X	X	X	X	X
FRANCEOLE SAS	X	X	X	X	X
SARL TROIDEMI				X	X
Raphaël GORGÉ					
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
SCI THOUVENOT	X	X	X	X	X
PÉLICAN VENTURE	X	X	X	X	X
AUPLATA	X				
ECA	X	X	X	X	X
SOPROMECC PARTICIPATIONS	X	X	X	X	X
SCI DES CARRIÈRES	X	X	X	X	X
STONI	X	X	X	X	X
NUCLÉACTION	X	X	X	X	X
SCI AUSSONNE	X	X	X	X	X
COMMERCE ROBOTIQUE	X	X			
LA VÉLIÈRE CAPITAL SAS (ex PROMELYS PARTICIPATIONS jusqu'au 18 octobre 2016)	X	X	X	X	X
GORGÉ EUROPE INVESTMENT BV		X	X	X	X
SC COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU VERDELET		X	X	X	X
BALISCO		X	X	X	X
PRODWAYS		X	X	X	X
PRODWAYS GROUP			X	X	X
PRODWAYS ENTREPRENEURS			X	X	X
FINU 7			X		
PRODWAYS DISTRIBUTION (ex FINU 8)			X		
CRISTAL (ex FINU 9)			X	X	X

	2012	2013	2014	2015	2016
FINU 10				X	X
PODO 3D					X
PRODWAYS 1					X
PRODWAYS 2					X
SCI MEYSSE					X
Sylvie LUCOT					
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
THALES CANADA	X				
Martine GRIFFON-FOUCO					
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
ASSYSTEM SA (jusqu'en mars 2014)	X	X	X		
ALPHATEST SA (jusqu'en mars 2014)	X	X	X		
GIAT INDUSTRIES (jusqu'en décembre 2015)	X	X	X	X	
ISAE-ENSMA		X	X	X	X
KEDGE		X	X	X	X
ASG SA	X				
INSIEMA	X				
ANAFI SAS	X				
SCI LAUFRED		X	X	X	X
SAS GALI		X	X	X	X
SCI GALA				X	X
Catherine GORGÉ					
GROUPE GORGÉ	X	X	X	X	X
ECA SA	X	X	X	X	X
IMMOBILIÈRE BENON SCI (radiation 02/2014)	X	X	X		
CBG CONSEIL SAS		X	X	X	X
Hugues SOUPARIS					
SURYS	X	X	X	X	X
ENOWE	X	X	X	X	X
ENOGRAM		X	X	X	X
ENOWOOD				X	X
HOLOGRAM FOUNDATION				X	X
USINE IO				X	X

2.3 INFORMATION SUR LES OPÉRATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la Société, les mandataires sociaux, les dirigeants du Groupe et les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier soumis à déclaration spontanée de leurs opérations sur titres, ont effectué en 2016 les opérations suivantes :

(en nombre de titres)	Acquisitions	Cessions
Bpifrance Participations ⁽¹⁾	-	1 095 559

(1) Mme FINAZ de VILLAIN, censeure, représente Bpifrance Participations.



2.4 RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les tableaux ci-dessous présentent les rémunérations et avantages versés à chacun des mandataires sociaux par la Société, des sociétés contrôlées par GROUPE GORGÉ ou la société contrôlant GROUPE GORGÉ, durant l'exercice écoulé.

Monsieur Raphaël GORGÉ (Président-Directeur général) est principalement rémunéré par PÉLICAN VENTURE (société contrôlant GROUPE GORGÉ). PÉLICAN VENTURE refacture l'essentiel de cette rémunération à GROUPE GORGÉ au titre des prestations de services facturées à GROUPE GORGÉ. Monsieur Raphaël GORGÉ perçoit de GROUPE GORGÉ des jetons de présence et une rémunération variable sur objectifs fixés annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La Société n'a pris aucun autre engagement de rémunération pour 2016 au bénéfice de son dirigeant mandataire social, à quelque titre que ce soit. Monsieur Raphaël GORGÉ ne bénéficie pas d'options de

souscription ou d'achat d'actions ni d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Monsieur Jean-Pierre GORGÉ (Administrateur) est également rémunéré par PÉLICAN VENTURE. Cette rémunération est sans aucun lien avec son mandat d'Administrateur de GROUPE GORGÉ.

Madame Catherine GORGÉ (Administratrice) est intervenue en tant que consultante (via sa société de conseil CBG CONSEIL) auprès de la filiale PRODWAYS entre 2014 et début 2016. Depuis début 2016, CBG CONSEIL rend des prestations en faveur de la filiale PRODWAYS GROUP et facture des honoraires à ce titre (voir tableau 3 et paragraphe 2.7.1 ci-après).

Le montant global des jetons de présence à allouer au Conseil d'administration à compter du 1^{er} janvier 2016 a été fixé à 60 000 euros.

TABLEAU 1 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	66 750 €	69 350 €
Rémunérations dues par une société contrôlante au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	189 701 €	182 719 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	Néant	Néant
TOTAL RAPHAËL GORGÉ	256 451 €	252 069 €

TABLEAU 2 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général	Montants au titre de 2016		Montants au titre de 2015	
	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾	Dus ⁽³⁾	Versés ⁽⁴⁾
• rémunération fixe	néant	néant	néant	néant
• rémunération fixe versée par une société contrôlante ⁽¹⁾	180 000 €	187 000 €	172 000 €	161 000 €
• rémunération variable annuelle ⁽²⁾	56 750 €	59 350 €	59 350 €	74 000 €
• rémunération variable pluriannuelle	néant	néant	néant	néant
• rémunération exceptionnelle	néant	néant	néant	néant
• jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
• avantages en nature ⁽¹⁾	9 701 €	9 701 €	10 719 €	10 719 €
TOTAL	256 451 €	266 051 €	252 069 €	255 719 €

(1) Cette rémunération a été versée par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ.

(2) Le Conseil d'administration a décidé d'allouer à Monsieur Raphaël GORGÉ une rémunération variable pouvant aller jusqu'à 90 milliers d'euros bruts pour 2016 (86 pour 2015), en fonction de l'atteinte de critères quantitatifs et qualitatifs, liés à la performance et aux projets du Groupe. Les critères sont établis en début d'année de manière précise par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Il s'agit de critères qui restent confidentiels.

(3) Rémunération due au mandataire social au cours de l'exercice et dont le montant n'est pas susceptible d'évolution quelle que soit la date de versement.

(4) Rémunération versée au mandataire social au cours de l'exercice.

TABLEAU 3 - TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS

Membres du Conseil d'administration	Versé en 2016	Versé en 2015
Jean-Pierre GORGÉ		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations ⁽¹⁾	136 910 €	132 000 €
Sylvie LUCOT		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
Amélie FINAZ de VILLAIN (censeur jusqu'au 13 octobre 2016)		
Jetons de présence	-	-
Autres rémunérations	-	-
Martine GRIFFON-FOUCO		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	-	-
Catherine GORGÉ ⁽²⁾		
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €
Autres rémunérations	130 875 €	77 000 €
Hugues SOUPARIS		
Jetons de présence	10 000 €	5 000 €
Autres rémunérations	-	-

(1) Les rémunérations versées à Jean-Pierre GORGÉ l'ont été par PELICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ SA.

(2) Les « autres rémunérations » de Catherine GORGÉ correspondent à des honoraires hors taxes facturés à PRODWAYS ou PRODWAYS GROUP par sa société CBG Conseil.

TABLEAU 4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	
Nature des options (achat ou souscription)	
Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Néant
Nombre d'options attribuées durant l'exercice	
Prix d'exercice	
Période d'exercice	

TABLEAU 5 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	
N° et date du plan	
Nombre d'options levées durant l'exercice	Néant
Prix d'exercice	



TABLEAU 6 - ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

	Attributions durant l'exercice 2016
Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative)	
N° et date du plan	
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Néant
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	
Date d'acquisition	
Date de disponibilité	
Conditions de performance	

TABLEAU 7 - ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT DEVENUES DISPONIBLES POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	
N° et date du plan	
Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Néant
Conditions d'acquisition	

TABLEAU 8 - HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat	Néant
--	-------

TABLEAU 9 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix derniers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		Néant		

TABLEAU 10 – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Date d'Assemblée	18/12/2006	08/06/2010	08/06/2014
Date du Conseil d'administration	22/02/2008	06/06/2011	12/05/2014
Nombre total d'actions attribuées gratuitement ⁽¹⁾	62 000	49 000	30 000
dont mandataires sociaux	31 000	-	-
Raphaël GORGÉ	31 000	-	-
Date d'acquisition des actions	22/04/2010	06/06/2013	12/05/2016 et 31/12/2016
Date de fin de période de conservation	22/04/2012	06/06/2015	12/05/2018 et 31/12/2018
Nombre d'actions acquises	20 668	42 000	15 000
dont mandataires sociaux	10 334	-	-
Raphaël GORGÉ	10 334	-	-
Nombre d'actions annulées	41 332	7 000	15 000
Actions attribuées gratuitement restant en période d'acquisition	-	-	-

(1) Attribution sous conditions de performance liées au résultat du Groupe et/ou au résultat de filiales.

TABLEAU 11 – INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT DE TRAVAIL, AUX RÉGIMES SUPPLÉMENTAIRES DE RETRAITE ET INDEMNITÉS POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Dirigeants Mandataires sociaux	Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui ⁽¹⁾
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	non
Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	non

(1) Contrat de retraite supplémentaire à cotisations définies égales à 2,5 % du salaire brut, pris en charge par PÉLICAN VENTURE, société contrôlant GROUPE GORGÉ.

2.5 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Rapport sur la politique de rémunérations des dirigeants mandataires sociaux pour 2017

Ce rapport établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce est joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100 et L. 225-102 du même Code.

Le présent rapport expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale (1) et tous les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux de GROUPE GORGÉ pour l'exercice 2017 (2).

1. Principes généraux de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de GROUPE GORGÉ

Chaque année, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes natures des dirigeants mandataires sociaux sont élaborés par le Comité des rémunérations, avant d'être proposés, discutés et arrêtés par le Conseil d'administration.

Les travaux du Comité des rémunérations sont structurés sur plusieurs thématiques dont : la rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'année en cours, le calcul de leur bonus pour l'année passée en fonction des performances atteintes, les critères de bonus pour l'année en cours et les jetons de présence des Administrateurs.

Depuis 2016, le Comité des rémunérations est composé uniquement d'Administrateurs indépendants.

Lors de ses travaux, le Comité des rémunérations évalue les performances individuelles des dirigeants mandataires sociaux du Groupe qu'il compare à la performance de l'entreprise. Il tient compte également de l'alignement des objectifs avec la stratégie à moyen terme, de l'intérêt des actionnaires et des évolutions du Code de gouvernement d'entreprise MIDDLENEXT. Il s'appuie également sur des études externes indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

1.1 Principes relatifs à la fixation de la rémunération fixe

Il est rappelé qu'à ce jour, GROUPE GORGÉ ne compte qu'un dirigeant mandataire social, à savoir Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général.

GROUPE GORGÉ est contrôlée par la famille GORGÉ par l'intermédiaire de la société PÉLICAN VENTURE. Cette dernière verse à Raphaël GORGÉ une rémunération fixe et facture des prestations de services à GROUPE GORGÉ. En conséquence, il a été décidé que Raphaël GORGÉ ne recevrait pas de rémunération fixe de la part de GROUPE GORGÉ.

Dans l'hypothèse où la Société viendrait à désigner d'autres dirigeants mandataires sociaux, la Société pourrait déterminer la rémunération fixe des nouveaux dirigeants mandataires sociaux en tenant compte du niveau de difficulté de leurs responsabilités, de l'expérience dans la fonction, de l'ancienneté dans le Groupe mais aussi des pratiques des autres entreprises similaires et comparables.

1.2 Principes relatifs à la fixation de la rémunération variable

À ce jour, Raphaël GORGÉ est le seul dirigeant mandataire social. Il ne perçoit qu'une rémunération variable annuelle de la part de GROUPE GORGÉ au titre de son mandat de Président-Directeur général.

La rémunération variable annuelle est définie selon divers critères de performances aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Aucune rémunération variable pluriannuelle n'est fixée.

Chaque année, le Conseil d'administration détermine les critères quantitatifs et qualitatifs applicables sur proposition du Comité des rémunérations, en fonction des priorités définies par le Groupe et en appliquant une pondération à chacun de ces critères.

1.3 Autres rémunérations et avantages de toutes natures

En cas de circonstances tout à fait particulières, le Conseil d'administration pourrait décider d'allouer une rémunération exceptionnelle aux dirigeants mandataires sociaux. Cette décision serait motivée et explicitée.

En cas de désignation de dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration pourrait également décider de consentir

des avantages en nature, des retraites supplémentaires, etc., en fonction des pratiques de marché et de l'expérience du dirigeant.

Le Conseil d'administration pourrait le cas échéant également attribuer des options ou des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux, dans les conditions prévues par la loi. Il bénéficie à cet égard des délégations de compétences nécessaires votées par l'Assemblée générale.

2. Rémunération de Raphaël Gorgé pour l'exercice 2017

2.1 Fixation du montant de la rémunération fixe

Conformément à la politique explicitée plus haut, aucune rémunération fixe n'est versée par GROUPE GORGÉ à Raphaël GORGÉ.

2.2 Fixation du montant de la rémunération variable annuelle pour 2017

Sur la base d'études externes, le Comité des rémunérations estime que la rémunération de Raphaël GORGÉ pour 2016 se situe nettement en dessous de la médiane des sociétés du compartiment B d'Euronext Paris.

Eu égard à ce *benchmark* avec les pairs, le Conseil d'administration du 20 mars 2017 a décidé de fixer à 9 200 k€ la rémunération variable annuelle de Raphaël GORGÉ pour 2017, représentant une augmentation de 2,22 % par rapport à 2016.

2.3 Fixation des critères de performance

La rémunération variable annuelle de 9 200 € (atteinte de 100 % des objectifs) repose sur des critères quantitatifs et qualitatifs, pondérés en pourcentage du bonus cible.

La Société souhaite garder confidentiels le niveau des objectifs retenus. Les critères quantitatifs portent sur des objectifs de performance du Groupe, de chiffre d'affaires et d'évolution du cours de Bourse. Les critères qualitatifs sont définis en fonction des projets et de la stratégie du Groupe.

2.4 Fixation d'autres éléments de rémunération

Le Conseil n'a alloué aucun autre élément de rémunération à Raphaël GORGÉ à raison de son mandat de Président-Directeur général pour l'exercice 2017.

Le cas échéant, le Conseil pourra procéder à l'attribution d'options ou d'actions gratuites dans le cas de la mise en place de tels plans dans le Groupe.

2.5 Versement de la rémunération variable

Le versement des éléments de rémunération variable est conditionné à l'approbation de ces éléments de rémunération par une Assemblée générale ordinaire à tenir en 2018, dans les conditions prévues à l'article L. 225-100.

Le Conseil d'administration

Le 20 mars 2017

2.6 RAPPORT DU PRÉSIDENT

2.6.1 Rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L. 225-37, alinéas 6 à 10 du Code de commerce, je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Directeur général ;
- de la référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et de son application par la Société ;
- des modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale ;
- des principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toutes natures accordés aux mandataires sociaux.

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce (éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) sont mentionnées au paragraphe 4.3.4 du Document de référence.

1. Composition du Conseil d'administration, conditions d'organisation et de préparation des travaux du Conseil

1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'administration est composé de six Administrateurs. La liste des membres à ce jour est la suivante :

- Monsieur Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général ;
- Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur ;
- Madame Sylvie LUCOT, Administrateur indépendant ;
- Madame Martine GRIFFON-FOUCO, Administrateur indépendant ;
- Madame Catherine GORGÉ, Administrateur ;
- Monsieur Hugues SOUPARIS, Administrateur indépendant.

Un poste de censeur représentant Bpifrance était occupé par Madame Amélie FINAZ de VILLAINÉ jusqu'au 28 septembre 2016. Madame de VILLAINÉ a présenté sa démission en raison de la cession par Bpifrance de sa participation au capital de GROUPE GORGÉ en septembre 2016. Madame GRIFFON-FOUCO, nommée Administrateur en 2013 sur proposition de Bpifrance a accepté de rester membre du Conseil d'administration à la demande du Conseil. Elle ne représente plus Bpifrance et devient donc Administrateur indépendant.

Les règles de fonctionnement du Conseil d'administration sont statutaires et sont précisées dans le Règlement intérieur du Conseil.

Concernant l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil, il est à noter que les femmes représentent la moitié des Administrateurs.

1.2 Fréquence des réunions - Taux de participation des Administrateurs

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni 8 fois. Le taux de participation des Administrateurs est très bon.

1.3 Convocation des Administrateurs

Conformément à l'article 15 des statuts, les convocations au Conseil sont faites par tous moyens et même verbalement.

S'agissant des réunions tenues au cours de l'exercice 2016, les Administrateurs ont été convoqués par e-mail.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (comptes semestriels) ainsi que les comptes annuels.

1.4 Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués, le cas échéant, au moment de leur convocation ou à défaut avant la tenue de la réunion du Conseil.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social. Le Conseil d'administration de la Société a arrêté un Règlement intérieur prévoyant la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue de réunions du Conseil d'administration.



1.6 Comités spécialisés

Le Conseil d'administration a décidé à la suite du départ de Bpifrance de dissoudre le Comité stratégique et d'aborder directement en Conseil les sujets stratégiques.

Deux comités (audit et rémunération) existent au sein du Conseil depuis 2012 :

- le Comité des nominations et rémunérations est composé de Madame Martine GRIFFON-FOUCO (Président) et de Madame Sylvie LUCOT ;
- le Comité d'audit est composé de Madame Sylvie LUCOT (Président) et de Monsieur Jean-Pierre GORGÉ.

Le Comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à l'Assemblée générale.

Dans le cadre du processus d'élaboration des comptes semestriels et annuels, le Comité d'audit participe à des réunions avec les Commissaires aux comptes de la Société, pour la préparation des arrêtés de compte ou pour entendre les synthèses des Commissaires aux comptes sur l'exécution de leurs missions.

1.7 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration a pris des décisions courantes s'inscrivant dans l'intérêt de la Société.

1.8 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Administrateurs au plus tard avant le Conseil suivant.

2. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Les principaux risques auxquels le Groupe doit faire face sont décrits dans le Document de référence établi par la Société et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« Facteurs de risques »).

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Le Président-Directeur général, assisté du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe a défini et mis en place le système de contrôle interne de la Société en vue d'assurer :

- le maintien et l'intégrité des actifs ;
- la fiabilité des flux d'informations.

Ce système de contrôle interne recouvre principalement :

- le pilotage de l'activité du Groupe au travers de la mise en place d'une procédure de reporting d'activité, de résultat et de trésorerie dont la périodicité d'établissement et d'analyse est mensuelle ;
- l'organisation des arrêtés comptables au travers de la mise en place d'une procédure de clôture des comptes et de production de comptes consolidés tous les semestres ;
- l'établissement trimestriel du chiffre d'affaires consolidé au travers d'une procédure de reporting spécifique.

2.2 Organisation du Groupe

GROUPE GORGÉ SA n'a pas d'activité industrielle, elle a pour fonction de :

- définir et mettre en œuvre la stratégie du Groupe ;
- superviser la gestion des filiales (ressources humaines, communication, achats...);
- assurer les relations avec la communauté financière (banques, Bourse...);
- mettre en place et suivre des procédures communes (reporting, contrôle de gestion, comptabilité...).

Le Groupe est organisé en trois pôles d'activités qui sont : Systèmes Intelligents de Sécurité, Protection en Milieux Nucléaires qui a fusionné au troisième trimestre 2016 avec Projets et Services Industriels (la nouvelle dénomination de ce pôle étant Protection des Installations à Risques) et Impression 3D. Chaque entité est autonome et dispose d'une organisation opérationnelle complète (Direction générale, Direction financière, contrôle de gestion, etc.).

Le management des principales filiales opérationnelles du Groupe rapporte directement à la Direction générale du Groupe.

2.3 Mise en œuvre du contrôle interne

2.3.1 Reporting d'activité

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ renseignent les tableaux de reporting du Groupe qui comprennent les indications d'activité suivantes :

- le niveau de facturation du mois et cumulé ;
- le montant des prises de commandes du mois ;
- le montant du carnet de commandes ;
- les faits marquants.

Ces tableaux de reporting, après validation par les Directions générale et financière des entités opérationnelles, sont transmis au siège social le cinq de chaque mois et sont assortis des notes et commentaires nécessaires à leur analyse et à leur compréhension.

2.3.2 Reporting de performance

Toutes les filiales, directes et indirectes, de GROUPE GORGÉ établissent de façon mensuelle un compte de résultat selon un format Groupe et comparé au budget. Il est également transmis une situation de trésorerie et une prévision de trésorerie à trois mois. Ce reporting comprend également une partie sur le Besoin en Fonds de Roulement (BFR), les ressources humaines et les faits marquants.

Ces éléments, assortis des commentaires nécessaires à leur compréhension et après validation des directions, sont transmis au siège social le vingt de chaque mois.

Des réunions ont lieu tous les mois entre la direction du Groupe et la direction des filiales, pour commenter les éléments transmis, échanger sur les éventuelles mesures correctrices prises ou à prendre et actualiser les données prévisionnelles.

Ce reporting mensuel est accompagné d'une projection du compte de résultat à fin d'année actualisée à plusieurs reprises au cours de l'année.

2.3.3 Clôture des comptes

Toutes les filiales du Groupe, à l'exception pour le moment de BE MAURIC acquise en novembre 2016, clôturent leurs comptes annuels au 31 décembre et leurs comptes semestriels au 30 juin.

Les comptes intermédiaires ou annuels ainsi que les liasses de consolidation sont audités ou font l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux comptes.

Chaque arrêté donne lieu à une réunion de synthèse entre la direction du Groupe et les directions des filiales visant à définir les options à retenir pour ces arrêtés.

Les données nécessaires à l'établissement des comptes consolidés sont saisies de façon décentralisée. Le logiciel utilisé est SAP BFC, avec un module de rapprochement automatique immédiat des opérations intra-groupes déclarées. Un manuel interne explique les principes et méthodes adoptés par le Groupe pour l'établissement des liasses de consolidation.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en interne selon les principes en vigueur et font l'objet d'un audit par les Commissaires aux comptes.

À l'issue de ces arrêtés, il est procédé aux publications légales.

Depuis 2015 le logiciel SAP BFC est utilisé pour la consolidation des comptes ainsi que l'ensemble des budgets, reportings et projections.

2.3.4 Rapports trimestriels d'activité

Le Groupe publie son chiffre d'affaires consolidé trimestriel. Ce chiffre est arrêté selon les mêmes modalités que pour l'établissement des comptes consolidés. Les communiqués divulguant le chiffre d'affaires trimestriel sont rédigés en se basant sur les reportings d'activité, de résultat et les discussions avec le management des filiales.

2.3.5 Évaluation du contrôle interne

Le Groupe a lancé en 2016 un projet de revue complète de la cartographie des risques et du référentiel de contrôle interne. L'objectif était de stabiliser un dispositif de contrôle interne robuste et pérenne, qui prenne en compte les spécificités du Groupe, et de permettre d'apporter un niveau d'assurance raisonnable sur la maîtrise des risques principaux. Les travaux réalisés par le Groupe ont été revus par l'un de nos commissaires aux comptes, PwC.

Un travail d'identification des risques mené par des séries d'entretiens a initié le projet. Les risques identifiés ont été triés, catégorisés et évalués en termes d'impact et de probabilité d'occurrence. Les risques ont été restitués dans une cartographie.

Sur la base de la cartographie des risques ont été définies des actions d'amélioration de la maîtrise des risques. Au premier rang de ces actions figure le renforcement et la diffusion des actions de contrôle interne.

Un référentiel groupe de contrôle interne a été bâti pour faciliter la diffusion et le contrôle des bonnes pratiques de contrôle interne. Les processus critiques ont été identifiés (clôture comptable, trésorerie, achats, ventes, stocks, RH/paie, gestion de projets, juridique et fiscal, R&D, environnement de contrôles et contrôles généraux informatiques). Un référentiel de contrôle interne a été construit pour chaque processus puis adapté et validé au sein d'ateliers de travail transverses. La somme des référentiels de chaque processus constitue le référentiel de contrôle interne. Ce référentiel définit pour chaque processus et par sous-processus les risques auquel est exposé le Groupe, les objectifs des contrôles à effectuer, les activités de contrôle, leur fréquence, responsables et preuves de réalisation.

La diffusion du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe a été accompagnée de questionnaires d'auto-évaluation, centrés sur les contrôles jugés prioritaires.

L'utilisation du référentiel de contrôle interne au sein du Groupe est de la responsabilité de l'ensemble de la chaîne de management, à commencer par les responsables d'activités (Directeurs de pôles ou Directeurs généraux de filiales) qui prennent appui pour cela sur les responsables ou Directeurs administratifs et financiers.

Des erreurs dans les comptes 2015 de la filiale PRODWAYS ont été identifiées en 2016. Ces erreurs sont intervenues la fin de l'année 2015, période pendant laquelle la Société mettait en route son nouvel ERP. Elles ne sont pas significatives à l'échelle du Groupe mais le sont à l'échelle du pôle. Elles sont relatives à l'omission d'un avoir à établir (292 milliers d'euros), la comptabilisation injustifiée d'un actif corporel en cours (82 milliers d'euros) et une erreur d'inventaire de stock (195 milliers d'euros). Le fonctionnement du nouvel ERP a été stabilisé en 2016.

2.4 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Le Président-Directeur général, aidé du Directeur général adjoint en charge des finances du Groupe, définit la politique de communication financière.

Il a été décidé depuis septembre 2014 de remplacer les traditionnelles réunions d'information SFAF par la mise en ligne sur le site internet du Groupe de présentations des faits marquants, perspectives et des comptes intermédiaires et annuels.

2.5 Conformité aux lois et règlements

Afin de s'assurer de la conformité de leurs activités avec la réglementation en vigueur, les sociétés du Groupe s'appuient sur le service juridique du Groupe et sur des conseils externes (avocats, conseils en droit social et conseils en propriété intellectuelle).



3. Pouvoirs du Directeur général

Lors de sa réunion du 14 septembre 2011, le Conseil d'administration a décidé que les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général seront exercées par la même personne.

Il est précisé qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général lors de sa nomination. Par la suite, le protocole d'investissement conclu avec Bpifrance est venu limiter certains pouvoirs du Directeur général. Les principales stipulations de ce protocole d'investissement sont publiées sur le site de l'AMF (« Publicité des clauses d'une convention conclue entre actionnaires » en date du 3 janvier 2012). Depuis que Bpifrance a cédé sa participation au capital de GROUPE GORGÉ (septembre 2016), ce protocole et donc les limitations de pouvoir associées sont devenus caducs.

Le Conseil d'administration a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « Points de vigilance » du code. La plupart des recommandations sont respectées :

Recommandation du code	Conforme	Non conforme
Recommandation 1 (déontologie des membres du Conseil)	X	
Recommandation 2 (conflit d'intérêts)	X	
Recommandation 3 (composition du Conseil – présence de membres indépendants)	X	
Recommandation 4 (information des membres du Conseil)	X	
Recommandation 5 (organisation des réunions du Conseil et des comités)	X	
Recommandation 6 (mise en place de comités)	X	
Recommandation 7 (mise en place d'un Règlement intérieur du Conseil)	X	
Recommandation 8 (choix de chaque Administrateur)	X	
Recommandation 9 (durée des mandats des membres du Conseil)	X ⁽¹⁾	
Recommandation 10 (rémunération de l'Administrateur)	X ⁽²⁾	
Recommandation 11 (mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil)	X	
Recommandation 12 (relation avec les actionnaires)	X	
Recommandation 13 (définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux)	X	
Recommandation 14 (préparation de la succession des dirigeants)		X ⁽³⁾
Recommandation 15 (cumul contrat de travail et mandat social)	X	
Recommandation 16 (indemnités de départ)	X	
Recommandation 17 (régimes de retraite supplémentaires)	X	
Recommandation 18 (stock-options et attributions gratuites d'actions)	X	
Recommandation 19 (revue des points de vigilance)	X	

⁽¹⁾ Recommandation 9 : la durée des mandats est mentionnée dans le Document de référence et non pas dans le rapport du Président sur la gouvernance.

⁽²⁾ Recommandation 10 (rémunération de l'Administrateur) : dans la mesure où le taux de participation des Administrateurs aux réunions du Conseil est très élevé et où le montant global des jetons de présence reste relativement faible, la répartition des jetons de présence n'a pas été arrêtée en fonction de l'assiduité des Administrateurs.

⁽³⁾ Recommandation 14 (préparation de la succession des dirigeants) : il n'existe pas de plan de succession formel. Le Comité des rémunérations ou le Conseil d'administration devront entamer une réflexion sur ce sujet.

5. Modalités particulières, s'il en existe, relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les statuts ne comportent aucune stipulation dérogatoire du droit commun concernant les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée générale (voir article 22 des Statuts retranscrit en partie dans la partie « Actes constitutifs et statuts » du Document de référence établi par la Société).

4. Référence par la Société à un Code de gouvernement d'entreprise et son application par la Société

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 7 avril 2010, la Société a décidé d'adhérer au Code de gouvernance d'entreprise pour les VAMPS de MIDDLENEXT. MIDDLENEXT a actualisé son code en 2016. Il a été décidé d'adhérer à ce nouveau code. Ainsi, la Société se réfère au Code de gouvernance MIDDLENEXT pour l'élaboration du présent rapport. Ce code est disponible sur le site Internet de MIDDLENEXT (www.middlenext.com).

6. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages en nature perçus par les mandataires sociaux sont décrits dans le Document de référence établi par la Société et incluant par renvoi le rapport de gestion.

Le présent rapport a été préparé par le Président le 16 mars 2017 et approuvé par le Conseil d'administration du 20 mars 2017.

Le Président du Conseil d'administration

2.6.2 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société GROUPE GORGÉ

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société GROUPE GORGÉ et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

David CLAIROTTE

Mazars

Daniel ESCUDEIRO



2.7 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-1 DU CODE DE COMMERCE

2.7.1 Présentation des conventions

Au cours de l'exercice 2016 la Société n'a conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Les conventions réglementées conclues lors des exercices précédents qui se sont poursuivies en 2016 sont présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

Le Conseil d'administration d'arrêté des comptes 2016 a passé en revue les conventions réglementées conclues lors d'exercices passés et dont l'effet perdure dans le temps. Il a estimé qu'il n'y avait pas lieu de revoir les conditions de ces conventions.

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il est mentionné que Mme Catherine GORGÉ (*via* sa société CBG CONSEIL) a conclu en 2014 un contrat de prestations de services avec PRODWAYS. Le contrat s'est poursuivi jusqu'en février 2016. Dans le cadre de ce contrat, Mme GORGÉ assurait les fonctions de Secrétaire générale de PRODWAYS. Les prestations facturées à PRODWAYS en 2016 se sont élevées à 11 000 euros hors taxes. Début 2016, les prestations de CBG CONSEIL ont évolué : la société CBG CONSEIL a lancé et développé la division « Luxe, Art, Design & Architecture » (autrement dénommée « Les Créations ») pour le compte de PRODWAYS GROUP et ses filiales. CBG CONSEIL a ainsi conclu un nouveau contrat de prestation de services avec PRODWAYS GROUP. Dans le cadre de ce contrat, les prestations facturées par CBG CONSEIL à PRODWAYS GROUP en 2016 se sont élevées à 119 875 euros HT.

2.7.2 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225 38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Émission en faveur de FIMALAC DÉVELOPPEMENT d'obligations remboursables en actions PRODWAYS GROUP ou GROUPE GORGÉ.

Personnes concernées : Raphaël GORGÉ, GROUPE GORGÉ, PRODWAYS GROUP.

Nature et objets

Le 20 mai 2015, le Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ a autorisé sa filiale PRODWAYS GROUP à procéder à une émission en faveur de FIMALAC DÉVELOPPEMENT d'obligations remboursables en actions PRODWAYS GROUP ou GROUPE GORGÉ selon les cas.

Modalités

Le 17 juin 2015, 10 millions d'euros ont été apportés par FIMALAC DÉVELOPPEMENT sous forme d'obligation remboursables en actions PRODWAYS GROUP ou GROUPE GORGÉ.

- En actions PRODWAYS GROUP :
 - à tout moment, sur simple demande du porteur ;
 - automatiquement, en cas d'introduction en Bourse de la société PRODWAYS GROUP ;
 - automatiquement, pour les obligations qui seraient encore en circulation au 1^{er} janvier 2021 ;
- En actions GROUPE GORGÉ entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020, sur simple demande du porteur (et donc en l'absence d'introduction en Bourse de la société PRODWAYS GROUP).

Motifs justifiant de son intérêt pour la Société

« Le Conseil constate l'intérêt de cette émission obligatoire pour PRODWAYS GROUP qui lui permet de financer son développement en fonds propres. Il constate que les valorisations des sociétés retenues sont favorables ».

L'exécution de cette convention est sans incidence financière sur les comptes de GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2016.

- **Protocole d'investissement entre Bpifrance (autrefois dénommé FSI), GROUPE GORGÉ, PÉLICAN VENTURE et Messieurs Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ.**

Personnes concernées : Messieurs Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ.

Nature et modalités

Un protocole d'investissement a été signé le 12 décembre 2011 pour une durée de 10 ans entre Bpifrance (autrefois dénommé FSI), GROUPE GORGÉ, PÉLICAN VENTURE et Messieurs Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ. Ce protocole a pour objectif de définir les modalités de la participation de Bpifrance aux instances de gouvernance de GROUPE GORGÉ. Ce protocole définit notamment les modifications apportées à la gouvernance de GROUPE GORGÉ, le renforcement du droit d'information du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ, les modalités d'exercice d'un droit de sortie conjointe et d'un droit de première offre, les mesures anti-dilution au profit de Bpifrance et enfin les modalités d'une stabilité des participations actionnariales.

Ce protocole a pris fin en octobre avec la cession de ses titres par Bpifrance.

L'exécution de cette convention est sans incidence financière sur les comptes de GROUPE GORGÉ au titre de l'exercice 2016.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

David CLAIROTTE

Mazars

Daniel ESCUDEIRO



3

INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

3.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016	62	3.2	ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2016	109
3.1.1	Compte de résultat consolidé	62	3.2.1	Compte de résultat	109
3.1.2	État du résultat global	63	3.2.2	Bilan	109
3.1.3	État de la situation financière consolidée	63	3.2.3	Variation de trésorerie	110
3.1.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	65	3.2.4	Notes annexes aux états financiers de la Société	111
3.1.5	Variation des capitaux propres consolidés	66	3.2.5	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	120
3.1.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	67			
3.1.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108			

3.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2016

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis conformément au référentiel IFRS publié par l'*International Accounting Standards Board* (IASB) et tel qu'approuvé par l'Union

européenne. Les principes comptables sont exposés en détail dans les notes annexes aux états financiers consolidés, section 3.1.6.

3.1.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015*	2015 publié
CHIFFRE D'AFFAIRES	4.1	281 153	264 526	264 818
Production immobilisée		8 653	6 577	6 659
Production stockée		(426)	2 061	2 061
Autres produits de l'activité	4.2	11 677	6 364	6 364
Achats consommés et charges externes		(173 692)	(164 479)	(164 284)
Charges de personnel	5.2	(103 051)	(91 072)	(91 072)
Impôts et taxes		(2 388)	(2 477)	(2 477)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	4.3	(12 625)	(9 711)	(9 711)
Autres produits et charges d'exploitation		(270)	(27)	(27)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		9 031	11 762	12 331
Éléments non courants du résultat opérationnel	4.6	2 530	(4 454)	(4 454)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		11 561	7 307	7 877
Intérêts financiers relatifs à la dette brute		(2 264)	(2 290)	(2 290)
Produits financiers relatifs à la trésorerie et équivalents		29	54	54
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (A)	8.2	(2 235)	(2 236)	(2 236)
Autres produits financiers (B)		618	1 173	1 173
Autres charges financières (C)		(638)	(955)	(955)
CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS (D = A + B + C)	8.2	(2 255)	(2 018)	(2 018)
Impôt sur le résultat	9.1	(4 488)	(1 647)	(1 647)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées		40	(3)	(3)
RÉSULTAT APRÈS IMPÔT DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		4 859	3 639	4 209
Résultat net des activités non poursuivies		-	-	-
RÉSULTAT NET		4 859	3 639	4 209
Résultat net part des minoritaires ⁽¹⁾		4 687	2 568	2 590
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		172	1 071	1 619
Nombre moyen d'actions	10.2	13 420 184	13 217 562	13 217 562
Résultat net par action des activités poursuivies, en euros	10.2	0,013	0,081	0,193
Résultat net par action, en euros	10.2	0,013	0,081	0,193

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) Concerne essentiellement les minoritaires du groupe ECA.

3.1.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	2016	2015*	2015 publié
RÉSULTAT NET	4 859	3 639	4 209
Écarts de conversion	(51)	138	138
Impôts sur écarts de conversion	-	-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	8	8
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	(3)	(3)
Réévaluation des instruments dérivés passifs	(643)	119	119
Impôts sur la réévaluation des instruments dérivés passifs	-	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(719)	578	578
Impôts sur les écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	240	(193)	(193)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	-	-	-
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	(1 172)	648	648
dont éléments recyclables ultérieurement en résultat	(1 172)	643	643
dont éléments non recyclables ultérieurement en résultat ⁽¹⁾	-	5	5
RÉSULTAT GLOBAL	3 686	4 286	4 857
dont part du Groupe	(892)	1 607	2 156
dont part des intérêts minoritaires	4 578	2 680	2 701

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) Concerne uniquement les instruments de couverture.

3.1.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015*	31/12/2015 publié
ACTIFS NON COURANTS		121 538	109 095	109 177
Écarts d'acquisition	6.1	45 798	44 219	44 219
Autres immobilisations incorporelles	6.2	38 245	31 294	31 294
Immobilisations corporelles	6.3	25 674	22 886	22 969
Immeubles de placement	6.3	298	298	298
Participations dans les entreprises associées	8.1.4	1 421	1 395	1 355
Autres actifs financiers	8.1.4	4 379	4 418	4 458
Actifs d'impôt différé	9.2	5 719	4 580	4 580
Autres actifs non courants	4.7	5	5	5
ACTIFS COURANTS		258 230	253 210	253 697
Stocks nets	4.5	29 020	26 112	26 307
Créances clients nettes	4.4	152 038	159 561	159 853
Autres actifs courants	4.7	16 842	16 850	16 850
Actifs d'impôt exigible	9.1.1	21 538	16 258	16 258
Autres actifs financiers courants		40	-	-
Trésorerie et autres équivalents	8.1.2	38 752	34 429	34 429
ACTIFS DESTINÉS À LA VENTE		-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF		379 768	362 305	362 874

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015*	31/12/2015 publié
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)		68 943	67 432	67 980
Capital ⁽¹⁾	10.1	13 496	13 367	13 367
Primes ⁽¹⁾		26 769	24 540	24 540
Réserves et résultat consolidés ⁽²⁾		28 678	29 525	30 073
INTÉRÊTS MINORITAIRES ⁽³⁾		32 802	29 543	29 565
PASSIFS NON COURANTS		77 516	69 045	69 045
Provisions long terme	5.3	9 664	6 987	6 987
Dettes financières à long terme - part à plus d'un an	8.1.1	64 627	59 549	59 549
Instruments financiers et dérivés	8.1.3	1 295	652	652
Passifs d'impôts différés	9.2	621	206	206
Autres passifs non courants	4.8	1 309	1 652	1 652
PASSIFS COURANTS		200 505	196 284	196 284
Provisions court terme	11	8 425	5 099	5 099
Dettes financières à long terme - part à moins d'un an	8.1.1	25 545	14 011	14 011
Instruments financiers et dérivés	8.1.3	-	1	1
Dettes fournisseurs d'exploitation	4.8	49 442	58 718	58 718
Autres passifs courants	4.8	116 967	118 381	118 381
Passifs d'impôt exigible	9.1.1	127	74	74
Passifs destinés à la vente		-	-	-
TOTAUX DU PASSIF		379 768	362 305	362 874

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(1) De l'entreprise mère consolidante.

(2) Y compris résultat de l'exercice.

(3) Concerne essentiellement les minoritaires du groupe ECA.

3.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Notes	2016	2015*	2015 publié
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		4 859	4 209	4 209
Charges et produits calculés		8 088	10 341	10 341
Plus et moins-values de cessions		58	147	147
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		(40)	3	3
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)	7.1	12 965	14 699	14 699
Coût de l'endettement financier net	8.2	1 849	2 236	2 236
Charge d'impôt	9.1	4 488	1 647	1 647
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (APRÈS NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS)		19 301	18 583	18 583
Impôts versés		(3 544)	(2 913)	(2 913)
Variation du besoin en fonds de roulement	7.2	(14 423)	(11 504)	(11 504)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		1 334	4 166	4 166
Opérations d'investissement				
Décassement/acquisition immobilisations incorporelles		(8 586)	(7 464)	(7 464)
Décassement/acquisition immobilisations corporelles		(5 291)	(8 317)	(8 317)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles		93	564	564
Décassement/acquisition immobilisations financières		(283)	(1 494)	(1 494)
Encaissement/cession immobilisations financières		409	1 478	1 478
Trésorerie nette/acquisitions et cessions de filiales	7.3	3 821	(9 013)	(9 013)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(9 836)	(24 246)	(24 246)
Opérations de financement				
Augmentations de capital ou apports	10.1.1	1 628	16 341	16 341
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	10.1.2	-	(4 217)	(4 217)
Dividendes versés aux minoritaires		(1 103)	(1 058)	(1 058)
Encaissements provenant d'emprunts	7.3	38 707	21 271	21 271
Remboursement d'emprunts	8.1.1	(26 439)	(10 762)	(10 762)
Coût de l'endettement financier net	8.2	(1 849)	(2 236)	(2 236)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		10 944	19 337	19 337
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)		2 442	(743)	(743)
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS NON POURSUIVIES		-	-	-
VARIATION DE TRÉSORERIE		2 442	(743)	(743)
Incidence des variations de taux de change		34	52	52
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	8.1.2	27 175	27 841	27 841
Reclassement de trésorerie ⁽¹⁾		14	24	24
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	8.1.2	29 665	27 175	27 175

(1) Flux liés aux actions propres.

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

3.1.5 Variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Part du Groupe ou des propriétaires de la société mère				Capitaux propres - part du Groupe ou des propriétaires de la société mère	Capitaux propres - part des Minoritaires ou participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Actions autocontrôle	Réserves et résultats consolidés			
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2014	13 082	18 363	(670)	26 068	56 843	27 781	84 624
Corrections d'erreurs	-	-	-	(781)	(781)	(512)	(1 293)
CAPITAUX PROPRES CLOTURE 2014 RETRAITE	13 082	18 363	(670)	25 287	56 062	27 269	83 331
Opérations sur capital	285	5 974	-	-	6 259	-	6 259
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	-	203	-	17	220	2	222
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	55	-	55	(15)	40
Instruments de capitaux propres	-	-	-	9 409	9 409	373	9 782
Dividendes	-	-	-	(4 200)	(4 200)	(1 079)	(5 279)
Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾	-	-	(278)	1 348	1 071	2 568	3 639
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	536	536	111	648
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	(278)	1 885	1 607	2 680	4 286
Variations de périmètre	-	-	104	(2 085)	(1 981)	315	(1 667)
Autres	-	-	-	(3)	(3)	(1)	(5)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2015	13 367	24 540	(788)	30 313	67 432	29 543	96 975
Opérations sur capital	114	2 163	(15)	-	2 262	-	2 262
Plan d'attribution gratuite et de souscriptions d'actions	15	67	-	51	133	4	137
Opérations sur actions d'autocontrôle	-	-	(30)	-	(30)	1	(29)
Instruments de capitaux propres	-	-	-	(643)	(643)	-	(643)
Dividendes	-	-	-	-	-	(1 103)	(1 103)
Résultat net de l'exercice	-	-	15	157	172	4 687	4 858
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(421)	(421)	(109)	(529)
RÉSULTAT GLOBAL	-	-	15	(263)	(249)	4 578	4 329
Variations de périmètre	-	-	15	24	39	(221)	(182)
CAPITAUX PROPRES CLÔTURE 2016	13 496	26 769	(804)	29 482	68 943	32 803	101 745

(1) Résultat 2015 retraité des éléments détaillés en note 1.3.

3.1.6 Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire détaillé des notes annexes

NOTE 1	Principes comptables	68	NOTE 6	Immobilisations incorporelles et corporelles	86
1.1	Référentiel appliqué	68	6.1	Écarts d'acquisition	86
1.2	Bases de préparation	68	6.2	Autres immobilisations incorporelles	86
1.3	Retraitements des informations financières des exercices antérieurs	68	6.3	Immobilisations corporelles	88
			6.4	Pertes de valeurs sur actifs immobilisés	89
NOTE 2	Périmètre de consolidation	71	NOTE 7	Détail des flux de trésorerie	91
2.1	Principes comptables liés au périmètre de consolidation	71	7.1	Détermination de la capacité d'autofinancement	91
2.2	Évolutions du périmètre de consolidation	71	7.2	Variation du besoin en fonds de roulement	92
2.3	Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation	74	7.3	Acquisitions/cessions de participations	93
			7.4	Souscription et remboursements d'emprunts long terme	93
NOTE 3	Information sectorielle	75	NOTE 8	Financement et instruments financiers	94
3.1	Indicateurs clés par pôle	75	8.1	Actifs et passifs financiers	94
3.2	Réconciliations avec les données du Groupe	76	8.2	Charges et produits financiers	97
3.3	Informations par zone géographique	78	8.3	Politique de gestion des risques	97
			8.4	Engagements hors bilan liés au financement	99
NOTE 4	Données opérationnelles	79	NOTE 9	Impôts sur les résultats	100
4.1	Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires	79	9.1	Détail des impôts sur les résultats	100
4.2	Autres produits de l'activité	79	9.2	Impôts différés	101
4.3	Dotations nettes aux amortissements et provisions	79			
4.4	Créances clients	79	NOTE 10	Capitaux propres et résultat par action	102
4.5	Stocks et travaux en cours	80	10.1	Capitaux propres	102
4.6	Résultat opérationnel et éléments non courants	80	10.2	Résultat par action	102
4.7	Autres actifs courants et non courants	81	10.3	Nantissements d'actions de l'émetteur	102
4.8	Autres passifs courants et non courants	82			
4.9	Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles	82	NOTE 11	Autres provisions et passifs éventuels	103
			NOTE 12	Autres notes	104
NOTE 5	Charges et avantages du personnel	83	12.1	Honoraires des Commissaires aux comptes	104
5.1	Effectifs	83	12.2	Faits exceptionnels et litiges	104
5.2	Charges et avantages du personnel	83	12.3	Événements postérieurs à l'exercice	105
5.3	Provisions pour retraites et engagements assimilés	83			
5.4	Paiement fondé sur des actions	84	NOTE 13	Liste des sociétés consolidées	106
5.5	Rémunération des dirigeants et parties liées	85			

Note 1 Principes comptables

Les états financiers consolidés de GROUPE GORGÉ pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprennent :

- les états financiers de la société GROUPE GORGÉ ;
- les états financiers de ses filiales ;
- la quote-part dans l'actif net et dans le résultat des sociétés mises en équivalence (coentreprises et entreprises associées).

Les comptes consolidés de GROUPE GORGÉ de l'exercice 2016 ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 20 mars 2017. Ils seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

1.1 Référentiel appliqué

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016. Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 à l'exception des nouvelles normes, normes révisées et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables dans le Groupe sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016 :

- amendement d'IAS 1 : Initiative concernant les informations à fournir ;
- amendements d'IAS 19 : Plans à prestations définies : contributions du personnel ;
- amendements d'IFRS 11 : Comptabilisation d'acquisitions de participations dans des opérations conjointes ;
- amendements d'IAS 16 et d'IAS 38 : Clarification des méthodes acceptables de dépréciation et d'amortissement ;
- améliorations annuelles 2012-2014 des IFRS (septembre 2014).

Le Groupe n'a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n'ont pas été adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 ou dont l'application n'est pas obligatoire dès le 1^{er} janvier 2016 :

- normes adoptées par l'Union européenne :
 - amendements d'IAS 12 : Reconnaissance d'impôts différés actifs sur des pertes non réalisées ;
 - IFRS 9 - Instruments financiers ;
 - IFRS 15 - Revenus de contrats clients ;
 - amendements d'IFRS 10, d'IFRS 12 et d'IAS 28 : Entités d'investissement : Application de l'exception à la consolidation ;
- normes non adoptées par l'Union européenne :
 - IFRS 16 - Locations ;
 - amendements d'IAS 7 : État des flux de trésorerie : Initiative concernant les informations à fournir ;

- amendements IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ;
- amendements d'IFRS 2 : Paiement fondé sur des actions : Conditions d'acquisition et annulation.

Le processus de détermination par GROUPE GORGÉ des impacts potentiels sur les comptes consolidés du Groupe des normes non applicables est en cours. Le Groupe n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés, à l'exception d'IFRS 16, dont l'impact principal serait, en 2019, la réintégration au bilan des engagements de loyer en location simple.

1.2 Bases de préparation

Les états financiers sont présentés en euros et sont arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs ;
- l'évaluation des provisions pour risques et charges ;
- l'évaluation des résultats à terminaison des affaires en cours ;
- l'évaluation des engagements de retraite (hypothèses décrites à la note 5.3).

Les sociétés intégrées exerçant leur activité dans des secteurs différents, les règles de valorisation et de dépréciation de certains postes sont spécifiques au contexte de chaque entreprise.

1.3 Retraitements des informations financières des exercices antérieurs

Les comptes au 31 décembre 2015 ont été modifiés en raison de corrections d'erreurs comptables.

Les corrections d'erreurs concernent les comptes de la société PRODWAYS et la fin de l'année 2015, période pendant laquelle la société mettait en route son nouvel ERP. Elles sont relatives à l'omission d'un avoir à établir (292 milliers d'euros), la comptabilisation injustifiée d'un actif corporel en cours (82 milliers d'euros) et une erreur d'inventaire de stock (195 milliers d'euros). Également, un reclassement de présentation concernant les actifs financiers de 40 milliers d'euros a été effectué suite à une erreur d'imputation dans les comptes.

Les modifications sur les comptes 2015 sont décrites dans les tableaux suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015 publié	Ajustements PRODWAYS	31/12/2015 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	264 818	(292)	264 526
Production immobilisée	6 659	(82)	6 577
Production stockée	2 061	-	2 061
Autres produits de l'activité	6 364	-	6 364
Achats consommés et charges externes	(164 284)	(195)	(164 479)
Charges de personnel	(91 072)	-	(91 072)
Impôts et taxes	(2 477)	-	(2 477)
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	(9 711)	-	(9 711)
Autres produits et charges d'exploitation	(27)	-	(27)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	12 331	(569)	11 762
Éléments non courants du résultat opérationnel	(4 454)	-	(4 454)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	7 877	(569)	7 307
Charges et produits financiers	(2 018)	-	(2 018)
Impôt sur le résultat	(1 647)	-	(1 647)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(3)	-	(3)
RÉSULTAT NET	4 209	(569)	3 639
Résultat net part des minoritaires	(2 590)	22	(2 568)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 619	(548)	1 071

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015 publié	Ajustements PRODWAYS	31/12/2015 retraité
ACTIFS NON COURANTS	109 177	(82)	109 095
Écarts d'acquisition	44 219	-	44 219
Autres immobilisations incorporelles	31 294	-	31 294
Immobilisations corporelles	22 969	(82)	22 886
Immeubles de placement	298	-	298
Participations dans les entreprises associées	1 395	(40)	1 355
Autres actifs financiers	4 418	40	4 458
Actifs d'impôt différé	4 580	-	4 580
Autres actifs non courants	5	-	5
ACTIFS COURANTS	253 697	(487)	253 210
Stocks nets	26 307	(195)	26 112
Créances clients nettes	159 853	(292)	159 561
Autres actifs courants	16 850	-	16 850
Actifs d'impôt exigible	16 258	-	16 258
Trésorerie et autres équivalents	34 429	-	34 429
Actifs destinés à la vente	-	-	-
TOTAUX DE L'ACTIF	362 874	(569)	362 305

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015 publié	Ajustements PRODWAYS	31/12/2015 retraité
CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	67 980	(548)	67 432
Capital	13 367	-	13 367
Primes	24 540	-	24 540
Réserves et résultat consolidés	30 073	-	29 525
INTÉRÊTS MINORITAIRES	29 565	(22)	29 543
PASSIFS NON COURANTS	69 045	-	69 045
Provisions long terme	6 987	-	6 987
Dettes financières à long terme – part à plus d'un an	59 549	-	59 549
Instruments financiers et dérivés	652	-	652
Passifs d'impôts différés	206	-	206
Avances conditionnées	1 652	-	1 652
PASSIFS COURANTS	196 284	-	196 284
Provisions court terme	5 099	-	5 099
Dettes financières à long terme – part à moins d'un an	14 011	-	14 011
Instruments financiers et dérivés	1	-	1
Dettes fournisseurs d'exploitation	58 718	-	58 718
Autres passifs courants	118 381	-	118 381
Passifs d'impôt exigible	74	-	74
Passifs destinés à la vente	-	-	-
TOTAUX DU PASSIF	362 874	(569)	362 305

Note 2 Périmètre de consolidation

2.1 Principes comptables liés au périmètre de consolidation

Méthode de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise d'effet du contrôle exclusif ou de l'influence notable ou jusqu'à la date de perte de ceux-ci.

Toutes les transactions significatives entre les filiales consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes).

La consolidation est réalisée à partir de comptes ou de situations au 31 décembre.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 13. Certaines filiales non significatives au regard du Groupe peuvent ne pas être consolidées.

Conversion des états financiers des sociétés étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs ;
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les cours moyens de l'exercice peuvent être calculés en fonction des cours moyens mensuels proratisés sur le chiffre d'affaires.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste « Réserves de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier.

Regroupement d'entreprises

Le Groupe applique de façon prospective la norme IFRS 3 révisée - *Regroupement d'entreprises*.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste

valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;

- la différence entre la contrepartie transférée et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le *goodwill*, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du *goodwill* s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation ou correction d'erreur.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- soit à sa juste valeur : dans ce cas, un écart d'acquisition est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* complet) ;
- soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un écart d'acquisition au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du *goodwill* partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme certaine.

Après la date d'acquisition, les changements d'estimation de la juste valeur des ajustements de prix entraînent un ajustement de l'écart d'acquisition uniquement s'ils interviennent dans le délai d'affectation (un an maximum à compter de la date d'acquisition) et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Dans tous les autres cas, le changement est constaté en résultat ou parmi les autres éléments du résultat global selon la norme IFRS appropriée.

2.2 Évolutions du périmètre de consolidation

2.2.1 Opérations réalisées sur 2016

Les variations du périmètre de consolidation de l'année sont les suivantes :

- la société FINU 7, qui était sans activité, a été renommée PORTAFEU NUCLEAIRE et a repris le fonds de commerce de la société PORTAFEU (pôle Protection en Milieux Nucléaires), filiale d'ASSA BLOY en mai 2016 ;
- création de la société SCI MEYSSE en mai 2016, dans le cadre de la reprise du fonds de commerce de PORTAFEU ;
- reprise du fonds de commerce de la société SOCALAB en juin 2016 au sein de la nouvelle filiale CRISTAL (ex-FINU 9) ;

- prise de contrôle par augmentation de capital de la société PODO 3D, détenue à 82,07 % par PRODWAYS GROUP ;
- la société ECA DÉVELOPPEMENT qui était sans activité a été renommée ECA AEROSPACE et a reçu l'apport par la société ECA des titres des sociétés ECA CNAI et ECA SINTERS ;
- création de la société VAN DAM ASIA en mars 2016, filiale de VAN DAM ;
- création de la société VAN DAM MAINTENANCE and REPAIR, filiale de GORGÉ NETHERLANDS ;
- acquisition de la société ELTA fin novembre 2016 par ECA AEROSPACE ;
- acquisition de la société BUREAU MAURIC fin novembre 2016 par ECA SA ;
- création des sociétés ECA DÉVELOPPEMENT 1, PRODWAYS 1 et PRODWAYS 2, sociétés sans activité.

Les évaluations à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis des sociétés PORTAFEU NUCLEAIRE, CRISTAL, ELTA, et BUREAU MAURIC ne sont pas finalisées, elles pourront faire l'objet d'ajustements au cours des 12 mois suivant la date d'acquisition. Elles ont donné lieu à la constatation d'écarts d'acquisitions qui sont donc provisoires, un écart d'acquisition négatif pour ELTA (5 569 milliers d'euros) du fait de conditions d'acquisition particulièrement favorables et des écarts d'acquisitions positifs pour un total de 1 579 milliers d'euros (voir note 6.1).

2.2.2 Contribution des regroupements d'entreprises

Entrée de périmètre de PORTAFEU NUCLEAIRE

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs corporels	200	-	200
Créances sociales	200	-	200
Autres créances	500	-	500
Trésorerie	4 941	-	4 941
Avances conditionnées	(5 441)	-	(5 441)
Indemnités de fin de carrière	-	(146)	(146)
Dettes sociales	(200)	-	(200)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	49	49
TOTAUX	200	(97)	103

Entrée de périmètre de CRISTAL

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	493	-	493
Actifs corporels	30	-	30
Stocks	70	-	70
Indemnités de fin de carrière	-	(192)	(192)
Dettes fiscales et d'exploitation	(293)	-	(293)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	64	64
TOTAUX	300	(128)	172

Entrée de périmètre de ELTA

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	7 019	(2 740)	4 280
Actifs corporels et financiers	656	-	656
Stocks	2 437	-	2 437
Créances clients	3 510	-	3 510
Créances fiscales et exploitation	2 420	-	2 420
Charges constatées d'avance	311	-	311
Trésorerie	409	-	409
Provisions pour risques et charges	(3 085)	1 437	(1 647)
Indemnités de fin de carrière	(908)	-	(908)
Dettes fournisseurs et créiteurs divers	(2 782)	-	(2 782)
Dettes fiscales et sociales	(1 827)	-	(1 827)
Complément de prix	-	(1 000)	(1 000)
Produits constatés d'avance	(1 195)	(322)	(1 517)
Impôts différés/déficits reportables	-	370	370
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	860	860
TOTAUX	6 964	(1 395)	5 569

Entrée de périmètre de BUREAU MAURIC

Les actifs et passifs acquis se décomposent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Réévaluation à la juste valeur	Entrée de périmètre
Actifs incorporels	107	-	107
Actifs corporels	80	-	80
Actifs financiers	8	-	8
Stocks	432	-	432
Créances clients	975	-	975
Créances fiscales et exploitation	68	-	68
Charges constatées d'avance	38	-	38
Trésorerie	362	-	362
Dettes fournisseurs	(240)	-	(240)
Dettes financières	(126)	-	(126)
Indemnités de fin de carrière	-	(218)	(218)
Dettes fiscales et d'exploitation	(455)	-	(455)
Provisions risques	(27)	-	(27)
Produits constatés d'avance	(246)	-	(246)
Impôts différés/réévaluations à la juste valeur	-	73	73
TOTAUX	976	(146)	830

2.3 Engagements hors bilan liés au périmètre de consolidation

GROUPE GORGÉ a acquis le 16 avril 2014 l'ensemble des actions composant le capital social d'INFOTRON, avant d'apporter lesdites actions INFOTRON à ECA le 3 juin 2014. La garantie d'actif et de passif consentie par REMOTE REWARD, vendeur de la société INFOTRON, a été transférée au bénéfice d'ECA. Cette garantie est d'une durée égale au délai de prescription fiscale et sociale pour les réclamations de nature fiscale et sociale et d'une durée expirant le 14 avril 2017 pour les réclamations d'autre nature. Elle était plafonnée à 1 500 milliers d'euros la première année, puis le plafond a été ramené à 1 million d'euros à partir du 15 avril 2015 et à 500 milliers d'euros à partir du 15 avril 2016.

PRODWAYS GROUP a acquis le 23 avril 2014 auprès de divers actionnaires personnes physiques allemandes et une société américaine COSMEDENT, l'ensemble des actions composant le capital de la société allemande DELTAMED GmbH. Les vendeurs ont consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 18 mois ou de 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie était plafonnée à 2 119 milliers d'euros la première année puis le plafond a été ramené à 1 059 milliers d'euros après la première année.

PRODWAYS a acquis au premier trimestre 2015 les actifs de la société NORGE SYSTEMS. La transaction a été effectuée avec le paiement d'une partie fixe du prix et de trois compléments de prix conditionnés à l'atteinte de jalons dans la poursuite du développement de l'imprimante 3D créée par NORGE. Les deux premiers jalons étaient fixés au premier semestre 2015 et n'ont pas été atteints. La mesure de l'atteinte du troisième jalon conditionnant un complément de prix de 500 milliers d'euros est fixée au 31 janvier 2017. Ce complément de prix figure dans les dettes du Groupe. Postérieurement à la date de clôture un aménagement a été convenu (voir note 12.3 « Événements postérieurs »).

PRODWAYS GROUP a acquis le 24 mars 2015 l'ensemble des actions composant le capital de la société INITIAL SAS. Le vendeur a consenti une garantie d'actif et de passif d'une durée de 2 à 3 ans selon la nature des réclamations. Cette garantie est plafonnée à 2 500 milliers d'euros la première année puis le plafond est ramené à 1 250 milliers d'euros après la première année.

Le 12 mai 2016, le fonds de commerce nucléaire de la société PORTAFEU (une filiale du groupe ASSA ABLOY) a été acquis par une filiale du Groupe dénommée PORTAFEU NUCLEAIRE. Dans le cadre de l'acquisition, cette dernière a pris pour 18 mois des engagements, notamment sociaux, en matière de préservation et redéploiement du fonds de commerce cédé. Le Groupe a l'autorisation d'utiliser la marque PORTAFEU pendant trois ans.

Le 18 septembre 2015, PRODWAYS GROUP a pris une participation à hauteur de 45 % dans la société texane VARIA3D Inc. Dans le cadre de cette opération, PRODWAYS GROUP a dû reprendre certains des engagements des cédants vis-à-vis de VARIA3D et de ses deux principaux fondateurs : PRODWAYS GROUP s'est engagée à rétrocéder aux deux fondateurs principaux de la société 10 % du capital de VARIA3D sur 2 ans (soit 5 % par an), sous réserve de la réalisation de certaines conditions de performance et de présence. Les objectifs relatifs à 2016 n'ont pas été atteints. PRODWAYS GROUP a également repris à son compte l'engagement des cédants vis-à-vis de VARIA3D de verser à la société 300 milliers de US dollars au titre de la libération du solde du capital une fois certaines conditions remplies, ce qui a été fait en 2016.

PRODWAYS GROUP a acquis le 13 novembre 2015 l'ensemble des parts sociales composant le capital de la société EXCELTEC SARL. Les vendeurs ont confirmé dans l'acte de cession que les éléments transmis au cours de l'audit sont exacts à leur connaissance.

Au sein des sociétés PODO 3D et CRISTAL, PRODWAYS GROUP est associé avec des actionnaires minoritaires qui sont des dirigeants de ces sociétés. Des pactes d'actionnaires organisent la liquidité éventuelle de leurs participations.

Dans le cadre de l'acquisition de 60 % du capital de BE MAURIC, ECA SA s'est engagée, sous certaines conditions, à racheter les titres des actionnaires minoritaires. L'engagement est valable pour une période de 10 ans à compter de la date de signature du pacte d'associés conclu le 21 novembre 2016. ECA a par ailleurs obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant de maximum de 500 milliers d'euros. À l'appui de cette garantie, ECA bénéficie d'une garantie bancaire à première demande d'un montant de 250 milliers d'euros. Cet engagement prendra fin le 31 décembre 2019.

Dans le cadre de l'acquisition d'ELTA par ECA AEROSPACE, cette dernière a pris l'engagement de payer un complément de prix au titre de chacune des deux années 2017 et 2018, sous condition de dépassement d'un certain niveau de chiffre d'affaires de l'activité spatiale d'ELTA. Le complément de prix est plafonné à 1 million d'euros pour chacune des deux années. Le montant de complément de prix estimé probable est inscrit au passif, il peut faire l'objet de révision de son montant dans les douze mois, l'estimation devant être affinée en fonction d'informations en cours de collecte (voir note 2.2.2). ECA AEROSPACE a pris par ailleurs un engagement de ne pas transférer le contrôle d'ELTA dans les 24 mois suivant l'acquisition, ainsi que des engagements sociaux. ECA AEROSPACE a obtenu une garantie d'actif et de passif d'un montant de maximum de 500 milliers d'euros, valable jusqu'à la prescription augmentée d'un mois pour les réclamations fiscales et sociales et pour une durée de 18 mois pour les autres réclamations (soit jusqu'au 31 mai 2018).

Note 3 Information sectorielle

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 - *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle présentée ci-après est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs. La Direction générale représente le principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

Le Groupe a annoncé en octobre 2016 une modification dans l'organisation de ses activités : les pôles « Projets et Services Industriels » et « Protection en Milieux Nucléaires » sont désormais regroupés sous le nom « Protection des Installations à Risques ».

Les secteurs ainsi retenus correspondent à l'organisation actuelle du Groupe par pôle.

Les trois pôles définis comme secteurs opérationnels sont les suivants :

- pôle Protection des Installations à Risques : BALISCO et ses filiales (notamment AI GROUP, CLF-SATREM, AMOPSI, VAN DAM, CIMLEC et leurs filiales), NUCLEACTION et ses filiales (notamment BAUMERT et PORTAFEU NUCLEAIRE), SERES Technologies, STONI ;
- pôle Systèmes Intelligents de Sécurité : ECA et ses filiales ;
- pôle Impression 3D : PRODWAYS GROUP et ses filiales.

Les indicateurs clés par pôle présentés dans les tableaux ci-après sont les suivants :

- le chiffre d'affaires, qui inclut le chiffre d'affaires réalisé avec les autres pôles ;
- l'EBITDA (*Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*) qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, pertes de valeurs et autres produits et éléments non courants ;
- le résultat opérationnel courant ;
- le résultat opérationnel ;
- les frais de Recherche et de Développement inscrits à l'actif au cours de l'exercice ;
- les autres investissements corporels et incorporels ;
- les actifs sectoriels qui désignent les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles (stocks, clients, avances fournisseurs, autres débiteurs d'exploitation), les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris les *goodwill*) ;
- les passifs sectoriels qui désignent les fournisseurs et autres passifs opérationnels, les charges à payer, avances clients, provisions pour garantie et charges liées aux biens et services vendus.

3.1 Indicateurs clés par pôle

EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	144 857	112 488	25 210	3 418	(4 819)	281 153
EBITDA	11 637	14 641	(4 915)	293	-	21 656
% du chiffre d'affaires	8,0 %	13,0 %	- 19,5 %	8,6 %	-	7,7 %
Résultat opérationnel courant	7 057	9 342	(8 058)	690	-	9 031
% du chiffre d'affaires	4,9 %	8,3 %	- 32,0 %	20,2 %	-	3,2 %
Résultat opérationnel	5 851	14 021	(8 867)	556	-	11 561
% du chiffre d'affaires	4,0 %	12,5 %	- 35,2 %	16,3 %	-	4,1 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	1 681	4 245	1 790	-	-	7 716
Autres investissements corporels et incorporels	1 699	2 863	3 666	62	-	8 291
Actifs sectoriels	88 369	177 196	41 698	36 639	(34 648)	309 254
Passifs sectoriels	50 675	87 866	8 146	1 730	(4 479)	143 806

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D ⁽¹⁾	Structure	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires	142 349	105 218	17 807	3 427	(4 275)	264 526
EBITDA	10 362	14 026	(2 899)	(17)	-	21 473
% du chiffre d'affaires	7,3 %	13,3 %	- 16,3 %	- 0,5 %	-	8,1 %
Résultat opérationnel courant	7 539	8 868	(4 523)	(123)	-	11 762
% du chiffre d'affaires	5,3 %	8,4 %	- 25,4 %	- 3,6 %	-	4,4 %
Résultat opérationnel	6 553	6 000	(5 087)	(159)	-	7 307
% du chiffre d'affaires	4,6 %	5,7 %	- 28,6 %	- 4,6 %	-	2,8 %
Frais de recherche et développement activés sur l'exercice	1 342	3 318	1 646	-	-	6 306
Autres investissements corporels et incorporels	2 164	3 411	3 841	228	-	9 643
Actifs sectoriels	101 785	159 368	38 289	36 091	(33 624)	301 909
Passifs sectoriels	60 236	87 666	8 971	2 200	(3 459)	155 614

(1) Colonne « Impression 3D » retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

3.2 Réconciliations avec les données du Groupe

3.2.1 Réconciliation de l'EBITDA avec le résultat opérationnel

EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Structure	Consolidé
EBITDA	11 637	14 641	(4 915)	293	21 656
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(4 580)	(5 299)	(3 142)	397	(12 625)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(1 206)	4 678	(809)	(134)	2 530
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5 851	14 021	(8 867)	556	11 561

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D ⁽¹⁾	Structure	Consolidé
EBITDA	10 362	14 026	(2 899)	(17)	21 473
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(2 823)	(5 158)	(1 624)	(106)	(9 711)
Éléments non courants du résultat opérationnel	(986)	(2 868)	(565)	(36)	(4 454)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	6 553	6 000	(5 087)	(159)	7 307

(1) Colonne « Impression 3D » retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

3.2.2 Réconciliation des actifs et des passifs sectoriels

Le total des actifs et des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante avec le total des actifs et passifs du Groupe :

EXERCICE 2016

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	88 369	177 196	41 698	36 639	(34 648)	309 254
Autres actifs financiers courants	-	-	31	9	-	40
Actifs d'impôt différé	189	1 366	1 152	3 012	-	5 719
Actifs d'impôt exigible	640	14 714	12	6 173	-	21 538
Autres actifs courants et non courants	3 918	2 130	1 580	9 676	(12 839)	4 465
Trésorerie et autres équivalents	14 199	10 362	8 680	5 512	-	38 752
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	107 315	177 196	53 152	61 021	(47 487)	379 768
Passifs sectoriels	50 544	87 866	8 146	1 730	(4 479)	143 806
Provisions long terme	3 735	5 315	547	68	-	9 664
Dettes financières long terme	43 543	15 645	16 319	44 836	(30 171)	90 172
Instruments financiers et dérivés	-	-	-	652	-	652
Autres passifs courants et non courants	22 555	14 564	4 277	4 421	(12 837)	32 980
Passifs d'impôt différé	-	431	190	-	-	621
Passifs d'impôt exigible	56	-	71	-	-	127
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽¹⁾	120 433	123 820	29 548	51 707	(47 487)	278 022

(1) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

EXERCICE 2015

(en milliers d'euros)	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D ⁽¹⁾	Structure	Éliminations	Consolidé
Actifs sectoriels	101 785	159 368	38 289	36 091	(33 624)	301 909
Actifs d'impôt différé	1 157	116	150	3 158	-	4 580
Actifs d'impôt exigible	1 385	10 253	604	4 016	-	16 258
Autres actifs courants et non courants	6 814	2 516	1 463	8 992	(14 656)	5 129
Trésorerie et autres équivalents	7 057	12 795	7 825	6 752	-	34 429
ACTIF TOTAL CONSOLIDÉ	118 198	185 049	48 330	59 008	(48 280)	362 305
Passifs sectoriels	60 236	87 666	8 971	2 200	(3 459)	155 614
Provisions long terme	2 880	3 716	350	40	-	6 987
Dettes financières long terme	42 807	9 584	3 315	48 019	(30 165)	73 559
Instruments financiers et dérivés	-	-	-	653	-	653
Autres passifs courants et non courants	21 343	11 576	3 657	6 317	(14 657)	28 236
Passifs d'impôt différé	-	-	206	-	-	206
Passifs d'impôt exigible	61	-	13	-	-	74
PASSIF TOTAL CONSOLIDÉ ⁽²⁾	127 326	112 542	16 513	57 229	(48 280)	265 329

(1) Colonne « Impression 3D » retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

(2) Total du passif moins capitaux propres et intérêts minoritaires.

3.3 Informations par zone géographique**EXERCICE 2016**

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
Protection des Installations à Risques	98 493	68 %	13 041	9 %	33 707	23 %	145 241
Systèmes Intelligents de Sûreté	59 455	53 %	6 702	6 %	46 331	41 %	112 488
Impression 3D	10 608	42 %	8 256	33 %	6 345	25 %	25 210
Structure et éliminations	(1 346)	(99 %)	(15)	(1 %)	-	-	(1 360)
TOTAUX	167 210	59 %	27 985	10 %	86 383	31 %	281 578

EXERCICE 2015

<i>(en milliers d'euros)</i>	France	%	Europe	%	Autres	%	Totaux
Protection des Installations à Risques	97 102	68 %	11 205	8 %	34 042	24 %	142 349
Systèmes Intelligents de Sûreté	58 493	56 %	5 881	6 %	40 844	39 %	105 218
Impression 3D ⁽¹⁾	6 515	37 %	8 038	45 %	3 255	18 %	17 807
Structure et éliminations	(844)	(100 %)	(5)	(0 %)	-	-	(848)
TOTAUX	161 267	61 %	25 119	9 %	78 141	30 %	264 526

(1) Retraité des éléments détaillés en note 1.3

Note 4 Données opérationnelles

4.1 Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de services et des revenus de réalisation de projets (fourniture de systèmes clé en main) :

- vente de marchandises : le chiffre d'affaires est enregistré lors du transfert des risques et avantages, normalement à la livraison ;
- prestations de services : le chiffre d'affaires est enregistré sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe ;
- projets (contrats à long terme) : dans la mesure où les sociétés sont capables d'apprécier le résultat global avec une sécurité suffisante, la méthode retenue est la prise en compte du chiffre d'affaires et du résultat au fur et à mesure de l'avancement des coûts par rapport au coût global estimé du projet. Cette méthode permet de traduire correctement le niveau d'activité et de résultat de l'entreprise.

Lorsqu'une perte à terminaison est prévisible, une provision est constituée.

En 2016 le chiffre d'affaires du Groupe est en croissance de 6,3 %.

4.2 Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité sont principalement constitués de subventions publiques, de crédit d'impôt recherche (CIR) et de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Les subventions et le crédit d'impôt recherche (CIR), qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif, sont comptabilisés dans le compte de résultat au même rythme que son amortissement. Les produits ainsi différés figurant au passif sont relatifs pour 5,9 millions d'euros à des crédits d'impôt recherche et pour 1,5 millions d'euros à des subventions finançant des actifs non courants non encore amortis. PORTAFEU Nucléaire a bénéficié d'une subvention s'élevant à 5,4 millions d'euros dans le cadre de la reprise des actifs de PORTAFEU.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Subventions	6 320	1 770
Crédit d'impôt recherche	3 415	2 885
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	1 942	1 709
TOTAUX DES AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ	11 677	6 364

Les crédits d'impôt constatés en résultat et qui n'ont pu être imputés sur de l'impôt à payer figurent à l'actif du bilan consolidé dans le poste « Actifs d'impôt exigible ». Ils s'élèvent à 21,5 millions d'euros dont 16,7 millions d'euros de crédit d'impôt recherche et 4,7 millions d'euros de crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

4.3 Dotations nettes aux amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	2016	2015
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
Immobilisations incorporelles	(5 445)	(4 881)
Immobilisations corporelles	(3 745)	(3 916)
Immobilisations en crédit-bail	(905)	(499)
SOUS-TOTAUX	(10 095)	(9 296)
DOTATIONS AUX PROVISIONS NETTES DES REPRISES		
Stocks et encours	(35)	289
Actif circulant	(120)	343
Risques et charges	(2 376)	(1 046)
SOUS-TOTAUX	(2 530)	(415)
TOTAUX DES DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	(12 625)	(9 711)

4.4 Créances clients

Les créances sont enregistrées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis diminuée des éventuelles pertes de valeur.

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent.

(en milliers d'euros)	2016	2015*
Créances clients	65 560	63 576
Factures à établir	88 854	98 361
CLIENTS, VALEURS BRUTES	154 414	161 937
Pertes de valeurs	(2 376)	(2 375)
TOTAUX DES CLIENTS	152 038	159 561

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

Le risque de défaillance de la clientèle est le principal risque de crédit auquel est exposé le Groupe. Le Groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales.

Les créances clients échues non provisionnées s'élèvent à 19,1 millions d'euros, dont 8,8 millions d'euros pour le pôle Systèmes Intelligents de Sûreté, et s'analysent comme suit :

Retard par rapport à l'échéance	0 à 30 jours	30 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Créances clients échues non provisionnées	7 029	3 742	8 363	19 134

Sur l'ensemble de ces créances, près de 7,2 millions d'euros ont été réglés au 1^{er} mars 2017. Le Groupe n'a pas connaissance de difficultés supplémentaires qui justifieraient une éventuelle provision.

4.5 Stocks et travaux en cours

Les stocks de matières premières, produits finis et intermédiaires sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur de réalisation nette estimée. Le coût de revient est calculé selon la méthode FIFO ou du coût moyen pondéré.

Les modalités de valorisation et de dépréciation des travaux en cours sont adaptées au contexte de chaque société intégrée. Toutefois, les principes de valorisation habituellement admis en la matière sont respectés, notamment :

- les travaux en cours sont évalués aux coûts de production directs et indirects à l'exclusion de tous frais commerciaux et financiers ;
- les taux horaires de production sont calculés en fonction d'une activité normale excluant tout coût de sous-activité ;
- lorsque sur la base des évaluations de chiffre d'affaires et de coûts prévisionnels une perte à terminaison est probable, celle-ci fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour la part incluse dans les travaux en cours et d'une provision pour risques et charges pour la part sur coûts restant à engager.

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

(en milliers d'euros)	2016			2015		
	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Pertes de valeur	Valeurs nettes
Matières premières	21 414	(5 186)	16 228	18 383	(5 085)	13 298
Encours	5 897	(398)	5 499	3 800	-	3 800
Produits intermédiaires et finis	5 174	(1 178)	3 995	6 137	(814)	5 323
Marchandises	3 614	(316)	3 298	3 715	(24)	3 692
TOTAUX DES STOCKS ET EN-COURS	36 099	(7 079)	29 020	32 035	(5 923)	26 112

Sur la période, les pertes de valeur nettes des reprises enregistrées en compte de résultat s'élèvent à 35 milliers d'euros.

4.6 Résultat opérationnel et éléments non courants

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges autres que :

- les produits et charges d'intérêts ;
- les autres produits et charges financiers ;
- la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence ;
- les impôts sur les résultats.

Pour améliorer la comparabilité des exercices, le Groupe a décidé d'isoler les éléments non courants du résultat opérationnel et de faire apparaître un « résultat opérationnel courant ».

Les éléments non courants incluent notamment le coût des actions de restructuration, constaté ou intégralement provisionné dès lors qu'il constitue un passif résultant d'une obligation du

Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision prise par un organe compétent, matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de cette décision aux tiers concernés et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie de ces coûts. Ces coûts sont essentiellement constitués d'indemnités au titre de la fin des contrats de travail, des indemnités de licenciement, ainsi que des dépenses diverses. En 2015 les coûts de restructuration incluent les coûts de déménagements de sociétés du Groupe pour 1,6 million d'euros.

Les autres éléments non courants du résultat opérationnel concernent les coûts d'acquisition de sociétés, l'amortissement des incorporels reconnus dans le cadre des acquisitions, les pertes de valeur des écarts d'acquisition et tous éléments inhabituels par leur survenance ou leur montant.

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (A)	9 031	11 762
Coûts de restructurations ⁽¹⁾	(969)	(2 947)
Écart d'acquisition négatif ELTA	5 569	-
Coûts d'acquisition	(162)	(45)
Amortissement des incorporels reconnus à la juste valeur lors des acquisitions	(1 013)	(1 003)
Provisions pour pertes de valeur d'actifs	(368)	(460)
Autres	(526)	-
ÉLÉMENTS NON COURANTS TOTAUX (B)	2 530	(4 454)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL (C) = (A) - (B)	11 561	7 307

(1) Dont en 2015 des coûts de déménagement de filiales pour 1 628 milliers d'euros.

4.7 Autres actifs courants et non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016			2015
	Valeurs Brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Comptes courants débiteurs	10 418	(10 413)	5	5
Totaux des autres débiteurs non courants	10 418	(10 413)	5	5
Avances et acomptes versés	2 214	-	2 214	2 602
Débiteurs divers ⁽¹⁾	3 275	(416)	2 860	3 321
Créances sociales et fiscales	10 167	-	10 167	9 124
Comptes courants débiteurs	1	-	1	94
Charges constatées d'avance	1 600	-	1 600	1 708
TOTAUX DES AUTRES DÉBITEURS COURANTS	17 258	(416)	16 842	16 850

(1) Dont des subventions à recevoir pour 640 milliers d'euros.

4.8 Autres passifs courants et non courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Fournisseurs	48 073	57 250
Fournisseurs d'immobilisations	1 369	1 468
TOTAUX DES FOURNISSEURS	49 442	58 718
Avances et acomptes reçus	48 323	55 830
Dettes sociales	22 641	19 881
Dettes fiscales	16 344	17 454
Comptes courants créditeurs	23	264
Dettes diverses	4 011	3 605
Produits différés	25 625	21 247
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS COURANTS	116 967	118 381
Avances conditionnées	1 309	1 652
TOTAUX DES AUTRES PASSIFS NON COURANTS	1 309	1 652
IMPÔT EXIGIBLE	127	74

Les dettes fournisseurs sont payées à leurs échéances normales à condition que les prestations des fournisseurs soient bien terminées et en l'absence de litiges.

Les avances et acomptes reçus correspondent aux versements effectués par des clients au titre de projet en cours. Ces avances trouvent pour partie leur contrepartie dans le niveau des factures à établir (voir note 4.4).

Les produits différés correspondent soit à des subventions et du crédit d'impôt recherche qui sera constaté en résultat au fur et à mesure de l'amortissement des actifs correspondant (7,4 millions d'euros, voir note 4.2), soit à l'excédent identifié sur des projets en cours du chiffre d'affaires facturé par rapport au chiffre d'affaires calculé à l'avancement (19,1 millions d'euros, voir note 4.1).

4.9 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Avals, cautions et garanties donnés	49,9	48,3
Autres engagements donnés	-	-
TOTAUX	49,9	48,3

Il n'existe pas d'autres engagements significatifs liés aux activités opérationnelles qui ne figurent pas dans les comptes.

Note 5 Charges et avantages du personnel

5.1 Effectifs

	31/12/2016	31/12/2015
Effectif total	1 836	1 549
Effectif moyen	1 661	1 460

L'écart important entre effectif moyen et effectif total s'explique en 2016 par l'acquisition fin novembre d'ELTA et BE MAURIC.

Au 31 décembre 2016, 331 personnes sont basées à l'étranger.

5.2 Charges et avantages du personnel

Les avantages du personnel sont évalués conformément à la norme IAS 19 révisée. Ils se décomposent entre avantages à court terme et avantages à long terme.

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, congés maladie, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les salariés ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés dans les dettes courantes et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe.

Les frais de personnel comprennent les éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2016	2015
Traitements et salaires	(70 987)	(62 092)
Charges sociales	(28 787)	(25 511)
Paiements en actions	(122)	(222)
Participation et intéressement	(386)	(771)
Autres ¹⁾	(2 770)	(2 476)
TOTAUX	(103 051)	(91 072)

1) Comprend essentiellement les cotisations au Comité d'entreprise, à la médecine du travail, aux tickets restaurants...

5.3 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe constitue des provisions au titre des avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière) et au titre des régimes d'avantages à long terme (médailles du travail). Le coût des départs à la retraite et prestations assimilées (médailles du travail) est provisionné pour les obligations restant à courir. Il est estimé pour l'ensemble du personnel sur la base des droits courus et d'une projection des salaires actuels, avec la prise en compte du risque de mortalité, de la rotation des effectifs et d'une hypothèse d'actualisation.

Les taux d'actualisation sont déterminés par référence aux rendements procurés par les obligations émises par des entreprises de première catégorie sur des durées équivalentes à celles des engagements à la date d'évaluation.

Des écarts actuariels sont générés lorsque des différences sont constatées entre les données réelles et les prévisions effectuées antérieurement, ou suite à des changements d'hypothèses actuarielles. Les écarts actuariels générés sont comptabilisés dans l'état du résultat global, nets d'impôts différés.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le coût des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime ;
- la charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture.

La provision pour indemnités est mise à jour annuellement, sur la base des barèmes de droits en vigueur, de l'évolution de l'assiette de calcul, des hypothèses de turnover et de mortalité et du taux d'actualisation.

Les principaux paramètres utilisés pour l'exercice sont les suivants :

- mode de départ à l'initiative de l'employé (départ volontaire) ;
- calcul de l'indemnité selon la convention collective en vigueur dans chacune des sociétés (métallurgie, SYNTEC, etc.) ;
- âge de départ supposé 67 ans (65 ans en 2015) ;
- taux d'actualisation IBOXX en zone euro 1,31 % (2,03 % en 2015) ;
- taux de charge 50 % ;
- turnover : 10 % jusqu'à 34 ans, 7 % de 35 à 45 ans, 2 % de 46 à 55 ans, 0 % au-delà ;
- taux de revalorisation des bases de calcul 2,22 %, inflation incluse ;
- table INSEE de mortalité 2009-2011.

Variation de l'obligation (en milliers d'euros)	2016	2015
PROVISION À L'OUVERTURE	9 533	6 911
Coût des services rendus de la période	512	642
Intérêt sur actualisation	132	134
Coût des services passés	-	-
Entrées/(sorties) de périmètre	1 465	267
Profit/(Perte) lié à une liquidation ou réduction de régime	(152)	(238)
Pertes/(Gains) actuariels générés sur l'obligation	719	(577)
Prestations payées	(129)	(153)
PROVISION COMPTABILISÉE À LA CLÔTURE	9 534	6 987

Concernant les engagements de retraite et indemnités de départ, une variation à la hausse de 0,5 point du taux d'actualisation diminuerait d'environ 677 milliers d'euros le montant de l'engagement. La même variation à la baisse augmenterait l'engagement de 749 milliers d'euros.

5.4 Paiement fondé sur des actions (stock-options, bons de souscription d'actions, attribution gratuite d'actions)

Certains salariés du Groupe reçoivent une rémunération en instruments de capitaux propres dont le paiement est fondé sur des actions. Les coûts des plans d'attribution d'actions gratuites, d'options de souscription ou d'achat d'actions sont comptabilisés en charges de personnel. Cette charge, qui correspond à la juste valeur de l'instrument émis, est étalée sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant des capitaux propres. Le Groupe réexamine périodiquement le nombre d'actions potentielles. Le cas échéant, il comptabilise au compte de résultat les conséquences de la révision de ses estimations.

Il n'y a plus de plan d'option de souscription ou d'achat d'actions en vigueur pour ECA depuis mars 2015.

GRUPE GORGÉ a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions. Un plan s'est terminé en 2015 (fin de l'engagement de conservation). Un plan de 2014 est en période d'acquisition. Au terme de ce plan, la période d'acquisition est de deux ans au minimum et l'obligation de conservation des actions acquises est également de deux ans au minimum. L'attribution définitive est

subordonnée à des conditions de présence et de performance ; 15 000 actions ont été acquises au premier semestre 2016 ; les dernières conditions de performance n'étant pas atteintes, ce plan ne donnera plus lieu à des acquisitions.

PRODWAYS GROUP a mis en place des plans d'attribution gratuite d'actions. Au terme de ces plans, la période d'acquisition est de deux ans au minimum. L'attribution définitive est subordonnée à des conditions de présence et de performance, la valeur des actions potentielles du plan de février 2016 est nulle car les conditions de performance ne devraient pas être atteintes.

La juste valeur des actions gratuites est calculée à l'aide de modèles d'évaluation. Les évolutions de valeurs postérieures aux dates d'octroi sont sans incidence sur l'évaluation initiale des actions, le nombre d'actions potentielles pris en compte pour valoriser les plans est ajusté à chaque clôture pour tenir compte des probabilités d'atteinte des objectifs de performance et de la présence des bénéficiaires. L'avantage valorisé équivaut à une rémunération des bénéficiaires qui est donc comptabilisée en charges de personnel, de façon linéaire sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Plans d'attribution gratuite d'actions	AGA 2014 GROUPE GORGÉ	AGA 02-2016 PRODWAYS	AGA 12-2016 PRODWAYS
Nombre de bénéficiaires	2	200	239
Action support	GROUPE GORGÉ	PRODWAYS GROUP	PRODWAYS GROUP
Nombre d'actions potentielles	30 000	316 100	244 250
Attributions définitives sur l'exercice/annulations	15 000/15 000	0/153 920	0/0
Attributions définitives cumulées/annulations	15 000/15 000	0/153 920	0/0
Solde des actions potentielles	-	162 180	244 250
Date de mise en place	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Début de la période d'acquisition	Mai 2014	Février 2016	Décembre 2016
Fin de la période d'acquisition	Mai 2016 et décembre 2016	15 avril 2019 à 31 mars 2021	15 avril 2019 à 31 mars 2021
Fin de l'engagement de conservation	Mai 2018 et décembre 2018	15 avril 2019 à 31 mars 2021	15 avril 2019 à 31 mars 2021
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	-	0	1 317



La société CRISTAL a également mis en place un plan d'options de souscription d'actions au profit d'un dirigeant. Au terme de ce plan, le capital de la société peut être augmenté de 27 777 actions et le taux de détention de PRODWAYS GROUP peut baisser jusqu'à 90 %.

Plan d'options de souscription d'actions	Options CRISTAL
Nombre initial de bénéficiaires	1
Action support	CRISTAL
Nombre d'actions potentielles	27 777
Options levées sur l'exercice/annulations	0/0
Options levées cumulées/annulations	0/0
Solde des actions potentielles	27 777
Date de mise en place	Décembre 2016
Prix de souscription par action	1 euro
Début de la période de souscription	Juillet 2020
Fin de la période de souscription	Juin 2021
Valeur des actions potentielles (en milliers d'euros)	28

5.5 Rémunération des dirigeants et parties liées

5.5.1 Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu des jetons de présence pour un montant total de 60 000 euros.

Le Président-Directeur général et un Administrateur sont rémunérés par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 319 000 euros ainsi que 14 611 euros d'avantages en nature. Le Président-Directeur

général perçoit également une rémunération variable de la part de GROUPE GORGÉ, qui lui a versé à ce titre 59 350 euros en 2016 (au titre de 2015) et va lui verser 56 750 en 2017 au titre de 2016.

5.5.2 Parties liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes (à l'exception des filiales de GROUPE GORGÉ). Les transactions suivantes réalisées au cours de l'exercice avec des parties liées ont été identifiées dans les comptes de GROUPE GORGÉ :

(en milliers d'euros)	PÉLICAN VENTURE	SOPROMECC	PRINCIPAUX DIRIGEANTS	CBG CONSEIL
COMPTE DE RÉSULTAT 2016				
Chiffre d'affaires	219	34	-	-
Autres produits	-	-	-	-
Achats et charges externes	(500)	-	-	(133)
Résultat financier	-	-	-	-
BILAN 2016				
Clients	48	-	-	-
Débiteurs	-	-	507	-
Fournisseurs	150	-	-	-
Créditeurs	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements reçus	14	8	-	-

PÉLICAN VENTURE est une société holding, actionnaire principal de GROUPE GORGÉ. Elle est présidée par Monsieur Jean-Pierre GORGÉ, Administrateur de GROUPE GORGÉ. SOPROMECC est une filiale de PÉLICAN VENTURE. FONDELIA est une filiale de SOPROMECC. CBG CONSEIL est détenue et présidée par Madame Catherine GORGÉ, Administratrice de GROUPE GORGÉ.

Note 6 Immobilisations incorporelles et corporelles

6.1 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dit *goodwills* sont initialement reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.1.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'une acquisition et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables acquis. Si cet écart est positif, il est comptabilisé dans la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan ; si cet écart est négatif, il est comptabilisé directement au compte de résultat. En 2016, un écart d'acquisition négatif a été constaté concernant ELTA. Le résultat de cession d'une entité tient compte de la valeur comptable du *goodwill* de l'entité cédée. Les fonds de commerce sont traités comme les écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans les douze mois qui suivent la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et des passifs acquis.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités des tests de dépréciation réalisés sur 2015 et 2016 sont décrites en note 6.4.

Valeur nette (en milliers d'euros)

Au 1^{er} janvier 2016	44 219
Acquisitions	1 579
Cessions	-
Autres mouvements	-
Effet des variations de change	-
Au 31 décembre 2016	45 798
Dont dépréciation au 31 décembre 2016	-

Les écarts d'acquisition se répartissent ainsi :

• Systèmes Intelligents de Sûreté :	43 %
• Protection des Installations à Risques :	12 %
• Impression 3D :	35 %

6.2 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations incorporelles*. Les actifs incorporels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en autres produits et charges d'exploitation.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé. Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces actifs incorporels, et le cas échéant leur durée de vie, sont les suivants :

- notoriété de l'actif ;
- pérennité de l'actif en fonction de la stratégie d'intégration au portefeuille d'activités du Groupe.

La valeur des actifs incorporels à durée de vie indéterminée est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

Les immobilisations générées en interne, concernent principalement des dépenses de développement de nouveaux projets. Ils sont immobilisés dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- la capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. C'est le cas notamment des travaux de R&D qui peuvent être menés à l'occasion de commandes clients et dont les coûts ne sont pas isolés des coûts de réalisation de la commande.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 15 ans à compter de leur date d'achèvement ou en fonction du nombre de produits livrés rapporté à une estimation du nombre de produits à livrer au titre du programme avec, dans ce cas, un démarrage du plan d'amortissement au moment de la première vente.

Les frais de développement font l'objet de tests de dépréciation à chaque fois qu'il existe une indication de perte de valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Projets de développements	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations en cours	Totaux
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2016	53 644	14 872	151	68 667
Acquisitions	7 716	855	55	8 626
Variations de périmètre	5 311	1 373	-	6 684
Sorties	-	(958)	-	(958)
Autres mouvements	31	190	(153)	67
Effet des variations de change	12	5	-	17
Au 31 décembre 2016	66 713	16 338	53	83 104
Amortissements et pertes de valeurs				
Au 1^{er} janvier 2016	27 455	9 918	-	37 373
Dotations aux amortissements	5 108	1 345	-	6 453
Variations de périmètre	1 135	1 189	-	2 324
Pertes de valeur	-	-	-	-
Sorties	-	(936)	-	(936)
Autres mouvements	(381)	8	-	(373)
Effet des variations de change	12	6	-	18
Au 31 décembre 2016	33 329	11 530	-	44 860
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2016	26 188	4 954	151	31 294
Au 31 décembre 2016	33 384	4 808	53	38 245

Les postes projets de développement et autres immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	Structure	Protection des Installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sûreté	Impression 3D	Totaux
Portes spéciales pour EPR	-	2 527	-	-	2 527
Programme AUV	-	-	7 595	-	7 595
Programme Mine Killer	-	-	1 792	-	1 792
Programme USV	-	-	642	-	642
Robots terrestres	-	-	423	-	423
Drone aérien IT 180	-	-	829	-	829
Balise	-	-	4 099	-	4 099
Simulation de pilotage ⁽¹⁾	-	-	2 871	-	2 871
Équipements navals ⁽²⁾	-	-	867	-	867
Simulation navale	-	-	371	-	371
Imagerie ⁽³⁾	-	-	600	-	600
Imprimantes 3D ⁽⁴⁾	-	-	-	5 434	5 434
Autres	-	3 548	1 785	-	5 333
SOUS-TOTAUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT	-	6 075	21 875	5 434	33 384
Relation clientèle ECA SINTERS et DELTAMED ⁽⁵⁾	-	-	333	943	1 276
Brevets INFOTRON ⁽⁶⁾	-	-	390	-	390
Autres ⁽⁷⁾	262	384	2 253	295	3 194
TOTAUX DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	262	6 460	24 852	6 671	38 245

(1) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 167 k€..

(2) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 375 k€.

(3) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 600 k€.

(4) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 874 k€.

(5) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 1 276 k€.

(6) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 390 k€.

(7) Dont les coûts et achats de licences du nouvel ERP d'ECA pour 1 101 k€ (coûts directs).

(8) Dont réévaluation d'actifs à la juste valeur dans le cadre d'acquisitions 943 k€.

6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations, sans prendre en compte de valeurs résiduelles. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

- constructions : 10 à 35 ans ;
- installations techniques, matériels et outillages : 3 à 10 ans ;
- autres : 3 à 12 ans.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité tiennent compte des cycles de vie estimés des produits. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les amortissements sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans le résultat opérationnel courant, sur la ligne « dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises ».

Location financement

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat.

(en milliers d'euros)	Terrains et constructions	Agencements et matériel	Terrains et constructions en location-financement	Matériel en location-financement	Immobilisations en cours*	Avances et acomptes	Immeubles de placement	Totaux
Valeur brute								
Au 1^{er} janvier 2016	13 243	32 410	6 929	2 204	951	266	298	56 301
Acquisitions	836	4 204	-	1 967	372	1	-	7 380
Variations de périmètre	200	3 957	-	-	(82)	-	-	4 075
Sorties	(835)	(2 431)	-	-	-	(266)	-	(3 533)
Autres mouvements	31	265	-	-	(804)	-	-	(509)
Effet des variations de change	2	4	-	-	-	-	-	6
Au 31 décembre 2016	13 476	38 408	6 929	4 171	437	1	298	63 719
Amortissements et pertes de valeurs								
Au 1^{er} janvier 2016	5 794	22 830	3 304	1 107	-	-	-	33 035
Dotations aux amortissements	640	3 103	203	702	-	-	-	4 649
Variations de périmètre	-	3 298	-	-	-	-	-	3 298
Pertes de valeur	-	(212)	-	-	-	-	-	(212)
Sorties	(835)	(2 123)	-	-	-	-	-	(2 959)
Autres mouvements	8	(69)	(8)	-	-	-	-	(69)
Effets des variations de change	2	5	-	-	-	-	-	7
Au 31 décembre 2016	5 608	26 831	3 499	1 809	-	-	-	37 747
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier 2016	7 450	9 580	3 625	1 097	951	266	298	23 266
Au 31 décembre 2016	7 868	11 577	3 430	2 362	437	1	298	25 972

* Ouverture retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

6.4 Pertes de valeurs sur actifs immobilisés

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis à un test de dépréciation à chaque arrêté. Ces actifs correspondent essentiellement aux écarts d'acquisition et aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable d'une UGT. En l'absence de valeur de marché, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à sa valeur d'utilité après impôts, calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les principales UGT retenues dans la configuration et l'organisation actuelles du Groupe sont désormais, au sein du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, Aérospatial, Robotique et Systèmes Intégrés et Simulation ; au sein du pôle Protection des Installations à Risques, CIMLEC, NUCLEACTION, SERES et Protection Incendie ; au sein du pôle Impression 3D, Systems et Products.

Par ailleurs, dans certains cas, l'apparition de facteurs de pertes de valeur propres à certains actifs autres que des écarts d'acquisition peut être de nature à motiver un test et justifier une dépréciation de ces actifs indépendamment du test de dépréciation de l'UGT à laquelle ils étaient jusque-là rattachés. Ces facteurs de pertes de valeurs peuvent être liés soit à des facteurs internes (par exemple, évolution de l'appréciation de la direction de la capacité de mener un projet de R&D à son terme) soit à des événements externes (par exemple, évolution des perspectives commerciales).

Pour les actifs non courants autres que les écarts d'acquisition ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque arrêté. Les pertes de valeur des écarts d'acquisition sont irréversibles.



Modalités des tests de perte de valeur

Au 31 décembre 2016, la réalisation de tests de dépréciation sur l'ensemble des actifs incorporels et corporels n'a pas conduit à constater de pertes de valeur. Des pertes de valeur concernant des projets de développements pour un montant total de 81 milliers d'euros et un prototype pour 215 milliers d'euros ont été constatés en 2015 au sein des éléments non courants du résultat opérationnel. Il n'a pas été constaté de pertes de valeur des écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable des UGT est calculée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital (CMPC), calculé avec le taux des OAT à 10 ans (taux sans risque, 0,57 %), une prime de risque de marché et un *Beta* calculé en fonction du cours de l'action de la Société et de l'évolution du CAC 40. Les flux après impôts sont projetés de manière prudente sur la période de prévision de l'activité concernée (cinq ans) et peuvent intégrer une valeur terminale avec une hypothèse de croissance de 1,5 %.

Les taux d'actualisation utilisés en 2016 sont de 6,42 % pour le pôle SIS, 12 % pour le pôle 3D et 6,01 % pour GROUPE GORGÉ hors primes de risques.

Le taux a par ailleurs été majoré d'une prime de risque spécifique fixée à 2 % pour les 3 UGT du pôle SIS (Aérospatial, Robotique et Systèmes Intégrés, Simulation). Au sein du pôle PIR, les primes de risque spécifiques sont de 5 % pour les UGT CIMLEC et NUCLEACTION, 3 % pour l'UGT Protection Incendie et 2% pour l'UGT SERES.

Les tests réalisés prennent en compte la mesure de la sensibilité des hypothèses (taux d'actualisation de +/- 0,5 pt (pour le pôle SIS - 0,5/+ 1 point) et taux de croissance à l'infini de +/- 0,5 %).

Le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable d'une UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable.

Les UGT et les taux d'actualisation retenus sont donc les suivants :

UGT	Écart d'acquisition	Taux d'actualisation retenus, incluant des primes de risques
Aérospatial	1 332	8,42 %
Robotique et Systèmes Intégrés	18 078	8,42 %
Simulation	498	8,42 %
Systèmes Intelligents de Sûreté	19 908	
Systems	8 188	12 %
Products	7 965	12 %
Impression 3D	16 152	
CIMLEC et filiales	274	11,0 %
NUCLEACTION et filiales	3 766	11,0 %
Protection Incendie	4 891	9,0 %
SERES	806	8,0 %
Protection des Installations à Risques	9 738	
TOTAL GROUPE GORGÉ	45 798	

Note 7 Détail des flux de trésorerie

7.1 Détermination de la capacité d'autofinancement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015*
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 859	3 639
Dotations/reprises aux amortissements, provisions et pertes de valeur	7 637	10 493
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(22)	24
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	122	222
Résultat des sociétés mises en équivalence	(40)	3
Plus et moins-value de cessions	58	147
Autres	352	(398)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	12 965	14 130

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

L'EBITDA se réconcilie avec la capacité d'autofinancement de la manière suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015*
EBITDA	21 656	21 473
Annulation des plus et moins-values sur actions propres	(22)	24
Plus et moins-values de cessions	58	147
Charge calculée liée aux stock-options et assimilées	122	222
Dotations et reprises sur actif circulant	(524)	467
Compensations de reprises de provisions avec une charge	(529)	(1 425)
Éléments non courant hors dotations et reprises	(1 578)	(2 809)
Résultat financier hors dotations et reprises financières	(2 082)	(1 923)
Impôt société	(4 488)	(1 647)
Autres charges calculées	352	(398)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT NEUTRALISATION DU COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET DES IMPÔTS	12 965	14 130

* Colonne 2015 retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

7.2 Variation du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	Note	Ouverture ⁽¹⁾	Mouvts de périmètre	Variation exercice	Autres movvts ⁽²⁾	Écarts de conversion	Clôture
Stocks nets ⁽¹⁾		26 112	2 939	(61)	-	29	29 020
Clients nets ⁽¹⁾		159 551	4 485	(12 036)	-	27	152 038
Avances et acomptes		2 602	42	(427)	-	(2)	2 214
Charges constatées d'avance		1 708	349	(459)	-	1	1 600
SOUS-TOTAUX	A	189 984	7 815	(12 983)	-	56	184 871
Dettes fournisseurs		57 250	2 647	(11 828)	-	5	48 073
Avances et acomptes		55 830	222	(7 730)	-	-	48 323
Produits constatés d'avance		21 247	1 763	2 612	-	3	25 625
SOUS-TOTAUX	B	134 327	4 631	(16 946)	-	8	122 020
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION	C = A - B	55 657	3 184	3 963	-	48	62 851
Créances fiscales et sociales		25 382	2 576	3 754	(6)	(0)	31 706
Comptes courants débiteurs		11	-	(4)	-	-	6
Débiteurs divers		3 408	568	(1 121)	6	(1)	2 860
SOUS-TOTAUX	D	28 800	3 144	2 629	-	(1)	34 571
Dettes fiscales et sociales ⁽¹⁾		37 510	2 775	(1 174)	(1)	2	39 112
Intérêts courus		170	-	(21)	-	-	148
Dettes diverses et instruments dérivés		6 090	6 515	(6 608)	482	133	6 612
Comptes courants créditeurs		52	-	(29)	-	-	24
SOUS-TOTAUX	E	43 821	9 290	(7 831)	481	135	45 896
AUTRES ÉLÉMENTS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	F = D - E	(15 021)	(6 146)	10 460	(481)	(137)	(11 325)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	G = C + F	40 636	(2 962)	14 423	(481)	(89)	51 527

(1) À l'ouverture, des corrections ont été apportées pour - 487 milliers d'euros sur différents postes du bilan (voir note 1.3).

(2) La colonne « Autres mouvements » concerne des flux qui n'ont pas touché le résultat des activités poursuivies ni généré de mouvement de trésorerie.

Au cours de l'année le besoin en fonds de roulement du pôle Systèmes Intelligents de Sûreté a connu une forte croissance (10,7 millions d'euros à comparer à 14,4 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe). Cette croissance est liée à la croissance du niveau d'activité et aux cycles des affaires en cours.

Les créances fiscales et sociales ont augmenté de 3,8 millions d'euros. Cela s'explique principalement par l'augmentation des créances de crédits impôt recherche qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

7.3 Acquisitions/cessions de participations

Les flux de trésorerie liés aux acquisitions sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Encaissement	14	134
Décaissement	(1 709)	(12 728)
Trésorerie	5 516	3 582
TOTAUX	3 821	(9 013)

7.4 Souscription et remboursements d'emprunts long terme

Quatre nouveaux emprunts significatifs ont été souscrits et trois emprunts ont été remboursés par anticipation :

- GROUPE GORGÉ a encaissé deux nouveaux emprunts bancaires sur l'exercice :
 - un nouvel emprunt bancaire en juin 2016 *in fine* de 10 millions d'euros échéance juin 2021, utilisé immédiatement pour rembourser par anticipation l'emprunt *Schuldschein* de 2012 (10 millions d'euros échéance décembre 2017) ;

- un second emprunt de 9,5 millions pour le refinancement de deux prêts existants, un de 4,8 millions d'euros et l'autre de 9 millions à l'origine ;
- PRODWAYS GROUP a souscrit en juin 2016 un emprunt bancaire de 10 millions d'euros (amortissable sur 5 ans avec un différé de 2 ans) ;
- ECA a conclu en juillet 2016 une ouverture de crédit de 10 millions d'euros, destinée à financer des besoins généraux ou des opérations de croissance externe. La ligne de crédit est confirmée pour une durée de 5 ans ; trois tirages ont été effectués sur le second semestre, pour 9 millions d'euros, ils ont été utilisés principalement pour rembourser des concours bancaires.

Les remboursements de l'exercice (26,5 millions d'euros) incluent le remboursement par anticipation par GROUPE GORGÉ SA de trois emprunts pour 19,5 millions d'euros.

Note 8 Financement et instruments financiers

Les actifs et passifs financiers se composent principalement des éléments suivants :

- les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires qui composent l'endettement financier brut (cf. note 8.1.1) ;
- les prêts et autres actifs financiers à long terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie qui s'ajoutent à l'endettement financier brut pour donner l'endettement financier net (cf. note 8.1.2) ;
- les instruments dérivés (cf. note 8.1.3) ;
- les autres actifs et passifs financiers (cf. note 8.1.4).

Variation des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Ouverture	Mouvts de périmètre	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Écarts de conversion	Clôture
Dettes liées aux contrats de location-financement	4 730	-	1 967	(1 444)	-	-	5 252
Emprunts obligataires convertibles	42	-	-	(1)	2	-	44
Autres emprunts obligataires	15 594	-	-	-	100	-	15 693
Emprunts auprès des établissements de crédit	43 643	71	38 548	(24 528)	252	-	57 986
Autres dettes financières diverses	2 297	55	174	(487)	32	-	2 071
ENDETTEMENT FINANCIER HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	66 305	126	40 689	(26 460)	386	-	81 045
Concours bancaires courants	7 254	-	9 125	(7 254)	-	2	9 127
ENDETTEMENT FINANCIER TOTAL	73 559	126	49 813	(33 714)	386	2	90 172

Échéancier des emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	31/12/2016	< 1 an	> 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	> 5 ans
Dettes liées aux contrats de location-financement	5 252	1 399	3 854	1 387	1 045	606	209	607
Emprunts obligataires convertibles	44	-	44	44	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	15 693	176	15 517	14 691	400	400	26	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	57 986	14 411	43 575	6 413	7 923	7 813	17 649	3 778
Autres dettes financières diverses	2 071	433	1 638	247	211	-	-	1 180
ENDETTEMENT FINANCIER HORS CONCOURS BANCAIRES COURANTS	81 045	16 418	64 628	22 781	9 578	8 819	17 884	5 565
Concours bancaires courants	9 127	9 127	-	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT FINANCIER TOTAL	90 172	25 545	64 628	22 781	9 578	8 819	17 884	5 565

Les « emprunts auprès des établissements de crédit » à moins d'un an incluent 9 millions d'euros de tirages effectués par ECA sur des périodes de 3 mois dans le cadre de sa ligne de crédit RCF (*Revolving Credit Facility*) de 10 millions d'euros. Ces tirages peuvent être renouvelés et l'échéance finale de la ligne est juillet 2021. Un nouvel emprunt de 1,3 million d'euros a été conclu

8.1 Actifs et passifs financiers**8.1.1 Endettement financier brut**

L'endettement financier brut comprend les dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires.

Les passifs financiers sont principalement constitués de dettes financières courantes et non courantes contractées auprès d'établissements de crédit ainsi que d'emprunts obligataires. Ces passifs sont initialement comptabilisés à la juste valeur, de laquelle sont déduits le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

par ECA en février 2017 (durée de 81 mois dont 9 de différé) pour refinancer des investissements de fin 2016 réalisés en recourant à la ligne RCF.

Les coûts attribuables à la mise en place des emprunts sont amortis sur la durée des dettes (méthode du coût amorti) sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

Les « autres dettes financières diverses » incluent les avances remboursables encaissées par le Groupe au titre de la recherche et développement notamment. Ces avances peuvent ne pas être remboursées ou seulement partiellement en fonction du succès des opérations qui ont justifié leur octroi.

8.1.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie nette retraitée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus et les valeurs mobilières de placement satisfaisant aux critères retenus par IAS 7.

Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Valeurs mobilières de placement	1 531	3 207
Disponibilités	37 220	31 222
TRÉSORERIE BRUTE (A)	38 752	34 429
Concours bancaires courants (B)	9 127	7 254
TRÉSORERIE (C) = (A) - (B)	29 625	27 175
Endettement financier (D)	81 045	66 305
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE (C) - (D)	(51 420)	(39 130)
Autocontrôle ECA	1 869	1 281
Autocontrôle GROUPE GORGÉ	92	73
TRÉSORERIE (DETTE) NETTE RETRAITÉE	(49 459)	(37 776)

8.1.3 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers composés tels que les emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions sont comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 32 à savoir la comptabilisation séparée de la composante obligataire enregistrée en dette au coût amorti et de la composante action enregistrée en capitaux propres (assimilable à une vente d'options d'achat), les frais afférents à l'émission étant imputés en capitaux propres et en dettes au prorata du produit de l'émission.

Le Groupe peut utiliser, s'il l'estime nécessaire, des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de change liés à l'exploitation. Ces risques résultent essentiellement des ventes réalisées en USD. Les flux de trésorerie futurs correspondants sont partiellement couverts par des opérations de change à terme fermes ou optionnelles. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition. Ils sont évalués par la suite à leur juste valeur calculée sur la base du prix du marché communiqué par les organismes

financiers concernés. Le Groupe applique la comptabilisation de couverture pour ses opérations de change suivant les critères définis par la norme IAS 39. Il s'agit de macro-couverture de change, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont donc comptabilisées en résultat.

Le Groupe utilise des contrats de *swaps* ou de *cap* pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux d'intérêt.

Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe applique la comptabilité de couverture selon IAS 39 : les instruments sont comptabilisés à leur coût d'acquisition puis réévalués à leur juste valeur à la date de clôture.

Les instruments financiers du Groupe sont affectés à la couverture de transactions futures (*cash flow hedge*). Ainsi, le traitement de la variation de juste valeur est le suivant :

- la part efficace de la variation de juste valeur est enregistrée en réserves de couverture jusqu'à la réalisation effective de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue est réalisée, le montant constaté en capitaux propres est repris par résultat, le produit ou la charge est corrigé de la part efficace du gain ou de la perte sur la juste valeur de l'instrument de couverture ;
- la part inefficace de la variation de juste valeur est constatée en résultat financier.

La juste valeur des contrats de *swaps* est évaluée selon les techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables, en application d'IFRS 7.

Un *swap* conclu en octobre 2011 est arrivé à maturité finale le 31 janvier 2016.

Deux *caps* de taux ont été souscrits sur l'exercice en couverture de deux emprunts. Les *strikes* des deux *caps* sont fixés à 1 %.

- Pour PRODWAYS GROUP, en septembre 2016, en couverture de l'emprunt de 10 millions contracté avec LCL à taux variable.
- Pour GROUPE GORGÉ, en octobre 2016, en couverture de l'emprunt de 9,5 millions contracté avec la BNP à taux variable.

La valeur au bilan actif est de 40 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les actionnaires minoritaires de SERES disposaient d'options de vente exerçables à partir de 2017 ou 2021. GROUPE GORGÉ dispose d'une option d'achat exerçable à partir de 2017. Par un avenant conclu en janvier 2016 les minoritaires ne peuvent désormais exercer leur option qu'à partir de 2021. Ces options ont été valorisées à la juste valeur par capitaux propres. La valorisation correspond à l'actualisation de la valeur estimée de l'option à date, elle-même multiple du résultat estimé de la filiale sur la période concernée.

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat 2016	Effet capitaux propres	Autres	Clôture
Swap de taux	9	-	-	(9)	-	-
TOTAUX COURANTS	9	-	-	(9)	-	-
Option d'achat de SERES	652	-	-	643	-	1 295
TOTAUX NON COURANTS	652	-	-	643	-	1 295

8.1.4 Autres actifs financiers non courants

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition puis ultérieurement pour leur juste valeur si celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une dépréciation est constatée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère inférieure à la quote-part de la Société dans ses capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court ou moyen terme.

Certains actifs financiers sont évalués en juste valeur en contrepartie du résultat (IAS 39). Il s'agit d'actions cotées sur un marché actif et classées dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale. La juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de Bourse à la date de clôture (niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs IFRS 7).

Lorsque la juste valeur ne peut être fondée sur des données de marché observables, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, de la rentabilité future attendue et des perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées en Autres éléments du résultat global au sein de l'état du résultat global et, au bilan, dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme significative ou durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts et créances présentés en actifs financiers non courants sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

Valeurs nettes (en milliers d'euros)	2016	2015
Prêts	626	749
Dépôts et cautionnements	1 805	1 590
Participations non consolidées	754	713
Actifs disponibles à la vente	686	860
Autres immobilisations financières	508	506
TOTAUX DES AUTRES ACTIFS FINANCIERS	4 379	4 418

Titres de participation non consolidés

(en milliers d'euros)	% contrôle	Capital Capitaux propres	Valeur brute des titres Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires Résultat net	Observations
		56	60	1 659	
CEDETI ⁽¹⁾	10,07 %	324	60	77	Pas d'influence notable
		100	34	470	
MARINE INTÉRIM ⁽²⁾	34 %	178	34	(77)	Pas d'influence notable
		29	500	0	
WANDERCRAFT	9 %	2 889	500	(255)	Pas d'influence notable
			18		
Autres	n/a	n/a	18	n/a	Pas d'influence notable

(1) Information au 30 septembre 2016.

(2) Information 2015.

Participations dans les entreprises associées

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Ouverture	Entrée	Résultat	Écarts de conversion	Sortie	Clôture
1ROBOTICS	4	-	(1)	(1)	-	4
DENTOSMILE ⁽¹⁾	734	-	69	-	-	803
VARIA3D	618	-	(27)	7	17	615
TOTAUX	1 355	-	40	(1)	17	1 421

(1) Correction ouverture suite erreur de présentation.

8.2 Charges et produits financiers

Les produits et charges financiers se composent d'une part des produits et charges d'intérêts liés au coût de l'endettement financier net et d'autre part des autres produits et charges financiers.

Les charges d'intérêts correspondent au montant des intérêts comptabilisés au titre des dettes financières et les produits d'intérêts au montant des intérêts reçus sur les placements de trésorerie.

(en milliers d'euros)	2016	2015
Intérêts et charges assimilés	(2 264)	(2 290)
Produits des autres valeurs mobilières	14	33
Résultat net sur cession de valeurs mobilières de placement	15	21
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(2 235)	(2 236)
Autres intérêts et produits assimilés	97	129
Différence nette de change	57	184
Dotations financières nettes des reprises	(174)	(95)
TOTAUX DES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS	(2 255)	(2 018)

En 2015 le Groupe a constaté une provision sur titres non consolidés (REDHALL) pour un montant de 0,1 million d'euros. Une provision complémentaire a été constatée en 2016 pour 0,2 million d'euros.

8.3 Politique de gestion des risques

8.3.1 Risque de liquidité

Au 31 décembre, la trésorerie nette du Groupe s'élève à 29,6 millions d'euros (soit 38,7 millions d'euros de trésorerie disponible moins 9,1 millions d'euros de concours bancaires).

Le Groupe dispose des financements qui lui sont nécessaires, il n'y a pas de financements indispensables à l'activité qui soient en cours de négociation. Le Groupe n'a pas de financements bancaires dépendant de la notation du Groupe ni de concentration importante du risque de crédit.

Les modalités de remboursement des principaux crédits sont les suivantes :

Emprunt (en milliers d'euros)	Taux	Montant	Capital restant dû	Échéances
SOGEBAIL (crédit-bail)	TEC10 + 0,55 %	6 320	1 482	48 trimestrialités à partir de juin 2007
SG LEASING S.p.a. (crédit-bail)	1,62 % taux fixe révisable	2 250	1 264	179 mensualités à partir de 2007
LCL ⁽¹⁾	1,95 %	2 200	1 724	75 mensualités à partir de juillet 2015
LCL	E3M + 1,2 %	950	380	5 annuités à partir de janvier 2014
CIC ⁽¹⁾	2,05 %	5 000	1 668	20 trimestrialités à partir de septembre 2013
Obligation GIAC 2022	E3M + 3,05 %	2 000	2 000	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
Obligation MICADO 2018	5,75 %	4 000	4 000	In fine octobre 2018
Obligation FEDERIS 2018	5,40 %	10 000	10 000	In fine décembre 2018
BPI France	1,93 %	2 900	2 900	20 trimestrialités à partir de mars 2017
BPI France	1,78 %	1 500	1 500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	1,78 %	5 000	5 000	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	1,78 %	3 000	3 000	20 trimestrialités à compter de novembre 2017
BPI France	1,78 %	500	500	20 trimestrialités à partir d'octobre 2017
BPI France	0 %	1 400	1 400	20 trimestrialités à partir de juin 2017
BNP PARIBAS	0,96 %	600	472	60 mensualités à partir de décembre 2015
BNP PARIBAS	E3M + 0,8 %	9 500	9 500	20 trimestrialités à partir de janvier 2017
BNP PARIBAS	E3M + 1,0 %	10 000	10 000	In fine juin 2021
CIC	E + 0,4 %	10 000	9 000	Ligne RCF échéance juillet 2021
LCL	E + 0,9 %	10 000	0	Ligne RCF échéance juillet 2020
LCL	E3M + 1,00 %	10 000	10 000	4 annuités à partir de juin 2019
BPI France	0 %	1 400	1 400	20 trimestrialités à partir de juin 2017
BNP PARIBAS	0,96 %	600	472,4	60 mensualités à partir de décembre 2015
CRÉDIT AGRICOLE	1,15 %	235	142,6	60 mensualités à partir de janvier 2015
CRÉDIT MUTUEL	4,75 %	240	66,0	132 mensualités à partir de juillet 2008
CRÉDIT AGRICOLE	0 %	100	58,3	60 mensualités à partir de décembre 2014

(1) Remboursé par anticipation au premier trimestre 2017, voir note 8.4.

Des covenants de levier sont associés à certains crédits. Ils sont tous respectés. Les principaux emprunts de GROUPE GORGÉ ainsi que les principaux emprunts de filiales peuvent inclure une clause de changement de contrôle.

En juillet 2015 GROUPE GORGÉ a conclu une convention de crédit de type *RCF (Revolving Credit Facility)*. La ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros est confirmée jusqu'en juillet 2020. Elle n'est pas utilisée.

En juillet 2016 ECA a également conclu une convention de crédit *RCF*, avec le CIC. La banque a ouvert une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros confirmée jusqu'en juillet 2021. À fin décembre 2016, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de

9 millions d'euros. Cette ligne de crédit est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier de levier.

8.3.2 Risque de taux

D'une manière générale, la politique du Groupe en matière de gestion du risque de taux consiste à étudier au cas par cas les conventions de crédit conclues sur la base d'un taux d'intérêt variable et à apprécier, avec l'aide de ses conseils financiers extérieurs, l'opportunité de la conclusion d'instruments financiers *ad hoc* pour couvrir, le cas échéant, le risque de taux identifié. Les passifs et actifs exposés à une variation de taux d'intérêt se présentent comme suit, par échéance :

(en milliers d'euros)	JJ à 1 an	1 an à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers ⁽¹⁾	11 949	28 495	11 200
Actifs financiers ⁽²⁾	-	626	-
Position nette avant gestion	11 949	27 869	11 200
Hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	11 949	27 869	11 200

(1) Non compris les financements qui ne portent pas intérêt mais y compris les concours bancaires courants pour un montant de 9 127 milliers d'euros.

(2) Non compris les VMP pour 1 531 milliers d'euros.

Les découverts et crédits court terme (financement du poste clients) sont conclus à des taux variables et exposent donc le Groupe au risque de fluctuation de taux.

La dette nette exposée à une variation des taux s'élève à environ 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2016. Une hausse ou une baisse de 100 points de base (1 %) de l'ensemble des taux aurait un impact d'environ plus ou moins 495 milliers d'euros sur la charge financière annuelle avant impôt du Groupe, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité de la dette.

8.3.3 Risque de change

Les opérations en devises sont concentrées chez ECA (dollar américain principalement) et se développent dans le pôle Impression 3D. La part du chiffre d'affaires réalisée en devises par les sociétés françaises du Groupe reste limitée, les sociétés du pôle

Protection des Installations à Risques libellant l'essentiel de leurs opérations à l'export en euros.

ECA a mis en place une politique de suivi du risque de change consistant à prévoir l'ensemble des flux en devises du Groupe constitué par ECA et ses filiales (encaissements et décaissements), à mesurer l'exposition nette du Groupe par échéance et à éventuellement mettre en place une couverture de change si la position nette à une échéance identifiée le justifie. Cela nécessite une appréciation du risque d'évolution des cours, qui est émise par la direction conseillée par ses banques. Du fait du caractère équilibré des flux en devises dans les deux sens, il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place de couverture en 2016. L'endettement financier en devises est marginal, seules quelques filiales étrangères pouvant avoir des concours bancaires courants temporaires.

(en milliers d'euros)	USD	CAD	HKD	YUAN	Autres
Actifs	9 580	531	133	2 564	769
Passifs	4 384	-	1 045	1 924	445
Position nette avant gestion	5 196	531	(912)	639	323
Position hors bilan	-	-	-	-	-
Position nette après gestion	5 196	531	(912)	639	323

Une variation uniforme des taux de change à la hausse ou la baisse de 1 centime d'euro des principales devises pourrait avoir un impact d'environ plus ou moins 16 milliers d'euros sur la position nette, en prenant l'hypothèse d'une stricte stabilité des actifs et passifs.

8.3.4 Risque de marché

Des actions sont auto-détenues par ECA (81 897 actions) et par GROUPE GORGÉ (4 372 actions). Ces actions ont été acquises dans le cadre de contrats de liquidité ou dans le but de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés, annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées, la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, la régularisation du cours de Bourse de l'action.

La valeur comptable des titres auto-détenus s'élève à 1,25 million d'euros, la valeur de marché au 31 décembre 2016 est de 1,96 million d'euros (dont respectivement 0,09 million d'euros pour les actions d'autocontrôle de GROUPE GORGÉ et 1,87 million d'euros pour celles d'ECA).

Une évolution uniforme de 10 % du cours des actions pourrait avoir un impact sur les capitaux propres de 196 milliers d'euros par rapport à la situation du 31 décembre 2016 (actions ECA et GROUPE GORGÉ).

Le reste de la trésorerie investie par le Groupe l'est en SICAV monétaires ou en dépôts à terme.

8.4 Engagements hors bilan liés au financement

Nantissements d'actifs de l'émetteur

Des titres de participation de sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont nantis au profit d'établissements financiers en garantie de crédits :

Titres de participation	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti	Dettes initialement garantie	Capital restant dû
ECA ⁽¹⁾	06/2013	06/2018	195 534	2,21 %	5 000 k€	1 668 k€
SERES TECHNOLOGIES	05/2012	05/2018	480	60 %	950 k€	380 k€

(1) Le crédit bénéficiant de ce nantissement a fait l'objet d'un remboursement anticipé en janvier 2017. Une demande de mainlevée du nantissement a été effectuée.

Un nantissement de titres PRODWAYS GROUP avait été consenti en mars 2015 par GROUPE GORGÉ. L'emprunt bénéficiant de ce nantissement a été remboursé par anticipation en octobre 2016 et une mainlevée du nantissement été effectuée.

Engagements reçus

ECA SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2021. Cette ligne de crédit, utilisée à hauteur de 9 millions d'euros au 31 décembre 2016, est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

GROUPE GORGÉ SA bénéficie d'une ligne de crédit renouvelable de 10 millions d'euros, confirmée jusqu'en juillet 2020. Cette ligne de crédit n'a pas été utilisée. Elle est assortie d'une clause de changement de contrôle et d'un covenant financier.

Autres engagements

GROUPE GORGÉ SA a conclu en 2016 deux nouveaux contrats d'emprunts de 1,67 million d'euros chacun. Les deux emprunts ont fait l'objet de tirages en janvier 2017 et ont servi au remboursement anticipé d'emprunts en cours au 31 décembre 2016.

Il n'existe pas d'autre nantissement, garantie ou sûreté à la clôture de l'exercice 2016.

Note 9 Impôts sur les résultats**9.1 Détail des impôts sur les résultats**

La charge d'impôt sur les résultats comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et non dans le compte de résultat.

9.1.1 Détail des impôts sur les résultats**Ventilation de la charge d'impôt**

(en milliers d'euros)	2016	2015
Impôts différés	(944)	1 199
Impôts exigibles	(3 543)	(2 845)
CHARGE D'IMPÔT	(4 488)	(1 647)

La charge d'impôt n'inclut pas les crédits impôt recherche, classés en autres produits (voir notes 4.2 et 9.1.2), elle inclut en revanche la CVAE pour 1 578 milliers d'euros en 2016 et 1 623 milliers d'euros en 2015.

Dettes et créances d'impôt

(en milliers d'euros)	2016	2015
Créances d'impôt	21 538	16 258
Impôt exigible	127	(74)
CRÉANCE/(DETTE) D'IMPÔT NETTE	21 412	16 183

Les créances d'impôt sont constituées principalement de créances de crédit d'impôt recherche (16,7 millions d'euros) et de créances de CICE (4,7 millions d'euros) qui n'ont pas pu être imputées sur de l'impôt à payer.

9.1.2 Analyse de la charge d'impôt

Conformément aux pratiques de la place et aux normes IAS 12 et IAS 20, les crédits d'impôt n'étant ni des éléments du résultat fiscal, ni calculés sur la base du résultat fiscal et n'étant pas des éléments de liquidation de l'impôt ni limités au montant de l'impôt liquidé, ils sont classés en résultat opérationnel.

Les crédits d'impôt recherche de l'exercice sont constatés au sein du résultat opérationnel courant plutôt qu'en diminution de la charge d'impôt s'ils ne sont pas générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé. S'ils sont générés par des dépenses de recherche et développement inscrites à l'actif du bilan consolidé, les crédits d'impôt recherche sont constatés en produits différés au passif et sont constatés en produits au rythme des amortissements futurs.

La Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est qualifiée dans les comptes d'impôt sur le résultat, cette taxe étant assise sur la valeur ajoutée. L'analyse du Groupe se base notamment sur la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12 et sur une position de l'IFRIC datant de 2006 et précisant que le terme « bénéfice imposable » implique une notion de montant net plutôt que de montant brut, sans qu'il soit nécessairement identique au résultat comptable. L'IRAP (taxe italienne également assise sur la valeur ajoutée) est traitée de la même façon.

(en milliers d'euros)

RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	4 859
(Charge)/Produit d'Impôt	(4 488)
Résultat des sociétés mises en équivalence	42
Résultat avant impôt	9 305
Taux d'impôt	33,33 %
IMPÔT THÉORIQUE	(3 101)
Éléments de rapprochement	
Déficits fiscaux de la période non activés	(4 905)
Utilisation de déficits fiscaux non activés	443
Réestimation des actifs d'impôts différés	22
Écarts de taux France/Étranger et taux réduits	510
CVAE	(1 578)
Effets impôts liés au classement comptable de la CVAE et des crédits d'impôts/ou économie d'impôt sur CVAE et retraitement/annulation impôt théorique sur crédits d'impôts	2 083
Autres différences permanentes ⁽¹⁾	2 037
(CHARGE)/PRODUIT NET D'IMPÔT RÉEL	(4 488)

(1) Dont retraitements non taxés sur l'écart d'acquisition négatif constaté lors de l'acquisition d'ELTA pour 1 856 milliers d'euros.

Le taux d'impôt utilisé correspond au taux actuel de la société mère.

9.2 Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les principales différences temporelles sont liées aux déficits reportables, aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés, aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement ainsi qu'aux frais de développement immobilisés. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôts qui seront en vigueur au moment du renversement des différences temporelles.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances identiques.

Ventilation des impôts différés par nature

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Différences temporelles		
Retraites et prestations assimilées	2 756	2 221
Frais de développement	(6 469)	(6 573)
Subvention	(736)	48
Location financement	(174)	17
Instruments financiers dérivés	(125)	(226)
Juste valeur - IFRS 3	(277)	(389)
Autres	310	73
SOUS-TOTAL	(4 715)	(4 830)
Décalages temporaires et autres retraitements	1 418	1 445
Déficits reportables	8 472	7 855
CVAE	(77)	(96)
TOTAL	5 098	4 374
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	(621)	(206)
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	5 719	4 580

Les déficits reportables sont activés en raison des perspectives d'imputation rapide de ces déficits. Certains actifs d'impôts différés résultant de ces activations peuvent être imputés sur la fiscalité passive en raison de la situation nette fiscale différée passive des sociétés concernées.

Situation fiscale latente

<i>(bases en millions d'euros)</i>	2016	2015
Déficits reportables non activés	30,8	13,8
TOTAUX	30,8	13,8

Note 10 Capitaux propres et résultat par action**10.1 Capitaux propres****10.1.1 Capital et primes d'émission**

Au 31 décembre 2016, le capital social de GROUPE GORGÉ SA s'élève à 13 495 843 euros, constitué de 13 495 843 actions de 1 euro de nominal chacune, totalement libérées et dont 7 341 326 actions à droit de vote double.

Évolution du capital

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
Capital au 31/12/2014	13 081 843	13 081 843
Capital au 31/12/2015	13 366 843	13 366 843
Capital au 31/12/2016	13 495 843	13 495 843

Le capital a été augmenté en 2016 de 129 000 actions dont 114 000 avec l'utilisation de l'*equity line* mise en place en 2016 et 15 000 actions du fait de l'acquisition définitive d'actions dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite.

En janvier 2017, un tirage de 7 000 actions a été effectué dans le cadre de l'*equity line*, portant ainsi le capital à 13 502 843 actions.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par GROUPE GORGÉ SA lors de l'émission. Elles s'élèvent à 26 769 milliers d'euros.

10.1.2 Dividende par action

Les réserves distribuables de la société mère (capitaux propres hors capital social et réserve légale) s'élèvent à 62 058 milliers d'euros, avant affectation du résultat 2016. Elles s'élevaient à 54 757 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Aucun dividende n'a été versé en 2016. Le dividende distribué en 2015 était de 0,32 euro par action, soit un montant total de 4 217 milliers d'euros.

10.1.3 Actions propres et plan de rachat d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2016 l'ont été dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 juin 2015 ou du 14 juin 2016.

Au 31 décembre 2016, GROUPE GORGÉ SA détient 4 372 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité. Au 31 décembre 2015, 2 972 actions propres étaient détenues. La destination de ces actions peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;

- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

10.2 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du Groupe, par la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions détenues en autocontrôle, en respect de la norme IAS 33.

Le résultat par action dilué prend en compte les instruments ayant un effet dilutif. Il est calculé à partir de la moyenne pondérée *prorata temporis* du nombre d'actions assimilables à des actions en circulation au cours de l'exercice. L'effet dilutif des options de souscription d'achat ou d'achats d'actions est calculé selon la méthode dite du rachat d'action, en prenant en compte le cours moyen de la période concernée.

	2016	2015*
Nombre moyen pondéré d'actions	13 420 184	13 217 562
Dividende par action versé au titre de l'exercice (en euros)	ND	-
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	0,013	0,081
RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	0,013	0,081
Actions potentielles dilutives	551 000	30 000
Nombre moyen pondéré d'actions après dilution	13 971 184	13 247 562
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ (en euros)	0,012	0,081
RÉSULTAT PAR ACTION DILUÉ DES ACTIVITÉS POURSUIVIES (en euros)	0,012	0,081

* Colonne retraitée des éléments détaillés en note 1.3.

10.3 Nantissements d'actions de l'émetteur

À la connaissance de la Société, les nantissements d'actions GROUPE GORGÉ en cours à la date de clôture sont les suivants. Ces nantissements ont été accordés en faveur d'établissements financiers titulaires de créances sur PÉLICAN VENTURE.

Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions nanties
02/2008	02/2017	291 667



Note 11 Autres provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements (hormis la comptabilisation du passif éventuel dans les cas d'acquisition). Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques.

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- les risques économiques : ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de contrôles réalisés localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs ;
- les risques et charges sur affaires ; ces provisions sont constituées :
 - des provisions statistiques pour garantie : les filiales du Groupe provisionnent sur une base statistique l'ensemble des garanties éventuellement données sur la vente d'équipements. Certaines garanties peuvent atteindre 24 mois,

- des provisions pour pertes à terminaison sur affaires en cours,
- des provisions pour travaux restant à effectuer sur des affaires déjà livrées ;
- les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

Par opposition à la définition ci-dessus d'une provision, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- ou une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Dans le cadre de regroupements d'entreprises, des passifs éventuels peuvent être comptabilisés en provisions selon les critères définis par la norme IFRS 3R.

L'évolution des provisions sur l'exercice est la suivante :

Provisions (en milliers d'euros)	Litiges	Garanties données aux clients	Pertes à terminaison	Amendes et pénalités	Autres	Totaux
Au 1^{er} janvier 2016	761	916	987	367	2 068	5 099
Dotations	(149)	(119)	(2 486)	(419)	(1 200)	(4 373)
Utilisations	175	334	378	103	451	1 441
Reprises	90	-	248	155	691	1 184
Impact sur le résultat de la période	116	215	(1 859)	(162)	(58)	(1 748)
Variations de périmètre	60	184	279	-	1 151	1 675
Autres mouvements	-	-	-	-	(97)	(97)
Effet des variations de change	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2016	706	884	3 126	529	3 181	8 425

Note 12 Autres notes**12.1 Honoraires des Commissaires aux comptes**

La présentation des honoraires des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2016, a été modifiée suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2016-315 du 17 mars 2016 relative au commissariat aux comptes, publiée au Journal Officiel du 18 mars 2016. Ces honoraires concernent toutes les sociétés du groupe.

2016 (en milliers d'euros)	PWC		MAZARS		Autres cabinets		TOTAL	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	216	63,2%	226	94,3%	293	96,1%	735	82,9%
• Société mère	97		66		-		162	
• Sociétés intégrées globalement	119		161		293		573	
Services autres que la certification des comptes	126	36,8%	14	5,7%	12	3,9%	151	17,1%
TOTAL	341	100 %	240	100 %	305	100 %	887	100 %

2015 (en milliers d'euros)	PWC		MAZARS		Autres Cabinets		TOTAL	
Commissariat aux comptes, examen des comptes	164	99,0%	251	94,0%	243	90,2%	658	93,7%
• Société mère	63		63		-		125	
• Sociétés intégrées globalement	101		189		243		533	
Autres diligences	2	1,0%	16	6,0%	26	9,8%	44	6,3%
TOTAL	165	100 %	267	100 %	270	100 %	702	100 %

12.2 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

En juillet 2013, un incendie a détruit l'usine de fabrication de panneaux de particules de bois de la société DEPALOR, à Phalsbourg. Certains systèmes de protection contre l'incendie au droit du départ de feu n'auraient pas fonctionné. À la suite de ce sinistre, une expertise judiciaire a été initiée par DEPALOR et son assureur à l'encontre des différentes sociétés spécialisées en charge de la conception, de la maintenance, de la vérification ou de travaux ponctuels sur les systèmes d'extinction et de leurs assureurs respectifs. L'expert judiciaire doit rechercher notamment l'origine et les causes du sinistre et les causes des éventuels dysfonctionnements des systèmes de protection contre l'incendie au jour du sinistre et en déterminer l'incidence dans le sinistre. CLF-SATREM, bien que s'estimant hors de cause, fait partie des sociétés appelées à l'expertise dans la mesure où elle avait initié une démarche de révision trentenaire de l'usine DEPALOR et avait réalisé des travaux ponctuels sur le site. L'expertise technique est toujours en cours à ce jour. Le chiffrage du préjudice allégué par DEPALOR est également toujours en cours et s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'euros.

En avril 2008, CIMLEC Industrie a conclu avec la société ETS COMMUNICATION un contrat de téléphonie illimitée assorti d'une location de matériels nécessaires à la fourniture de cette prestation auprès d'une société de leasing. L'ensemble de la prestation de téléphonie et de la location financière s'élevait à un

montant global d'environ 500 milliers d'euros. Sur la foi d'un procès-verbal de réception apparemment signé par CIMLEC Industrie, la société de location FRANFINANCE a commencé à prélever des loyers alors que le matériel de téléphonie n'avait pas été livré et que la prestation de téléphonie illimitée n'avait pas commencé. CIMLEC INDUSTRIE a fait cesser les prélèvements et a fini par constater la résolution du contrat. La société ETS COMMUNICATION quant à elle a été mise en liquidation judiciaire. FRANFINANCE a assigné CIMLEC Industrie devant le Tribunal de Commerce pour réclamer à CIMLEC Industrie environ 470 milliers d'euros au titre de l'exécution du contrat de location financière jusqu'à son terme. CIMLEC Industrie a alors déposé une plainte pour faux et usage de faux et escroquerie à son encontre. L'instruction s'est soldée par une ordonnance de non-lieu constatant notamment qu'aucun élément objectif ne venait confirmer la réalité de la livraison ni le devenir du matériel. Dans tous les cas, CIMLEC Industrie estime que FRANFINANCE ne peut prétendre obtenir la contrepartie financière totale d'un contrat lorsqu'aucune des prestations qu'il vise n'a été réalisée. Le Tribunal de commerce en avril 2016 a condamné CIMLEC Industrie à payer à FRANFINANCE 473 milliers d'euros. CIMLEC Industrie a fait appel de ce jugement. La condamnation a été constatée dans les comptes depuis juin 2016. Étant exécutoire, elle sera réglée avant la décision d'appel, un étalement sur 9 mois ayant néanmoins été obtenu par CIMLEC Industrie.

Un litige oppose les sociétés ECA et ECA EN (filiale d'ECA) à la société MINERVA (anciennement ENT), ancien actionnaire d'ECA EN. Parallèlement à ce litige, la société MINERVA a bloqué le paiement de créances non directement liées. La société ECA EN estimait les demandes de la société MINERVA totalement infondées et n'avait constitué aucune provision ni au titre du litige proprement dit ni

au titre des créances non directement liées. Le jugement rendu en première instance en octobre 2012 a donné raison à ECA EN. MINERVA a interjeté appel de cette décision et a été déboutée en novembre 2014. MINERVA a formé un pourvoi en cassation en janvier 2015. Le pourvoi en cassation formé par MINERVA a été rejeté en avril 2016.

ECA EN a déménagé son activité en 2015. Un état des lieux de sortie a été réalisé de manière contradictoire avec le bailleur, la SCI FERCA, fin décembre 2015. ECA EN n'a pas reçu pour le moment de demande de remise en état des locaux. Il est rappelé que la société avait fini par devoir déménager en raison du non achèvement par son ancien bailleur, la SCI FERCA, des travaux de réfection des toitures (désamiantage) des locaux quittés.

À l'issue d'une expertise judiciaire de 9 années, la SCI FERCA, ancien bailleur d'ECA EN, a assigné en décembre 2016 les entreprises en charge des travaux de désamiantage non achevés (et leurs assureurs) pour demander indemnisation du préjudice subi du fait de la mauvaise exécution et de l'inachèvement des travaux de désamiantage. La SCI FERCA a assigné aux côtés des entreprises en charges des travaux de désamiantage la société ECA EN, reprochant à cette dernière, en sa qualité d'ancien locataire, d'avoir entravé le bon déroulement des travaux de désamiantage.

BAUMERT a souhaité procéder en 2014 à la fermeture de son établissement de Dreux afin de redéployer l'activité menée sur ce site notamment sur son site principal en Alsace. Quinze sur seize salariés ayant refusé toute mobilité géographique, la Société a dû procéder à un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) concernant ces salariés. Quatorze salariés ont demandé l'annulation du PSE au motif que le PSE n'avait pas été homologué par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) compétente et que le PSE n'aurait pas été apprécié par cette dernière au regard des moyens dont dispose le Groupe auquel la société BAUMERT appartient. La procédure devant les juridictions administratives a confirmé l'incompétence territoriale de la DIRECCTE ayant homologué le PSE. Du fait de l'annulation du PSE, les salariés ont également engagé des procédures prud'homales pour licenciement sans cause réelle et sérieuse. BAUMERT a ainsi été condamnée par le Conseil des Prud'hommes en 2016 à verser des dommages et intérêts aux salariés pour un montant d'environ 460 milliers d'euros. La société a fait appel de ce jugement et compte mettre en cause les responsabilités de l'État et de son avocat ayant conseillé la société sur ce PSE, notamment en raison de la saisine de la DIRECCTE incompétente.

La société BAUMERT a fait l'objet en 2012 d'un redressement fiscal portant sur les crédits d'impôt recherche des années 2008 à 2010. La Société a contesté les motifs de redressement en utilisant toutes les voies de recours qui lui étaient ouvertes. À l'issue de différentes procédures le contentieux a été porté devant les Tribunaux administratifs de Strasbourg (réclamation portant sur 2008 et 2009 pour 187 milliers d'euros) et Paris (réclamation portant sur 2010 pour 202 milliers d'euros). Le Tribunal administratif de Paris a rendu une décision favorable à la Société en date du 23 novembre 2015, concernant la réclamation au titre de 2010. Un dégrèvement a ensuite été obtenu en mai 2016 au titre des réclamations portant sur 2008 et 2009.

VAN DAM a reçu en mai 2016 une réclamation de VINCI CONSTRUCTION UK Limited au sujet de travaux de sous-traitance réalisés en 2008-2009 (puis en 2011 pour des réparations) sur un bâtiment civil en Angleterre. Le marché d'origine pour VAN DAM s'élevait à environ 2,9 millions de livres sterling. VAN DAM est en cours de discussion avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage sur la responsabilité de VAN DAM dans les désordres constatés et les travaux à effectuer pour remédier aux désordres.

En 2012, CIMLEC INDUSTRIE a conclu avec la société COST&CO une convention de recherche d'économie portant sur son parc automobile en location longue durée. COST&CO exerce une activité d'analyse et de recherche d'économie pour le compte de sociétés françaises. CIMLEC INDUSTRIE et COST&CO étant en désaccord sur les prestations et le montant des honoraires dus, COST&CO a assigné CIMLEC INDUSTRIE en juin 2016 en vue du paiement de sa facture. COST&CO demande en outre une condamnation en paiement de dommages-intérêts, COST&CO reprochant à CIMLEC d'avoir communiqué ses recommandations de pistes d'économie à des tiers. Les demandes de COST&CO s'élèvent au total à environ 516 milliers d'euros. CIMLEC INDUSTRIE conteste le principe et le quantum des demandes de COST&CO.

12.3 Événements postérieurs à l'exercice

En janvier 2017, 7 000 nouvelles actions GROUPE GORGÉ ont été créées dans le cadre de l'*equity line* en cours.

La société PRODWAYS CONSEIL a été créée le 24 janvier 2017. Cette nouvelle filiale détenue à 90 % par PRODWAYS GROUP (10 % par son dirigeant) a pour objectif d'apporter des prestations de conseil stratégique et opérationnel relatifs à la fabrication additive, l'industrie du futur et aux évolutions technologiques des modes de production.

Dans le cadre de l'acquisition des actifs de la société NORGE SYSTEMS (voir 2.3), un avenant a été conclu en janvier 2017. Le complément de prix potentiel de 0,5 million d'euros a été ramené à 0,4 million, dont 0,2 million payable en février 2017 et 0,2 million conditionné à l'atteinte de nouveaux jalons fixés jusqu'au 31 janvier 2019.

La société ECA SA a souscrit en date du 7 février 2017 un contrat de crédit d'un montant de 1,3 million d'euros avec le CIC, pour refinancer des investissements de fin 2016 réalisés en recourant à la ligne de financement court terme *RCF* de 10 millions d'euros. Ce nouvel emprunt est remboursable sur une durée de 81 mois dont 9 de différé.

GROUPE GORGÉ a annoncé le 7 mars 2017 le projet de levée de fonds pour son pôle Impression 3D (filiale PRODWAYS GROUP) qui pourrait se réaliser par augmentation de capital à l'occasion d'une introduction en Bourse.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes consolidés.

Note 13 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
	au 31 décembre 2016	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Société consolidante							
GROUPE GORGÉ SA		Top	Top	Top	Top	IG	IG
Structure							
FINU 10 ⁽¹⁾	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SCI DES CARRIÈRES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
GORGÉ EUROPE INVESTMENT (Pays-Bas)	BALISCO	95	100	95	100	IG	IG
GORGÉ NETHERLANDS (Pays-Bas)	GORGÉ EUROPE INVESTMENT	91,58	88	87	88	IG	IG
Systèmes Intelligents de Sûreté							
BUREAU MAURIC	ECA SA	60	-	36,67	-	IG	-
ECA ⁽²⁾	GROUPE GORGÉ SA	75,42	74,93	61,12	61,12	IG	IG
ECA CNAI	ECA AEROSPACE	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA AEROSPACE ⁽³⁾	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA DÉVELOPPEMENT 1 ^{(4) (1)}	ECA SA	100	-	61,12	-	IG	-
ECA DRONE	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA DYNAMICS	ECA SA	51	51	31,17	31,17	IG	IG
ECA ELTA	ECA AEROSPACE	100	-	61,12	-	IG	-
ECA EN	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA FAROS	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA ROBOTICS	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA RSM	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ECA SINDEL (Italie)	ECA SA	99,38	97,55	60,74	59,63	IG	IG
ECA SINDEL BRASIL (Brésil)	ECA SINDEL	99,80	99,80	60,62	59,51	IG	IG
ECA SINTERS	ECA AEROSPACE	100	100	61,12	61,12	IG	IG
EN MOTEURS	ECA EN	100	100	61,12	61,12	IG	IG
ESFE (Singapour)	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
SSI (États-Unis)	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
TRITON IMAGING (États-Unis)	ECA SA	100	100	61,12	61,12	IG	IG
1ROBOTICS (États-Unis)	ECA SA	29,89	29,89	49,51	49,51	MEQ	MEQ
Protection des Installations à Risques							
AI GROUP	BALISCO	100	100	95	100	IG	IG
AIGX (Dubai)	AI GROUP	-	98	-	98	IG	IG
AMOPSI	BALISCO	80	80	76	80	IG	IG
BALISCO	GROUPE GORGÉ SA	95	100	95	100	IG	IG
BAUMERT	NUCLÉACTION	100	100	98,81	98,81	IG	IG
BAUMERT CHINE	BAUMERT Hong Kong	100	100	98,81	98,81	IG	IG
BAUMERT HONG KONG	BAUMERT	100	100	98,81	98,81	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIAL (Roumanie)	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	95	100	IG	IG
CIMLEC INDUSTRIE	BALISCO/CLF	100	100	95	100	IG	IG
CLF-SATREM	BALISCO	100	100	95	100	IG	IG

Sociétés	Société mère	% de contrôle		% d'intérêt		Méthode	
	au 31 décembre 2016	2016	2015	2016	2015	2016	2015
COMMERCY ROBOTIQUE	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	95	100	IG	IG
NTS France	CIMLEC Industrie	100	100	95	100	IG	IG
NUCLÉACTION	GROUPE GORGÉ SA	98,81	98,81	98,81	98,81	IG	IG
PORTAFEU NUCLEAIRE ⁽⁶⁾	NUCLÉACTION	100	100	98,81	98,81	IG	IG
SAS STONI	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SCI MEYSSE ⁽⁶⁾	PORTAFEU NUCLEAIRE	100	-	98,81	-	IG	-
SCI DES PORTES	GROUPE GORGÉ SA	100	100	100	100	IG	IG
SERES TECHNOLOGIES	GROUPE GORGÉ SA	70	60	70	60	IG	IG
TENWHIL	CIMLEC INDUSTRIE	100	100	95	100	IG	IG
VAN DAM	GORGÉ NETHERLANDS	100	100	87	88	IG	IG
VAN DAM ASIA ⁽⁷⁾	VAN DAM	100	-	87	-	IG	-
VAN DAM MAINTENANCE AND REPAIR ⁽⁶⁾	GORGÉ NETHERLANDS	100	-	87	-	IG	-
Impression 3D							
CRISTAL ⁽⁹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	100	IG	IG
DELTAMED	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	96,50	IG	IG
DENTOSMILE	PRODWAYS ENTREPRENEURS	20	20	19,24	19,24	MEQ	MEQ
EXCELTEC	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	96,19	IG	IG
INITIAL	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	96,19	IG	IG
PRODWAYS AMERICAS	PRODWAYS	100	100	96,19	96,19	IG	IG
PRODWAYS GROUP	GROUPE GORGÉ SA	96,19	96,19	96,19	96,19	IG	IG
PRODWAYS DISTRIBUTION ⁽¹⁾	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	100	IG	IG
PRODWAYS	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	96,19	IG	IG
PRODWAYS ENTREPRENEURS	PRODWAYS GROUP	100	100	96,19	96,19	IG	IG
PODO 3D ⁽¹⁰⁾	PRODWAYS GROUP	82,06	-	78,94	-	IG	-
PRODWAYS MATERIALS	DELTAMED	100	100	96,19	96,19	IG	IG
PRODWAYS 1 ^{(11) (1)}	PRODWAYS GROUP	100	-	96,19	-	IG	-
PRODWAYS 2 ^{(11) (1)}	PRODWAYS GROUP	100	-	96,19	-	IG	-
VARIA3D	PRODWAYS GROUP	45	45	43,28	43,28	MEQ	MEQ

(1) Sociétés sans activité.

(2) Les pourcentages de contrôle concernant la société ECA tiennent compte des droits de votes doubles.

(3) Anciennement ECA DÉVELOPPEMENT.

(4) Nouvelle société créée en novembre 2016.

(5) Anciennement FINU 7, reprise d'actifs en mai 2016.

(6) Nouvelle société créée en mai 2016.

(7) Nouvelle société créée en mars 2016.

(8) Nouvelle société créée en août 2016.

(9) Anciennement FINU 9, reprise d'actifs en juin 2016.

(10) Nouvelle société créée en janvier 2016.

(11) Nouvelle société créée en décembre 2016.

3.1.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE GORGÉ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » des états financiers consolidés qui expose les raisons et l'incidence des modifications apportées aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 au titre d'une correction rétrospective des comptes 2015.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.3 « Retraitements des informations financières des exercices antérieurs » présente l'impact de la correction rétrospective des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons revu la documentation et les travaux d'analyses menés par la direction, examiné la nature des corrections d'erreurs, ainsi que leur traitement comptable et l'information financière donnée à ce titre en annexe.

- La note 4.1 « Reconnaissance des revenus et chiffre d'affaires » de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des affaires en cours à la clôture de l'exercice.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté, notamment, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la Société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

- Les notes 6.1 « Écarts d'acquisition » et 6.2 « Autres immobilisations incorporelles » exposent les modalités d'inscription à l'actif, d'amortissement et de dépréciation des « immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises » et des « immobilisations incorporelles générées en interne ».

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des actifs incorporels ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées telles que décrites dans la note 6.4 « Pertes de valeurs sur les actifs immobilisés ».

Enfin, dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
David CLAIROTTE

Mazars
Daniel ESCUDEIRO

3.2 ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS 2016

3.2.1 Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 458	3 731
Reprises sur provisions, transfert de charges et autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	3 458	3 731
Autres achats et charges externes	2 281	2 367
Impôts, taxes et versements assimilés	84	90
Frais de personnel	1 213	1 262
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :		
sur immobilisations	79	70
sur actif circulant	-	-
Autres charges	50	35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 707	3 824
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (A)	(249)	(93)
RÉSULTAT FINANCIER (B)	2 991	4 766
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (C) = (A) + (B)	2 742	4 673
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (D)	922	3 156
Impôt sur les bénéfices (E)	1 517	1 559
RÉSULTAT NET (F) = (C) + (D) + (E)	5 181	9 388

3.2.2 Bilan

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016			2015
	Brut	Amortissements & provisions	Net	
Immobilisations incorporelles	341	79	262	248
Immobilisations corporelles	428	230	198	233
Titres de participation	77 669	6 689	70 980	70 945
Créances liées à des participations	30 165	-	30 165	30 165
Autres immobilisations financières	604	-	604	603
ACTIF IMMOBILISÉ	109 207	6 998	102 209	102 194
Clients et comptes rattachés	3 940	-	3 940	2 982
Autres créances d'exploitation	21 234	4 620	16 614	14 146
Actions propres	90	-	90	71
Disponibilités	4 557	-	4 557	6 691
ACTIF CIRCULANT	29 821	4 620	25 201	23 890
Charges constatées d'avance	70	-	70	80
TOTAL ACTIF	139 098	11 618	127 480	126 164

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
Capital social	13 496	13 367
Primes	25 866	23 703
Réserve légale	1 337	1 308
Autres réserves	290	290
Report à nouveau	30 720	21 376
Résultat de l'exercice	5 181	9 388
CAPITAUX PROPRES	76 890	69 432
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	500
Autres emprunts obligataires	14 000	14 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	30 948	34 368
Dettes financières diverses	154	206
Fournisseurs	584	379
Dettes fiscales et sociales	4 835	3 113
Autres dettes	69	4 166
TOTAL DETTES	50 590	56 232
TOTAL PASSIF	127 480	126 164

3.2.3 Variation de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	2016	2015
RÉSULTAT NET	5 181	9 388
Charges et produits calculés	(421)	(2 550)
Plus et moins-values de cessions	-	(3 176)
Autres	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	4 760	3 662
Variation du besoin en fonds de roulement	(5 597)	(889)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)	(837)	2 773
Opérations d'investissement		
Décassement/acquisition immobilisations incorporelles	(47)	(103)
Décassement/acquisition immobilisations corporelles	(10)	(87)
Encaissement/cession immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassement/acquisition immobilisations financières	(40)	(15 349)
Encaissement/cession immobilisations financières	5	371
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(92)	(15 168)
Opérations de financement		
Augmentations de capital ou apports	2 277	6 259
Dividendes versés	-	(4 217)
Encaissements provenant d'emprunts	19 500	15 640
Remboursement d'emprunts	(22 921)	(9 137)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	(1 144)	8 545
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR LES ACTIVITÉS POURSUIVIES (D = A + B + C)	(2 073)	(3 850)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(2 073)	(3 850)
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	6 720	10 570
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	4 647	6 720

3.2.4 Notes annexes aux états financiers de la Société

NOTE 1	Principes comptables	112	NOTE 4	Opérations avec les entreprises et les parties liées	117
NOTE 2	Notes relatives au compte de résultat	112	NOTE 5	Engagements hors bilan	118
2.1	Chiffre d'affaires	112	5.1	Engagements hors bilan liés à l'activité courante	118
2.2	Honoraires des Commissaires aux comptes	112	5.2	Engagements complexes	118
2.3	Masse salariale	112	5.3	Covenants financiers	118
2.4	Résultat financier	113	5.4	Engagements reçus	118
2.5	Résultat exceptionnel	113	5.5	Nantissements, garanties et sûretés	118
2.6	Impôt sur les sociétés	113	5.6	Indemnités de fin de carrière	118
2.7	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)	113	5.7	Instruments financiers	118
NOTE 3	Notes relatives au bilan	114	NOTE 6	Filiales et participations	119
3.1	Actif immobilisé	114	NOTE 7	Autres informations	119
3.2	État des créances	114	7.1	Faits exceptionnels et litiges	119
3.3	Capitaux propres	115	7.2	Événements post-clôture	119
3.4	Provisions	115			
3.5	Endettement financier net	116			
3.6	Dettes d'exploitation et autres dettes	116			

Les notes, tableaux et commentaires ci-après référencés au sommaire de l'annexe font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice couvre une période de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Les états financiers (bilan, compte de résultat) présentés sont identifiés comme suit :

- le montant net global du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élève à 127 479 500 euros ;
- le compte de résultat présenté sous forme de liste dégage un bénéfice de 5 181 090,28 euros.

Les comptes annuels de GROUPE GORGÉ ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 mars 2017. Ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 16 juin 2017.

Note 1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du Règlement ANC 2014-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général, récemment modifié par le Règlement de l'ANC 2016-07 du 4 novembre 2016. Les hypothèses de base sont les suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables ;
- indépendance des exercices.

Il est fait application des recommandations de l'ANC (Autorité des normes comptables), de l'Ordre des experts comptables et de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables généralement admis ont été appliqués conformément à la législation française en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Note 2 Notes relatives au compte de résultat

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de facturation de prestations de services aux filiales du Groupe pour 3 158 milliers d'euros et de facturation de prestations accessoires ou de sous-locations de bureaux à des sociétés liées (mère, sœurs) pour 300 milliers d'euros.

2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Pour l'exercice 2016, les honoraires des deux Commissaires aux comptes de GROUPE GORGÉ s'élèvent à 288 milliers d'euros. Ils se décomposent ainsi :

- honoraires afférents à la certification des comptes : 162 milliers d'euros ;
- honoraires liés aux autres services : 126 milliers d'euros.

2.3 Masse salariale

Les effectifs moyens de l'exercice se répartissent comme suit :

	2016	2015
Effectif moyen employé	8	6
dont cadres et professions supérieures	8	6
dont techniciens et agents de maîtrise	-	-

Concernant les mandataires sociaux :

- les membres du Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ ont perçu des jetons de présence pour un montant brut total de 60 000 euros ;
- les dirigeants et Administrateurs ont perçu une rémunération brute de 59 milliers d'euros (rémunération variable de Raphaël GORGÉ) au titre de l'exercice 2016. Deux Administrateurs (Raphaël et Jean-Pierre GORGÉ) sont rémunérés par la société PÉLICAN VENTURE, liée à GROUPE GORGÉ par une convention de prestation de services. PÉLICAN VENTURE leur a versé une rémunération brute globale de 319 000 euros ainsi que 14 610 euros d'avantages en nature.



2.4 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2016	2015
Produits financiers de participation ⁽¹⁾	4 122	4 475
Produits nets des placements financiers	207	310
Intérêts et charges assimilés	(1 338)	(1 610)
RÉSULTAT FINANCIER AVANT PROVISIONS	2 991	3 175
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	1 890
Reprises sur provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	5
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	(304)
Dotations aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-
RÉSULTAT FINANCIER	2 991	4 766

(1) Les produits de participation se composent principalement de dividendes reçus d'ECA et de NUCLÉACTION.

2.5 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2016	2015
Plus et moins-value liées aux cessions d'actifs	-	3 176
Résultat exceptionnel lié aux opérations de gestion ⁽¹⁾	422	(1 054)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL AVANT PROVISIONS	422	2 122
Reprises sur provisions ⁽²⁾	500	1 034
Dotations aux provisions	-	-
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	922	3 156

(1) Inclut principalement en 2016 des produits liés à l'apurement de dettes prescrites et en 2015 une perte sur prêt accordé à la société IRI pour 1 034 milliers d'euros.

(2) Reprise sur provision pour risque en 2016 et reprise sur dépréciation du prêt accordé à la société IRI en 2015.

2.6 Impôt sur les sociétés

La société GROUPE GORGÉ s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes :

Sociétés	Date d'entrée
CIMLEC INDUSTRIE	1 ^{er} janvier 2001
TENWHIL	1 ^{er} janvier 2002
STONI	1 ^{er} janvier 2005
NTS	1 ^{er} janvier 2008
BAUMERT	1 ^{er} janvier 2010
NUCLÉACTION	1 ^{er} janvier 2010
COMMERCY ROBOTIQUE	1 ^{er} janvier 2011
CLF-SATREM	1 ^{er} janvier 2012
BALISCO	1 ^{er} janvier 2014
PRODWAYS GROUP	1 ^{er} janvier 2015
PORTAFEU NUCLEAIRE	1 ^{er} janvier 2015
CRISTAL	1 ^{er} janvier 2015
PRODWAYS DISTRIBUTION	1 ^{er} janvier 2015
PRODWAYS ENTREPRENEURS	1 ^{er} janvier 2015
PRODWAYS	1 ^{er} janvier 2015
INITIAL	1 ^{er} janvier 2016
EXCELTEC	1 ^{er} janvier 2016
AI GROUP	1 ^{er} janvier 2016
FINU 10	1 ^{er} janvier 2016

Au 31 décembre 2016, le résultat fiscal de l'ensemble intégré est un déficit qui s'établit à 15 761 milliers d'euros. Un produit résultant de l'intégration fiscale de 1 517 milliers d'euros a été généré. Il n'est pas constitué de provision au titre des déficits transmis par les filiales. Sachant que le déficit reportable antérieur s'élevait à 16 604 milliers d'euros, le déficit restant à reporter au titre du groupe fiscal s'élève désormais à 32 365 milliers d'euros.

Un contrôle fiscal portant sur les exercices 2013 et 2014 a eu lieu en 2016. À l'issue de ce contrôle l'administration fiscale n'a pas notifié à la Société de redressement significatif.

2.7 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

L'incidence du CICE, qui s'élève à 2 milliers d'euros, a été comptabilisée en diminution des charges de personnel conformément à la recommandation de l'ANC (Note d'information du 28 février 2013). Il a été utilisé pour renforcer les fonds propres.

Note 3 Notes relatives au bilan**3.1 Actif immobilisé**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur les principales durées d'utilisation suivantes :

- logiciels : 3 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans.

Les titres de participations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations estimées nécessaires.

Une provision pour dépréciation est constituée notamment lorsque la valeur d'une participation s'avère supérieure à la quote-part de la Société dans les capitaux propres, sauf si les résultats et perspectives laissent prévoir un rétablissement à court terme.

Les prêts et autres immobilisations financières sont enregistrés à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

Valeurs brutes (en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	294	47	-	341
TOTAUX	294	47	-	341
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	418	10	-	428
TOTAUX	418	10	-	428
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Titres de participation	77 634	40	5	77 669
Créances liées à des participations	30 165	-	-	30 165
Prêts	18	1	-	19
Autres immobilisations financières	585	-	-	585
TOTAUX	108 402	41	5	108 438

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 79 milliers d'euros. Le montant total des amortissements au 31 décembre 2016 est de 310 milliers d'euros.

L'augmentation des titres de participation s'explique par une prise de participation complémentaire dans SERES Technologies.

3.2 État des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Prêts	19	-	19
Créances liées à des participations	30 165	-	30 165
Autres immobilisations financières	585	-	585
Autres créances clients	3 940	3 940	-
Sécurité Sociale et autres organismes	3	3	-
État et autres collectivités publiques :			
● impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	6 966	1 327	5 639
● taxe sur la valeur ajoutée	81	81	-
Groupe et associés	12 928	8 309	4 619
Débiteurs divers	1 255	1 255	-
Charges constatées d'avance	70	70	-
TOTAUX	56 012	14 985	41 027

(1) Ce poste comprend principalement des crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale pour 6 171 milliers d'euro. La quote-part moins d'un an correspond aux crédits d'impôt remboursables en 2017.

Les créances à plus d'un an concernent essentiellement le crédit vendeur conclu auprès de BALISCO, des créances dépréciées sur des anciennes filiales et des créances de crédits d'impôt du groupe d'intégration fiscale.

Produits à recevoir : néant.

3.3 Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Début d'exercice	Augmentation ou réduction de capital	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Fin d'exercice
Capital	13 367	129	-	-	13 496
Primes	23 703	2 163	-	-	25 866
Réserve légale	1 308	-	29	-	1 337
Autres réserves	290	-	-	-	290
Report à nouveau	21 376	(15)	9 359	-	30 720
Résultat N-1	9 388	-	(9 388)	-	-
TOTAUX	69 432	2 277	-	-	71 709
Résultat de l'exercice					5 181
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE					76 890

Le capital est composé de 13 495 843 actions. En 2016, il a été augmenté de 114 000 actions avec l'utilisation de l'*equity line* mise en place en 2016 et de 15 000 actions suite à l'attribution d'actions gratuites conformément au plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration le 12 mai 2014.

Les primes d'émission représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant, net de frais, des apports reçus en numéraire par GROUPE GORGÉ SA lors de l'émission.

3.4 Provisions

(en milliers d'euros)	Ouverture	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges	500	-	500	-
TOTAUX (1)	500	-	500	-
Provisions pour dépréciation :				
• des titres de participation	6 689	-	-	6 689
• immobilisations financières	-	-	-	-
• des autres créances	4 620	-	-	4 620
• actions propres	-	-	-	-
TOTAUX (2)	11 309	-	-	11 309
TOTAUX GÉNÉRAUX (1) + (2)	11 809	-	500	11 309

Les dépréciations sur titres de participation et autres immobilisations financières concernent :

• les titres LASER TECHNOLOGIES	800 milliers d'euros
• les titres CNAI	3 655 milliers d'euros
• les titres SCI DES CARRIÈRES	2 234 milliers d'euros

3.5 Endettement financier net

3.5.1 Trésorerie disponible

Les valeurs mobilières sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Les intérêts courus acquis sur compte à terme sont enregistrés dans les produits financiers de placement. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition.

Le poste « Disponibilités », qui figure à l'actif du bilan au 31 décembre 2016 pour un montant de 4 557 milliers d'euros,

se compose de trésorerie pour 4 501 milliers d'euros, de valeurs mobilières de placement pour 47 milliers d'euros et d'une prime au titre d'un *cap* de taux pour 9 milliers d'euros.

La Société a souscrit à une couverture de taux pour un nouvel emprunt. La couverture choisie est un *cap* avec un plafond fixé à 1%, pour un notional de 9,5 millions d'euros. Le montant de la prime (10 milliers d'euros) a été inscrit en instruments financiers. Elle est comptabilisée en charges financières sur la durée de la couverture.

GROUPE GORGÉ détient 4 372 actions propres dans le cadre de son contrat de liquidité animé par GILBERT DUPONT.

3.5.2 Dettes financières

	Montant brut	- d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts obligataires	14 000	-	14 000	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :							
• à un an maximum à l'origine	-	-	-	-	-	-	-
• à plus d'un an à l'origine	30 948	4 266	4 692	3 780	3 780	13 780	650
Emprunts et dettes financières divers	154	126	-	-	-	-	28
TOTAUX	45 102	4 392	18 692	3 780	3 780	13 780	678

En 2016 GROUPE GORGÉ a réorganisé ses dettes financières :

- remboursement anticipé d'un *Schuldschein* de 10 millions d'euros échéance décembre 2017 ;
- nouvel emprunt bancaire de 10 millions d'euros, *in fine* juin 2021 ;
- remboursement anticipé pour 9,5 millions d'euros de deux emprunts bancaires amortissables souscrits en 2014 et 2015 ;
- mise en place d'un nouvel emprunt bancaire amortissable de 9,5 millions d'euros, échéance octobre 2021.

Ces opérations ont été complétées début 2017 par le remboursement anticipé d'un crédit en cours pour son solde de 1,7 million, l'apport de 1,7 million d'euros à la filiale STONI pour qu'elle rembourse un emprunt en cours de solde de 1,7 million d'euros et la souscription de deux nouveaux emprunts bancaires pour un total de 3,4 millions d'euros à échéance finale janvier 2022.

3.6 Dettes d'exploitation et autres dettes

État des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	584	584	-
Personnel et comptes rattachés	149	149	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	312	312	-
État et autres collectivités publiques :			
• impôt sur les bénéfices ⁽¹⁾	3 693	670	3 023
• taxe sur la valeur ajoutée	660	660	-
• autres impôts, taxes et assimilés	21	21	-
Groupe et associés	-	-	-
Autres dettes	69	69	-
TOTAUX	5 488	2 465	3 023

(1) Ce poste comprend des dettes envers des filiales du Groupe, dans le cadre de l'intégration fiscale. La quote-part à plus d'un an correspond aux en cours sur crédits d'impôt des filiales déficitaires non remboursables en 2017.

Charges à payer par postes du bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant
Emprunts & dettes financières diverses	126
Fournisseurs	228
Dettes fiscales & sociales	250
Autres dettes	50
TOTAL	654

Note 4 Opérations avec les entreprises et les parties liées

Les parties liées sont les personnes (Administrateurs, dirigeants de GROUPE GORGÉ ou des principales filiales) ou les sociétés détenues ou dirigées par ces personnes.

Les montants nets relatifs aux entreprises liées inclus dans les postes du bilan et du compte de résultat de GROUPE GORGÉ SA de l'exercice clos le 31 décembre 2016 sont les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Administrateurs	Filiales	PÉLICAN VENTURE
Créances liées à des participations	-	30 165	-
Clients	-	3 891	48
Comptes courants débiteurs	-	8 309	-
Créances liées à l'intégration fiscale	-	795	-
Créances diverses	-	748	-
Dépôt et cautionnements reçus	-	14	14
Dettes fournisseurs	-	4	150
Comptes courants créditeurs	-	-	-
Dettes liées à l'intégration fiscale	-	3 693	-
Chiffre d'affaires	-	3 239	219
Achats et charges externes	-	23	500
Rémunérations brutes	59	-	-
Jetons de présence	60	-	-
Produits de participation	-	4 122	-
Autres produits financiers	-	203	-
Charges financières	-	68	-

Note 5 Engagements hors bilan

5.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

- Cautions de 2 976 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à CIMLEC.
- Cautions de 2 500 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à AI GROUP.
- Cautions de 1 400 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à COMMERCY ROBOTIQUE.
- Cautions de 3 836 milliers d'euros accordées à des établissements bancaires en garantie de concours accordés à STONI.
- Caution de 2 000 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'une obligation de BAUMERT.
- Caution de 1 400 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'un prêt à taux zéro en faveur de PRODWAYS.
- Caution de 10 000 milliers d'euros accordée à un établissement financier en garantie d'un prêt en faveur de PRODWAYS GROUP.
- Autres cautions pour 760 milliers d'euros au total.

5.2 Engagements complexes

GROUPE GORGÉ, qui détient 70 % du capital de SERES Technologies, a des engagements d'achat de la participation du minoritaire qui détient le solde du capital. Ces engagements ont été aménagés début 2016. Ils sont exerçables à partir de 2021.

5.3 Covenants financiers

GROUPE GORGÉ a une dette résiduelle de 0,38 million d'euros (dont 0,19 à moins d'un an) envers LCL. Cette dette peut devenir exigible en cas de non-respect de ratios financiers.

Une autre dette de GROUPE GORGÉ, pour 10 millions d'euros, est concernée par une clause de *step-up* en cas de non-respect des ratios suivants :

- dette nette consolidée/EBITDA consolidée < 4 ;
- dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1.

5.4 Engagements reçus

GROUPE GORGÉ bénéficie d'une ouverture de crédit confirmée de 10 millions d'euros, destinée à financer des besoins généraux ou des opérations de croissance externe. Cette ouverture de crédit est disponible à condition de respecter le ratio dette nette consolidée/EBITDA consolidée < 4.

Une *equity line* a été conclue avec KEPLER début 2016 et permettant le financement de la Société par la création de 665 000 actions nouvelles. 114 000 actions ont été créées en 2016 et 7 000 en janvier 2017. Le solde du contrat s'élève à 544 000 actions potentielles à la date d'arrêté des comptes.

5.5 Nantissements, garanties et sûretés

Un emprunt bancaire de 5 millions d'euros à l'origine souscrit en juillet 2013 bénéficiait d'un nantissement de 195 534 titres ECA constitué à titre de garantie. Le capital restant dû s'élevait à 1 668 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et l'emprunt a été remboursé par anticipation en janvier 2017. Une demande de mainlevée du nantissement a été effectuée.

Les titres SERES Technologies acquis en mai 2012 (60 % du capital) ont été nantis au profit d'un établissement financier en garantie d'un emprunt de 950 milliers d'euros dont le capital restant dû s'élève à 380 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

5.6 Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière sont évaluées à 69 milliers d'euros à la date de clôture.

5.7 Instruments financiers

En octobre 2016, GROUPE GORGÉ a souscrit à une couverture de taux avec un *cap* prévoyant un taux plafond de 1 %. Le notionnel est de 9 500 milliers d'euros.

Note 6 Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital Capitaux propres	Quote-part Dividendes	Valeur brute titres Valeur nette titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
ECA	4 429	61,12 %	33 564	-	3 030
	62 343	1 624	33 564	-	4 661
MARINE intérim ⁽¹⁾	100	34 %	34	-	470
	178	-	34	-	77
NUCLÉACTION	273	98,81 %	8	2 020	459
	2 989	1 976	8	-	1 987
STONI	37	100 %	5 690	217	1 045
	59	-	5 690	3 836	77
SCI CARRIÈRES	1	100 %	2 844	755	-
	(320)	-	610	-	(44)
SCI DES PORTES	1	99 %	1	201	87
	(171)	-	1	-	(23)
SERES TECHNOLOGIES	80	70 %	990	25	4 865
	632	-	990	-	426
BALISCO	5	95 %	5	33 875	3 005
	2 017	-	5	-	1 845
PRODWAYS GROUP	16 896	96,19 %	30 073	377	653
	31 060	-	30 073	10 000	730
FINU 10	5	100 %	5	-	-
	(0)	-	5	-	(4)

(1) Comptes 2015.

Note 7 Autres informations

7.1 Faits exceptionnels et litiges

Le Groupe est engagé dans diverses procédures contentieuses. Après examen de chaque cas et après avis de ses conseils, les provisions jugées nécessaires ont été, le cas échéant, constituées dans les comptes.

7.2 Événements post-clôture

En janvier 2017, 7 000 actions nouvelles ont été créées dans le cadre de la ligne optionnelle de financement en fonds propres, mise en place avec KEPLER CHEVREUX en 2016.

Deux nouveaux emprunts de 1,7 million d'euros chacun ont été souscrits auprès de Banque PALATINE en janvier 2017. Le premier a servi à rembourser par anticipation un crédit bancaire en cours et le second à réaliser un apport en compte-courant à la filiale STONI qui a remboursé par anticipation un crédit existant. Les nouveaux emprunts permettent de bénéficier d'une maturité plus longue et de taux d'intérêts plus faibles.

Il n'y a pas d'autre événement significatif intervenu entre le 31 décembre 2016 et la date du Conseil d'administration qui a procédé à l'arrêté des comptes sociaux.

3.2.5 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE GORGÉ, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2016 s'établit à 70 980 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.1 de l'annexe. Le détail des dépréciations est donné dans la note 3.4 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction de la Société, à revoir les calculs effectués par la Société, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par

votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas toutes les informations sociales, environnementales et sociétales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

David CLAIROTTE

Mazars

Daniel ESCUDEIRO

4

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

4.1	INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	124	4.3	L'ACTIONNARIAT	131
4.1.1	Renseignements à caractère général	124	4.3.1	Répartition du capital et des droits de vote	131
4.1.2	Actes constitutifs et statuts	124	4.3.2	Droits de vote des principaux actionnaires	131
4.2	LE CAPITAL	126	4.3.3	Actionnariat de contrôle	132
4.2.1	Montant du capital souscrit et capital potentiel	126	4.3.4	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	132
4.2.2	Autocontrôle	126	4.3.5	Actionnariat des salariés	132
4.2.3	Informations complémentaires concernant le capital	128	4.4	COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)	132
			4.4.1	Informations boursières	132
			4.4.2	Politique de distribution de dividendes	133
			4.4.3	Documents d'information	134

4.1 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

4.1.1 Renseignements à caractère général

Dénomination sociale

GROUPE GORGÉ SA

Jusqu'à l'Assemblée générale mixte du 30 juin 2009, la Société avait pour dénomination sociale FINUCHEM SA.

Lieu et numéro d'enregistrement

RCS Paris 348 541 186

Code ISIN FR0000062671- GOE

Date de constitution et durée de vie

La société GROUPE GORGÉ a été constituée le 3 novembre 1988. Sa durée de vie est de 99 ans et expirera donc le 3 novembre 2087.

Siège social, forme juridique et législation applicable

Adresse du siège social :

19, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris.

Téléphone : 01 44 77 94 77

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français.

4.1.2 Actes constitutifs et statuts

Objet social

La Société a pour objet (article 3 des statuts) :

- toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ;
- la prise de participation, la gestion et la cession de celles-ci selon toutes modalités dans toutes entreprises commerciales ou industrielles ;
- généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

Dispositions des statuts, d'une charte ou d'un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les statuts de GROUPE GORGÉ stipulent que le Conseil d'administration est composé de 3 à 18 membres sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Le mandat des Administrateurs est d'une durée de six ans renouvelable.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Ces dernières doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le Conseil d'administration élit, parmi ses membres personnes physiques, un Président ; il détermine sa rémunération et fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. L'article 14 des statuts prévoit une limite d'âge pour le Président (75 ans).

Le Conseil d'administration prépare et présente les états financiers semestriels et annuels et convoque les Assemblées d'actionnaires.

Les réunions du Conseil d'administration peuvent être effectuées aussi souvent que le nécessitent les intérêts de la Société. Un Règlement intérieur prévoit la possibilité de recourir à des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes aux conditions réglementaires pour la tenue des réunions.

Le quorum est constitué par la moitié des membres du Conseil et les décisions sont prises après un vote de la majorité des membres présents ou représentés par d'autres Administrateurs du Conseil.

Par décision du Conseil d'administration en date du 14 septembre 2011, les Administrateurs ont décidé de ne plus dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Les pouvoirs des dirigeants sont ceux définis par la loi et n'ont pas été limités ni statutairement, ni lors de la désignation des dirigeants par le Conseil.

Le Directeur général peut être assisté par des Directeurs généraux délégués qui disposent des mêmes pouvoirs. Le Directeur général, s'il est Administrateur, est nommé pour la durée de son mandat d'Administrateur. Il en est de même pour le Directeur général délégué.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Il n'existe pas de privilèges ni de restrictions attachés à certaines actions ou catégorie d'actions.

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. » (Extrait de l'article 12 des statuts)

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés par décision des Assemblées générales extraordinaires et le cas échéant après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires d'avantages spéciaux.

Assemblées générales d'actionnaires

« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, et à défaut, par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment les Commissaires aux comptes ou un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Les Assemblées générales sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, par procuration ou par vote à distance, dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration visée dans l'avis de réunion et dans l'avis de convocation, par télétransmission.

Sur décision du Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Cette décision est communiquée dans l'avis de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (B.A.L.O.). Ces actionnaires sont alors réputés présents à l'Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Les formulaires de vote par correspondance et les procurations données pour se faire représenter à une Assemblée pourront comporter une signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant légal ou judiciaire prenant la forme d'un procédé conforme aux exigences de l'article 1316-4 al.2 du Code civil, c'est-à-dire d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix. Le bureau ainsi composé, désigne un Secrétaire qui ne peut pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi. » (Extrait de l'article 22 des statuts)

Franchissement de seuils

Les statuts de la Société comportent une obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires de 2 %, 3 % et 4 %.

« Outre la réglementation applicable prévue en matière de franchissement de seuils, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant plus de 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société dans un délai de 10 jours calendaires à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital social. » (Extrait de l'article 10 des statuts)

Conditions concernant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi

Les statuts de la Société ne contiennent pas de conditions régissant les modifications du capital qui seraient plus strictes que la loi.

4.2 LE CAPITAL

4.2.1 Montant du capital souscrit et capital potentiel

Au 31 décembre 2016, le capital de la Société était composé de 13 495 843 actions d'un euro de valeur nominale, entièrement libérées.

La Société a mis en place le 22 février 2016 avec KEPLER CHEUVREUX une ligne pluriannuelle de financement en fonds propres sous la forme d'une *equity line financing*. 665 000 bons ont été émis pouvant donner lieu à la création d'autant d'actions nouvelles. 114 000 actions nouvelles ont été émises en 2016 et 551 000 actions nouvelles peuvent donc encore être émises,

Un plan d'attribution gratuite d'actions a été décidé par le Conseil d'administration le 12 mai 2014. Deux salariés d'une filiale bénéficiaient de l'attribution gratuite de 30 000 actions subordonnée à des conditions de présence et pour partie à des conditions de performance. 15 000 actions nouvelles ont été créées à la fin de la première période d'acquisition terminée le 12 mai 2016 ; le solde des 15 000 actions potentielles a été annulé, les critères de performance requis n'ayant pas été atteints.

À part ce qui est mentionné ci-dessus, il n'existe aucune autre action potentielle relative à des plans de stock-options, de bons de souscription d'actions ou de distribution d'actions gratuites, ni d'autres valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription, ni de droit d'acquisition et/ou obligation attachés au capital souscrit mais non libéré.

7 000 actions ont été créées en janvier 2017 dans le cadre du contrat d'*equity line*. Le capital est constitué de 13 502 843 actions à la date du 31 mars 2017, le capital entièrement dilué pourrait s'élever à 14 046 843 actions.

4.2.2 Autocontrôle

Rachats d'actions

Les achats d'actions intervenus en 2016 ont été effectués dans le cadre des autorisations obtenues lors des Assemblées générales du 17 juin 2015 et du 14 juin 2016.

a) Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice par application des articles L. 225-208, L. 225-209 et L. 225-209-1 du Code de commerce et cours moyen des achats et des ventes

En 2016, 86 592 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 et 93 374 actions ont été rachetées dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 14 juin 2016.

Ainsi, au total 179 966 actions GROUPE GORGÉ ont été rachetées au cours de l'année 2016 au prix moyen de 21,07 euros par action, pour un coût total de 3 791 519 euros :

- 86 592 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 21,44 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 1 856 658 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 17 juin 2015 ;
- 93 374 actions GROUPE GORGÉ rachetées au prix moyen de 20,38 euros par action en vue de régulariser le cours de Bourse, soit un coût total de 1 903 377 euros, dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 14 juin 2016.

178 566 actions GROUPE GORGÉ ont été cédées en 2016 au prix moyen de 21,01 euros par action dans le cadre du contrat de liquidité.

b) Le montant des frais de négociation

En 2016, les frais de négociation sont constitués uniquement des honoraires du contrat de liquidité, qui s'élèvent à 30 000 euros.

c) Le nombre des actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat - Fraction du capital qu'elles représentent

Au 31 décembre 2016, GROUPE GORGÉ détenait 4 372 actions propres (soit 0,03 % de son capital), valorisées 89 706 euros au bilan (92 380 euros au cours de Bourse de 21,13 euros du 31 décembre 2016).

La totalité des actions sont détenues en vue de régulariser le cours de Bourse.

Le nombre d'actions et les chiffres ci-dessus sont donnés sur la base d'un nominal de l'action à 1 euro et d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2016 de 13 495 843 actions.

Les actions auto détenues sont inscrites au bilan de GROUPE GORGÉ SA dans la rubrique « Valeurs mobilières de placement ».

d) Annulation d'actions de la Société au cours de l'exercice 2016

La Société n'a pas utilisé au cours de l'exercice 2016 les autorisations conférées par les Assemblées générales mixtes du 17 juin 2015 et du 14 juin 2016 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10 % du capital par périodes de 24 mois.

e) Nombre des actions éventuellement utilisées

La destination des actions rachetées peut être :

- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement ;
- l'attribution d'options d'achat d'actions aux salariés ;
- annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées ;
- la remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la régularisation du cours de Bourse de l'action.

f) Réallocations éventuelles à d'autres finalités, décidées au cours de l'exercice 2016

Néant.

Renouvellement du programme de rachat d'actions - Descriptif du programme de rachat d'actions

L'autorisation du Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de renouveler le programme de rachat par la Société de ses propres actions sera demandée à l'Assemblée générale du 16 juin 2017 (septième résolution).

Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'intervention sur actions propres prévues par la loi en vue notamment de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;

- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée en Assemblée générale ;
- plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Cette autorisation s'inscrirait dans le cadre législatif résultant de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- elle serait valable pour une période maximale de 18 mois et priverait d'effet, à compter de son adoption par l'Assemblée générale et pour le solde restant, toute délégation antérieure donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la Société d'opérer sur ses propres actions ;
- le montant maximum d'actions pouvant être acquises par le Conseil d'administration ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que la Société ne pourra détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant le capital social ;
- le prix maximum d'achat par action serait fixé à 50 euros.

L'Assemblée générale déléguerait au Conseil d'administration, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution de titres gratuits ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, soit de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

Il est ici précisé que ces opérations devraient être effectuées en conformité avec les règles déterminées par les articles 241-1 à 241-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers concernant les conditions et périodes d'intervention sur le marché.

4.2.3 Informations complémentaires concernant le capital

TABLEAU D'ÉVOLUTION HISTORIQUE DU CAPITAL SOCIAL

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
24 février 1998	Augmentation de capital (introduction au Second Marché)	900 000	1 050 000	10 F	29 822 332 F	10 500 000 F
25 février 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une somme prélevée sur le poste prime d'émission	1 050 000	1 050 000	32,79 F	(23 937 742,50) F	34 429 500 F
25 février 2000	Conversion de capital en euros et augmentation du capital pour tenir compte du taux de change	1 050 000	1 050 000	5	(3 649 285,32)	5 250 000
18 février 2005	Division de la valeur nominale des actions de la Société pour la ramener de 5 € à 1 €	1 050 000	5 250 000	1	-	5 250 000
24 novembre 2005	Augmentation de capital consécutive à la conversion d'obligations	5 250 000	6 183 689	1	12 183 158,06	6 183 689
25 juillet 2007	Augmentation de capital consécutive au paiement du dividende en actions	6 183 689	6 323 321	1	2 073 535,20	6 323 321
30 juin 2009	Réduction de capital par affectation à un compte de prime d'émission	6 323 321	6 323 321	0,01	6 260 087,79	63 233,21
	Augmentation de capital résultant de la fusion-absorption de BALISCO	6 323 321	11 553 735	0,01	689 581,79	115 537,35
27 juillet 2009	Augmentation du nominal des actions par voie d'incorporation de prime	11 553 735	11 553 735	1	(11 438 197,65)	11 553 735
22 avril 2010	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	11 553 735	11 574 403	1	-	11 574 403
27 décembre 2011	Augmentation de capital en numéraire	11 574 403	12 731 843	1	7 500 211,20	12 731 843
8 juin 2012	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 363 158,42)	12 731 843
6 juin 2013	Imputation d'une partie de la perte 2012 sur des primes	12 731 843	12 731 843	1	(1 422 063,89)	12 731 843
6 juin 2013	Distribution de dividendes prélevés sur les primes	12 731 843	12 731 843	1	(4 074 189,76)	12 731 843
11 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 731 843	12 781 843	1	1 011 167,45	12 781 843
26 mars 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 781 843	12 881 843	1	1 769 798,00	12 881 843
3 avril 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 881 843	12 981 843	1	1 852 223,10	12 981 843
15 juillet 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	12 981 843	13 031 843	1	854 808,15	13 031 843
8 décembre 2014	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 031 843	13 081 843	1	934 437,50	13 081 843
9 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 081 843	13 156 843	1	1 519 302,30	13 156 843

Date	Opérations	Nombre d'actions avant	Nombre d'actions après	Valeur nominale (en euros)	Variation des primes liées au capital (en euros)	Capital social après (en euros)
15 avril 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 156 843	13 181 843	1	506 434,10	13 181 843
8 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 181 843	13 231 843	1	1 123 978,95	13 231 843
15 juillet 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 231 843	13 281 843	1	1 122 971,95	13 281 843
7 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 281 843	13 311 843	1	600 921,67	13 311 843
14 octobre 2015	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 311 843	13 366 843	1	1 100 697,89	13 366 843
30 mars 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 366 843	13 409 843	1	861 951,80	13 409 843
30 mai 2016	Augmentation de capital résultant de l'acquisition d'actions attribuées dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions	13 409 843	13 424 843	1	-	13 424 843
31 mai 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 424 843	13 439 843	1	296 033,70	13 439 843
10 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 439 843	13 444 843	1	90 543,40	13 444 843
20 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 444 843	13 449 843	1	89 163,00	13 449 843
21 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 449 843	13 454 843	1	89 163,00	13 454 843
25 octobre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 454 843	13 459 843	1	89 360,20	13 459 843
9 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 459 843	13 469 843	1	179 509,20	13 469 843
14 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 469 843	13 474 843	1	89 163,00	13 474 843
26 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 474 843	13 484 843	1	179 312,00	13 484 843
28 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 484 843	13 489 843	1	89 656,00	13 489 843
29 décembre 2016	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 489 843	13 495 843	1	108 947,88	13 495 843
27 janvier 2017	Augmentation de capital par exercice de bons d'émission d'actions	13 495 843	13 502 843	1	114 913,02	13 502 843

TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ AU 20 MARS 2017 ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Date	Délégation	Validité	Montant nominal maximal	Utilisation
AGM du 17/06/2015 (10 ^e résolution)	Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois	5 000 000 €	Aucune
AGM du 17/06/2015 (11 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois	5 000 000 € ⁽¹⁾ 50 000 000 € ⁽²⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (12 ^e résolution)	Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires donnant le cas échéant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou par une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par offre au public	26 mois	5 000 000 € ⁽³⁾ 50 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (13 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé)	Privée d'effet à la suite du vote de la résolution 7 ^e résolution de l'AG du 14/06/2016	5 000 000 € (sous réserve du plafond légal) ⁽³⁾ 50 000 000 € ⁽³⁾ (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Le 22 février 2016, la Société a mis en place une ligne de financement en fonds propres (<i>equity line</i>) par l'émission de 665 000 bons de souscription d'actions, souscrits par KEPLER CHEUVREUX
AGM du 14/06/2016 (7 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) ou à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (placement privé)	26 mois	2 000 000 € (sous réserve du plafond légal) 20 000 000 € (valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (14 ^e résolution)	Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital	26 mois	10 % du capital social par an, dans le cadre d'une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières en application des 12 ^e et 13 ^e résolutions	Aucune
AGM du 17/06/2015 (15 ^e résolution)	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demande excédentaire lors d'une augmentation de capital en application des 11 ^e , 12 ^e ou 13 ^e résolutions	26 mois	15 % du montant de l'émission initiale (selon les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce)	Aucune
AGM du 17/06/2015 (16 ^e résolution)	Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois	10 % du capital de la Société ⁽³⁾	Aucune
AGM du 17/06/2015 (17 ^e résolution)	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscriptions et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune
AGE du 21/10/2015 (résolution unique)	Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	38 mois	5 % du capital de la Société	Aucune

(1) Avec imputation sur le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application des 12^e, 13^e et 16^e résolutions.

(2) Avec imputation sur le plafond global prévu aux 12^e et 13^e résolutions.

(3) Avec imputation sur le plafond prévu à la 11^e résolution.

4.3 L'ACTIONNARIAT

4.3.1 Répartition du capital et des droits de vote

La répartition du capital et des droits de vote est la suivante au 31 décembre 2016 :

	31 décembre 2016				31 décembre 2015			
	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG	Actions	% de capital	Droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾	% droits de vote exerçables en AG
Famille GORGÉ ⁽¹⁾	7 583 125	56,19 %	14 849 107	71,28 %	7 583 125	56,73 %	14 583 884	71,36 %
Bpifrance	-	-	-	-	1 095 559	8,20 %	1 095 559	5,36 %
SOUS-TOTAL CONCERT GORGÉ ET BPIFRANCE	N/A	N/A	N/A	N/A	8 678 684	64,93 %	15 679 443	76,72 %
Autodétention	4 372	0,03 %	-	-	2 972	0,02 %	-	-
Public	5 908 346	43,78 %	5 983 690	28,72 %	4 685 187	35,05 %	4 758 933	23,28 %
TOTAL	13 495 843	100 %	20 832 797	100 %	13 366 843	100 %	20 438 376	100 %

(1) « Famille GORGÉ » désigne les titres détenus en direct par Jean-Pierre GORGÉ, fondateur du Groupe, soit 115 219 titres, ceux détenus en direct par Raphaël GORGÉ, soit 266 474 titres ainsi que les titres détenus par PÉLICAN VENTURE SAS, société holding contrôlée par trois membres de la famille GORGÉ.

(2) Les droits de vote exerçables en Assemblée générale (AG) excluent les titres détenus en auto détention. Le nombre de droits de vote théoriques peut être obtenu en additionnant le nombre de droits de vote exerçables en AG et le nombre de titres détenus en auto détention.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas eu depuis la date de clôture de variation significative de l'actionnariat et il n'existe pas d'autres actionnaires que ceux mentionnés ci-dessus, détenant directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote de la Société.

4.3.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Conformément aux statuts de la Société, les actions de GROUPE GORGÉ inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double. Ainsi, PÉLICAN VENTURE détient un certain nombre d'actions à droit de vote double.

Deux actionnaires de GROUPE GORGÉ ont vu leurs participations ou leurs droits de vote évoluer en 2016 :

- Le 16 janvier 2016, 1 069 519 actions détenues par Bpifrance ont bénéficié d'un droit de vote double. Bpifrance a détenu alors 10,07 % des 21 507 895 droits de vote théoriques existant au 16 janvier 2016.

Cette augmentation du nombre total de droits de vote a provoqué des franchissements de seuils pour Bpifrance (franchissement à la hausse du seuil de 10 % des droits de vote) et PÉLICAN VENTURE (franchissement à la baisse du seuil des 2/3 des droits de vote).

Le 29 septembre 2016, Bpifrance a annoncé avoir cédé la totalité de sa participation dans GROUPE GORGÉ.

Un protocole constitutif d'une action de concert avait été conclu en décembre 2011 entre Bpifrance (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement) d'une part et PÉLICAN VENTURE, Jean-Pierre GORGÉ et Raphaël GORGÉ d'autre part.

Bpifrance (anciennement Fonds Stratégique d'Investissement), Jean-Pierre GORGÉ, Raphaël GORGÉ et PÉLICAN VENTURE étaient liés par un pacte d'actionnaires du 12 décembre 2011 aux termes duquel la famille GORGÉ s'engageait notamment à ce que GROUPE GORGÉ conserve le contrôle de la société ECA tant que Bpifrance sera actionnaire de GROUPE GORGÉ. Par ailleurs, la famille GORGÉ et Bpifrance s'étaient engagés à n'entreprendre aucun renforcement au capital de GROUPE GORGÉ ayant pour effet de faire franchir en concert l'un des seuils rendant obligatoire le dépôt d'une offre publique sur les titres de la société GROUPE GORGÉ.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a publié sur son site le 3 janvier 2012 les principales dispositions du pacte d'actionnaires (Décision et Information de l'AMF n°212C0011).

Depuis la cession de ses titres par Bpifrance, l'action de concert et le pacte d'actionnaires sont caducs.

- Depuis le 6 juillet 2016, 265 223 actions supplémentaires détenues par PÉLICAN VENTURE bénéficient d'un droit de vote double.

Il n'existe pas d'autre pacte d'actionnaires. Il n'existe pas non plus de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord pouvant entraîner un changement de contrôle.

4.3.3 Actionnariat de contrôle

La Société est contrôlée par la famille GORGÉ.

Trois Administrateurs indépendants sont présents au Conseil d'administration de GROUPE GORGÉ, dont un est présent depuis 2006. La présence d'Administrateurs indépendants (personne qui n'entretient aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement) permet de s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de façon abusive car ces Administrateurs pourraient jouer un rôle d'alerte s'ils constataient un abus. Un de ces Administrateurs est également Président du Comité d'audit de la Société.

Un Administrateur avait été nommé en 2013 sur proposition de Bpifrance qui détenait alors une participation de plus de 8 %. Cet Administrateur reste membre du Conseil d'administration malgré la cession de ses titres par Bpifrance. Il fait désormais partie des Administrateurs indépendants.

4.3.4 Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

4.3.5 Actionnariat des salariés

Les plans d'options de souscription ou d'achats d'actions, d'attribution gratuite d'actions et d'attribution de bons de souscription d'actions existant au sein du Groupe sont décrits dans la note 5.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, il convient de noter qu'aucune participation des salariés n'est détenue dans le cadre d'une gestion collective.

4.4 COMMUNICATION FINANCIÈRE (CALENDRIER FINANCIER, PERFORMANCE DE L'ACTION, POLITIQUE DE DIVIDENDES, ETC.)

4.4.1 Informations boursières

ÉVOLUTIONS DU COURS ET DES VOLUMES ÉCHANGÉS SUR EURONEXT

Mois	Plus haut (en euros)	Plus bas (en euros)	Nombre de titres échangés	Capitaux (en milliers d'euros)
Janvier 2016	24,840	22,500	214 483	5 045,43
Février 2016	23,680	19,990	271 683	5 944,59
Mars 2016	22,760	21,380	172 071	3 812,79
Avril 2016	22,580	19,500	321 638	6 665,19
Mai 2016	22,210	20,580	115 689	2 489,81
Juin 2016	22,000	17,010	247 201	4 994,72
Juillet 2016	22,000	19,520	187 167	3 854,92
Août 2016	22,000	21,300	157 370	3 396,39
Septembre 2016	22,000	19,780	287 807	6 007,69
Octobre 2016	20,870	19,500	227 132	4 542,33
Novembre 2016	20,950	17,310	159 811	3 104,42
Décembre 2016	21,220	19,500	206 348	4 199,01
Janvier 2017	23,740	21,100	413 834	9 346,60
Février 2017	23,500	19,380	374 917	8 157,66

Source : Euronext.

Vie du titre GROUPE GORGÉ

En janvier 2014, les volumes d'échanges importants observés et les sollicitations de nouveaux investisseurs étrangers ont amené le Groupe à considérer le lancement d'un programme officiel d'ADR (*American Depositary Receipt*) sponsorisé de niveau 1 (sponsored ADR level 1) avec BANK OF NEW YORK MELLON.

Les ADR GROUPE GORGÉ sont des titres négociables en dollars américains représentant des actions ordinaires de GROUPE GORGÉ, selon un ratio 1 pour 1. Les ADR GROUPE GORGÉ sont négociés sur le marché américain OTC depuis le 17 janvier 2014 sous le mnémonique GGRGY. Depuis la mise en place de ce programme, GROUPE GORGÉ publie ses informations financières également en anglais.

Depuis le 1^{er} avril 2014, GROUPE GORGÉ répond à l'ensemble des critères d'éligibilité PEA-PME (décret n° 2014-283), à savoir moins de 5 000 salariés, d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part ; ces critères s'appliquant à l'ensemble du Groupe.

Le titre GROUPE GORGÉ fait également partie de l'indice CAC PME depuis le 1^{er} avril 2014. Cet indice, constitué par EURONEXT a été lancé le 27 février 2014 et regroupe 40 valeurs puisées dans la liste des PME-ETI éligibles au dispositif PEA-PME.

Le CAC PME est identifié sous l'ISIN FRO011710375 et le mnémonique CAPME.

Par ailleurs, le titre GROUPE GORGÉ est admis au SRD long-seulement depuis le 29 décembre 2014. Cette admission du titre GROUPE GORGÉ au label SRD long-seulement devrait favoriser une meilleure liquidité du titre.

Enfin, depuis le 28 janvier 2015, le titre GROUPE GORGÉ a été transféré du compartiment C vers le compartiment B d'EURONEXT Paris. Le compartiment B comprend les sociétés cotées ayant une capitalisation boursière comprise entre 150 millions d'euros et 1 milliard d'euros.

4.4.2 Politique de distribution de dividendes

La Société a la volonté de verser des dividendes, sans toutefois avoir arrêté une politique systématique en matière de répartition de ses bénéfices entre dividendes et financement des activités.

Les dividendes décidés par l'Assemblée générale se sont élevés, au titre des exercices précédents, à :

- 2011 : dividende par action de 0,30 euro (12 731 843 actions), soit un dividende total de 3 819 552,90 euros ;
- 2012 : dividende par action de 0,32 euro (12 731 843 actions), soit un dividende total de 4 074 189 euros ;
- 2013 : dividende par action de 0,32 euro (12 981 843 actions), soit un dividende total de 4 154 190 euros ;
- 2014 : dividende par action de 0,32 euro (13 181 843 actions), soit un dividende total de 4 218 189,76 euros ;
- 2015 : néant.

Eu égard aux efforts de financement que le Groupe a consenti et souhaite poursuivre pour le développement notamment de son pôle Impression 3D, comme en 2016, le Conseil d'administration ne proposera pas à l'Assemblée générale du 16 juin 2017 le versement d'un dividende.

4.4.3 Documents d'information

La Société communique essentiellement avec ses actionnaires par le biais de son site internet (www.groupe-gorge.com), de son compte Twitter ainsi que par l'intermédiaire de son agence de diffusion des publications financières ACTUSNEWSWIRE.

La communication des éléments financiers trimestriels, semestriels et annuels se fait par le biais de communiqués de presse dont le calendrier indicatif est le suivant :

- chiffre d'affaires 1^{er} trimestre 2017 : 25 avril 2017 ;
- Assemblée générale : 16 juin 2017 ;
- chiffre d'affaires 2^e trimestre 2017 : 27 juillet 2017 ;
- résultats semestriels 2017 : 7 septembre 2017 ;
- chiffre d'affaires 3^e trimestre 2017 : 25 octobre 2017 ;
- chiffre d'affaires 4^e trimestre 2017 : fin février 2018.

Des réunions avec les analystes et les investisseurs et la mise en ligne d'une présentation commentée sur le site internet ont lieu juste après la publication des résultats. La communication concernant les résultats de l'exercice 2016 a eu lieu le 22 mars 2017 et celle concernant les résultats du 1^{er} semestre 2017 est prévue le 7 septembre 2017.

Pendant la durée de validité du Document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège de la Société :

- les statuts de la Société ;
- tous les rapports, courriers et autres documents dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de référence ;
- les informations financières historiques de l'émetteur pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document de référence.

Les rapports annuels sont disponibles au siège social de la Société, 19, rue du Quatre-Septembre - 75002 Paris, ainsi que sur le site internet www.groupe-gorge.com. Les communiqués de la Société sont relayés *via* des services professionnels de diffusion (ACTUSNEWSWIRE) et consultables sur les principaux sites boursiers, accessibles à tous publics, tels que BOURSORAMA, BOURSIER.COM, EURONEXT, etc.

Le site internet de la Société propose l'ensemble des informations financières et d'activité de GROUPE GORGÉ mises à jour. Tous les communiqués de GROUPE GORGÉ y sont clairement disponibles ainsi que tous les documents utiles aux actionnaires : documents de références, comptes consolidés semestriels, informations concernant les rachats d'actions, etc.

GROUPE GORGÉ participe à des salons (*Smallcap* et/ou *Midcap events*), à des *roadshows* ainsi qu'à d'autres manifestations destinées aux analystes, investisseurs et actionnaires afin d'offrir une communication active sur les activités et résultats du Groupe tout au long de l'année. Depuis 2014, le Groupe organise également des visites investisseurs et analystes sur les salons commerciaux les plus importants pour le Groupe au cours de l'année ainsi que sur ses principaux sites d'activités (*Tech Center* de PRODWAYS notamment).

Un Service Titres assure en propre et gratuitement la tenue des comptes titres au nominatif pur. Les actionnaires souhaitant inscrire leurs titres sous cette forme peuvent le faire en adressant leur demande à CACEIS Services Financiers Émetteurs, 14, rue Rouget-de-Lisle - 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 09, ou en en faisant la demande auprès de leur banquier habituel.

Notre contact actionnaires/investisseurs ACTUS FINANCE (52 rue de Ponthieu - 75008 Paris) est disponible pour toute question concernant notre actualité ou toute question relative à nos différents communiqués.



5

NOS VALEURS, NOS COLLABORATEURS ET NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RSE

5.1	NOTRE APPROCHE RSE	138	5.4	INFORMATIONS SOCIÉTALES	144
5.2	INFORMATIONS SOCIALES	138		Impact territorial, économique et social de l'activité - relations entretenues localement	144
5.2.1	Emploi	138		Sous-traitance et fournisseurs	144
5.2.2	Organisation du travail	140		Loyauté des pratiques	144
5.2.3	Relations sociales	140		Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	144
5.2.4	Formation et promotion des talents	140		Relations avec les parties prenantes	144
5.2.5	Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs	141	5.5	MÉTHODOLOGIE - PANEL DE SOCIÉTÉS RETENUES	145
5.2.6	Égalité de traitement	141			
5.3	INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	142	5.6	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	146
5.3.1	Politique générale en matière environnementale	142			
5.3.2	Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets	143			
5.3.3	Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau	143			

5.1 NOTRE APPROCHE RSE

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) se définit comme la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société ;
- prend en compte les attentes des parties prenantes ;
- respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales ;
- est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en œuvre dans ses relations.

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'entreprise traite toutes les « questions centrales » suivantes : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

(Définition de la responsabilité sociétale des organisations par la norme ISO 26000.)

La publication de ce troisième rapport RSE est une nouvelle étape qui s'inscrit dans une démarche volontaire et d'amélioration continue : un protocole incluant des définitions plus précises, une amélioration du *process* de remontée des données, la nomination dans chaque filiale d'un responsable RSE pour plus de transparence.

Afin de rendre compte des impacts sociaux et environnementaux de notre activité conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous avons réuni ci-dessous un certain nombre d'informations. Ces informations sont consolidées et portent sur les filiales françaises de plus de 50 salariés au 31 décembre 2016 (soit 11 filiales contre 10 sur l'exercice précédent), ces dernières, basées sur des données estimées représentant à cette période 79 % des effectifs et 79 % du chiffre d'affaires du Groupe. Pour des questions pratiques et d'organisation au sein du Groupe, il nous a semblé pertinent de retenir ce seuil de matérialité.

5.2 INFORMATIONS SOCIALES

5.2.1 Emploi

Afin de permettre à ses collaborateurs de bénéficier d'un environnement stimulant, le Groupe cherche à mettre en œuvre les meilleures pratiques d'une bonne politique RH et en mesure les effets.

Effectif total au niveau du Groupe et répartition géographique

L'effectif s'entend du nombre de personnes présentes au sein du Groupe au 31 décembre 2016 et liées par un CDI, un CDD ou un contrat d'apprentissage. Les temps partiels sont comptés pour une personne.

2016	Protection des installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Siège	Totaux
Cadres et ingénieurs	343	408	107	7	865
Techniciens et agents de maîtrise	168	162	81	0	411
Employés	110	79	46	0	235
Ouvriers	254	56	15	0	325
TOTAUX	875	705	249	7	1 836

2015	Protection des installations à Risques	Systèmes Intelligents de Sécurité	Impression 3D	Siège	Totaux
Cadres et ingénieurs	290	327	100	6	724
Techniciens et agents de maîtrise	146	147	68	0	361
Employés	103	67	20	1	192
Ouvriers	222	52	0	0	275
TOTAUX	761	593	188	7	1 549

En France, le Groupe est implanté dans de nombreuses régions.

Tous les indicateurs suivants portent sur l'effectif du panel de filiales retenues, qui s'élève à 1 264 (69 % du total et 73 % à périmètre constant). Les indicateurs donnés pour 2015 portaient sur 10 filiales (contre 11 sur le panel 2016) représentant 1 151 salariés.

Répartition hommes/femmes par catégories socio-professionnelles

(en %)	2016			2015		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et professions supérieures	38	5	43	41	5	46
Techniciens et agents de maîtrise	19	4	23	17	2	20
Employés	3	8	11	3	7	10
Ouvriers	20	1	21	20	1	21
Apprentis	2	0	3	2	1	3
TOTAL	83	17	100	83	17	100

Répartition par âge

(en %)	2016	2015
Moins de 30 ans	14	14
De 30 ans à 39 ans révolus	29	29
De 40 ans à 49 ans révolus	28	29
De 50 ans révolus à 59 ans révolus	26	25
60 ans et plus	3	2

Embauches

	2016	2015
Embauches*	216	210
• dont CDI	171	150
• dont CDD	33	40
• dont apprentis	12	20

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 2 embauches concernent des transferts de société du Groupe ne faisant pas partie du panel de sociétés retenues.

Le Groupe étant positionné sur des activités de haute-technologie nécessitant le plus souvent pour ses employés de détenir un savoir-faire et/ou une expertise particuliers, le Groupe privilégie les embauches dans le cadre de contrats à durée indéterminée lui permettant ainsi de maintenir les connaissances et le savoir-faire au sein du Groupe. En effet, plus de 79 % des embauches sont des embauches en contrat à durée indéterminée.

Les sociétés du Groupe recrutent régulièrement des stagiaires et des apprentis.

	2016	2015
Nombre de stagiaires	80	54
Nombre d'apprentis	47	29

Motifs des fins des contrats de travail

Les licenciements renseignés ci-dessous présentent les licenciements notifiés, tous motifs confondus, dans les entreprises du Groupe pour l'année 2016, en France.

	2016	2015
Fins de contrats*	160	155
• dont licenciements économiques	-	9
• dont licenciement pour autres motifs	17	27
• dont autres (arrivée du terme, retraite, démission, rupture conventionnelle)	143	119

* Hors transfert d'une entité à une autre entité du Groupe.

Concernant les mouvements de personnel, 17 sorties concernent des transferts de société du Groupe faisant partie du panel de sociétés retenues.

Turnover

Le turnover du Groupe pour 2016 (roulement des effectifs d'une entreprise) est de 13,5 %. Cet indicateur a été intégré pour la première fois en 2015 (14,3 %)

Rémunérations

(en milliers d'euros)	2016	2015
Rémunérations brutes	50 722	46 367
Charges sociales	22 363	20 677
Charges de retraite : indemnités versées et provision IAS 19	386	632
Participation, intéressement	575	690
TOTAL	74 046	68 366

Chaque filiale a sa propre politique salariale, et décide en toute autonomie, en fonction de son domaine d'activité et de sa croissance ou de ses contraintes propres, des évolutions de salaires de ses salariés.

5.2.2 Organisation du travail

Chaque filiale gère directement et en toute autonomie l'organisation du temps de travail de ses salariés et les relations sociales (organisation du dialogue social et accords collectifs) au sein de l'entreprise en fonction de ses contraintes propres et de la réglementation applicable.

En France, pour le panel retenu, le Groupe applique un horaire moyen de 37 heures par semaine.

La majorité des salariés dont la nature des fonctions ne les conduit pas à suivre l'horaire collectif applicable au service au sein duquel ils sont intégrés relèvent d'une convention de forfait de 218 jours travaillés par an.

Les salariés bénéficient de jours de RTT variant en fonction de la filiale qui les emploie et de leur position : non cadres et ETAM, cadres en réalisation de mission, cadres au forfait.

5.2.3 Relations sociales

Organisation du dialogue social et notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

La plupart des sociétés du Groupe mettent en œuvre une politique active de dialogue avec leurs partenaires sociaux. Des réunions entre les délégués du personnel et la direction sont organisées mensuellement dans toutes les filiales du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe s'oppose à toute discrimination ou pression sur un salarié ou représentant du personnel en raison de son appartenance, soutien ou opposition à un syndicat.

Les moyens de communication interne au Groupe (intranet, affichages internes, newsletter, notes internes...) permettent de diffuser des informations locales et nationales.

Bilan des accords collectifs

La politique sociale du Groupe favorise la conclusion d'un certain nombre d'accords collectifs en fonction des obligations réglementaires des pays où le Groupe est implanté. Plusieurs accords collectifs ont été signés avec les instances représentatives du personnel en 2016 dans les filiales (inclues dans le panel) suivantes :

- dans la filiale ECA EN : un accord d'intéressement et un accord Négociation Annuelle Obligatoire ;
- dans la filiale ECA Faros : un plan d'action égalité professionnelle, un plan d'action contrat de génération, un accord de participation ;
- dans la filiale ECA CNAI : un accord d'intéressement ;
- dans la filiale ECA EN : un accord d'intéressement et un accord Négociation Annuelle Obligatoire ;
- dans la filiale COMMERCY Robotique : un accord sur les négociations annuelles obligatoires et un avenant à l'accord de participation ;
- dans la filiale CIMLEC Industrie : un accord sur l'intéressement, un accord sur les négociations annuelles obligatoires et une prorogation des mandats des CE et DP ;

- dans la filiale CLF Satrem : un accord relatif à l'intéressement signé en 2013, un accord relatif à la complémentaire santé, un accord relatif à la prévoyance.

Bilan des accords collectifs en matière de santé et de sécurité

En matière de santé et de sécurité, compte tenu de la réglementation et des seuils établis en matière de pénibilité du travail et d'exposition à des risques majeurs en France, GROUPE GORGÉ n'est pas exposé et n'est donc pas tenu de formaliser des accords collectifs en la matière. Néanmoins, en tant qu'employeur responsable et dans un souci de garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs, des fiches individuelles d'exposition aux risques sont réalisées dans quelques-unes de nos filiales par les différents Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Ces fiches permettent d'assurer le suivi et la mise en œuvre d'actions préventives en matière de risques professionnels.

5.2.4 Formation et promotion des talents

Formation

Grâce à un politique de formation, de développement et de promotion interne, les collaborateurs peuvent apprendre un métier tout en assurant leur développement personnel et professionnel. Chaque filiale détermine sa propre politique en matière de formation.

La politique de gestion des ressources humaines en matière de formation s'articule autour de deux types d'action de formation :

- les actions d'adaptation au poste de travail et/ou liées à l'évolution des emplois et au maintien dans l'emploi ;
- les actions de développement des compétences.

Le Groupe est convaincu que la satisfaction de ses clients et consommateurs repose en grande partie sur les compétences et le talent de ses collaborateurs. Ainsi, le Groupe place la formation au cœur de ses priorités d'employeur : au cours de l'exercice 2016, près de 14 839 heures de formation ont ainsi été dispensées.

	2016	2015
Nombre d'heures de formation	14 839	15 761
Nombre de personnes formées	640	589
Dépenses de formation ⁽¹⁾	468 milliers d'euros	476 milliers d'euros

(1) Coûts pédagogiques, frais, valorisation des jours de formation.

Développement de compétences cible

- Exemple au sein du pôle Systemes Intelligents de Sûreté

Le transfert de connaissances et de bonnes pratiques d'une filiale à l'autre est une priorité pour le Groupe. Ainsi, le pôle Systemes Intelligents de Sûreté (ensemble des filiales du groupe ECA) a décidé de développer une formation à destination de tous ses chefs de projets et responsables d'affaires. Ces personnes sont en effet pour le pôle le relais de son engagement auprès de ses clients en charge de coordonner les différentes équipes, en vue de livrer les meilleures solutions pour assurer la sécurité, la précision,

la fiabilité et la durabilité des solutions destinées aux clients. Le Groupe a souhaité à travers la mise en place de cette formation créer une culture commune et un référentiel de compétences commun aux chefs de projet afin de :

- gagner en efficacité dans le management de projet ;
- partager les bonnes pratiques dans le management du client ;
- mieux piloter les ressources, coûts, délais, qualité ;
- augmenter la satisfaction des demandes des clients.

Cette formation s'est déroulée sur quatre jours et a compté sur l'année 2016, 55 participants au sein de groupes homogènes de huit à dix personnes. Au vu des retours positifs observés, le Groupe a décidé de mettre en place des formations similaires pour d'autres experts métiers en 2017.

- Exemple au sein du pôle impression 3D

Le développement des savoir-faire et de l'innovation est prioritaire dans la politique de gestion des compétences du pôle Impression 3D (Prodways Group et ses filiales), compte tenu de son évolution rapide sur un marché de l'impression 3D en constante croissance.

L'organisation d'entretiens annuels de performance une fois par an entre chaque collaborateur et son manager à partir d'un formulaire élaboré par la Direction des Ressources Humaines du pôle Impression 3D est primordiale afin d'évaluer la performance individuelle du collaborateur sur l'année écoulée et de fixer les objectifs de l'année suivante ainsi que les moyens pour les atteindre.

Ces entretiens sont également l'occasion d'évaluer les actions de développement des compétences menées au cours de l'année, et de déterminer les actions à engager ou à poursuivre pour progresser dans la fonction ou dans la perspective d'une évolution ultérieure, notamment au travers de souhaits de formation.

5.2.5 Santé, sécurité et amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs

Les politiques de santé et de sécurité au travail sont gérées au sein de chaque société du Groupe en fonction de son activité et de ses contraintes propres.

L'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des salariés est retranscrite dans le document unique mis en place dans les sociétés. La communication sur les risques est également faite au travers du CHSCT quand il en existe un. Le personnel utilisant des produits dangereux ou polluants reçoit une formation adaptée aux risques liés à ces produits.

Le taux d'absentéisme ainsi que le nombre d'accidents du travail ont été retenus comme des indicateurs pertinents en matière de santé et sécurité au travail.

Nous ne disposons pas des informations relatives aux maladies professionnelles.

Absentéisme

	2016	2015
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	3,44 %	2,95 %

(1) Rapport entre le nombre de jours d'absence et le nombre de jours théoriques de présence.

Accidents du travail

	2016	2015
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	28	22
Nombre de journées perdues	601	499
Taux de fréquence	12,62	11,69
TAUX DE GRAVITÉ	0,27	0,27

Amélioration de l'environnement de travail des collaborateurs

Parce que les individus travaillent mieux quand ils évoluent dans des cadres professionnels épanouissants, stables et sains, le Groupe fait de ses collaborateurs les premiers bénéficiaires de sa mission d'amélioration de la qualité de vie au travail. Au cours des deux dernières années, le Groupe a investi de manière importante dans ses immobilisations corporelles. En 2015, le Groupe a ainsi inauguré les locaux complètement restaurés de son site historique des Mureaux accueillant les sociétés PRODWAYS, CLF SATREM, CIMLEC Industrie, NTS et TENWHIL. Le bâtiment, dont la construction date des années 1970, a été entièrement restauré et les bureaux ont été réaménagés pour une amélioration de l'espace de travail. Plusieurs sociétés du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité (ECA EN, ECA Sinters, ECA CNAI et ECA Faros) ont quant à elles déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs, plus spacieux et mieux situés géographiquement. Ces nouveaux sites ont été inaugurés début 2016.

5.2.6 Égalité de traitement

Chaque filiale doit s'assurer du respect des dispositions légales obligatoires en matière d'égalité de traitement des salariés et de non-discrimination. Les mesures prises le cas échéant par les filiales du Groupe en faveur de l'égalité de traitement ne sont pas signalées au niveau de GROUPE GORGÉ SA.

Le Groupe offre à tous un même accès à l'emploi, sans distinction d'âge, de sexe, de nationalité, de culture ou de situation individuelle.

Égalité hommes-femmes

Adoptée en janvier 2011, la loi Copé-Zimmermann a imposé 20 % de femmes dans les Conseils des sociétés cotées et des grandes entreprises non cotées en 2014 et 40 % en 2017. Le GROUPE GORGÉ n'a pas attendu 2017 pour instaurer une représentativité équilibrée entre les hommes et les femmes au sein de son Conseil d'administration puisqu'il compte 3 femmes, soit 50 % des membres du Conseil.

Par ailleurs, le Conseil d'administration du Groupe se soucie que l'égalité de traitement entre hommes et femmes soit respectée dans ses filiales.

Personnes handicapées

	2016	2015
Nombre de salariés handicapés	23	26

5.3 INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Ont été écartés les indicateurs Grenelle 2 suivants :

- mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ;
- utilisation des sols ;
- nuisances sonores ;
- mesures prises pour préserver la biodiversité ;
- adaptation aux conséquences du changement climatique ;
- actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

5.3.1 Politique générale en matière environnementale

Le Groupe se positionne sur l'ensemble de ses activités comme un concepteur et un assembleur mais ne produit pas. Il fait appel pour cela à de la sous-traitance. Ses activités n'induisent donc pas de risques environnementaux majeurs.

Les sociétés du Groupe s'efforcent de limiter leur impact environnemental sur leurs sites ou ceux de leurs clients tout en favorisant les pratiques durables en matière d'approvisionnement et d'optimisation des ressources naturelles, et ce dans le respect de la réglementation applicable.

Les sociétés du Groupe possédant des installations soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ont effectué les déclarations requises ou possèdent les autorisations nécessaires. Le Groupe ne dispose pas d'équipement industriel susceptible de générer des nuisances environnementales significatives.

L'approvisionnement en eau des sociétés du Groupe ne pose pas de problème, le Groupe n'étant pas implanté dans une zone de stress hydrique.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement et les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

GRUPE GORGÉ invite ses collaborateurs par des actions au quotidien à protéger l'environnement et réduire l'impact de son activité sur l'environnement. On notera quelques exemples :

- au sein de la filiale ECA EN, plusieurs actions ont été mises en place dont notamment une sensibilisation au tri sélectif ; la

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les sociétés du panel retenu étant toutes en France, le respect de la réglementation française suffit à assurer la promotion et le respect des dispositions fondamentales de l'OIT (interdiction du travail des enfants, liberté d'association, élimination du travail forcé, etc.).

mise en œuvre de la réduction du stockage papier ; et enfin l'établissement d'un livret sur l'écoconception distribué à l'ensemble du personnel ;

- au sein de la filiale ECA CNAI, le personnel est sensibilisé à l'embauche par le département Qualité ;
- au sein de la filiale ECA Sintors, un responsable des produits chimiques a été nommé et est en charge de la sensibilisation et l'information du personnel. Tous les 3 ans, une campagne spécifique de sensibilisation auprès des personnels qui manipulent des produits chimiques est dispensée. La prochaine campagne est prévue en 2017 ;
- au sein de la filiale INITIAL, les salariés sont sensibilisés au travers de formations internes dispensées en fonction des postes de travail.

Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le Groupe n'a pas enregistré de provisions dans ses comptes en matière de risque environnemental.

Changement climatique

Les rejets de gaz à effet de serre

Les émissions de CO₂ correspondent à la consommation d'énergie (électricité) liée aux établissements des filiales (louées ou détenues) du Groupe.

Réduire l'impact des déplacements

Au cours de l'exercice, l'ensemble des sites composant le panel ont mené des actions de sensibilisation auprès des employés pour réduire leur consommation énergétique.

Une politique de réduction des déplacements des employés du Groupe est en place depuis 2015. L'utilisation de la visioconférence ou conférence téléphonique en interne ainsi que la généralisation de l'utilisation des transports en commun sont d'usage.

Au sein de la filiale PRODWAYS, l'accès au site étant difficile sans véhicule, la direction a mis à disposition des salariés souhaitant tout de même venir en transports en commun des vélos pour parcourir le trajet gare-entreprise.

Par ailleurs, au cours des années 2015 et 2016, plusieurs sociétés du pôle Systèmes Intelligents de Sécurité, Protection des Installations à Risques et Impression 3D ont déménagé de site pour accéder à des locaux entièrement neufs ou récemment

construits (cf. 5.2.4). Ces nouveaux locaux, respectant les dernières normes environnementales en vigueur, réduisent la consommation d'énergie de manière significative.

5.3.2 Pratiques durables pour favoriser le recyclage des déchets

Les sociétés du Groupe déterminent leur politique en la matière, dans le respect de la réglementation applicable.

Les activités menées dans le Groupe n'impliquent pas de problématique d'utilisation de surfaces agricoles.

Des sites du Groupe se sont équipés et ont pris des mesures pour trier et recycler un maximum de déchets organiques et non

organiques. Une des sociétés du Groupe (ECA ROBOTICS) a d'ailleurs mis en place un système de management environnemental conforme aux exigences de la norme ISO 14001. Une démarche de certification ISO 14001 v2015 est actuellement à l'étude.

Dans la majorité des filiales composant le panel, des procédures écrites sur le management de déchets, renforcées par des affichages, sont diffusées par la Direction qualité. Au sein de la filiale ECA ROBOTICS, une maîtrise à 100 % de la chaîne des déchets a été instaurée avec un suivi d'indicateurs et des audits internes réguliers pour s'assurer de sa conformité. Au sein des filiales PRODWAYS et BAUMERT, des poubelles dédiées par type de déchets ont été installées. Un enlèvement par une entreprise spécialisée, avec fourniture d'un certificat de traitement, a été contracté pour les deux filiales.

5.3.3 Pratiques durables pour réduire les consommations d'énergie, les émissions de carbone et la consommation d'eau

Consommation de ressources

Le taux de couverture pour les données relatives aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre représente 90 % des surfaces totales occupées par les sociétés du panel.

	Du 01/11/2015 au 31/10/2016		Du 01/11/2014 au 31/10/2015	
	Volumes	Coût (en k€)	Volumes	Coût (en k€)
Consommation d'eau	9 358 m ³	28,0	9 322 m ³	27,0
Consommation d'électricité ⁽¹⁾	5 429,2 MWh PCS	563,1	4 203 MWh PCS	484,2
Consommation de gaz ⁽¹⁾	1 015,6 MWh PCS	40,7	958 MWh PCS	73,1
Émissions de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	483		409	
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	189		176	
Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) ⁽²⁾	295		233	

(1) Pouvoir Calorifique Supérieur.

(2) En tonne équivalent CO₂.

Les émissions directes de GES sont liées à la consommation de gaz naturel. Le facteur d'émission retenu pour la période est de 185 g eq. CO₂ par kWh.

Les émissions indirectes de GES sont liées à la consommation d'électricité. Le facteur d'émission retenu pour la période est soit la moyenne EDF (48 g eq. CO₂ par kWh) soit la moyenne française (72 g eq. CO₂ par kWh).

Une forte diminution de la consommation a été constatée en 2016 concernant les émissions directes liée principalement au déménagement des sociétés dans de nouveaux locaux neufs. Ces nouveaux locaux respectent la norme RT 2012 à savoir une réglementation thermique plus stricte permettant de limiter les consommations d'énergie.

Exemple de réduction d'empreinte en eau

Par ailleurs, une mesure simple pour limiter le gaspillage en eau a été prise dans plusieurs sociétés du Groupe, à savoir l'équipement de dispositifs économiseurs d'eau.

Consommation de matières premières et production de déchets

Au vu de la disparité des activités des différentes filiales du Groupe, il nous est à ce jour impossible de restituer des résultats représentatifs de la consommation de matières premières et de production de déchets à l'échelle du Groupe. Un travail de classification de ces matières premières et déchets est actuellement en cours et devrait permettre au groupe de présenter des résultats l'année prochaine.

Production de déchets

BAUMERT : acier, carton, bois.

ECA Faros : carton, bois d'emballage, produits d'emballage.

ECA Sintors : Papiers, carton 47 520 litres ; Bois non traité : 1,18 tonne ; Métaux : 1 tonne.

ECA EN : déchets dangereux : eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures du bassin d'orage (2,5 tonnes) et boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures (0,9 tonne).

Sources internet.

Bilan carbone de l'Ademe 7.1.



5.4 INFORMATIONS SOCIÉTALES

Le Groupe a conscience de faire partie d'un écosystème de parties prenantes avec lesquelles il lui incombe d'organiser des relations équilibrées, éthiques, respectueuses de la Loi et motivantes. Ainsi, les participants aux succès présents et futurs du Groupe sont : les salariés, clients, sous-traitants et autres fournisseurs, écoles, État et collectivités territoriales, acteurs de la société civile et actionnaires.

Impact territorial, économique et social de l'activité - relations entretenues localement

Nos filiales sont souvent implantées dans des zones d'activité. Elles sont pour certaines présentes depuis plusieurs années dans une même région et contribuent de manière générale par leur activité économique au maintien de l'emploi local et au développement de leur région.

On notera comme exemples concrets la mobilisation de sociétés locales (traiteurs, menuisiers, plombiers, maçons, architectes...) dans les nombreuses demandes de prestations de services sur site et travaux de rénovation.

Sous-traitance et fournisseurs

Chaque société du Groupe sélectionne ses fournisseurs et sous-traitants en fonction de leur réputation, leurs performances et leur fiabilité de sorte qu'ils soient capables d'aider le Groupe à atteindre ses objectifs commerciaux.

Le Groupe a la volonté à moyen terme d'inclure des critères RSE dans ses conditions générales d'achat.

Loyauté des pratiques

Chaque société du Groupe a la responsabilité de faire appliquer les réglementations en matière de lutte contre la corruption. Elle a la responsabilité de définir elle-même ses procédures.

Chaque société du Groupe met en œuvre son savoir-faire en vue de proposer des produits fiables à ses clients. Les produits sont en général soumis à des contrôles qualité interne.

Le Groupe a la volonté à court terme d'élaborer un document formalisé sur la loyauté des pratiques commerciales.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du Groupe n'ont pas, à notre connaissance, engagé d'action spécifique en faveur des droits de l'homme.

Relations avec les parties prenantes

L'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles sont essentiels pour aborder l'organisation sociétale de l'organisation.

Augmentation des rencontres avec les actionnaires du Groupe

La relation de confiance entre le Groupe et ses actionnaires, investisseurs et analystes se construit sur le long terme et s'alimente au quotidien en leur apportant une information claire et continue et des contacts réguliers. C'est pourquoi la direction tente, dans la mesure du possible, de rencontrer régulièrement au cours de l'année les investisseurs et actionnaires de la Société. Des visites sur les principaux salons du Groupe ont ainsi été organisées au cours de l'année, au travers des trois *brokers* sous contrat avec le Groupe (les sociétés GILBERT DUPONT, ODDO & Cie et KEPLER CHEUVREUX). Ces rencontres ont été organisées lors de salons significatifs pour le Groupe en France et en Europe (notamment le salon Formnext en Allemagne et les salons Eurosatory et Euronaval en France). Des visites de site sont également organisées, essentiellement dans le cadre de l'activité d'impression 3D (au *Tech Center* des Mureaux et sur le site d'INITIAL à Annecy).

Développement d'une « marque employeur »

Afin de conserver son *leadership* sur ses activités, le Groupe souhaite attirer les talents de demain et les fidéliser. Plus de la moitié des effectifs du Groupe sont des ingénieurs diplômés. Afin de faire valoir ses activités novatrices, le Groupe est désormais présent sur les réseaux sociaux à travers plusieurs de ses filiales au moyen de LinkedIn mais aussi Twitter. Cette présence lui permet de relayer les informations importantes relatives aux marchés sur lesquels il évolue, partager des tendances, communiquer sur les derniers contrats remportés, annoncer de nouvelles solutions ou la participation à un salon, publier une offre d'emploi, etc. Ce flux d'actualités important est le reflet du dynamisme des activités du Groupe qui souhaite mieux se faire connaître en tant qu'employeur dans le monde.

Parallèlement à cette présence sur le web, le développement de la marque employeur passe par la construction de partenariats avec des écoles. Le Groupe a identifié plusieurs écoles (notamment d'ingénieurs) dont le programme dispensé aux étudiants est en totale adéquation avec les besoins du Groupe. Le Groupe participe donc à différents forums étudiants dont celui de Centrale Marseille pour approcher des élèves ingénieurs motivés qui souhaiteraient intégrer le Groupe pour des stages de 3 à 7 mois. Depuis 2014, plusieurs élèves ingénieurs ayant réalisé leur stage de fin d'études dans le Groupe se sont vus proposer un contrat à durée indéterminée à l'issue de leur stage.

Partage de connaissance du Groupe

Au-delà du développement de la visibilité vis-à-vis de potentiels candidats, le Groupe tente d'initier au travers de rencontres, conférences et tables rondes un partage de connaissance sur ses métiers auprès d'associations, clubs d'entrepreneurs ou tout autre public susceptible de porter un intérêt aux activités du Groupe. Ainsi, au cours de l'année 2016, le Groupe (au travers de différents

interlocuteurs) a participé à de nombreuses manifestations : à l'École Centrale Marseille, lors de l'événement « Vogue Fashion Festival » organisé par le magazine Vogue, lors de la « journée des Décideurs » organisée par le magazine Leaders League, dans l'émission « Tech&Co » sur BFM Business, lors de journées dédiées à la transformation digitale organisées par le broker ODDO & Cie. À travers la participation à ce type de manifestations, le Groupe souhaite promouvoir la place des ETI en France et soutenir l'innovation française.

Le Groupe participe également à de nombreuses conférences techniques sur les salons commerciaux auxquels il participe et se positionne ainsi en tant qu'expert dans ses différents domaines d'activités. On notera par exemple l'initiative réussie du groupe ECA qui, sur le salon Euronaval, a organisé sur son stand plus de quinze conférences tout au long du salon sur des sujets de sécurité maritime.

Partenariat ou mécénat

Le Groupe est un partenaire important de l'École Centrale Marseille depuis 2014. Raphaël GORGÉ, Président-Directeur général du Groupe, est en effet devenu parrain de la promotion entrante 2014

et a, à ce titre, décidé de soutenir plusieurs associations étudiantes au sein de cette école qui véhicule les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat chères au Groupe.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2016, le Groupe a décidé de soutenir financièrement plusieurs associations sportives qui toutes prouvent un esprit de convivialité allié au dépassement de soi et à la compétition, tant dans la préparation que dans le déroulement de l'événement.

Le Groupe a également mis en place en partenariat avec la direction de l'École Centrale Marseille un module de cours entièrement dédié à l'entrepreneuriat. Dans ce module de cours échelonné sur 2 années d'étude, des groupes d'étudiants passionnés d'entrepreneuriat sont en compétition afin de proposer à un jury composé de professionnels du capital investissement et professeurs de l'école un projet d'entreprise viable. À l'issue de ces deux années, le groupe vainqueur remportera une somme de 35 000 euros (subventionné par le GROUPE GORGÉ) afin de lui permettre de lancer son activité s'il le désire. Le groupe arrivé en deuxième position remportera quant à lui 15 000 euros. Des frais de fonctionnement de ce module de 20 000 euros sont également subventionnés par le GROUPE GORGÉ.

5.5 MÉTHODOLOGIE – PANEL DE SOCIÉTÉS RETENUES

Toutes les informations listées par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce n'ont pu être renseignées.

Nous avons en effet sélectionné les seules informations fournies par les sociétés du Groupe et centralisées par GROUPE GORGÉ SA. Dans la mesure où il n'existe pas de politique globale et unifiée en matière sociale, sociétale et environnementale au sein du Groupe, chaque filiale a la responsabilité de définir elle-même ses procédures et de gérer en fonction de ses contraintes propres les questions sociales et environnementales liées à son activité, dans le respect des dispositions légales applicables. Les choix d'organisation sont propres et spécifiques à chaque filiale. Ces choix ne sont pas synthétisés ni harmonisés au niveau de GROUPE GORGÉ SA.

La production d'indicateurs de RSE nécessite la mise en place de remontées d'informations à destination de la Direction financière du GROUPE GORGÉ. Un protocole a donc été établi pour permettre de répondre à ce besoin.

Ce protocole décrit les procédures et les outils utilisés pour la collecte et le reporting des données et indicateurs de performance

RSE du GROUPE GORGÉ. Le protocole de reporting sert de guide interne et est diffusé, connu et appliqué à tous les niveaux d'élaboration et de reporting des données. Ces données sont collectées directement dans notre logiciel de consolidation (SAP BFC).

Les données relatives aux consommations de gaz, d'électricité et d'eau couvrent pour toutes les filiales une période de douze mois mais les périodes couvertes ne correspondent pas forcément à une année civile (maximum deux mois glissants).

Les données relatives aux ressources humaines correspondent à une année civile. Pour tous les indicateurs, la population prise en compte concerne l'ensemble des salariés du Groupe, stagiaires exclus.

Les accidents du travail concernent les accidents sur le lieu de travail et lors des déplacements professionnels mais sont exclus les accidents de trajets domicile-travail. Le taux de fréquence est le nombre d'accidents exprimé par million d'heures travaillées, le taux de gravité le nombre de journées non travaillées (jours calendaires) exprimé par milliers d'heures travaillées.

5.6 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant de la société GROUPE GORGÉ, accrédité par le COFRAC sous le numéro n° 3-1080 ⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la Société (ci-après le « Référentiel »), disponibles sur demande au siège de la Société et dont un résumé figure dans la partie 5.5 du Document de référence intitulée « Méthodologie ».

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession, ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs de manière sincère, conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2016 et mars 2017, sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité et le rapport d'assurance raisonnable à la norme internationale ISAE 3000 ⁽²⁾.

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société, de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies, conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales, au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce avec les limites précisées dans la partie 5.1 du Document de référence intitulé « Notre approche RSE ».

(1) Dont la portée d'accréditation est disponible sur le site www.cofrac.fr

(2) ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises, à l'exception des informations relatives à la consommation de matières premières et aux mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation et aux mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets qui ne sont pas présentées et ne sont pas assorties des explications requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené, avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE, au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées ⁽²⁾, en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 27 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 27 % et 67 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues, en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages, ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative, dans les Informations RSE, ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, à l'exception de l'incidence de l'absence non justifiée des informations mentionnées dans la partie 1 du présent rapport, nous n'avons pas relevé d'autres anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère, conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 31 mars 2017

L'organisme tiers indépendant

Grant THORNTON

Membre français de GRANT THORNTON INTERNATIONAL

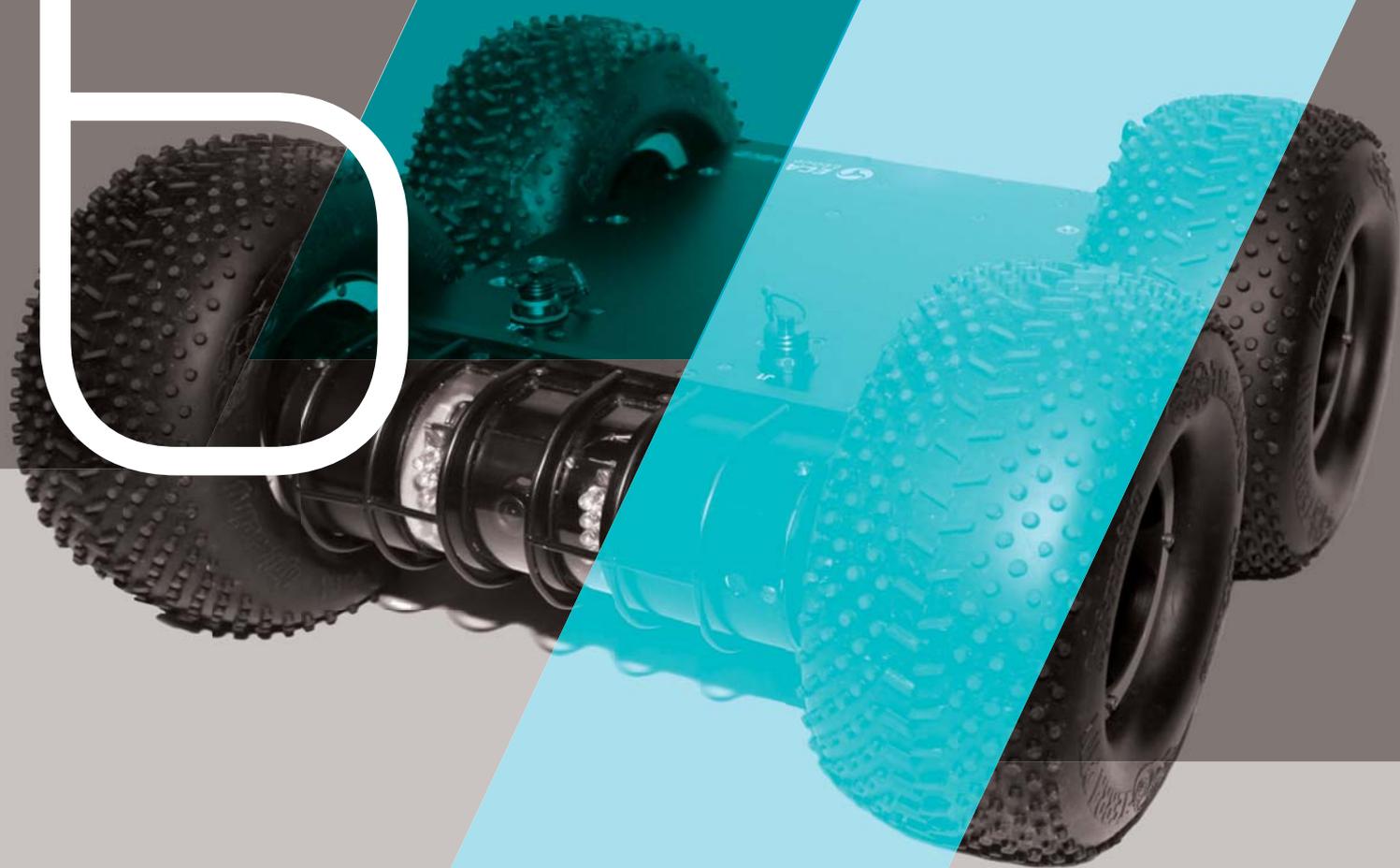
Vincent PAPAZIAN

Associé

(1) **Informations quantitatives sociales** : effectif total et répartition par genre, par âge et par zone géographique ; embauches ; départs ; nombre d'accidents avec arrêt ; nombre de journées perdues pour accident avec arrêt ; nombre d'heures travaillées théoriques ; nombre d'heures de formation. **Informations quantitatives environnementales** : consommation d'eau ; consommation d'électricité ; consommation de gaz ; émissions directes de CO₂ ; émissions indirectes de CO₂, ECA CNAI ; ECA FAROS ; BAUMERT et PRODWAYS.

(2) ECA CNAI ; ECA FAROS ; BAUMERT et PRODWAYS.

E



INFORMATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2017

6.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2017	150	6.3	RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	162
	1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)	150		Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	162
	2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)	150		Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital	162
	3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)	150		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	162
	4. Renouvellement du mandat d'un Administrateur (cinquième résolution)	150		Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	164
	5. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux - <i>Say on pay ex ante</i> (sixième résolution)	150	6.4	AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2017	165
	6. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (septième résolution) et l'autorisation de réduction du capital corrélative (huitième résolution)	151		Rapport de gestion	165
	7. Renouvellement des délégations financières	151		Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce (<i>say on pay ex ante</i>)	165
6.2	TEXTE DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017	155		Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce	165
	Ordre du jour	155			
	Projet de texte des résolutions	155			

6.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 16 JUIN 2017

1. Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 – Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement (première et deuxième résolutions)

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un bénéfice de 5 181 090,28 euros ainsi que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 172 milliers d'euros.

Nous vous demandons également d'approuver le montant global des dépenses et charges visées au 4° de l'article 39 du Code général des impôts, soit la somme de 18 667 euros et l'impôt correspondant.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	4 154 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2014	4 218 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2015	Aucun		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte de report à nouveau.

3. Approbation des conventions réglementées (quatrième résolution)

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé. Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés mentionne l'absence de conventions réglementées nouvelles et présente les conventions anciennes qui se sont poursuivies au cours de l'exercice 2016. Nous vous demandons de prendre note de l'absence de conventions réglementées nouvelles.

4. Renouvellement du mandat d'un Administrateur (cinquième résolution)

Le mandat de membre du Conseil d'administration de Madame Sylvie LUCOT expire à l'issue de la présente Assemblée.

Nous vous suggérons de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période de six années qui expirera en 2023 au terme de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que Madame LUCOT est administratrice indépendante et présidente du Comité d'audit de la Société. Sa biographie est décrite à la section 2.2 du Document de référence.

2. Affectation du résultat de l'exercice (troisième résolution)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

- Origine :
 - bénéfice de l'exercice 5 181 090,28 euros ;
- Affectation :
 - réserve légale 12 900,00 euros,
 - report à nouveau 5 168 190,28 euros.

Nous vous proposons donc de ne procéder à aucune distribution de dividende.

5. Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux – Say on pay ex ante (sixième résolution)

Conformément au nouvel article L. 225-37-2 du Code de commerce, votre Conseil a établi un rapport spécial du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2017 (voir section 2.5 du Document de référence).

Après examen de ce rapport, nous vous demandons d'approuver les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur général.

6. Proposition de renouveler l'autorisation concernant la mise en œuvre du programme de rachat d'actions (septième résolution) et l'autorisation de réduction du capital corrélative (huitième résolution)

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2016 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée en Assemblée générale ;
- plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourraient être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 50 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 67 514 215 euros.

En conséquence de l'objectif d'annulation, nous vous demandons d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur (huitième résolution).

Le descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers est publié dans les conditions prévues à l'article 221-3 dudit règlement et contient toutes les informations complémentaires utiles à votre information quant à ce programme de rachat.

7. Renouvellement des délégations financières

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder s'il le juge utile à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux actionnaires de bien vouloir renouveler les délégations dont il disposait et qui arriveront prochainement à échéance dans les conditions présentées ci-après :

7.1 Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes (neuvième résolution)

La délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes arrivant à échéance au second semestre 2017, nous vous proposons de la renouveler.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration pour une nouvelle période de 26 mois la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de cette délégation ne pourrait pas excéder le montant nominal de 5 000 000 euros. Ce montant n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres délégations de l'Assemblée.

Cette délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

7.2 Délégations de compétence en vue de procéder à l'émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription

Les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital (immédiates ou à terme) par apport de numéraire avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription arrivant à échéance au second semestre 2017, nous vous proposons de les renouveler dans les conditions détaillées ci-après.

Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :

- d'actions ordinaires ;
- et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance ;
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourraient donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

7.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription (dixième résolution)

Nous vous proposons de fixer le montant nominal global maximum des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation à 5 000 000 euros. Sur ce plafond s'imputerait le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en vertu des onzième, douzième et quinzième résolutions. À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros. Sur ce plafond s'imputerait le montant nominal des valeurs mobilières représentatives de créances qui pourraient être émises en vertu des onzième et douzième résolutions.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

7.2.2 Délégations avec suppression du droit préférentiel de souscription

7.2.2.1 Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (onzième résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 5 000 000 euros. À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond prévu en matière d'augmentation de capital à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis prévu par la dixième résolution.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (à ce jour, moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).

En cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission.

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

7.2.2 *Délégation de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou des actions ordinaires donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (douzième résolution)*

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé.

Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises, ne pourrait être supérieur à 3 000 000 euros étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an. À ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'imputerait sur le plafond prévu en matière d'augmentation de capital à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créances sur la Société susceptibles d'être émis ne pourrait être supérieur à 30 000 000 euros.

Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis prévu par la dixième résolution.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et serait donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation (à ce jour, moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %).

Si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :

- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

7.2.2.3 *Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital (treizième résolution)*

Nous vous proposons, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1¹, alinéa 2 du Code de commerce d'autoriser le Conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public et/ou par placement privé (onzième et douzième résolutions) à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues selon les modalités précitées

et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes : le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourrait être inférieur, au choix du Conseil d'administration, à la plus basse des deux moyennes suivantes :

- la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- la moyenne des cours de l'action pendant les six mois précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

Cette règle dérogatoire de prix pourrait permettre à la Société de disposer d'une souplesse dans le choix de la moyenne de référence pour le calcul du prix d'émission, notamment en cas de fluctuation du cours.

7.2.3 *Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (quatorzième résolution)*

Nous vous proposons, dans le cadre des délégations avec maintien et suppression du droit préférentiel de souscription précitées (dixième à douzième résolutions), de conférer au Conseil d'administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

7.3 *Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières (quinzième résolution)*

La délégation conférée au Conseil à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres et de valeurs mobilières arrivant à échéance le second semestre 2017, nous vous proposons de bien vouloir la renouveler.

Ainsi, pour faciliter les opérations de croissance externe, nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration une nouvelle délégation pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Cette délégation serait consentie pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond d'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Cette nouvelle délégation priverait d'effet la délégation antérieure ayant le même objet.

7.4 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital au profit des adhérents d'un PEE (seizième résolution)

Nous soumettons à votre vote la présente résolution afin d'être en conformité avec les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, aux termes duquel l'Assemblée générale extraordinaire doit également statuer sur une résolution tendant à la réalisation d'une augmentation de capital dans les conditions prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, lorsqu'elle délègue sa compétence pour réaliser une augmentation de capital en numéraire. L'Assemblée étant appelée à statuer sur plusieurs délégations d'augmentation de capital en numéraire, elle doit donc également statuer sur une délégation au profit des adhérents d'un PEE, étant observé que l'inscription à l'ordre du jour de cette délégation au profit des adhérents d'un PEE permet également à la Société de satisfaire à l'obligation triennale prévue par les dispositions susvisées.

Dans le cadre de cette délégation, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de Groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail.

En application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, le Conseil d'administration pourrait prévoir l'attribution aux bénéficiaires, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourrait être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale supprimerait le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le montant nominal maximum des augmentations de capital qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajouterait, le cas échéant,

le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

Cette délégation aurait une durée de 26 mois.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

Néanmoins, dans la mesure où cette délégation ne lui semble pas pertinente ni opportune, le Conseil d'administration vous suggère de la rejeter.

7.5 Autorisations en matière d'actionnariat salarié individuel

Les autorisations permettant au Conseil de procéder à l'attribution de stock-options et d'actions gratuites étant encore valables, nous vous proposons de les renouveler lors d'une Assemblée générale ultérieure.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose, à l'exception de la seizième résolution.

Le 20 mars 2017

Le Conseil d'administration

6.2 TEXTE DES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

Ordre du jour

À caractère ordinaire

- 1) Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement.
- 2) Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.
- 3) Affectation du résultat de l'exercice.
- 4) Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions.
- 5) Renouvellement de Madame Sylvie LUCOT en qualité d'Administrateur.
- 6) Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général (*say on pay ex-ante*).
- 7) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce (programmement de rachat d'actions), durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond.

À caractère extraordinaire

- 8) Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce.
- 9) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes.
- 10) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- 11) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public.
- 12) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

13) Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital.

14) Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires.

15) Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

16) Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

À caractère ordinaire

- 17) Pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

À caractère ordinaire

■ Première résolution - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 - Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 5 181 090,28 euros.

L'Assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 18 667 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

■ Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du Groupe) de 172 milliers d'euros.

■ Troisième résolution – Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide de procéder à l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

- Origine :
 - bénéfice de l'exercice 5 181 090,28 euros ;
- Affectation :
 - réserve légale 12 900,00 euros ;
 - report à nouveau 5 168 190,28 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	4 154 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2014	4 218 189,76 €* soit 0,32 € par action	-	-
2015	Aucun		

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte de report à nouveau.

■ Quatrième résolution – Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et approbation de ces conventions

Statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés qui lui a été présenté, l'Assemblée générale prend note de l'absence de conventions nouvelles.

■ Cinquième résolution – Renouvellement de Madame Sylvie LUCOT en qualité d'Administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Sylvie LUCOT pour une durée de six années, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

■ Sixième résolution – approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général (*say on pay ex-ante*)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur général, à raison de son mandat, tels que présentés dans ce rapport.

■ Septième résolution – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 14 juin 2016 dans sa septième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers (AMF) ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;

- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribués gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe ;
- remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation donnée en Assemblée générale ;
- plus, généralement, opérer dans tout but qui viendrait à être autorisé par la loi ou toute pratique de marché qui viendrait à être admise par les autorités de marché.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

La Société se réserve le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Le prix maximum d'achat est fixé à 50 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 67 514 215 euros (correspondant à 10 % du capital social à la date du 21 mars 2017 au prix maximal de 50 euros par action).

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

À caractère extraordinaire

■ Huitième résolution - Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'annuler les actions rachetées par la Société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes :

- 1) donne au Conseil d'administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

- 2) fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente autorisation ;
- 3) donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la Société et accomplir toutes les formalités requises.

■ Neuvième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfiques et/ou primes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) délègue au Conseil d'administration, sa compétence à l'effet de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfiques, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- 2) décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation, conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce, en cas d'augmentation de capital sous forme d'attribution gratuite d'actions, les droits formant rompus ne seront pas négociables, ni cessibles et que les titres de capital correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation ;
- 3) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 4) décide que le montant d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne devra pas excéder le montant nominal de 5 000 000 euros, compte non tenu du montant nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions ;
- 5) ce plafond est indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée ;
- 6) confère au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et, généralement, de prendre toutes mesures et effectuer toutes les formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- 7) prend acte que la présente délégation prive d'effet, à compter de ce jour, à hauteur, le cas échéant, de la partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

1) Dixième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec maintien du droit préférentiel de souscription

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 225-132 et suivants :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires ;
 - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance ;
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros, étant précisé que sur ce plafond s'imputera le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en application des onzième, douzième et quinzième résolutions,
 - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
 - le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 0000 euros, étant précisé que sur ce plafond s'imputera le montant nominal des augmentations de capital qui pourraient être réalisées en application des onzième et douzième résolutions ;

- 4) en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1) ci-dessus :

- a/ décide que la ou les émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,
- b/ décide que si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

- 5) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions et déterminer le prix d'émission, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;
- 6) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

1) Onzième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-136, L. 225-148 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre au public, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
- d'actions ordinaires,
 - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société ;

Ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 5 000 000 euros.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 50 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dixième résolution ;

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'administration la faculté de conférer aux actionnaires un droit de priorité, conformément à la loi ;
- 5) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
- 6) décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'administration disposera, dans les conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce et dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser, et déterminer les modalités d'émission ;

- 7) décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1), le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
 - limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;

- 8) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et, plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière ;

- 9) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Douzième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à actions ordinaires à émettre (par la Société ou une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment ses articles L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-92 :

- 1) délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - d'actions ordinaires,
 - et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance,
 - et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société ;

Conformément à l'article L. 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;



- 3) le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 000 000 €, étant précisé qu'il sera en outre limité à 20 % du capital par an.

À ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Ce montant s'impute sur le montant du plafond de l'augmentation de capital fixé à la dixième résolution.

Le montant nominal des titres de créance sur la Société susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 30 000 000 euros.

Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la dixième résolution ;

- 4) décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et aux valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'administration mettra en œuvre la délégation ;
- 6) décide que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission visée au 1/, le Conseil d'administration pourra utiliser les facultés suivantes :
- limiter le montant de l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- 7) décide que le Conseil d'administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière ;
- 8) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Treizième résolution – Détermination des modalités de fixation du prix de souscription en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1[°], alinéa 2, du Code de commerce autorise le Conseil d'administration, qui décide une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en application des onzième et douzième résolutions à déroger, dans la limite de 10 % du capital social par an, aux conditions de fixation du prix prévues par les résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre selon les modalités suivantes :

Le prix d'émission des titres de capital assimilables à émettre de manière immédiate ou différée ne pourra être inférieur, au choix du Conseil d'administration, à plus basse des deux moyennes suivantes :

- la moyenne de 5 cours consécutifs cotés de l'action choisis parmi les trente dernières séances de Bourse précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 % ;
- la moyenne des cours de l'action pendant les six mois précédant la fixation du prix d'émission, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %.

■ Quatorzième résolution – Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration décide que pour chacune des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital décidées en application des dixième à douzième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par les articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'Assemblée, lorsque le Conseil d'administration constate une demande excédentaire.

■ Quinzième résolution – Délégation à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes et conformément aux articles L. 225-147 et L. 228-92 du Code de commerce :

- 1) autorise le Conseil d'administration à procéder, sur rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

- 2) fixe à vingt-six mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée ;
- 3) décide que le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital au jour de la présente Assemblée, compte non tenu de la valeur nominale des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution ;
- 4) délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, aux fins de procéder à l'approbation de l'évaluation des apports, de décider l'augmentation de capital en résultant, d'en constater la réalisation, d'imputer le cas échéant sur la prime d'apport l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'augmentation de capital, de prélever sur la prime d'apport les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation et de procéder à la modification corrélative des statuts, et de faire le nécessaire en pareille matière ;
- 5) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

■ Seizième résolution – Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) délègue sa compétence au Conseil d'administration à l'effet, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société au profit des adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de Groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail ;

- 2) supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente délégation ;
- 3) fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette délégation ;
- 4) limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente délégation à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation, ce montant étant indépendant de tout autre plafond prévu en matière de délégation d'augmentation de capital. À ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ordinaires à émettre pour préserver, conformément à la loi et aux éventuelles stipulations contractuelles applicables prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société ;
- 5) décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de Bourse précédant la décision du Conseil d'administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne ;
- 6) décide, en application des dispositions de l'article L. 3332-21 du Code du travail, que le Conseil d'administration pourra prévoir l'attribution aux bénéficiaires définis au premier paragraphe ci-dessus, à titre gratuit, d'actions à émettre ou déjà émises ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis, au titre (i) de l'abondement qui pourra être versé en application des règlements de plans d'épargne d'entreprise ou de Groupe, et/ou (ii), le cas échéant, de la décote ;
- 7) prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Le Conseil d'administration pourra ou non mettre en œuvre la présente délégation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

À caractère ordinaire

■ Dix-septième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité des Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.



6.3 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Voir paragraphe 2.7.2 du Document de référence.

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale du 16 juin 2016 (huitième résolution)

Aux Actionnaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

DAVID CLAIROTTE

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée générale, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
 - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (10^e résolution), d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société :
 - étant précisé que, conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
 - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public (11^e résolution) d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la société, étant précisé :
 - que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du code de commerce,

- que conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (12^e résolution) d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titre de créance, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre de la société :
 - étant précisé que, conformément à l'article L. 228-93 alinéa 1 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires à émettre par toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont celle-ci possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- de l'autoriser, par la 13^e résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux 11^e et 12^e résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite annuelle de 10% du capital social.
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (15^e résolution), dans la limite de 10 % du capital.

Le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra, selon la 10^e résolution, excéder 5 000 000 euros au titre des 10^e, 11^e, 12^e et 15^e résolutions, étant précisé que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme ne pourra excéder 5 000 000 euros au titre de chacune des 10^e et 11^e résolutions, et 3 000 000 euros au titre de la 12^e résolution.

Le montant nominal global des titres de créance susceptibles d'être émis ne pourra, selon la 10^e résolution, excéder 50 000 000 euros au titre des 10^e, 11^e et 12^e résolutions, étant précisé que le montant nominal maximal des titres de créances susceptibles d'être émis ne pourra excéder 50 000 000 euros au titre de chacune des 10^e et 11^e résolutions et 30 000 000 euros au titre de la 12^e résolution.

Si vous adoptez la 14^e résolution, le nombre de titres décidé en applications des 10^e, 11^e et 12^e résolutions pourra être augmenté, dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 11^e et 12^e résolutions.

En outre, le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : ce rapport justifie les modalités dérogatoires de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre, dans la limite de 10 % du capital social par an, prévues par la 13^e résolution, par la volonté de permettre à la société de disposer d'une souplesse dans le choix de la moyenne de référence pour le calcul du prix d'émission, notamment en cas de fluctuation du cours. Nous ne pouvons donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 10^e et 15^e résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 11^e et 12^e résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration en cas d'émission de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
DAVID CLAIROTTE

MAZARS
DANIEL ESCUDEIRO

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2017 (seizième résolution)

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la Société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal maximal de l'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission est fixé à 1 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de cette augmentation.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée générale, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 31 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT
DAVID CLAIROTTE

MAZARS
DANIEL ESCUDEIRO

6.4 AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 JUIN 2017

Rapport de gestion

Voir la table de concordance du paragraphe 7.3.3 du Document de référence

Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce (*say on pay ex ante*)

Voir paragraphe 2.5.2 du Document de référence

Rapport spécial du Conseil d'administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Dans sa séance du 12 mai 2014, le Conseil d'administration, conformément à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte des actionnaires en date du 8 juin 2012, avait procédé à l'attribution gratuite d'un nombre total maximum de 30 000 actions gratuites d'un euro de valeur nominale en faveur de deux salariés d'une filiale de GROUPE GORGÉ, non-mandataires sociaux, comme indiqué ci-dessous :

Bénéficiaire	Nombre d'actions nouvelles	Valeur des actions sur la base du cours de l'action au 12 mai 2014 (à la clôture)
Salarié A, salarié d'une filiale de GROUPE GORGÉ, qui n'est pas mandataire social	15 000 dont 7 500 sont soumises à conditions de performance	21,42 €
Salarié B, salarié d'une filiale de GROUPE GORGÉ, qui n'est pas mandataire social	15 000 dont 7 500 sont soumises à conditions de performance	21,42 €

Le Conseil a fixé les conditions et les critères d'attribution desdites actions gratuites en subordonnant l'attribution définitive desdites actions au profit de leurs bénéficiaires à une condition de présence au sein du Groupe et, pour une partie des actions, à des conditions de performance en plus de la condition de présence.

Au titre de ce plan, les deux salariés ont acquis 7 500 actions chacun en mai 2016 ; ces actions étaient soumises uniquement à une condition de présence dans le Groupe au 12 mai 2016. Les actions gratuites ainsi acquises sont soumises à une obligation de conservation de deux ans.

7 500 actions soumises à condition de performance en fonction d'objectifs pour l'exercice 2015 n'ont pas été acquises, faute d'atteinte des objectifs de performance pour 2015.

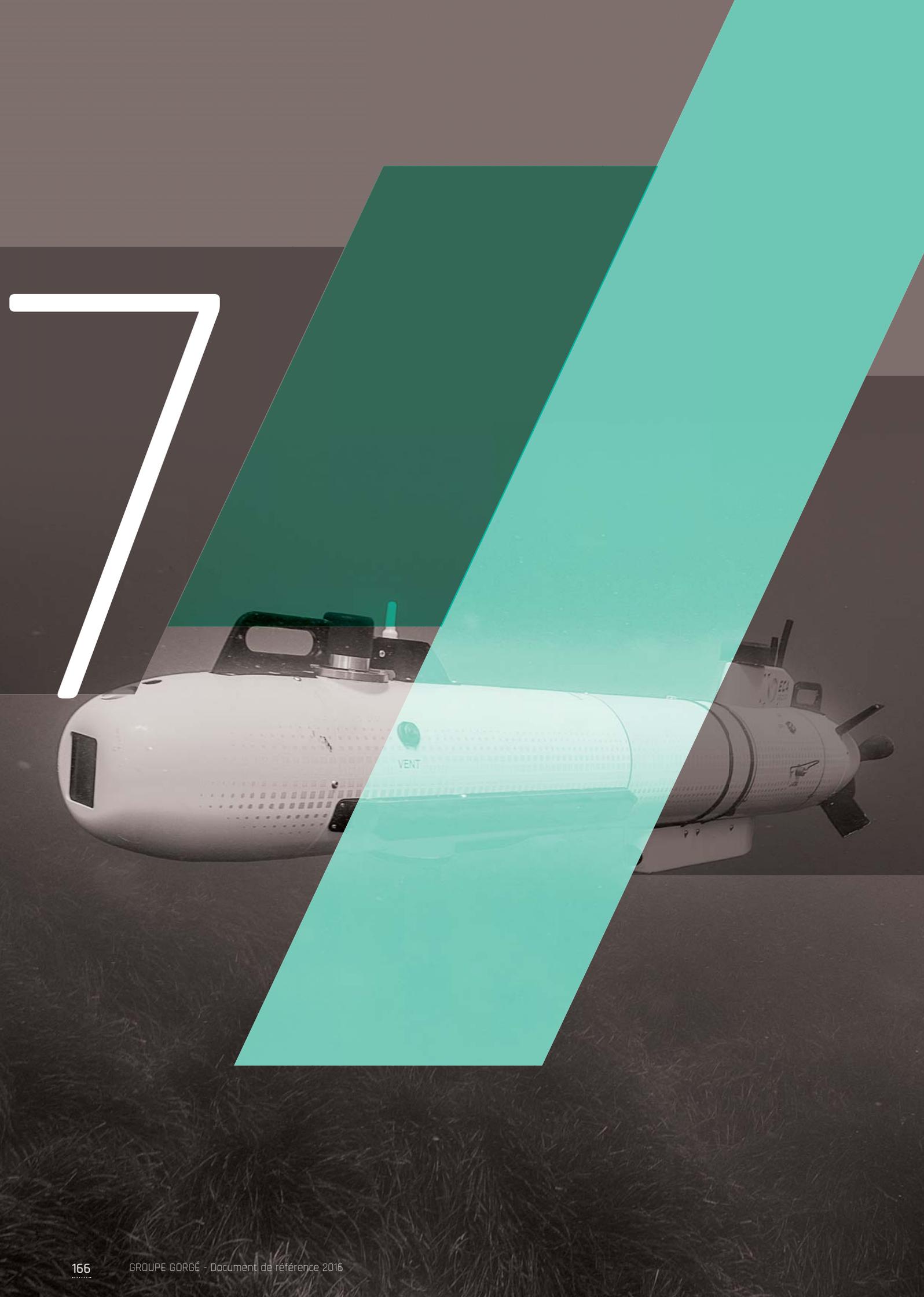
7 500 actions soumises à condition de performance en fonction d'objectifs pour l'exercice 2016 n'ont pas été acquises, faute d'atteinte des objectifs de performance pour 2016.

Les actions remises en 2016 aux bénéficiaires sont des actions nouvelles. Il n'y a plus d'actions potentielles à remettre dans le cadre du plan.

Fait à Paris

Le 20 mars 2017

Le Conseil d'administration



7

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

7.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	168	7.3	TABLES DE CONCORDANCE	169
7.2	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	168	7.3.1	Table de concordance du Document de référence (annexe I du Règlement européen n° 809/2004)	169
7.2.1	Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel	168	7.3.2	Table de concordance du rapport financier annuel	172
7.2.2	Attestation du responsable du Document de référence	168	7.3.3	Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce	173

7.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur David CLAIROTTE

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (première nomination).

MAZARS

Membre de la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles

Représenté par Monsieur Daniel ESCUDEIRO

61, rue Henri-Régnault - 92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (troisième nomination).

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Christophe GEORGHIOU

63, rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 juin 2015 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 (première nomination).

Monsieur David CHAUDAT

61, rue Henri-Régnault - 92400 Courbevoie

Commissaire aux comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 pour un mandat de six exercices expirant après l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (première nomination).

7.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

7.2.1 Personne responsable du Document de référence contenant le rapport financier annuel

Monsieur Raphaël GORGÉ en sa qualité de Président-Directeur général de la société GROUPE GORGÉ SA.

7.2.2 Attestation du responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant dans le document de référence par renvoi, suivant les tables de concordances en pages 172 à 174) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de référence.

Fait à Paris, le 5 avril 2017

Le Président-Directeur général

7.3 TABLES DE CONCORDANCE

7.3.1 Table de concordance du Document de référence (annexe I du Règlement européen n° 809/2004)

« La présente table de concordance reprend les principales rubriques prévues par le Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « Règlement ») et renvoie aux sections et éventuellement aux chapitres du présent document où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques. »

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Chapitres/Sections	Pages
1.	Personnes responsables		
1.1	Indication des personnes responsables	7.2.1	168
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.2.2	168
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	7.1.1	168
2.2	Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	N/A	-
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques	1.1, 1.5.5	8-9, 34-35
3.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
4.	Facteurs de risques	1.6	35-39
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	4.1.1	124
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	4.1.1	124
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	4.1.1	124
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	4.1.1	124
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	1.2.1	10
5.2	Investissements		
5.2.1	Principaux investissements réalisés	1.3.3	27-29
5.2.2	Principaux investissements en cours	1.3.3	27-29
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	1.3.3	27-29
6.	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités		
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	1.2.2	10-22
6.1.2	Nouveaux produits et/ou services	1.2.2, 1.2.4, 1.3.1	10-22, 24-25, 25-27
6.2	Principaux marchés	1.2.2	10-22
6.3	Événements exceptionnels	note 12.1 des comptes consolidés	104
6.4	Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	1.5.1	35-36
6.5	Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	1.2.2	10-22
7.	Organigramme		
7.1	Description sommaire du Groupe	1.2.3, 1.5.1	23-24, 32
7.2	Liste des filiales importantes	1.2.3, note 2.2 des comptes consolidés, note 6 des comptes annuels	23-24, 71-73, 119

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	1.3.3, note 6.3 des comptes consolidés	27-29, 88-89
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	1.3.3, 1.6.4, 5.3	27-29, 38, 142-143
9.	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière	1.4.2	32
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1	Facteurs importants, influant sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	1.4.1, 1.6	29-32, 35-38
9.2.2	Explication des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	1.4.1	29-32
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	1.3.1	25-27
10.	Trésorerie et capitaux		
10.1	Capitaux de l'émetteur	1.4.2, 3.1.1, note 10.1 des comptes consolidés	32, 62, 102
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	1.4.2, 3.1.1, note 7 des comptes consolidés	32, 62, 91-93
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	1.4.2, note 8 des comptes consolidés	32, 94-99
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	Note 8.3 des comptes consolidés et note 5.3 des comptes annuels	97-98, 118
10.5	Sources de financement attendues	1.4.2, note 8 des comptes consolidés	32, 94-99
11.	Recherche et Développement, brevets et licences	1.3.3, 1.6.1, note 6.2 des comptes consolidés	27-29, 35-36, 86-88
12.	Information sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	1.3.2	27
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	Message du Président, 1.3.2	4, 27
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	-
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	N/A	-
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	N/A	-
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'estimation	N/A	-
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	N/A	-
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale		
14.1	Composition - déclarations	2.1, 2.2, 2.5.1	42, 43-46, 50-51
14.2	Conflits d'intérêts	2.1	42
15.	Rémunération et avantages		
15.1	Rémunérations et avantages en nature	2.4	47-50
15.2	Retraites et autres avantages	2.4, note 5.3 des comptes consolidés	47-50, 83-84
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Mandats des membres du Conseil d'administration	2.2	43-46
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	1.5.1, 2.4	32, 47-50
16.3	Informations sur les comités spécialisés	2.1, 2.5.1	42, 50-51
16.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	2.5.1	50-51

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
17.	Salariés		
17.1	Nombre de salariés	1.1, 5.2, note 5.1 des comptes consolidés	8-9, 138-142
17.2	Participations dans le capital de l'émetteur et stock-options	2.3, note 5.4 des comptes consolidés	83
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4.2.1, 4.3.5, note 5.4 des comptes consolidés	46, 84-85, 126, 132, 138-142
18.	Principaux actionnaires		
18.1	Identification des principaux actionnaires	4.3.1, 4.3.2	131
18.2	Existence de droits de vote différents	4.3.2	131
18.3	Contrôle de l'émetteur	4.3.3	132
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	N/A	-
19.	Opérations avec des apparentés	2.6, note 4 des comptes consolidés	52-56, 79-82
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
20.1	Informations financières historiques	3.1, encadré AMF	62-108, 1
20.2	Informations financières pro forma	N/A	-
20.3	États financiers	3.2	109-121
20.4	Vérifications des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	3.1.7, 3.2.5, 7.2.2 encadré AMF	108, 120-121, 168, 1
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	2.5.2, 2.6.2	51-56
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	N/A	-
20.5	Date des dernières informations financières	31/12/2014	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres		
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	N/A	-
20.6.2	Informations financières intermédiaires	N/A	-
20.7	Politique de distribution des dividendes	4.4.2	133
20.7.1	Montant des dividendes	1.5.3, 4.4.2, 6.1	33, 133, 150-154
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.6.1	35-36
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	1.3.4, note 12 des comptes consolidés et note 7 des comptes annuels	24, 104-105, 174
21.	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	Montant du capital souscrit	4.2.1	126
21.1.2	Actions non représentatives du capital	N/A	-
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur lui-même	4.2.2	126-127
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	4.2.1	126
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A	-
21.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	4.2.1	126
21.1.7	Historique du capital social	4.2.3	128-130
21.2	Acte constitutif et statuts		

N°	Rubriques figurant dans l'annexe 1 du Règlement européen n° 806/2004	Chapitres/Sections	Pages
21.2.1	Description de l'objet social de l'émetteur	4.1.2	124-125
21.2.2	Résumé de toute disposition contenue dans l'acte constitutif, les statuts, de l'émetteur concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance	4.1.2	124-125
21.2.3	Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	4.1.2	124-125
21.2.4	Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	4.1.2	124-125
21.2.5	Description des conditions régissant la manière dont les Assemblées générales annuelles et extraordinaires sont convoquées	2.5.1, 4.1.2	50-51, 124-125
21.2.6	Description de toute disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	N/A	-
21.2.7	Indication de toute disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	4.1.2	124-125
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	4.1.2	124-125
22.	Contrats importants	N/A	-
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	-
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	N/A	-
23.2	Informations provenant d'une tierce partie	N/A	-
24.	Documents accessibles au public	4.4.3	134
25.	Informations sur les participations	1.2.3, note 13 des comptes consolidés, note 6 des comptes annuels	23-24, 106-107, 119

7.3.2 Table de concordance du rapport financier annuel

Le présent Document de référence inclut tous les éléments du rapport financier annuel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Les documents mentionnés à l'article 222-3 du règlement précité et les paragraphes correspondants du présent Document de référence sont précisés ci-après :

	Rapport financier annuel (article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et article 222-3 du Règlement général de l'AMF)	Chapitres/Sections	Pages
1.	Comptes annuels	3.2	09-121
2.	Comptes consolidés	3.1	62-108
3.	Rapport de gestion (voir table de concordance du rapport de gestion en page 134)		
4.	Attestation du responsable du rapport financier annuel	7.2.2	168
5.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	3.2.5	120-121
6.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	3.1.7	108
7.	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	2.6.2	56
8.	Honoraires des Commissaires aux comptes	Note 2.2 des comptes annuels	112
9.	Rapport du Président du Conseil sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques (article L. 225-37 du Code de commerce)	2.5.1	50-51
10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil	2.5.2	51

7.3.3 Table de concordance du rapport de gestion prévu par les articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce

<i>Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100</i>		Chapitres/Sections	Pages
Compte-rendu d'activité			
1.	Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	1.5	32-35
2.	Résultats de l'activité de la Société, de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	1.4	29-32
3.	Indicateurs clés de performance de nature financière	1.1	6-9
4.	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	1.4.1, 1.4.2	29-32
5.	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	1.3.4, note 12 des comptes consolidés et note 7 des comptes annuels	29, 104-105, 119
6.	Évolution et perspectives d'avenir	Message du Président, 1.3.2	4, 27
7.	Activités en matière de Recherche et de Développement	1.3.3, 1.6.1, note 6.2 des comptes consolidés	27-29, 35-36, 86-88
8.	Délais de paiement des dettes fournisseurs	1.5.4	33
9.	Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation	Notes 1 et 2.1 des comptes consolidés, note 1 des comptes annuels	68-70, 71, 112
10.	Description des principaux risques et incertitudes	1.6	35-39
11.	Informations sur les installations classées en catégorie Seveso seuil haut	N/A	-
12.	Indications sur l'utilisation des instruments financiers	Note 8 des comptes consolidés, note 5.7 des comptes annuels	94-99, 118
13.	Investissements au cours des trois derniers exercices	1.3.3	27-29
14.	Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	1.2.3, 1.2.4, 1.3.1, note 2.2 des comptes consolidés	23-25, 25-27, 71-73
Responsabilité sociale d'entreprise			
15.	Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	5	138-147
16.	Indicateurs clés en matière environnementale et sociale	5.2, 5.3, 5.4	138-145
Gouvernance			
17.	Organe choisi pour exercer la Direction générale de la Société	4.1.2	124-125
18.	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires sociaux durant l'exercice écoulé	2.2	43-46
19.	Rémunérations et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social durant l'exercice écoulé	2.4	47-50
20.	Distinction des éléments fixes, variables et exceptionnels composant ces rémunérations et avantages ainsi que les critères de calcul	2.4	47-50
21.	Engagements de toutes natures pris au bénéfice des dirigeants	2.4, note 5.3 des comptes consolidés	47-50, 83-84
22.	Conditions relatives à la cession des actions attribuées gratuitement aux dirigeants pendant l'exercice de leurs fonctions	N/A	-
23.	Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes ayant des liens étroits avec ces derniers, sur les titres de la Société	2.3	46
Actionnariat et capital			
24.	Composition de l'actionnariat et modifications intervenues au cours de l'exercice	4.2, 4.3	126-130, 131-132
25.	État de la participation des salariés au capital social	4.3.5	132
26.	Rachat et revente par la Société de ses propres actions	4.2.2	126-127
27.	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la Société détenue	Note 13 des comptes consolidés	106-107
28.	Aliénations d'actions en vue de régulariser les participations croisées	N/A	-

<i>Rapport de gestion Code de commerce L. 225-100</i>		Chapitres/Sections	Pages
29.	Montant des dividendes et des autres revenus distribués mis en paiement au cours des trois exercices précédents	1.5.3, 4.4.2, 6.1	33, 133, 150-154
30.	Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	4.3.4	132
	Autres informations		
31.	Dépenses somptuaires	1.5.2	33
32.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	1.5.5	34-35
33.	Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles	N/A	-
34.	Informations sur les plans d'options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et aux salariés	2.4, note 5.4 des comptes consolidés	47-50, 84-85
35.	Informations sur les attributions d'actions gratuites au profit des mandataires sociaux et des salariés	2.4, note 5.4 des comptes consolidés	47-50, 84-85





Conception & réalisation  LABRADOR +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



19, rue du Quatre-Septembre 75002 - Paris

Tél. : +33(0)1 44 77 94 77

Fax : +33(0)1 44 77 89 77

www.groupe-gorge.com